



HAL
open science

”La communication et ses techniques sont-elles morales ?” Actes du CR33 du XXIe Congrès de l’AISLF, La société morale, 12-16 juil. 2021, publication 2022

Helene Bourdeloie, Yann Bruna, Eric George, Zeineb Touati

► **To cite this version:**

Helene Bourdeloie, Yann Bruna, Eric George, Zeineb Touati. ”La communication et ses techniques sont-elles morales ?” Actes du CR33 du XXIe Congrès de l’AISLF, La société morale, 12-16 juil. 2021, publication 2022. La société morale, Jul 2021, Tunis, Tunisie. sic_03784767

HAL Id: sic_03784767

https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_03784767

Submitted on 23 Sep 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

12-16
Juillet
2022

La communication et ses techniques sont-elles morales ?

CR 33 – SOCIOLOGIE DE LA COMMUNICATION
HELENE BOURDELOIE, YANN BRUNA, ERIC GEORGE, ZEINEB TOUATI

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES SOCIOLOGUES DE LANGUE FRANCAISE



SOMMAIRE

Entre continuités et renouvellements : la communication et ses techniques sont-elles morales ?	3
Partie 1 : Un écosystème fragilisé à l'ère du numérique	12
Hans Jonas, le choc écologique et la métaéthique de la responsabilité. Repenser les limites de la communauté éthique à l'ère de l'Anthropocène.....	13
Un <i>game over</i> pour la vie sur la planète ? Insoutenable croissance de l'opulence relationnelle et communicationnelle numérisée.....	21
Le numérique au service des luttes environnementales : un enjeu moral pour les groupes militants ?	31
Partie 2 : Le rôle des technologiques numériques dans l'éthique professionnelle et les pratiques déontologiques	41
Journalistes tunisiens et pratiques numériques : quelles valeurs éthiques ?	42
Le « bon usage » : Répertoire normatif de la pratique des RP sur le Web social	52
Le travail social à l'épreuve des technologies numériques	61
Partie 3 : Visibilité, présence numérique et protection des données	73
Les conséquences sociales de la géolocalisation des jeunes au sein du cercle familial.....	74
Au nom de quelle morale « protéger » les données à caractère personnel ? Une enquête généalogique sur le droit à la protection des données	83
Le rôle des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation et la pratique morale des jeunes au Gabon.....	93
Quand la course à la visibilité sur Facebook mène à la désacralisation de la vie privée.	103
Partie 4 : Féminismes, numérique et émancipation	111
Le mobile connecté en Arabie saoudite : une prothèse émancipatrice en demi-teinte.....	112
Médias numériques comme alternative aux prescriptions normatives et morales	132
Entre humour et sexisme : perceptions d'une femme kamikaze sur les réseaux socio-numériques tunisiens	147
Les communautés en ligne de l'anorexie : valeurs et influences	157

Entre continuités et renouvellements : la communication et ses techniques sont-elles morales ?

Hélène BOURDELOIE

Yann BRUNA

Éric GEORGE

Zeineb TOUATI

UNE NOUVELLE DIRECTION ET QUELQUES PISTES PROGRAMMATIQUES

Ce petit mot d'introduction commencera tout d'abord par un ultime remerciement à l'adresse de Francis Jauréguiberry et de Serge Proulx qui ont quitté, à l'occasion du XXI^e Congrès de l'AISLF, la codirection de notre CR après l'avoir fondé (il s'agissait alors du GT 13) en 2000, lors de celui tenu à Québec. Depuis le début du troisième millénaire, Francis et Serge ont participé très activement aux congrès tenus par la suite à Tours (2004), Istanbul (2008), Rabat (2012), Montréal (2016) et Tunis (2020, à l'origine, puis décalé en 2021 à la suite de la crise sanitaire due à la pandémie de COVID-19). Ils ont par ailleurs été à l'origine de plusieurs autres activités au fil des années. Dorénavant, Éric George, coresponsable du GT puis du CR depuis 2004, assurera la transition au cours des années à venir, alors qu'il a été rejoint par Hélène Bourdeloie, Yann Bruna et Zeineb Touati.

Maîtresse de conférences à l'Université Sorbonne Paris Nord, chercheuse au LabSIC et chercheuse associée au CARISM (Université Paris II), Hélène Bourdeloie a assuré la coorganisation des activités du CR 33 dans le cadre du Congrès de Tunis au cours des deux années précédant celui-ci. Elle a été rejointe par deux collègues qui ont posé leur candidature lors de notre assemblée générale le vendredi 16 juillet 2021, soit Yann Bruna, chercheur associé au laboratoire TREE (France), et Zeineb Touati, maîtresse de conférences à l'Université de Nantes (France) et chercheuse au Laboratoire des Sciences du Numérique de Nantes (LS2N). Le premier, Yann Bruna, a fait part de son intérêt de développer le site web et les autres activités « numériques » du CR. Un nouveau site, édité en WordPress, a d'ailleurs été créé par Philippe-Antoine Lupien, étudiant du programme de doctorat en communication de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Le site est maintenant disponible à l'adresse suivante : <https://aislf-cr33.org>. La deuxième, Zeineb Touati, a souhaité s'impliquer plutôt dans les publications, à commencer par celle que vous lisez en ce moment. Prendre part à la codirection du CR consiste donc bien à s'investir de diverses façons au sein de celui-ci et favorise *de facto* un plus grand dynamisme général. L'édition de ces actes de notre colloque constitue justement une première concrétisation de notre nouvelle coopération à quatre, et bien au-delà, notamment grâce aux autrices et auteurs qui ont joué le jeu de la publication de leur communication.

À noter qu'en matière de représentation genrée à la tête du CR 33, un équilibre s'observe, avec deux femmes et deux hommes. Il sera toutefois important de réfléchir au cours des années à venir à intégrer d'autres candidatures rattachées à d'autres pays francophones et francophiles que la France et le Canada (Québec), dont une issue des pays des Suds (par exemple du Maghreb ou d'Afrique noire), la nouvelle direction comprenant trois collègues de France (Hélène Bourdeloie,

Yann Bruna et Zeineb Touati) et un du Québec (Éric George). Représenter le continent africain à la direction du CR serait d'autant plus important que les enjeux abordés pendant les quatre jours des activités en juillet 2021 ont souvent concerné des réalités de pays de ce continent. Nous allons y revenir.

En termes programmatiques, il sera par ailleurs pertinent de favoriser les relations avec les autres CR et GT de l'association en envisageant d'organiser des activités entre deux Congrès quadriennaux de l'AISLF, comme cela a été le cas à Namur lors d'une collaboration développée avec le CR 29 (Science et innovation technologique) en 2010. De même, nous veillerons à envisager des liens avec deux autres associations, d'une part, l'Association française de sociologie (AFS), qui a d'ailleurs réuni son Congrès une semaine avant l'AISLF en cette année 2021, ainsi qu'avec l'Association internationale de sociologie (AIS), d'autre part. À ce sujet, par le passé, deux tables rondes ont été organisées avec le RC 14 *Sociology of Communication, Knowledge and Culture*, dans le cadre des Congrès de l'AIS tenus à Barcelone et à Yokohama.

SOCIETE MORALE, COMMUNICATION ET TECHNIQUES

Il importe également de souligner le fait que selon les thèmes choisis par la direction de l'AISLF dans le cadre des Congrès quadriennaux, le CR s'est toujours plus ou moins inspiré de ceux-ci dans le cadre de son propre appel à communications. Cette fois-ci, nous avons repris le thème du Congrès : « La société morale », tout en l'adaptant à nos intérêts de recherche. Ainsi avons-nous constaté qu'avec la création puis le développement d'un vaste ensemble d'objets techniques, la communication a pris une place croissante et recouvert des réalités de plus en plus diverses dans nos sociétés. Parallèlement, elle semble être devenue de plus en plus paradoxale. Ainsi le réseau Internet et ses nombreuses applications – ensemble que l'on qualifie de plus en plus de « numérique » (George, 2019a ; 2019b) – constituent-ils tant un lieu où peuvent s'épanouir les paroles minoritaires et contestatrices qu'un espace où déferlent les propos extrémistes et enflammés (Stiegler, 2016). Poison et remède (*ibid.*), le réseau favorise la mise en visibilité de la diversité tout en accordant la priorité à une culture blanche, hétéronormative et privilégiée, à la manière de celle que promeut la culture algorithmique (Cohn, 2019). Il offre soi-disant des opportunités d'ascension aux personnes les plus défavorisées tout en reproduisant les inégalités. Il est dans le même temps outil démocratique et outil de propagande (Badouard, 2017) ; outil qui encourage les libertés et outil qui contrôle les individus par le biais de quelques géants industriels et d'États dominants (Ouellet *et al.*, 2015 ; Proulx et Kwok Choon, 2011). En fin de compte, les dispositifs communicationnels constituent tantôt des techniques de libération, tantôt de subordination ; tantôt des outils qui déplacent les rapports de pouvoir, tantôt des outils qui les produisent et les reproduisent.

En réalité, la communication, particulièrement dans le registre du numérique, contribue à déplacer les normes dans tous les domaines. Elle favorise une certaine perméabilité des classes sociales ; elle bouscule les modes de production des savoirs établis (Cardon et Levrel, 2009) ; elle permet à l'identité de devenir un projet de réalisation individuelle ; elle participe à la transformation des codes de la sexualité ; elle recompose les normes de genre (Bourdaloie *et al.*, 2014 ; Bourdaloie, 2021) et trouble les frontières entre les mondes des vivants et des morts... (Julier-Costes, 2016 ; Bourdaloie, 2018). De plus, elle contribue à fabriquer une société plus flexible en matière de production et de consommation d'œuvres culturelles, d'entretien des relations sociales, de gestion de la vie professionnelle ou familiale, etc.

Pourtant, dans le même temps, la multiplication des dispositifs sociotechniques communicationnels et de leurs usages engendre des phénomènes d'accélération sociale généralisée, de promotion du culte de l'urgence ou de tyrannie en matière de performance et de visibilité (Aubert et Haroche, 2011 ; Aubert, 2018 ; Voirol, 2005). Il en ressort un certain nombre de pathologies sur le plan des relations humaines, de la vie professionnelle, du bien-être, de la santé, de la protection de la vie privée, de la vitalité du débat public ou encore de la construction individuelle ou de la fabrique identitaire...

Dans ce contexte, nous nous sommes donc demandé dans quelle mesure la communication ne jouait pas contre la morale. Les espoirs tant attendus d'une communication salvatrice ne seraient-ils pas en voie d'effondrement ? L'évolution des normes sociales permise par la communication ne se réaliserait-elle pas pour le pire plutôt que le meilleur ? Ou comment pouvons-nous penser le rôle de la communication et de ses techniques à des fins d'édification d'éventuelles nouvelles normativités ? L'instauration d'une pluralité de normes est-elle possible sans céder à un relativisme cynique ? Ces questions nous sont apparues d'autant plus pertinentes que c'est l'avenir même de notre espèce et de notre vie sur Terre qui constitue dorénavant (ou devrait constituer) l'enjeu majeur qu'il nous faut aborder.

Questionnements vastes, pensez-vous. Dans le cadre de ces actes, nous allons modestement y revenir à la suite de la réception de quatorze textes rédigés par des collègues présents lors des quatre jours d'échanges tenus en juillet dernier. La forme de nos activités fut quelque peu particulière étant donné que celles-ci ont dû se tenir entièrement en ligne. Néanmoins, nous avons été étonné·e·s de constater l'importance des échanges qui ont eu lieu à la suite des présentations des travaux, et ce, malgré le fait que celles-ci ont uniquement eu lieu à distance. Les séances organisées avec l'application logicielle Zoom ont même été l'occasion de discussions qui se sont achevées bien au-delà des créneaux prévus dans le programme officiel. Un peu comme si nous avions reproduit dans le « cyberspace » les discussions dites de « couloir » lors des événements tenus en présence.

Partie 1 : Un écosystème fragilisé à l'ère du numérique

Aborder le thème des rapports entre communication et morale renvoie directement à l'un des enjeux majeurs de notre époque, à savoir les changements climatiques qui posent problème à des fins même de survie de l'espèce humaine sur Terre, notre écosystème. Or, les pratiques communicationnelles reposent depuis maintenant un peu plus d'un siècle sur un nombre croissant de dispositifs qui constituent autant de problèmes, depuis leur production jusqu'à leur fin de vie en passant par leur consommation.

Oumar Kane, Ahmed Al-Rawi et Aimé-Jules Bizimana estiment également que le choc écologique est peut-être le défi contemporain le plus important auquel nous sommes collectivement confronté·e·s. Dans leur texte, ils reviennent sur les éthiques de l'environnement qui, en dépit de leur diversité, peuvent être analysées à la lumière du principe de « responsabilité » forgé par Hans Jonas (1990) et de son articulation de trois dimensions capitales : la responsabilité éthique, la civilisation technologique et la question environnementale. Ils montrent aussi en quoi l'éthique jonassienne présente une certaine convergence avec les travaux d'Hannah Arendt et abordent

l'heuristique de la peur d'Hans Jonas au regard de *l'éthique de la discussion* proposée par Habermas (1999) relativement à la question écologique.

Si les propos d'Oumar Kane, d'Ahmed Al-Rawi et d'Aimé-Jules Bizimana attirent notre attention sur la place de la technique par rapport aux changements climatiques, le texte suivant de Dominique Carré part quant à lui de la constatation de la profusion d'une communication numérique expressive, libérée, publicitaire, débridée, intensive et productiviste au niveau mondial. Notre collègue se demande s'il est moral de tout concéder à cette émancipation communicationnelle au détriment des conséquences environnementales et climatiques. Sans délaisser les données strictement quantitatives, l'attention est portée sur les aspects plus qualitatifs relevant des pratiques sociales pour comprendre les dynamiques à l'œuvre. L'objectif est d'identifier les processus, de repérer les trajectoires actuelles qui expliquent ce « *game over* » possible pour déboucher sur quelques pistes de réflexion si l'on souhaite limiter l'illimité.

De leur côté, Amandine François et Éric George s'interrogent aussi sur la profusion des technologies de la communication et de l'information (TIC) et de leurs usages dans nos vies quotidiennes en s'intéressant à la façon dont cet enjeu est abordé – ou pas – par les organisations non gouvernementales (ONG), des composantes de la société civile qui agissent dans le secteur de l'environnement. Quelles places leurs responsables attribuent-ils aux TIC dans leurs mobilisations en tant que « simples » outils au service de leurs luttes ? Considèrent-ils que le « numérique » peut devenir un enjeu notable en matière environnementale ? Autrement dit, quels rapports les ONG et leurs membres entretiennent-ils avec des dispositifs dont les utilisations ont incontestablement un « impact » environnemental notable ? Et quel recul possèdent-ils quant à cette empreinte écologique ? Tel est leur questionnement principal.

Partie 2 : Le rôle des technologies numériques dans l'éthique professionnelle et les pratiques déontologiques

La multiplication des dispositifs sociotechniques communicationnels et la diversification de leurs usages ne sont pas sans conséquence sur les pratiques professionnelles et impliquent des enjeux d'ordre éthique et déontologique. Les implications des interactions entre communication et morale sont ici questionnées au prisme des pratiques professionnelles. Les textes qui composent cette partie traitent de secteurs d'activité influencés par les conséquences des pratiques numériques des acteurs professionnels dans différents contextes géographiques. Les textes portent sur le domaine du journalisme en Tunisie, le secteur de l'action sociale en France et celui des relations publiques au Québec.

Dans son texte « Journalistes tunisiens et pratiques numériques : quelles valeurs éthiques ? », Hamida El Bour interroge les pratiques numériques des journalistes tunisiens en s'intéressant à la teneur politique de leur propos et aux éventuels positionnements idéologiques. A travers une analyse de contenu des pages Facebook de quelques journalistes, l'autrice questionne les dérives d'ordre éthique qui découlent des prises de position individuelles de ces journalistes et des commentaires politiques publiés en ligne. L'autrice s'intéresse également à l'appropriation de Facebook comme espace d'expression et d'engagement citoyen et aux représentations des valeurs éthiques chez les journalistes. Au terme de son analyse, Hamida El Bour pointe une confusion entre le statut de journaliste et celui de citoyen s'exprimant via les réseaux socionumériques. L'autrice

attire également l'attention sur une valorisation de l'expression individuelle en dehors de la pratique professionnelle en dépit des risques de dérives éthiques.

Pour sa part, Josianne Millette s'intéresse aux pratiques des professionnels des relations publiques au Québec. L'autrice analyse la manière dont le travail en relations publiques (RP) participe à l'émergence et à la reproduction des modèles de référence et des valeurs associées à la communication publique sur le Web social. À l'intersection des approches sociotechniques s'inscrivant dans le prolongement de la sociologie des usages et du « tournant socioculturel » des études en relations publiques, cette recherche interroge les normes et les principes mobilisés dans la pratique professionnelle. Josianne Millette se réfère à une enquête qualitative multi-méthodes menée auprès du milieu québécois des RP. L'analyse porte ainsi sur le répertoire normatif mobilisé dans la façon dont l'usage des médias socionumériques se définit et se justifie dans la pratique des RP au Québec.

Enfin, en s'intéressant au secteur du travail social, Christelle Achard propose une réflexion sur les relations entre numérique et prise en charge sociale des publics vulnérabilisés en France. Elle se demande dans quelle mesure l'usage des technologies numériques est un reflet et un vecteur de transformations importantes dans l'accompagnement des populations vulnérabilisées. Christelle Achard interroge ainsi le rôle de l'utilisation croissante des technologies numériques dans l'évolution de la prise en charge sociale et présente les attitudes d'acceptation, d'adaptation et de résistance adoptées par les professionnels du travail social. L'autrice pointe également le rôle de la crise sanitaire dans le renforcement de l'isolement des publics fragilisés, dans le renforcement des mouvements de résistance des professionnels du secteur social à travers les usages des technologies numériques et dans l'apparition de pratiques innovantes au sein des équipes.

Partie 3 : Visibilité, présence numérique et protection des données

Interroger les rapports entre communication et morale conduit ensuite à explorer les grandes problématiques relatives à la collecte, à la protection et à l'exploitation des données personnelles. Celles-ci invitent à réfléchir à ce qui peut (et doit ?) rester privé à l'heure où la présence en ligne découle d'injonctions à la visibilité et à la disponibilité toujours plus pressantes pour l'individu contemporain. Si ces sujets ont été particulièrement débattus au cours des deux dernières décennies, notamment dans les sciences sociales et les études d'usages, plusieurs communications proposent d'y apporter un regard nouveau. Les contributrices et contributeurs prennent par exemple le cas des pays en voie de développement ou des pays émergents, dans lesquels la diffusion des technologies de la communication a été bien plus rapide et soudaine, ou encore la collecte de données et de contenus privés au sein du cercle familial alors que la littérature se focalise le plus souvent sur l'exploitation de ces données par les grands responsables de traitement.

En s'appuyant sur une méthodologie qualitative par le biais d'entretiens semi-directifs menés à la fois auprès de jeunes et de parents, Yann Bruna s'interroge ainsi sur les conséquences sociales qui découlent de l'utilisation de la géolocalisation des enfants au sein du cercle familial. Sa contribution montre en particulier que le dispositif sociotechnique joue un rôle dans la mise à l'épreuve de la relation de confiance entre des parents à la recherche de sécurité et des jeunes dont la parole s'efface derrière un traçage spatial qui fait office de preuve irréfutable des déplacements. L'auteur montre également que si la plupart des applications de contrôle parental semblent proposer aux jeunes de gérer eux-mêmes leurs « bonnes pratiques numériques » (notamment par le

biais de leur propre régulation du temps d'écran), il n'en est rien en pratique. Le dispositif introduit ainsi une forte asymétrie entre des parents qui disposent de modalités de surveillance des activités en ligne et hors ligne de leurs enfants qui s'étendent au-delà du seul domicile familial, et des enfants qui voient leur autonomisation entravée par diverses régulations de leurs pratiques numériques et de leurs déplacements urbains.

Dans un autre registre, sur la base d'une enquête généalogique sur le droit à la protection des données personnelles (recueil d'archives et entretiens conduits avec des acteurs ou témoins des premiers débats sur la protection des données personnelles), Julien Rossi se demande au nom de quelle morale il est nécessaire de « protéger » les données à caractère personnel. Il montre qu'en tant que catégorie juridique nouvelle, ce droit à la protection des données à caractère personnel, qui date des années 1970, s'ancre dans une conception normative de la vie privée « fondée sur un droit au contrôle individuel de l'accès à soi ». Pourtant, ce droit, selon l'auteur, se distingue du droit à la vie privée qui, en faisant du consentement une norme, redéfinit par là même le rapport entre individu et collectif.

Marie-Zoé Mfoumou travaille quant à elle sur le rôle des TIC dans les mutations des pratiques des jeunes sur le plan moral au Gabon, et plus précisément dans la capitale, Libreville. La méthode choisie consiste en une approche comparative des contextes socialisants d'hier et d'aujourd'hui, reposant sur un matériau composite comprenant des articles de presse, une revue de la littérature, des entrevues, des enquêtes et des observations. L'autrice conclut à une certaine perte de repères chez les jeunes de la capitale à la suite d'une distanciation croissante vis-à-vis de leurs familles et au rôle croissant que prennent les TIC dans leurs pratiques communicationnelles.

De son côté, Jean Liyongo part du principe selon lequel la vie privée est sacrée. Cela dit, ajoute-t-il, celle-ci est en train d'être désacralisée au regard du spectacle qu'offrent les nouvelles sociabilités engendrées par les réseaux socionumériques en général, et Facebook en particulier, à travers la publication intentionnelle, par des membres des « communautés virtuelles » en action sur le site, de photographies et d'autres messages personnels. L'auteur mobilise la sociologie des usages, qui lui fournit des outils de compréhension à propos des conséquences du phénomène de publicisation de la vie privée.

Partie 4 : Féminismes, numérique et émancipation

Enfin, un dernier axe ressorti de ce colloque concerne les rapports au(x) corps, genre(s) et féminismes et la façon dont ils sont plus ou moins recomposés, ou au moins réinterrogés, à l'ère du numérique. Les textes abordent la question de l'émancipation de soi dans des contextes où prévalent des normes, qui existent certes partout, mais dont le poids et les enjeux varient selon les influences culturelles, religieuses ou politiques... Dans les trois premiers textes, la puissance des normes doit au pouvoir du religieux et du politique tandis que dans le dernier, elle doit aux normes hégémoniques de corporalité dans les sociétés occidentales.

Dans le premier texte, Hélène Bourdeloie étudie les usages du téléphone mobile multifonction en Arabie saoudite par des Riyadiennes dans le contexte d'une société autoritaire et ségréguée d'un point de vue des rapports sociaux de genre, de classe et de race. Elle montre que si les pouvoirs établis se sont saisis du numérique pour en faire un instrument de contrôle de la population, les femmes saoudiennes ont quant à elle domestiqué le téléphone mobile multifonction

à des fins d'empouvoirement (*empowerment*), autrement dit pour se rendre visibles, se mouvoir dans l'espace ou militer. Loin toutefois d'embrasser une vision simpliste qui ne verrait que des formes d'expériences empruntant au modèle occidental, l'autrice montre que leurs usages du téléphone mobile indiquent qu'elles ont des façons de résister et que les normes qu'elles habitent ne sont pas évacuées, mais renégociées.

Le deuxième texte est celui de Zeineb Touati intitulé « Les médias numériques comme alternative aux prescriptions normatives et morales ». Il s'agit d'étudier les pratiques de la communauté LGBT en Tunisie dans un contexte également autoritaire, bien que moindrement. Ici, ce sont surtout les normes religieuses plus que les autorités politiques *stricto sensu* qui semblent contraindre les usages des réseaux sociaux numériques et l'expression de paroles minoritaires. Malgré un contexte homophobe et conservateur, les paroles minoritaires – et notamment celles des communautés LGBT – s'expriment et s'exposent sur les réseaux sociaux numériques comme Facebook, confirmant les usages militants. Pour les communautés LGBT, Facebook constitue une alternative en matière de visibilité et d'émancipation, ces dernières étant contraintes, limitées, voire impossibles dans les espaces publics traditionnels. Ainsi les réseaux sociaux numériques sont-ils perçus comme des espaces de contournement, voire de transgression des espaces traditionnels empreints de conservatisme.

Toujours en Tunisie, Alma Betbout s'intéresse pour sa part à une étude de cas sur la façon dont un événement, en particulier celui d'une kamikaze se faisant exploser en octobre 2018, a été représenté sur les réseaux sociaux numériques. Procédant à une analyse discursive et sémiopragmatique d'un échantillon de comptes Facebook, l'autrice montre que les commentaires sur cet événement ont tantôt été empreints de critique envers la société saoudienne, tantôt d'humour sexiste. Ainsi fait-elle le constat que malgré l'évolution des droits de la femme dans le pays, le poids des normes de genre traditionnelles résiste et s'impose, même à l'occasion d'un événement dramatique comme celui dont il est ici question.

Enfin dans le dernier texte, la puissance des normes tient aux canons esthétiques du corps féminin prévalant dans le monde occidental, normes hégémoniques du corps susceptibles d'être (aussi) à l'origine du développement de pathologies telles que l'anorexie (mentale), trouble du comportement alimentaire qui concerne plutôt les pays riches occidentaux¹ et les femmes, l'anorexie affectant les adolescentes plutôt que les adolescents². Ainsi Leila Azimani et Benoît Cordelier ont-ils pour objectif de comprendre la place des réseaux sociaux numériques, et en particulier de Facebook, dans le quotidien de personnes ayant un trouble alimentaire comme l'anorexie mentale. L'autrice et l'auteur s'intéressent ici au rôle de la communication dans la valorisation des représentations, des principes axiologiques dominants qui s'y constituent et des modalités de socialisation qui en découlent. L'étude s'articule autour d'une ethnographie en ligne composée d'entrevues pour identifier différents types d'interactions.

¹ <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC1435625/>, consulté le 9 mars 2022.

² Selon une étude mentionnée par l'Inserm, en France, en 2008, l'anorexie mentale a concerné 0,5 % de ces jeunes filles et 0,03 % des garçons entre 12 et 17 ans : <https://www.inserm.fr/dossier/anorexie-mentale/>, consulté le 9 mars 2022.

Finalement, le volume dense proposé ici met bien en évidence les quatre thématiques ressorties du colloque qui reflètent particulièrement un certain nombre d'enjeux contemporains moraux et éthiques questionnés à l'ère de notre société du tout numérique.

BIBLIOGRAPHIE

Aubert, Nicole (2018). *@ la recherche du temps : Individus hyperconnectés, société accélérée : tensions et transformations*. Toulouse : Érès.

Aubert, Nicole et Claudine Haroche (2011). *Les tyrannies de la visibilité : Être visible pour exister?*. Toulouse : Érès.

Badouard, Romain (2017). « Internet et démocratie, le grand désenchantement ? ». *Ina Global*. Repéré à <https://larevuedesmedias.ina.fr/internet-et-democratie-le-grand-desenchantement>, consulté le 9 mars 2022.

Bourdeloie, Hélène (2021). « Genre·s et numérique ». *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*. Mis en ligne le 5 mars 2021. Repéré à <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/genre-s-et-numerique>, consulté le 9 mars 2022.

Bourdeloie, Hélène (2018). « Vivre avec les morts au temps du numérique. Recompositions, troubles & tensions ». *Semen*, 45, p. 25-52.

Bourdeloie, Hélène, Virginie Julliard et Nelly Quemener (2014). « La construction des identités de genre à l'ère du numérique. Usages et représentations ». Séminaire *Genre, Médias et Communication*, Institut de Management de l'Information, 13 juin. Repéré à https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_01073499/document, consulté le 5 janvier 2021.

Cardon, Dominique et Julien Levrel (2009). « La vigilance participative. Une interprétation de la gouvernance de Wikipédia ». *Réseaux*, 154, p. 51-89.

Cohn, Jonathan (2019). *The Burden of Choice. Recommendations, Subversion, and Algorithmic Culture*, New Jersey : Rutgers University Press.

George, Éric (dir.) (2019a). *Numérisation de la société et enjeux sociopolitiques. Tome 1 : Numérique, communication et culture*. Londres : ISTE Éditions.

George, Éric (dir.) (2019b). *Numérisation de la société et enjeux sociopolitiques. Tome 2 : Numérique, information et recherche*. Londres : ISTE Éditions.

Habermas, Jürgen (1999). *De l'éthique de la discussion*. Paris : Flammarion. (Mark Hunyadi, Trad.)

Jonas, Hans (1990). *Le principe responsabilité : Une éthique pour la civilisation technologique*. Paris : Cerf. (Jean Greisch, Trad.)

Julier-Costes, Martin (2016). « Socio-anthropologie du deuil chez les jeunes. La mort d'un-e ami-e à l'ère du numérique ». Dans Jeffrey, Denis, Jocelyn Lachance et David Le Breton (dir.), *Penser l'adolescence. Approche socio-anthropologique*. Paris : PUF, p. 125-136.

Ouellet, Maxime, Marc Ménard, Maude Bonenfant et André Mondoux (2015). « Big Data et quantification de soi. La gouvernamentalité algorithmique dans le monde numériquement administré ». *Canadian Journal of Communication*, 40(4), p. 597-613.

Proulx, Serge et Mary Jane Kwok Choon (2011). « L'usage des réseaux socionumériques : une intériorisation progressive du contrôle social ». *Hermès*, 59, p. 105-111.

Stiegler, Bernard (2016). *Dans la disruption. Comment ne pas devenir fou ?*. Paris : Éd. Les liens qui libèrent.

Voirol, Olivier (2005). « Les luttes pour la visibilité : esquisse d'une problématique ». *Réseaux*, 129-130, p. 89-121.

Partie 1 : Un écosystème fragilisé à l'ère du numérique

Hans Jonas, le choc écologique et la métaéthique de la responsabilité. Repenser les limites de la communauté éthique à l'ère de l'Anthropocène

* Cet article est publié dans le cadre d'une recherche qui a été rendue possible par une subvention du CRSR (#430-2018-0769)

KANE Oumar
kane.oumar@uqam.ca

Al-RAWI Ahmed
aalrawi@sfu.ca

BIZIMANA Aimé-Jules
aime-jules.bizimana@uqo.ca

Notices biographiques

Oumar Kane est professeur titulaire au Département de communication sociale et publique à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et chercheur au Centre de recherche interuniversitaire sur la communication, l'information et la société (CRICIS). Ses recherches portent principalement sur les études postcoloniales, les théories de la communication et la communication environnementale.

Ahmed Al-Rawi est professeur assistant à la School of Communication de l'Université Simon Fraser, au Canada. Il assure la direction du *Disinformation Project* qui examine de manière empirique les enjeux liés aux fausses nouvelles. Son expertise en recherche est liée aux nouvelles, aux médias sociaux et à la globalisation de la communication, avec un accent sur le Canada et le Moyen-Orient.

Aimé-Jules Bizimana est professeur agrégé au Département des sciences sociales à l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et chercheur au Centre de recherche interuniversitaire sur la communication, l'information et la société (CRICIS). Ses recherches portent principalement sur les médias de service public et le journalisme de guerre.

Résumé

Dans cette contribution, nous étudions certaines propositions éthiques qui s'attaquent normativement au choc écologique. La métaéthique jonassienne (Jonas, 1990), qui articule trois dimensions capitales (la responsabilité éthique, la civilisation technologique et la question environnementale) et analyse cette menace inédite de l'humanité sur elle-même, sera mobilisée. Nous introduirons notre propos en clarifiant succinctement le domaine que recouvre l'éthique environnementale et identifierons la place que l'éthique jonassienne y occupe. Nous évoquerons ensuite les contours de la métaéthique jonassienne telle qu'elle se déploie dans *Le Principe responsabilité* et montrerons une certaine convergence avec les travaux d'Hannah Arendt. Après avoir montré les limites des éthiques traditionnelles relativement à notre condition écologique présente, nous terminerons en confrontant l'*heuristique de la peur* d'Hans Jonas avec l'*éthique de la discussion* proposée par Jürgen Habermas (1999).

Mots-clés : Choc écologique, communication environnementale, communauté éthique, éthique de la responsabilité, Hans Jonas.

Introduction

L'idée que le choc écologique³ est le défi majeur de notre conjoncture historique actuelle est de plus en plus partagée tant au sein de la communauté scientifique que parmi le grand public. Pour en attester, il suffit de mentionner le consensus scientifique autour du fait que l'humanité est devenue pour la première fois de son existence une force géologique nous faisant entrer dans l'ère de l'Anthropocène⁴. En d'autres termes, ce qui est en jeu dorénavant, c'est la survie même de l'espèce humaine (et de toute forme de vie sur Terre). Jonas (1990) attribue cette menace de l'humanité sur elle-même aux effets d'un « Prométhée définitivement déchaîné », d'où son insistance sur la dimension technologique de la menace globale. Dès lors, se pose la question de l'inadaptation éventuelle de l'éthique traditionnelle pour répondre aux interrogations qui nous assaillent et la nécessité de prendre conscience du fait que « la terre de la nouvelle pratique collective, dans laquelle nous sommes entrés avec la technologie de pointe, est encore une terre vierge de la théorie éthique » (Jonas, 1990, p. 12).

Ce n'est pas un hasard si la réflexion éthique prend une place aussi importante dans les réflexions relatives au choc écologique. En effet, Aristote nous enseignait déjà que l'éthique, avec la politique, fait partie des sciences pratiques qui se donnent pour objet de transformer l'agir du sujet en tant qu'être moral. Cela signifie que l'éthique a, de pair avec d'autres modes d'intervention, une contribution normative importante à apporter à la solution des problèmes sociétaux. L'éthique se donne des objets de réflexion conformes aux préoccupations collectives de l'heure. C'est en ce sens qu'elle s'est récemment emparée de manière inédite d'une préoccupation fort ancienne :

Définie de façon générale, l'éthique environnementale est une entreprise qui se donne pour programme d'examiner systématiquement les valeurs qui règlent le rapport de l'être humain à son environnement naturel, et pour objectif de restreindre sur la base de normes la classe des actions permises à l'égard de la nature. La régulation qui doit être mise en place dans notre rapport à la nature n'est pas d'abord et fondamentalement une régulation de type juridico-politique, mais bien une régulation morale qui détermine les conditions sous lesquelles il est légitime d'étendre la communauté des êtres et des entités à l'endroit desquels les êtres humains doivent se reconnaître des devoirs, de la forme de vie animale la plus fruste à l'ensemble des écosystèmes qui composent notre environnement naturel (Afeissa, 2009, p. 23).

L'éthique environnementale a connu ces dernières décennies un important développement théorique avec des figures centrales comme Routley (1973), Rolston III (1988) ou Baird Callicott (1999). Parmi ces développements figure le « fait qu'elle prend au sérieux la possibilité de concevoir les êtres vivants non humains, ainsi que les composantes abiotiques du milieu naturel, comme des *patients moraux*, c'est-à-dire comme des êtres susceptibles d'être présentés comme des objets de préoccupation morale pour eux-mêmes » (Afeissa, 2009, p. 26). Il s'agit, pour reprendre la belle formule de Larrère (2010, p. 406), de « renouveler la réflexion morale en faisant entrer la

³ Nous mobilisons dans ce texte le syntagme *choc écologique* en lieu et place de *crise écologique* pour rendre compte de la dimension traumatique que la situation présente comporte tant dans l'ordre matériel que dans l'ordre psychique. En effet, le terme *crise* a une connotation lénifiante qui est d'autant moins susceptible de permettre de trouver des solutions radicales qu'elle est compatible avec les idéologies de la réforme par petits pas.

⁴ Selon ses défenseurs, l'humanité serait devenue pour la première fois de son existence une véritable force géologique. Les débats sont encore vifs sur la pertinence de cette caractérisation. Les formulations alternatives sont nombreuses et varient en fonction de la dimension à laquelle un caractère structurant est reconnu : capitalocène, plantationocène, androcène, chthulucène, olysmocène, edentarocène, etc. Nous nous conformons ici à l'appellation sur laquelle le consensus scientifique semble prévaloir.

nature dans le domaine de la moralité». Les voies que cette éthique environnementale prend s'inscrivent parfois dans la plus pure tradition de la philosophie morale. Ainsi Routley (1973) mobilise-t-il, par exemple, une expérimentation fictive pour justifier la nécessité d'élargir la communauté morale à des entités non humaines.

1. L'ÉTHIQUE ENVIRONNEMENTALE ET LA MÉTAÉTHIQUE JONASSIENNE

Il est d'usage de proposer une cartographie des éthiques environnementales qui inscrit la diversité entre les deux pôles idéaltypiques que sont l'anthropocentrisme et l'écocentrisme. Conformément à son étymologie, l'anthropocentrisme met l'humain au centre du système et lui subordonne la nature par le recours à des expressions comme « ressources naturelles », « services écosystémiques » ou « capital naturel » (Curry, 2017). Dans cette perspective, c'est une pensée de la continuité qui est privilégiée dans la mesure où il est considéré que croissance économique et écologie font bon ménage. Est notamment caractéristique des éthiques anthropocentrées une certaine tendance à placer une foi très grande dans la technologie pour trouver des solutions aux « problèmes écologiques » (Kane *et al.*, 2021).

À l'opposé, l'écocentrisme a tendance à effectuer un décentrement de perspective et d'échelle puisque c'est la *relation* qui est privilégiée. À cet égard, la préoccupation peut osciller entre l'échelle la plus globale (la Terre) et la plus locale (tel l'écosystème de relations précisément circonscrit). Dans ces éthiques, l'humain n'est qu'un membre parmi d'autres d'une « citoyenneté biotique » dont le centre est l'écosystème de relations lui-même.

Les éthiques environnementales sont parfois d'une grande radicalité à mesure qu'elles se rapprochent de l'un des deux pôles. Néanmoins, la majorité d'entre elles se situe dans un entre-deux, à tel point que ce sont parfois des nuances subtiles qui permettent de les situer sur un continuum entre écocentrisme et anthropocentrisme. En dépit de leur grande variété, il est possible de les interroger à partir de la manière dont elles actualisent de façon pratique le « principe responsabilité » forgé par Jonas (1990). En effet, par son ambition et sa portée, la proposition jonassienne a toutes les caractéristiques d'une métaéthique dans la mesure où elle fournit un critère normatif commun (la responsabilité) pour comparer et classer les éthiques environnementales.

En articulant de manière serrée trois dimensions centrales (la responsabilité éthique, la civilisation technologique et la question environnementale), Jonas se donne le moyen d'élucider la manière dont la nature devient objet de responsabilité pour la première fois dans l'histoire humaine. Cela n'est possible qu'à partir du moment où le pouvoir technologique de l'humain s'est imposé à la nature. Dès lors, la nouveauté, radicale, réside dans le fait que l'éthique ne s'occupe plus du rapport à son semblable (éthique traditionnelle), elle a plutôt désormais pour rôle de régler le rapport à une nature qui est la condition de possibilité de la vie humaine sur Terre.

Hans Jonas, dont il est d'usage de considérer qu'il effectue un diagnostic pessimiste de notre présent technologique et environnemental, ne peut être adéquatement saisi que si on voit de quelle manière il prend clairement, avec *Principe responsabilité*, le contrepied d'Ernst Bloch (1976), auteur du *Principe Espérance*, dans lequel ce dernier mobilise les concepts d'espoir et d'utopie

auxquels Jonas opposera une « heuristique de la peur »⁵. Il s'agit donc chez Jonas d'un projet d'une grande radicalité qui cherche à trouver une solution aux dérives de la « civilisation technologique » dont les capacités de nuisance sont telles qu'elles mettent en péril la vie elle-même. Cette dimension technologique a également fait l'objet de réflexions originales de la part d'Arendt⁶, qui avait une certaine proximité personnelle avec Jonas :

Si la condition humaine consiste en ce que l'homme est un être conditionné pour qui toute chose, donnée ou fabriquée, devient immédiatement condition de notre existence ultérieure, l'homme s'est « adapté » à un milieu de machines dès le moment où il les a inventées. Elles sont certainement devenues une condition de notre existence aussi inaliénable que les outils aux époques antérieures (Arendt, 1983, p. 198).

Si, pour Arendt, le problème se pose en termes ontologiques, et pour Jonas, en termes civilisationnels, on voit néanmoins assez bien comment tous deux jettent un regard profondément original sur la technique et ses méfaits sans chercher refuge dans une humanité purifiée des artifices de la technique. Autrement dit, tant pour Jonas que pour Arendt, l'humain fait corps avec un système technique qu'il a créé et qui le conditionne en retour. L'analogie ne s'arrête pas là puisque Arendt semble être très pessimiste quant à l'agir technique lorsqu'elle écrit :

Les sciences et les techniques modernes qui ont cessé d'observer, d'utiliser ou d'imiter les processus naturels et paraissent réellement agir sur la nature, semblent du même coup avoir introduit l'irréversibilité et l'imprévisibilité humaines dans la sphère de la nature où n'existe aucun remède qui déferait ce qui a été fait (Arendt, 1983, p. 304).

L'irréversibilité consécutive du tournant où la *mimesis* se transforme en *poïesis* au détriment de la nature fonde donc un diagnostic pessimiste du présent tant chez Arendt que chez Jonas, ce dernier en tirant des conséquences normatives d'une grande radicalité.

2. L'ÉTHIQUE DE LA RESPONSABILITÉ (JONAS) CONTRE LES ÉTHIQUES DU DEVOIR (HABERMAS) ET DE LA VERTU (ARISTOTE)

Même si les typologies éthiques sont très nombreuses, on distingue traditionnellement trois grandes familles de théories éthiques mettant l'accent sur :

- les vertus ou qualités personnelles (éthique de la vertu) ;
- les règles ou devoirs (éthique déontologique) ;
- les effets (éthique conséquentialiste).

Pour Jonas (1990), les éthiques de la vertu (caractérisées par la simultanéité et la réciprocité) sont incapables de prendre en compte la spécificité de notre expérience historique présente. En effet, le philosophe indique que dans l'Antiquité grecque, où les éthiques de la vertu ont été pensées, l'environnement naturel n'était pas un objet de responsabilité humaine puisqu'elle prenait soin d'elle-même. Jonas fait remonter le changement du rapport de la science à la nature au XVII^e siècle, lorsque la méthode analytique et expérimentale devient « agressive à l'égard de son

⁵ Même si Jonas n'a pas forgé l'expression, elle rend bien compte de son projet. Il s'agit de considérer que c'est au moment où nous craignons de perdre une chose que nous la chérissons. L'heuristique jonassienne de la peur nécessite de s'aligner sur un scénario pessimiste pour être en mesure de prendre des solutions radicales. Il s'agit de ne plus compter sur des adjutants techniques pour résoudre un problème qui a des soubassements normatifs incontournables.

⁶ Pour une analyse comparée plus systématique des deux philosophes, voir Pommier (2013).

objet» (p. 16), se séparant par là même de la science précédente qui, même si elle n'était pas systématiquement contemplative, mobilisait un tout autre apport de la théorie et de la pratique. Pour justifier son entreprise de refondation théorique, Jonas (p. 17) écrit : « (...) par suite de certains développements de notre pouvoir, l'essence de l'agir humain s'est transformée et comme l'éthique a affaire à l'agir, l'affirmation ultérieure doit être que la transformation de la nature de l'agir humain rend également nécessaire une transformation de l'éthique ». Cette transformation de l'essence de l'agir humain est à mettre en relation avec le développement technologique, qui est lui-même un produit de la transformation du rapport entre théorie et pratique aux alentours du XVII^e siècle avec l'émergence de la méthode expérimentale.

Par ailleurs, la proposition jonassienne se démarque radicalement des éthiques déontologiques, qui mettent l'accent sur « le devoir ». Les éthiques « de la discussion », dont Apel (1994) et Habermas (1999) se sont fait les plus importants défenseurs dans les années 1970, appartiennent à cette constellation des éthiques du devoir. Chez Habermas, notamment, il y a un décentrement assez important de l'horizon éthique puisque ce qui est interrogé n'est plus une question de nature existentielle (comment mener une vie bonne ?), mais porte plutôt sur les conditions de validité d'une norme.

C'est en ce sens qu'on peut considérer que pour Habermas, c'est la question du *juste* plutôt que celle du *bien* qui est prioritaire. Dès lors : « Les questions morales – concernant le juste, et décidables au terme d'une procédure argumentative – sont à distinguer des questions éthiques – concernant les choix axiologiques préférentiels de chacun –, c'est l'une des entreprises originales de ce livre de le montrer » (Hunyadi *in* Habermas, 1999, p. 8). Même si le projet de fonder⁷ une éthique philosophique caractérise conjointement Habermas et Jonas, les contours que ce projet prend sont tout à fait différents. En effet, l'éthique d'Habermas est encore traditionnelle⁸ dans la mesure où elle présuppose une réversibilité parfaite des exigences de validité au sein de la communauté éthique qui est circonscrite aux humains. *A contrario*, Jonas met l'accent sur le principe inverse de dissymétrie. Partout où existe une exigence de responsabilité prévaut, selon lui, un horizon d'attentes différenciées en fonction des agents impliqués. Cette différence a des implications très importantes sur la manière dont la communauté politique est envisagée par les deux théoriciens.

Sur la question de la responsabilité, un différend significatif se fait jour puisque l'éthique habermassienne de la discussion récuse, par principe, tout argument d'autorité dans la mesure où toute prétention à la validité doit pouvoir être soumise à discussion et faire l'objet d'une délibération, fût-elle fictive. Cette condition fondamentale des éthiques de la discussion semble poser problème dans le cadre de l'éthique jonassienne, où il s'agit de rompre avec les éthiques

⁷ En un sens différent, cependant, puisque Habermas entend contribuer à une théorie critique de la société, tandis que Jonas a l'ambition de refonder la théorie éthique elle-même sur de nouvelles bases.

⁸ Il faudrait cependant se garder de trop rabattre Habermas sur la tradition, car ses positions sont innovantes à plusieurs égards, comme le montre Hunyadi, qui soutient que le philosophe allemand plaide pour une morale « déontologique, cognitiviste, formaliste et universaliste. Déontologique, parce qu'elle se concentre sur la question de la fondation de la validité prescriptive d'obligations ou de normes d'action ; cognitiviste, parce qu'elle affirme que les questions pratiques sont susceptibles de vérité ; formaliste (ou procédurale) parce qu'elle se borne à donner un principe de justification des normes morales ; universaliste enfin, parce que les structures de la communication qui permettent d'établir ce principe sont telles qu'elles dépassent par nature les limites étroites de toute culture ou époque données » (Hunyadi *in* Habermas, 1999, p. 8).

abstraites et les pratiques traditionnelles qui nous ont menés au bord du gouffre. Il s'agit plutôt pour Jonas de privilégier un diagnostic lucide⁹.

Jonas promeut par conséquent une éthique conséquentialiste dont témoigne le sous-titre de son ouvrage intitulé *Le Principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*. Cette *responsabilité* est rendue d'autant plus urgente que l'agir humain est porteur de *conséquences involontaires catastrophiques*¹⁰ qui affectent tant la nature que les générations futures, c'est-à-dire deux catégories qui n'ont pas voix au chapitre dans l'éthique habermassienne, et plus largement dans les éthiques traditionnelles. Pour Jonas, il ne s'agit donc pas seulement de changer de conception éthique, mais plus fondamentalement de commencer par changer notre conception de l'éthique (Larrère, 2020). Cela nécessite d'élargir radicalement la communauté éthique, qui n'est plus anthropocentrique au sens strict, puisqu'elle engage des entités non humaines (la nature) et des acteurs non présents (les générations futures). Inspirée de l'impératif catégorique kantien, la maxime éthique¹¹ proposée par Jonas devient alors : « Agis de façon telle que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre » (Jonas, 1990, p. 30).

Le changement de paradigme de la théorie éthique est rendu nécessaire par l'extrême portée des externalités négatives de la civilisation technologique dans l'espace et dans le temps. Pour ce faire, l'extension jonassienne nous assigne pour tâche de « maîtriser moralement notre maîtrise technique » (Larrère, 2020) en se déployant dans deux directions :

1. Contre la conception traditionnelle de la responsabilité qui impute un acte passé à un individu, Jonas oriente la responsabilité collective de l'humanité vers l'avenir et pour un ensemble d'actes (non plus pour un acte individuel) ;
2. Contre la conception réciproque de l'éthique traditionnelle, Jonas évoque une éthique non réciproque (elle prend en considération des acteurs muets : la nature et les générations futures).

CONCLUSION

In fine, le désaccord entre Habermas et Jonas porte sur la dimension communicationnelle dans la mesure où les principes habermassiens d'une communication valide que sont le principe U¹² (Universalisation) et le principe D¹³ (Discussion) peuvent sembler trop abstraits face à la

⁹ C'est là un important point d'achoppement entre les deux philosophes puisque la position jonassienne semble, à certains égards, compatible avec la centralité de certaines formes d'expertise non démocratiques.

¹⁰ Pour Jonas, c'est la puissance technologique humaine qui nécessite d'être tenue en laisse en raison de sa dangerosité et du fait que toutes les conséquences ne sont pas contrôlables. Cette piste semble rejoindre celle des « *unintended consequences* » théorisée en sociologie.

¹¹ Antérieurement à Jonas, Aldo Leopold avait déjà proposé une « éthique de la terre » qui étendait les frontières de la communauté biotique pour y inclure la nature (le sol, l'eau, les plantes et les animaux, ou collectivement, la terre) (Leopold, 1966 : 219). Léopold étend l'exigence morale aux animaux autres que l'homme. Il met l'accent sur les communautés biotiques comprenant de nombreuses espèces. Son éthique environnementale est plus holiste qu'individualiste. Il a formulé la maxime morale suivante : « une chose a raison lorsqu'elle tend à préserver l'intégrité, la stabilité et la beauté de la communauté biotique. Elle a tort dans le cas contraire » (Leopold, 1966, p. 240).

¹² Selon Jaffro (2001, p. 73), « ce principe d'universalisation permet de faire le tri entre les normes proposées. On peut dire grossièrement qu'il reformule l'impératif catégorique et y inscrit la considération des conséquences de l'action ».

¹³ Ce principe concerne la mesure dans laquelle une norme ne peut être valide que si elle réussit le test de recueillir l'accord auprès de toutes les personnes qu'elle est susceptible d'affecter si elles participaient à une discussion pratique sur la validité de cette norme (Habermas, 1999).

catastrophe qui s'annonce selon Jonas. Cela est d'autant plus vrai que ces deux principes font intervenir des personnes fictives dans le cadre d'un dialogue fictif (Jaffro, 2001). En ce sens, les principes démocratiques au cœur de l'approche habermassienne semblent mal s'accommoder de la proposition jonassienne, qui relève plutôt d'une approche mixte dans la mesure où elle permet de conjointre la centralité de l'expertise et la prise en compte d'une communauté éthique plus élargie que celle d'Habermas.

La communauté éthique jonassienne a cette particularité que, face au diagnostic lucide de la catastrophe qui s'annonce, les acteurs humains semblent pouvoir être traités comme des « patients moraux », à l'image des entités non humaines. On voit donc que l'argument d'autorité résolument écarté par les éthiques de la discussion peut servir d'ultime recours à une éthique de la responsabilité soucieuse de refonder les bases normatives et de sauver ce qui peut encore l'être. Le consensus démocratique ou l'expertise responsable... Le choix reste encore à faire.

BIBLIOGRAPHIE

Afeissa, Hicham-Stéphane (2009). « De l'éthique environnementale au principe responsabilité et retour ». *Éducation relative à l'environnement*, 8, p. 15-33.

Apel, Karl-Otto (1994). *L'éthique de la discussion*. Paris : Cerf.

Arendt, Hannah (1983). *Condition de l'homme moderne*. Paris : Calmann-Lévy.

Bloch, Ernst (1976). *Le Principe Espérance*. Paris : Gallimard.

Callicott, John Baird (1999). *Beyond the Land Ethic. More Essays in Environmental Philosophy*. Albany : SUNY Press.

Curry, Patrick (2011). *Ecological Ethics: An introduction*. Cambridge : Polity Press.

Habermas, Jürgen (1999). *De l'éthique de la discussion*. Paris : Flammarion. (Mark Hunyadi, Trad.)

Jaffro, Laurent (2001). « Habermas et le sujet de la discussion ». *Cités*, 5, p. 71-85.

Jonas, Hans (1990). *Le Principe responsabilité : Une éthique pour la civilisation technologique*. Paris : Cerf. (Jean Greisch, Trad.)

Kane, Oumar, Alexia Pilon, Arnaud Francioni, Ahmed Al-Rawi et Aimé-Jules Bizimana (2021). « La science du climat au prisme de la culture. Une typologie symbolico-éthique de la recherche en communication ». *Canadian Journal of Communication*, 46(1), p. 33-54.

Larrère, Catherine (2020), *Hans Jonas et les générations futures*. <https://www.youtube.com/watch?v=R-zA-jQdczE>, consulté le 18 octobre 2021.

Larrère, Catherine (2010). « Les éthiques environnementales ». *Natures Sciences Sociétés*, 18, p. 405-413.

Leopold, Aldo (1966). *Almanach d'un comté des sables : Suivi de quelques croquis*. Paris : Flammarion.

Pommier, Éric (2013). « Éthique et politique chez Hans Jonas et Hannah Arendt ». *Revue de métaphysique et de morale*, 78, p. 271-286.

Rolston III, Holmes (1988). *Environmental Ethics. Duties to and Values in the Natural World*. Philadelphia: Temple University Press.

Routley, Richard (1973). « Is There a Need for a New, an Environmental Ethic? ». *Proceedings of the XVth World Congress of Philosophy*, 1, p. 205-210.

Un *game over* pour la vie sur la planète ? Insoutenable croissance de l'opulence relationnelle et communicationnelle numérisée

CARRÉ Dominique

dominique.carre@sorbonne-paris-nord.fr

Notice biographique

Dominique Carré est professeur en sciences de l'information et de la communication à l'Université Sorbonne Paris Nord (USPN). Il assure la direction de la thématique « Innovations en communication : dispositifs, normes et usages » au LabSIC et de la mention de master « Création numérique ». Ses principaux travaux portent sur la numérisation de la société, ses enjeux économiques, sociaux, communicationnels et environnementaux. Il est coéditeur de la revue *tic&société*.

Résumé

La profusion d'une communication numérique expressive, libérée, publicitaire, débridée, intensive, productiviste au niveau mondial n'est-elle pas l'angle mort de l'opulence relationnelle et communicationnelle ? Elle engendre en effet des répercussions très concrètes sur l'environnement et sur nos modes de vie tout en interrogeant les conditions de notre vie (survie) sur Terre. Est-ce moral de tout concéder à cette émancipation communicationnelle au détriment des conséquences environnementales et climatiques ? Sans délaisser les données strictement quantitatives, l'attention est portée sur les aspects plus qualitatifs (pratiques sociales, usages) pour comprendre les dynamiques à l'œuvre. L'objectif est d'identifier les processus et de repérer les trajectoires actuelles qui expliquent ce « *game over* » possible, pour déboucher sur quelques pistes de réflexion, si l'on souhaite limiter l'illimité.

Mots-clefs : Numérique, hyperconnectivité, émancipation communicationnelle, insoutenable croissance, écologie.

1. POSITIONNEMENT

D'une interrogation sur les limites de l'informatisation sociale, on est passé à un marketing de l'usage (Carré et Panico, 1997) et progressivement à une critique sociale qui a eu pour conséquence d'en appeler à la « démocratisation » de l'accès à l'internet et aux technologies connexes, réclamant la gratuité pour favoriser l'accès et l'utilisation par le plus grand nombre, exigeant ainsi toujours plus de technique, de débit, d'infrastructures, et encore plus de *données* et d'utilisateurs (Carré, 2005). Accéder à l'internet est perçu alors comme un moyen d'émancipation. Cette émancipation n'est-elle pas antagoniste avec la lutte menée pour la sauvegarde du climat ? Plusieurs questions en découlent : la productivité des échanges peut-elle être salvatrice pour la société (aspects sociaux) ? Pour la démocratie (aspects sociopolitiques) ? Pour les industriels de la communication (aspects technico-économiques) ? Mais qu'en est-il pour la planète et surtout la vie des humains sur celle-ci (aspects environnementaux) ? Ne devrions-nous pas nous interroger sur ces derniers aspects, et en particulier sur les conséquences de la participation des techniques numériques d'information et de communication (TNIC) (production et utilisation), sur leur consommation énergétique et sur la production de gaz à effet de serre (GES) qui contribuent au réchauffement-dérèglement climatique ?

La profusion d'une communication numérique expressive, libérée, publicitaire, débridée et intensive n'est-elle pas l'angle mort de l'opulence relationnelle et communicationnelle (Carré, 2021), puisqu'elle engendre des répercussions très concrètes sur l'environnement et sur nos modes de vie tout en interrogeant les conditions de notre vie (survie) sur Terre ? Est-ce moral de tout concéder à cette émancipation communicationnelle au détriment des conséquences environnementales et climatiques ? Cette abondance, n'en doutons pas, si elle continue à croître, débouchera sans nul doute d'ici quelques années à la constitution d'une « bombe énergétique » et à une impasse climatique.

Notons que pour répondre à ce questionnement, nous avons, sans délaisser les données strictement quantitatives, focalisé notre attention sur les aspects plus qualitatifs (pratiques sociales, usages) très pertinents, nous semble-t-il, pour comprendre les dynamiques à l'œuvre. L'objectif est d'identifier les processus et de repérer les trajectoires actuelles qui expliquent ce « *game over* » possible.

Dans le cadre imposé, nous nous efforcerons de rendre compte principalement de la consommation d'énergie résultant de l'utilisation des TNIC et des conséquences sur le climat. Pourquoi un tel choix ? Deux raisons. D'une part, il a été constaté récemment une inflexion dans la répartition énergétique consommée entre production des biens et d'équipements et consommation (utilisation au quotidien des TNIC). Ainsi, en 2017, la consommation d'énergie au niveau mondial pour la fabrication de ces outils (ordinateurs, *smartphones*, téléviseurs, serveurs et réseaux) était de 45 %, quand leur utilisation représentait 55 %¹⁴. D'autre part, si les répercussions de la production des matériels et équipements commencent à être documentées – prédation des ressources naturelles (terres et métaux rares), perte de la biodiversité, impact sanitaire sur les travailleurs et les populations – (Pitron, 2019), l'impact des pratiques sociales et des usages ne l'est guère.

¹⁴ Cf. Shift Projet (2018). *Think Tank* qui œuvre pour une économie libérée du carbone.

Après avoir identifié les facteurs démographiques et techniques de la croissance du numérique au niveau mondial, puis les pratiques sociales et usages très productivistes qui en découlent, sera interrogée la manière dont est produite l'énergie électrique qui a des conséquences sur le réchauffement-dérèglement climatique. Pour terminer, seront abordés, entre communication libérée et climat dégradé, quelques premiers éléments de réflexion et de questionnement sur les limites, les entraves possibles, les régulations nécessaires pour contenir et réduire les répercussions engendrées.

2. CROISSANCE DU NUMÉRIQUE ET DES USAGES

2.1 Facteurs d'ordre démographique et technique

Il n'est pas inutile de rappeler que selon le rapport du CNUCED, 51 % de la population mondiale a accès à l'internet (17 % en 2005), et l'utilisation est en progression constante puisque 20 % des personnes qui habitent dans les pays pauvres y ont accès (contre 1,4 % il y a quinze ans). Malgré tout, l'écart avec les habitants des pays riches demeure très important puisque près de 90 % d'entre eux ont accès au « réseau des réseaux ». Notons que les usages se différencient selon les aires géographiques et les catégories socioprofessionnelles et que l'on constate une permanence des inégalités sociales et des distinctions sociales et culturelles (CNUCED, 2021).

Examinons dans un premier temps les facteurs démographiques et techniques favorables à l'extension de l'utilisation du « réseau des réseaux », qu'elle soit filaire ou non. Le recensement n'a pas vocation à être exhaustif, mais à illustrer des dynamiques. Peuvent être regroupées sous cette appellation les évolutions suivantes :

- L'augmentation de la croissance fulgurante au niveau mondial des utilisateurs de l'internet. Il a été dénombré en 2019 : 4,4 milliards d'utilisateurs (2,5 milliards en 2014) ; 3,5 milliards d'individus sur les réseaux sociaux numériques – RSN – (1,9 milliard en 2015) ; que le temps passé sur le Net était en moyenne de 6 h 42 par personne et par jour puis de 2 h 16 sur les réseaux sociaux numériques¹⁵.
- Le déploiement d'infrastructures de radiocommunication (la téléphonie et l'internet mobile) dans des zones géographiques qui, jusqu'à présent, étaient mal ou pas couvertes, y contribue. Sur certains territoires, le nombre d'utilisateurs potentiels de ces TNIC est peu important, proportionnellement au nombre d'individus vivant sur une aire géographique donnée. C'est le cas de la Chine, qui possède 1,4 milliard d'habitants, de l'Inde (1,34 milliard d'habitants), sans oublier de l'Afrique subsaharienne (1 milliard d'habitants). Soulignons également que ce type d'infrastructure permet aussi de proposer des services de communication en substitution d'infrastructures filaires, plus coûteuses et plus longues à mettre en œuvre, mais malgré tout moins gourmandes en énergie.
- La progression de l'équipement des individus intervient également. Ce processus s'inscrit dans un abaissement des coûts d'acquisition des matériels, d'abonnements ou du prix des connexions. Cela se traduit par un accroissement du nombre d'individus pouvant dorénavant avoir

² Sources : Shift Projet (2018) ; We Are Social et Hootsuite, Report 2018.

accès à la toile. Dans les zones en développement, cette orientation permet à des catégories socioprofessionnelles d'accéder à des services, comme c'est le cas dans des zones géographiques qui étaient jusqu'à présent, pour partie, épargnées : Afrique subsaharienne, Inde, entre autres. Dans les pays industriels développés, cela contribue à démultiplier le suréquipement et à individualiser davantage les usages. Selon The Shift Project (2018), le nombre de matériels connectés par personne est de 7,8 aux États-Unis d'Amérique, alors que la moyenne mondiale est de 2,3 (5,3 pour l'Europe de l'Ouest).

- Les innovations et évolutions techniques sont aussi à prendre en compte et peuvent être illustrées de trois manières. La première est le passage en matière de radiocommunications de la 4G à la 5G, qui a vocation à favoriser le déploiement de services interactifs innovants. La deuxième résulte de la généralisation, ces dernières années, d'un format communicationnel, la vidéo étant très gourmande en bande passante (tutoriels, réunions en visioconférence, webinaires, etc.). Par exemple, l'application mobile TikTok de partage de vidéos, lancée en 2016 par l'entreprise chinoise ByteDance, a connu très rapidement une popularité mondiale. C'est la deuxième application la plus téléchargée par les jeunes dans le monde. Or, la vidéo a induit 80 % des flux en 2018, et représentait 80 % de l'augmentation de leur volume (The Shift Project, 2019). La troisième n'est pas des moindres. Dans les années à venir, les objets connectés en lien avec la 5G vont mobiliser l'accroissement d'une bande passante très importante ainsi que des connexions intensives et incessantes.

- Enfin, l'élargissement et la diversification d'une offre de services en ligne via les centres de traitement des données et le *cloud computing* participent à l'extension des connexions. Le trafic augmente au rythme de 25 % par an. On dénombre à ce jour 2 milliards de sites web qui contribuent allègrement à l'intensification et à un pluralisme d'usages.

2.2. Pratiques sociales et usages structurant des normativités renouvelées

Examinons dans un deuxième temps les pratiques sociales et les usages favorables à l'extension de l'utilisation de l'internet filaire ou non. Le recensement n'a pas vocation à être exhaustif, mais à illustrer des dynamiques à l'œuvre. Peuvent être regroupées sous cette appellation les évolutions suivantes :

- L'intensification des relations et des réactions dans un espace temporel participe grandement à l'inflation des échanges. À titre d'exemple, le recours par les plateformes numériques à certains algorithmes dans le traitement de l'information a vocation à mettre en avant les contenus les plus sujets à conflits et à polémiques. Ceux-ci renforcent assurément l'intervention des usagers sur la toile tout en alimentant la récolte de données et des rentrées publicitaires très importantes¹⁶. La mise au point de troll illustre aussi ce processus puisque le troll est une action de nature à créer une polémique en provoquant les participants d'un espace de discussion (forum, *groupes de discussion*, wiki, entre autres).

¹⁶ La manière dont Facebook trie, hiérarchise et relaie avec une forte viralité les propos tenus par les politiques est aussi symptomatique.

- L'injonction à la quantification-évaluation par la notation est un processus orienté client qui prend de l'ampleur. Cette frénésie de la notation semble parée de toutes les vertus favorisant une figure dominante, celle du client, du consommateur, de l'utilisateur. Elle participe aussi à renforcer les échanges numérisés (*feedback*). Les chiffres sont partout et ont acquis une valeur d'autorité (Coquaz et Halissat, 2020). L'évaluation-contrôle de toute activité débouche sur un capitalisme de surveillance (Zuboff, 2019) dont l'objectif principal est de prédire les comportements avec une certitude plus grande.

- Les sollicitations incessantes en provenance de divers acteurs sont aussi à prendre en compte ainsi que les modes d'activation. Le syndrome FOMO (*Fear of missing out*) en est une parfaite illustration puisqu'il relate la peur de « rater quelque chose » sur la toile. Il est symptomatique d'un comportement reposant tout à la fois sur l'anxiété et la dépendance, obligeant les individus à être en ligne 24h/24 afin de ne pas « louper » un événement, une information, une possibilité, etc. Particulièrement présent chez les adolescents, ce mode de comportement a tendance à s'étendre auprès d'autres générations.

- L'accentuation de l'informationnalisation renvoie à l'augmentation de la circulation des flux financiers, commerciaux, administratifs, pour tout bien fabriqué (matériels et immatériels), de la production jusqu'à la livraison ; processus qui s'est amplifié lors de la pandémie. Elle renvoie aussi à la récolte et au traitement de données agrégées sur les consommateurs pour constituer des profils. Ainsi, sur Facebook, WhatsApp et Instagram, chaque *clic*, *like* ou *post* permettent d'affiner la construction des profils.

- Le pouvoir d'agir repose quant à lui sur deux processus. Le déploiement de nouvelles sociabilités (dévoilement de soi, mise en scène, médiatisation) participe à la promotion de la visibilité et de l'intimité, remettant en cause le caractère anthropologique du rapport individu/société. Quant à la mobilisation communicationnelle, elle est mise au service des causes développées par les acteurs de la société civile (collectifs les plus divers, mouvements sociaux, syndicats, individus...). Ils interviennent et publicisent sur les RSN, plateformes, opinions, prises de position, pétitions en ligne, controverses étendant et reconfigurant l'espace public, et d'une certaine manière, la démocratie.

Grandeur et puissance technique, d'un côté, et intensité des échanges de l'autre, auto-alimentent le système en favorisant des sollicitations incessantes, si possible ininterrompues pour démultiplier l'opulence relationnelle et communicationnelle qui se traduit de la manière suivante : immédiateté, réactivité et interactivité débouchant sur une hyperconnectivité et un productivisme sans précédent dans l'histoire des usages (Carré et Vidal, 2018). Or, lorsqu'un ensemble de pratiques sociales, d'usages, de comportements nouveaux font peu à peu système, ils structurent un mode de fonctionnement au sein de la société dont la dynamique instaure et favorise, progressivement, de nouvelles normativités. C'est ce qui se passe avec le déploiement d'une infrastructure internet filaire et mobile qui s'accompagne d'une offre de services importante engendrant une opulence relationnelle et communicationnelle ainsi que l'accroissement diversifié et très productiviste d'usages, pas seulement dans quelques pays, mais au niveau mondial puisque l'on est face à une industrialisation massive de la mise en relation et une croissance exponentielle des usages. La technique est ainsi devenue intrinsèquement et extrinsèquement puissante.

3. INSOUTENABLE CROISSANCE ÉNERGÉTIQUE DES GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Le déploiement du numérique est à questionner parce que nous assistons à une expansion sans précédent de son extension géographique et à la multiplication des équipements qui sont sans cesse connectés à une infrastructure mondiale. Sans oublier les usages qui ne cessent de croître d'une manière exponentielle. Les experts s'accordent à dire que le numérique (production des matériels et équipements et utilisation au quotidien de ceux-ci) serait responsable en moyenne de 10 %¹⁷ de la consommation électrique mondiale et qu'il ne cesse de progresser rapidement. Cette consommation pose parfois des problèmes d'accès à une énergie électrique fiable et à une puissance électrique suffisante pour alimenter le fonctionnement des centres d'hébergement et de traitement des données. Nous ne traiterons pas ici de cette thématique pourtant intéressante, mais qui nous éloigne de notre questionnement principal qui est de comprendre l'impact de l'utilisation du numérique sur le climat.

Tenant compte des ordres de grandeur (utilisateurs qui se comptent par centaines de millions ou par milliards et intensification des usages), la question environnementale devient vite incontournable, comme on va le constater. En effet, rappelons que l'électricité n'existe pas à l'état naturel comme le gaz, le pétrole ou le charbon. Il faut donc la produire. Du coup, l'impact environnemental dépend fortement de la manière dont l'électricité est produite dans chaque pays. La production mondiale d'énergie commercialisée en 2020 a progressé de 10,1 % en dix ans. En 2019, 62,8 % de la production mondiale d'électricité était encore carbonée¹⁸. Elle se répartissait de la manière suivante : 36,4 % provenait du charbon, 23,3 % du gaz naturel, 3,1 % du pétrole, 10,4 % du nucléaire¹⁹ et 26,9 % des énergies renouvelables (EnR). L'électricité produite est encore majoritairement très carbonée et représente de l'ordre de 4 % des quantités de CO₂ émises au niveau mondial, équivalant à l'aviation ou à celle d'un pays comme la Russie.

4. LIMITER L'ILLIMITÉ OU COMMENT INVERSER LA TENDANCE ?

Les constructeurs informatiques réseaux y compris de logiciels – n'oublions pas l'impact important des logiciels obèses sur le fonctionnement des matériels et de la consommation électrique –, les industriels de la communication (GAFAM) ainsi que les centres d'hébergement et de traitement des données, recherchant une meilleure efficacité énergétique en équipant leurs matériels de composants plus sobres (miniaturisation des semi-conducteurs pour limiter la consommation d'énergie tout en permettant de dégager moins de chaleur), ont recours à des mix énergétiques (énergie carbonée et énergies renouvelables [EnR]), ou se tournent vers les EnR. Malgré cette évolution, comme la demande est en forte croissance, la consommation d'électricité est loin de fléchir. C'est l'effet rebond²⁰. Plus une amélioration technologique augmente l'efficacité

¹⁷ Et représenterait dans certains pays plus de 15 % de la consommation électrique.

¹⁸ Connaissance des Énergies, d'après *BP Statistical Review of World Energy*.

¹⁹ Nous serions favorables à classer le nucléaire, qui est une énergie fissile, aussi dans les énergies carbonées. Contrairement à ce qui est couramment affirmé, les centrales nucléaires émettent des gaz à effet de serre en moins grande quantité, il est vrai, mais qui sont beaucoup plus dangereux que le CO₂ ; il s'agit de l'hexafluorure de soufre (SF₆), qui est l'un des six gaz à effet de serre visés par le protocole de Kyoto, dont le potentiel de réchauffement global (PRG) est 22 800 fois supérieur à celui du CO₂. Cela en fait le plus puissant gaz à effet de serre, et sa durée de vie dans l'atmosphère est de l'ordre de 3 000 ans, contre une centaine d'années pour le dioxyde de carbone.

²⁰ Connue aussi sous l'appellation de « paradoxe de Jevons ».

à laquelle une ressource est employée, plus la consommation de cette ressource aura tendance à s'accroître.

Mille astuces sont aussi prodiguées pour consommer moins d'électricité et donc émettre moins de CO₂. Les guides de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) ou les publications de *La Revue Durable* en matière d'utilisation des TNIC témoignent des efforts faits pour sensibiliser les usagers de la toile afin qu'ils adoptent des comportements plus sobres et plus vertueux. Devant l'accroissement du développement effréné du numérique, l'intensification des pratiques, l'hyperconnectivité des usagers, le déploiement de services diversifiés et la paresse des internautes, il faut aussi le reconnaître, les actions d'information, de sensibilisation, de conscientisation, d'explication pédagogique paraissent jusqu'à présent peu efficaces pour lutter contre les routines et les comportements qui se sont instaurés.

Des innovateurs se sont lancés depuis une dizaine d'années dans le *low tech* (basse technologie), en opposition de la *high-tech*. Par *low tech*, il faut entendre des techniques qui favorisent la sobriété, l'efficacité énergétique et des ressources, la pérennité dans le temps et la maintenabilité, entre autres. À titre illustratif, on peut citer le micro-ordinateur Micro-pro²¹, ou dans une certaine mesure, le *smartphone* Fairphone²². Il faut le reconnaître, ces tentatives n'ont guère été très fructueuses.

Une manière de favoriser la recherche d'une sobriété passe aussi par la mise en œuvre de politiques publiques. Certains pays, encore pas assez nombreux, mènent des politiques de transition énergétique pour délaissier les énergies carbonées. La Chine en est un excellent exemple. Championne de l'énergie carbonée, elle n'en est pas moins le premier producteur mondial d'électricité éolienne. Malheureusement, d'autres continuent de donner la priorité aux énergies fossiles, car elles sont moins coûteuses ou sont présentes sur leurs territoires et font le « bonheur » du consommateur au détriment du climat et de l'environnement, comme c'est le cas pour le charbon. En France, les sénateurs veulent faire adopter une proposition de loi qui consiste, en ce qui concerne les logiciels, à dissocier les mises à jour de sécurité des mises à jour de fonctionnalités. Partant du principe que, le plus souvent, les nouvelles fonctionnalités proposées n'intéressent pas la grande majorité des utilisateurs de matériels, ils proposent d'obliger les industriels du logiciel à respecter cette distinction ; ce qui permettrait de retarder l'obsolescence des matériels tout en n'augmentant pas la consommation électrique.

La recherche de sobriété ne permet pas de compenser l'augmentation des utilisateurs et l'intensification des connexions. Selon The Shift Project (2019), la production de GES due au numérique augmente de 8 % par an. Si le rythme se maintient, la part de celui-ci dans les émissions mondiales pourrait avoisiner les 8 % en 2025, voire davantage, car la pandémie, les périodes de confinement, le développement du télétravail et de la visioconférence ainsi que la dématérialisation des activités sociales à cette occasion ont renforcé le recours au numérique, contribuant à l'accélération de la numérisation généralisée de la mise en relation.

²¹ Émanant d'une PME irlandaise. Ordinateur en bois, facile à réparer, consomme un tiers d'électricité en moins et intègre des pièces usagées restées fonctionnelles.

²² Issu d'un collectif néerlandais qui a créé cet appareil pour mettre en avant la justice sociale, l'écologie avant le profit.

La réponse à cette gabegie énergétique et à son impact climatique dépend plus, selon nous, d'orientations sociétales que de réponses strictement techniques comme celles avancées ci-dessus ou, par exemple, par différents experts dans le dossier publié par le mensuel *Alternatives Économiques* sur « Pollution – La face cachée du numérique » (2020). En conséquence, une interrogation se fait jour : comment sortir d'une culture du sans limites et de la démesure pour éviter le *game over* ? Ce qui semble *a priori* irresponsable ne résulte pas d'une attitude désinvolte, mais a été induit, pour ne pas dire construit, à la croisée de trois orientations sociétales qui s'articulent, s'hybrident et se renforcent l'une l'autre : capitalisme, néolibéralisme et industrialisme.

Le capitalisme repose sur l'illimitation marchande, la spoliation des ressources et l'impératif de valorisation de la valeur du capital. La croissance est l'impératif catégorique du capitalisme. Dans son ouvrage, Baschet (2021) va jusqu'à qualifier le capitalisme de « capitalocène ». Dans le cadre du numérique, c'est l'adoption, par les GAFAM et d'autres, d'un modèle socio-économique qui repose sur un mode d'accès et d'utilisation (la gratuité), sur deux modes de financement (la publicité et la commercialisation des données), et sur un mode d'activation (la sollicitation incessante) (Carré et Vidal, 2018). En 2017, les annonceurs au niveau mondial ont pour la première fois investi plus d'argent pour être présents sur l'internet qu'à la télévision (Ghosh et Scott, 2018). Serions-nous prêts à payer le prix de notre liberté en délaissant ce modèle socio-économique ? Une telle option aurait pour conséquence de diminuer les flux inutiles de publicités et le mérite de restreindre d'une manière importante le nombre de centres de stockage et de traitement des données.

Le néolibéralisme consiste à généraliser la forme entrepreneuriale pas uniquement aux activités économiques, mais en l'étendant à tous les aspects de l'existence. C'est un modèle social qui soumet la société à la dynamique concurrentielle puisque l'individu doit être l'entrepreneur de sa propre vie (Foucault, 2004 ; Laval, 2013). L'imposition de la norme concurrentielle oblige ainsi tout individu à se démarquer, à se singulariser, à ne pas rester anonyme, à se rendre visible tout en lui permettant, si possible, de saisir de nouvelles opportunités. Ainsi, l'entrepreneurialité est au quotidien une force économique, mais surtout une forme morale et politique, une nouvelle logique normative. Les pratiques sociales et les usages qui s'instaurent dans l'utilisation du numérique sont symptomatiques de cette manière de faire et viennent favoriser l'hyperconnectivité. Ne serait-il pas envisageable de revenir à des usages plus essentiels et plus sobres et d'intégrer les limites environnementales de nos pratiques sociales tout en vivant « heureux » ? Avons-nous besoin d'une débauche de moyens techniques et d'usages pour vivre pleinement le relationnel nécessaire à notre vie professionnelle, familiale ou sociale ? Dans un livre ambitieux, *Abondance et liberté*, le philosophe Pierre Charbonnier (2020) n'en appelle-t-il pas à sauver le projet démocratique en le découplant de notre mode de vie destructeur ?

L'industrialisme s'inscrit, quant à lui, dans un processus de rationalisation, d'automatisation et de spécialisation des fonctions étendant le processus d'industrialisation à des activités comme la mise en relation informationnelle-communicationnelle, qui n'était pas concernée auparavant ; logique qui n'est pas sectorielle, mais transversale, et que l'on retrouve dans toutes les branches d'activités marchandes ou non. L'objectif consiste à dématérialiser et industrialiser le plus possible la mise en relation pour favoriser un « rapprochement par l'éloignement » via les services en ligne et la mise en réseau. Peut-on envisager de réévaluer les services nécessaires et de mettre en place

des alternatives par le retour du présentiel dans certaines configurations, comme le réclament certains usagers de ces services ?

PERSPECTIVES

Pour terminer, nous souhaitons inciter les lecteurs à poursuivre la réflexion en convoquant deux autres orientations réflexives. La première est l'avertissement de la philosophie anti-productiviste de Simone Weil : « les hommes se reproduisent, non le fer », comme le rappelaient récemment Azam et Valon (2016). La deuxième s'inscrit dans le questionnement à approfondir entre croissance et prospérité, comme le préconise Tim Jackson (2009), afin de rechercher une économie génératrice de prospérité sans croissance ou avec une croissance différenciée.

BIBLIOGRAPHIE

Alternatives économiques (2020). « Dossier Pollution. La face cachée du numérique », 397, janvier.

Azam, Geneviève et Françoise Valon (2016). *Simone Weil ou l'expérience de la nécessité*. Paris : Le Passager clandestin.

Baschet, Jérôme (2021). *Basculements. Mondes émergents, possibles désirables*. Paris : La Découverte.

Carré, Dominique (2022). « L'angle mort de l'opulence relationnelle et de la communication numérisées », *La Francophonie en Asie-Pacifique*, n° 6 – Environnement et développement durable en Asie du Sud-Est –, Institut Francophone international. Hanoï : Université nationale du Vietnam – Presses Universitaires de Provence.

Carré, Dominique (2005). « Des dégâts du progrès... au marketing de l'usage. Revirement de perspective en matière de critique sociale dans le champ informatique et société », *Terminal – Technologie de l'information, culture & société*. L'Harmattan, Hiver 2005-2006, p. 91-100.

Carré, Dominique et Geneviève Vidal (2018). *Hyperconnectivité : enjeux économiques, sociaux et environnementaux*. Londres : ISTE Éditions.

Carré, Dominique et Robert Panico (1997). « De l'usage du marketing au marketing de l'usage : la finalité de la notion d'"usages" revisitée ». Actes du premier colloque international : *Penser les usages*, Arcachon, 27-29 mai.

Charbonnier, Pierre (2020). *Abondance et liberté*. Paris : La Découverte.

CNUCED (2021). *Rapport sur l'économie numérique*. Nations Unies.

Coquaz, Vincent et Ismaël Halissat (2020). *La nouvelle guerre des étoiles. Enquête : nous sommes tous notés*. Paris : Kero.

Foucault, Michel (2004). *Naissance de la biopolitique*. Paris : Le Seuil.

Ghosh, Dipayan et Ben Scott (2018). *#DIGITALDECEIT : The Technologies Behind Precision Propaganda on the Internet*. Harvard : New America.

Jackson, Tim (2009). *Prosperity without Growth – Economics for a Finite Planet*. London : Earthscan.

Laval, Christian (2013). « L'entreprise comme nouvelle forme de gouvernement. Usages et mésusages de Michel Foucault ». Dans Hervé Oulc'hen (dir.), *Usages de Foucault*. Paris : PUF, p. 143-158.

Pitron, Guillaume (2019). *La guerre des métaux rares*. Paris : Les liens qui libèrent.

The Shift Project (2018). *Climat, l'insoutenable usage de la vidéo en ligne*. Paris. Repéré à <https://theshiftproject.org/>, consulté le 30 mars 2022.

Zuboff, Shoshana (2019). *The Age of Surveillance Capitalism*. Londres : Profile Books.

Le numérique au service des luttes environnementales : un enjeu moral pour les groupes militants ?

FRANÇOIS Amandine
francois.amandine@courrier.uqam.ca

GEORGE Éric
george.eric@uqam.ca

Notices biographiques

Amandine FRANÇOIS est étudiante à la maîtrise en communication de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et adjointe de recherche au Centre de recherche interuniversitaire en communication, information et société (CRICIS).

Éric GEORGE est professeur titulaire à l'École des médias (Faculté de communication) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et directeur du Centre de recherche interuniversitaire en communication, information et société (CRICIS).

Résumé

Dans le cadre de cette recherche, nous cherchons à comprendre quelles places les organisations non gouvernementales (ONG) qui agissent dans le secteur environnemental au Québec et leurs membres attribuent aux techniques numériques de l'information et de la communication (TNIC) dans leurs mobilisations entre « simples » outils au service de leurs activités et enjeux de ces mobilisations. Autrement dit, quels rapports les ONG et leurs membres entretiennent-ils avec les TNIC dont les utilisations ont incontestablement un « impact » environnemental notable, et quel recul possèdent-ils quant à cette empreinte écologique ? Tel est notre questionnement principal.

Mots-clefs : Numérique, environnement, militantisme, TIC, luttes sociales.

Plusieurs collectifs attirent depuis bien des années notre attention sur des thèmes comme le réchauffement climatique et l'effondrement de la biodiversité (IPCC, 2018 ; IPBES, 2019 ; Commission for the Human Future, 2020). Considérant que si changements il y a – et ceux-ci sont évidemment nécessaires étant donné que ces enjeux renvoient à la survie même de l'espèce humaine, du moins dans sa forme biologique actuelle, sur Terre – ceux-ci ne pourront avoir lieu qu'à la suite de mobilisations sociales, collectives très fortes. Nous nous sommes intéressés aux relations que les organismes de la société civile entretiennent avec ces fameuses technologies de l'information et de la communication souvent qualifiées de « numériques ».

Ces préoccupations, nous avons décidé de les aborder dans le cadre de ce XXI^e Congrès de l'AISLF, qui avait pour titre « La société morale », plus spécifiquement à l'intérieur des activités du CR 33, qui a repris le thème du Congrès en le déclinant ainsi : « La communication et ses techniques sont-elles morales ? ». Ce questionnement nous apparaît aujourd'hui particulièrement pertinent quant au thème qui nous intéresse, à savoir les relations entretenues par les organisations militantes qui s'intéressent aux enjeux environnementaux avec les techniques numériques de l'information et de la communication (TNIC). Il apparaît en effet difficile aujourd'hui d'envisager un militantisme qui ne mobilise pas de façon notable, voire massive, un vaste ensemble de dispositifs sociotechniques communicationnels afin de participer aux luttes sociales. Le numérique apparaît en effet si largement présent dans les pratiques sociales tant individuelles que collectives qu'il est tentant d'envisager la « numérisation généralisée » de nos sociétés (George, 2019a, 2019b). Or il se trouve, d'une part, que les questions environnementales font incontestablement partie des enjeux les plus cruciaux auxquels l'ensemble de l'humanité est dorénavant confronté et, d'autre part, que la multiplication des TNIC et des usages liés à celles-ci constitue un problème écologique notable. Dès lors, n'y a-t-il pas une contradiction lorsqu'il y a un emploi massif d'objets techniques qui contribuent au problème que l'on veut tenter de résoudre ? Étant donné qu'il s'agit, ni plus ni moins, de la survie de l'espèce humaine sur notre planète, n'y a-t-il pas là un enjeu moral crucial ? Telle est la question principale que nous souhaitons aborder dans le cadre de ce texte à la fois à partir de propos qui ont déjà traité de ce questionnement et d'une étude de terrain s'intéressant aux positionnements à ce sujet des collectifs dont la totalité ou une partie des activités sont consacrées aux enjeux environnementaux.

1. QUELLE PLACE POUR LES TNIC AU SEIN DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

A priori, comme l'ont souligné Fabrice Flipo et Cédric Gossart (2009), les TNIC apparaissent de prime abord d'ordre immatériel, étant donné qu'il s'en dégage une impression de légèreté et, par conséquent, une sensation d'absence totale d'un quelconque impact sur l'écologie. Pourtant, d'après ces deux auteurs, ces objets techniques ont bien une existence matérielle (Flipo et Gossart, 2019, p. 1). Ils sont même à l'origine d'un effet rebond certain. Ainsi, « l'accroissement des consommations de matières et d'énergie induit par l'utilisation généralisée des TIC efface largement les réductions de l'empreinte écologique obtenues par unité de produit. » (Flipo et Gossart, 2009, p. 2). Lorsqu'un objet technique gagne en efficacité énergétique, ce qui s'avère *a priori* positif, sa consommation augmente notablement. Il en résulte divers effets rebonds qui annulent ce gain en matière de dépenses énergétiques lors des consommations.

Les dispositifs sociotechniques communicationnels sont même au cœur de la croissance économique depuis les années 1980 à la suite de la libéralisation des marchés des

télécommunications, à ladite convergence entre les secteurs de l'audiovisuel, de l'informatique et des télécommunications (Lacroix, Miège et Tremblay, 1994) et à la multiplication des discours qui se sont succédé sur des thèmes tels que la « société câblée », « les autoroutes de l'information » et la « société de l'information », maintenant remplacés par les promesses des *big data* et de l'intelligence dite artificielle dans le cadre du processus de « numérisation » de nos sociétés (George, 2019a, 2019b). Et s'il semble parfois difficile de matérialiser la consommation des TNIC, il est indispensable de garder à l'esprit que les serveurs nécessaires fonctionnent 24 heures sur 24 dans des salles climatisées pour contrôler la température, ce qui nécessite alors une consommation d'énergie considérable. De plus, les TNIC ont un poids écologique également lié à leur processus de production. À titre d'exemple, celle d'un ordinateur portable de vingt-quatre kilogrammes nécessite la même ressource en énergie que la production d'une voiture.

S'ajoute à cela le désir de réduire les coûts de production au maximum, ce qui entraîne une obsolescence accélérée des produits, ainsi que l'objectif d'accélérer sans cesse la consommation, censée participer à la croissance économique. Ainsi, la course au « marketing de la nouveauté » (Monnoyer-Smith, 2017, p. 7) encourage cette obsolescence, qualifiée dans certains cas de programmée, définie alors comme « l'ensemble des techniques par lesquelles un metteur sur le marché vise à réduire délibérément la durée de vie d'un produit pour en augmenter le taux de remplacement. » (Code de la consommation, 2016). L'impact environnemental ne s'arrête pas là et perdure jusqu'aux déchets créés par les TNIC, soit les déchets d'équipements électroniques et électriques (DEEE). D'après Flipo et Gossart, « chaque année, entre 20 et 50 millions de tonnes de DEEE sont produits dans le monde » (2009, p. 3), quantité qui ne fait qu'augmenter considérant l'obsolescence évoquée ci-dessus. La question de la gestion de ces déchets pose même un problème d'ordre moral puisque les flux de DEEE sont le plus souvent envoyés des pays capitalistes les plus avancés, à commencer par les États-Unis, vers des pays moins riches prêts à recevoir ces déchets. Ainsi, jusqu'à récemment, les États-Unis en envoyaient 80 % vers l'Asie (Flipo et Gossart, 2009 : 3).

Pour Laurence Monnoyer-Smith (2017), qui développe une approche assez similaire à celle de Flipo et Gossart, quant à la question des déchets, le problème repose en partie sur le fait que les infrastructures de recyclage et de traitement de ces déchets n'ont pas suivi la croissance de la production, créant un décalage qui semble difficilement rattrapable. S'étant plus spécifiquement penchée sur le cas de l'Afrique, l'autrice dénonce cette « dynamique de consommation excessivement productrice de déchets, dont une partie significative s'évapore dans des filières informelles, notamment en Afrique » (Monnoyer-Smith, 2017, p. 7). Et il y aurait aussi beaucoup à dire sur les rôles des TNIC dans les transformations du travail, alors que la période que nous venons de connaître dans le contexte de la pandémie de COVID-19 a été notamment marquée par une augmentation considérable des activités professionnelles, qualifiées de « télétravail ». Certes, d'un côté, ces développements ont permis de diminuer les déplacements quotidiens en voiture et autres types de transport. Mais, de l'autre, ils ont aussi appauvri les relations de travail en remettant en cause la formation même des collectifs et solidarités, ainsi que souvent contribué à augmenter le nombre d'heures travaillées en contribuant à brouiller la frontière entre vies professionnelle et privée. Une fois de plus, les TNIC peuvent être analysées de façon dialectique comme facteur susceptible de favoriser un renforcement des pratiques à la fois aliénantes et émancipatrices (voir à ce sujet Casilli, 2019 et George, 2021a).

Pour l'ensemble de ces raisons, il apparaît donc intéressant de porter notre attention sur les ONG qui consacrent leurs activités de mobilisation sociale aux enjeux environnementaux. Ainsi que nous allons le constater, les enjeux environnementaux des TNIC semblent connus dans les organisations militantes du secteur environnemental (Terminal, 2010). Greenpeace, le World Wildlife Fund (WWF), France Nature Environnement ou bien encore Les Amis de la Terre constituent autant de collectifs qui ont mené des actions, des campagnes pour dénoncer la consommation énergétique considérable que suscite le réseau Internet, et au-delà, le « numérique », pour pousser à la mise en place d'évaluation des produits ou pour engendrer des directives quant à la gestion des déchets produits. Ces campagnes ont visé particulièrement les compagnies et les industries présentes dans le secteur de la production ainsi que les politiques publiques menées par les États et autres institutions publiques en la matière. Elles ont été à l'origine de certains succès, comme dans le cas de Greenpeace, qui a fortement encouragé « les grands utilisateurs de serveurs (Facebook, Google, etc.) à utiliser de l'énergie renouvelable » (Flipo, 2017, p. 107). Mais concrètement, comment ces organisations tiennent-elles compte des défis environnementaux que pose le très fort développement des TNIC, y compris en leur sein ? Telle est donc la question qui nous intéresse ici. Notre problématique étant posée, venons-en aux précisions d'ordre méthodologique.

2. LA PERSPECTIVE DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX

2.1. Brèves introductions des organismes et premiers enseignements

Afin d'y répondre, nous avons effectué des entretiens semi-directifs avec les responsables de cinq organismes après avoir obtenu le certificat éthique de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Ayant déjà eu la chance de travailler au sein des équipes de communication de plusieurs organisations environnementales au Québec comme en France, notre expérience²³ nous a permis une certaine connaissance de ce milieu. En outre, celle-ci a facilité notre prise de contact avec les organismes afin de mener à bien ces entrevues. Avant de présenter les données de notre recherche, voici quelques informations sur les organisations à l'étude.

La Coalition étudiante pour un virage environnemental et social (CEVES) a fait suite à la création du groupe La planète s'invite à l'Université en 2019. Elle prend position en faveur d'un changement de système du point de vue de l'environnement, mais vise plus généralement à combattre le système capitaliste et colonial en intégrant dans les analyses les notions de justice sociale et d'intersectionnalité. Ses actions principales sont l'organisation de manifestations, d'actions directes, de mobilisations ponctuelles et d'événements d'éducation populaire. Il existe des collectifs de la CEVES dans plusieurs villes, régions et universités du Québec.

Le Réseau québécois des femmes en environnement (RQFE), qui travaille de concert avec le Conseil québécois des événements écoresponsables, a été créé en 2000. De manière assez générale, sa mission consiste à créer et à promouvoir des actions novatrices et à fournir un espace de dialogue aux femmes pour améliorer la qualité de l'environnement, la santé et le bien-être. À noter que l'organisation d'événements écoresponsables représente une part très importante du travail du réseau.

²³ C'est Amandine François qui a effectué cette partie de la recherche.

La Fondation David Suzuki est un organisme pancanadien qui existe depuis 1990. Elle a pour objectif général de protéger l'environnement et la biodiversité à travers la mobilisation d'une expertise scientifique importante. L'accent est mis sur le volet scientifique pour tenter de changer les fonctionnements en profondeur aux niveaux municipal, provincial et fédéral.

Oxfam est une confédération de taille internationale composée de plusieurs organisations. Elle a pour mission principale de viser l'égalité et de lutter contre la pauvreté. Le terme d'inégalité est un dénominateur commun pour toutes les interventions, qui vont de la résilience climatique à la justice économique en passant par l'égalité des genres et la participation citoyenne des jeunes.

Extinction Rebellion (XR) est un réseau d'organisations lancé en 2018 au Royaume-Uni et par la suite développé dans d'autres pays. Celui-ci fonctionne suivant le modèle d'un noyau créé puis répliqué par d'autres groupes à l'international. XR est né à la suite d'un certain désenchantement d'activistes vis-à-vis du discours écologique et du milieu écologique en général, avec l'espoir de briser la tradition jugée souvent conciliatrice et rassurante. XR vise le changement par des actions directes non violentes et la désobéissance civile.

Ces cinq organismes, bien que différents dans leurs missions, dans leur ancienneté ou dans leur forme d'actions, présentent des points communs quant à leurs modes de communications internes et externes. En effet, pour ce qui est des communications internes, ces organisations privilégient des applications de messagerie comme Microsoft Teams, Slack, Mattermost, ou plus rarement, Messenger (Facebook). Quant aux communications externes, elles se déploient le plus souvent en ligne *via* les réseaux sociaux Facebook, Instagram et Twitter. Si chacun de ces organismes possède un site web, la communication sur ces derniers est moins mise en avant. Cela dit, de façon générale, les TNIC représentent une partie importante des formes de communication mises en place par les organismes. Pourtant, la plupart des participantes et des participants ne considèrent pas les communications en ligne comme des priorités. Au contraire, les actions directes et les rencontres avec leurs publics semblent être privilégiées. Néanmoins, les organisations ont différentes traditions quant aux rencontres dites « en présentiel » – qu'il s'agisse de séances de formations, de l'organisation de manifestations ou de la tenue d'ateliers – avec leur public.

Quant à la pandémie de COVID-19, elle ne les a pas touchées de manière homogène. Si, pour XR, la crise sanitaire a révélé des problèmes organisationnels et les a amplifiés, menant à un ralentissement important des activités depuis mars 2020, la Fondation David Suzuki comme le RQFE n'ont observé que très peu de changements communicationnels durant cette période. Ces cinq organismes avaient déjà auparavant de l'expérience avec Zoom pour leurs activités de communication interne. Au-delà de l'emploi de ce logiciel, les entrevues indiquent que la culture du télétravail était déjà bien ancrée dans ces organisations. Cela dit, la plateforme Zoom a été d'autant plus utilisée dans la situation de confinement qu'elle a été étendue à des fins de pratiques de communication externe. Toutefois, à ce sujet, la plupart de nos interlocuteurs et interlocutrices ont toujours exprimé la hâte de pouvoir retrouver un contact plus « humain » et « physique » avec les collègues, le télétravail à temps plein ayant aussi montré ses limites, notamment à cause de la connexion constante qu'il requiert.

2.2. Différentes réalités au sein des organismes, mais une tendance générale

La situation exceptionnelle créée par la pandémie nous permet de faire le pont avec notre sujet sur les TNIC et de tenter de comprendre ainsi les relations qu'entretiennent les ONG environnementales avec celles-ci.

Nous retenons de nos échanges que la prise de conscience quant aux conséquences environnementales des usages des TNIC reste très individuelle. En effet, les cinq personnes interrogées avaient toutes une idée assez précise de l'impact des objets techniques sur l'environnement, mais ces éléments venaient de leurs propres expériences et connaissances personnelles en tant que militante et militant écologiste ou juste de leur curiosité sur ces sujets. Il est important de souligner le caractère avant tout individuel de cette prise de conscience puisque pour la majorité des organismes à l'étude, cette question n'est que très peu abordée à l'interne, voire pas du tout. Tel est le cas pour la CEVES, la Fondation David Suzuki et XR. En revanche, au sein d'Oxfam-Québec, plusieurs membres commencent à échanger sur ce sujet, à partager des articles à l'interne sur l'impact des appels Zoom, par exemple, mais cela reste assez informel dans le sens où il n'y a pas de mesure ou de politique mises en place en conséquence, du moins à l'heure de la rédaction de ce texte pendant l'été 2021. D'après notre participant s'exprimant au nom d'Oxfam-Québec, cette question pourrait cependant être mise de plus en plus de l'avant dans un proche futur.

2.3. Mise en place de mesures concrètes

Néanmoins, un organisme sort du lot : le RQFE. Le réseau a mis en place une politique de sobriété numérique²⁴. La personne que nous avons interrogée pour ce réseau a fortement participé à l'inclusion de ces enjeux au sein de son équipe. Cette question a commencé à être discutée en 2020, pendant le contexte particulier de la pandémie. Le réseau mettant en place des événements virtuels, les équipes se sont interrogées sur les conséquences environnementales de cette forme d'action. Certes, cet enjeu demeure récent pour le RQFE, mais déjà, différentes politiques et mesures ont été mises en place pour y répondre.

Notre participante, qui occupe la place de conseillère en développement durable, a commencé au sein du RQFE en tant que stagiaire durant l'été 2020. La mission de son stage, dans le cadre de sa maîtrise à HEC, consistait à étudier la littérature sur les relations entre les TNIC et l'environnement afin de mettre sur pied une formation dans le but d'organiser des événements virtuels responsables. Une partie de cette formation porte sur l'impact global de la consommation énergétique, l'extraction des ressources, les gaz à effet de serre et la surconsommation des pays capitalistes. La deuxième partie s'intéresse spécifiquement à la réduction de l'impact des TNIC grâce aux gestes pratiques à mettre en place. Cette formation a pour objectif de sensibiliser les organisatrices et les organisateurs d'événements à l'impact environnemental du virtuel.

Au-delà de la formation mentionnée ci-dessus, l'empreinte environnementale des TNIC est discutée à différents titres au sein du réseau. De l'impact de la fabrication des appareils aux

²⁴ Concept établi par l'association Green IT en France, en 2008, la *sobriété numérique* vise à réduire l'empreinte écologique du numérique à travers « la recherche d'un équilibre entre des excès pouvant mener individuellement à la dépendance, et collectivement à une pollution destructrice. » (Bulliard et Durand Folco, 2020, p. 12).

conséquences de l'envoi de courriels, c'est autant de sujets qui ont participé à la création d'une politique dite de sobriété numérique. Celle-ci passe actuellement par un partenariat avec Ecoist Club, initiative d'une *start-up* québécoise qui a pour objectif de diminuer l'utilisation du numérique chez les individus. En outre, le RQFE a créé deux guides, un guide de télétravail et un guide d'organisation d'événements virtuels responsables. Les actions concrètes qui sont proposées dans ces guides et à l'interne consistent, par exemple, à fermer les caméras pendant les vidéoconférences, à favoriser les appels sur téléphone et non sur les plateformes de vidéoconférence, à limiter les envois de courriels, à encourager la réparation des appareils, etc.

Notre interlocutrice du RQFE fait aussi partie du GreenIT, une communauté qui travaille en Europe sur ces enjeux, ce qui lui permet de rester à l'affût de ce qui se fait à ce sujet. Notre participante a tenu à souligner que toutes les employées – puisque ce sont toutes des femmes –, se sont senties impliquées face à cet enjeu, même si c'est un sujet très nouveau, et tentent de faire de leur mieux. Le prochain défi est désormais de faire part de ces questionnements à leurs « clients » sans créer plus d'éco-anxiété²⁵. Elles souhaitent sensibiliser sans culpabiliser. Elles essayent dans ce sens de se positionner quant aux recommandations officielles qu'elles pourraient fournir à d'autres organisations. En revanche, le RQFE ne veut pas faire de ce volet une expertise du réseau, car cette activité demanderait encore plus de temps et d'investissement.

D'autres participantes et participants aux entretiens ont listé des mesures plus ou moins formelles au sein de leur organisme. Dans le cas d'Oxfam-Québec, au-delà des discussions à l'interne sur ces relations entre TNIC et environnement, les équipes ont développé un guide qui propose des mesures afin d'économiser l'eau, l'électricité, l'empreinte carbone, etc. Cependant, notre participant a évoqué son souhait d'inclure un volet sur l'empreinte numérique aux formations pour les prochains et prochaines volontaires qui se déplacent sur le terrain.

La collaboratrice de la CEVES a aussi pointé les efforts de la coalition quant au choix des appareils, soit favoriser l'achat d'appareils de seconde main et encourager la réparation. Elle nous a aussi parlé de mesures nous menant ainsi vers d'autres enjeux des TNIC, soit la sécurisation des données et l'éthique. En effet, trois des organismes (la CEVES, XR et la Fondation David Suzuki) ont particulièrement mis l'accent sur cet enjeu au cours de leurs entrevues en mettant de l'avant la question de la surveillance.

3. DE LA FAIBLE PORTÉE DE CES ENJEUX DANS LE MILIEU ENVIRONNEMENTAL À QUELQUES RECOMMANDATIONS

Diverses raisons ont été évoquées par nos participantes et participants pour expliquer pourquoi ce dernier thème était encore peu débattu en général. Certains ont exprimé que face à la situation environnementale si catastrophique, cet enjeu apparaît secondaire comparé, entre autres, aux conséquences de l'industrie pétrolière et des transports. Le travail à accomplir est tel que les ONG ne peuvent pas s'intéresser à tous les sujets de lutte et sont dans l'obligation de procéder par choix et priorité. De plus, nos participantes de la CEVES et du RQFE ont exprimé à plusieurs reprises l'angoisse qu'un tel thème pouvait créer. La participante de la CEVES s'est demandé s'il

²⁵ « Cette crainte, qui se situe entre la peur et l'angoisse, s'exprime par un sentiment de perte de confiance envers l'environnement écologique et peut trouver écho pour le sujet dans la crainte de se retrouver désemparé, saisi par un état de détresse agissant de manière lancinante. » (Desveaux, 2020, p. 108)

n'y avait pas d'autres milieux à « attaquer » avant de s'en prendre au milieu environnemental et s'il n'était pas plus urgent d'aborder de tels enjeux avec les entreprises.

Il est aussi intéressant de constater qu'un autre impact a été évoqué à plusieurs reprises par nos participantes et participants, celui des TNIC sur la santé mentale, et plus particulièrement celui de l'hyperconnexion augmentée par la pandémie de COVID-19. Le participant d'Oxfam-Québec a souligné le besoin de faire des choix pour ne pas participer à toutes les réunions en vidéoconférence et éviter de se retrouver ainsi connecté toute la journée. Au cours des entrevues, nous avons pu ressentir le poids de cette (hyper)connexion pour les participantes et participants, d'autant plus exacerbé par le confinement.

Dans un premier temps, plusieurs de nos participantes et participants ont souligné l'importance de ne pas faire culpabiliser les individus dans le sens où les actions individuelles ne suffiront pas à provoquer de gros changements. On retrouve ici l'idée selon laquelle les enjeux environnementaux sont loin d'être uniquement liés à nos comportements, par exemple en tant que consommatrices et consommateurs des TNIC et de tout autre bien de consommation. Ainsi que nous l'avons mentionné dans un texte ayant pour point de départ la pensée de Jean Baudrillard à propos de la « société de consommation », il « apparaît en fait impossible d'envisager une nouvelle critique de la consommation au jour d'aujourd'hui sans envisager l'envers du décor, la production, le travail et, au-delà, les rapports sociaux propres au capitalisme » (George, 2021b). Renvoyer les consommateurs et consommatrices à leurs responsabilités individuelles, c'est exonérer les responsables politiques et économiques de leurs choix en faveur du capitalisme néolibéral qui se développe sur la base de la mise de l'avant d'un individu toujours souverain dans ses choix.

Notre participant d'Oxfam-Québec nous a partagé un article de Radio-Canada montrant que l'impact environnemental était moindre pour un déplacement à son lieu de travail en transports en commun que pour trois heures de vidéoconférence (Radio-Canada, 2020). En constatant ces chiffres, notre participant recommande de laisser la possibilité aux utilisatrices et aux utilisateurs des plateformes de vidéoconférence de diminuer la qualité de la vidéo pour réduire l'empreinte environnementale. Pour lui, ce sont des gestes simples, mais qui à nouveau ne dépendent pas que des individus puisque cette fonction n'est pas rendue disponible sur ces plateformes. Il en va donc aussi de la responsabilité des dirigeantes et des dirigeants de ces entreprises, qui ont souvent tout intérêt à favoriser un usage de la bande passante la plus large possible afin de générer des prix d'abonnements élevés. Il importe donc aussi de ne pas oublier le rôle que les responsables politiques devraient prendre en réglementant beaucoup plus certaines activités. Toutefois, le politique ne serait-il pas trop colonisé par l'économie (Latouche, 1997) ?

D'après nos entrevues, nous retenons également que l'information est plus ou moins disponible concernant ce sujet de l'impact environnemental des TNIC, mais qu'elle n'est pas très accessible dans le sens où elle requiert des connaissances techniques et une compréhension plus poussée des dispositifs techniques utilisés, comme les serveurs. Malgré son étude de la littérature sur l'empreinte des TNIC, notre participante du RQFE a exprimé ressentir le « syndrome de l'imposteur » lorsqu'elle doit parler de ce sujet, car elle considère ne pas avoir toutes les clés en main et toutes les connaissances nécessaires face à un sujet aussi complexe.

Pour notre participante du RQFE, de manière assez générale, il faudrait changer la logique de déploiement des objets techniques. Pour elle, les TNIC répondent à des motivations capitalistes

qui poussent, par déduction, à consommer toujours plus. Elle fait d'ailleurs le lien avec la notion de sobriété numérique. Pour elle, le terme de *sobriété* renvoie à l'idée d'une dépendance passée et, par conséquent, une retenue, une modération face à la consommation. Cette dépendance serait comprise dans l'expression de sobriété numérique comme l'emprise des TNIC dans nos sociétés et le besoin impératif de s'en détacher. Il y a encore beaucoup de chemin à faire pour se tourner vers des *low-tech*, pour mettre fin à l'obsolescence programmée et fournir un recyclage viable pour l'ensemble des appareils de façon plus large alors que les initiatives en la matière demeurent peu développées, et surtout, pas généralisées. Pour elle, comme pour bien d'autres activistes, la difficulté de trouver des solutions à propos de l'enjeu que constitue l'impact des TNIC sur l'environnement est à l'image des autres défis que pose l'environnement et auxquels nos sociétés doivent répondre de façon urgente.

Au-delà de ces questions, aborder celle de la décroissance dans un monde fini apparaît souvent comme l'ultime tabou dans nos sociétés, mais nous semble pourtant un enjeu indiscutable à aborder sérieusement dans le cadre d'une réflexion profonde consacrée à notre avenir comme espèce vivante sur notre petite planète bleue.

BIBLIOGRAPHIE

Bulliard, Dominique et Jonathan Durand Folco (2020). « La sobriété numérique, plus que jamais nécessaire ? ». *Relations*, 810, p. 12-13.

Casilli, Antonio A. (2019). *En attendant les robots. Enquête sur le travail du clic*. Paris : Le Seuil.

Code de la consommation (France) (2016). Article L213-4-1 (abrogé). Repéré à https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000031053376, consulté le 21 juillet 2021.

Commission for the human future (2020). *Surviving and thriving in the 21st Century. A discussion to Call and Action on Global Catastrophic Risks*. Repéré à https://humanfuture.net/sites/default/files/CHF_Roundtable_Report_March_2020.pdf, consulté le 21 juillet 2021.

Desveaux, Jean-Baptiste (2020). « La crainte de l'effondrement climatique : Angoisses écologiques et incidences sur la psyché individuelle ». *Le Coq-héron*, 242(3), p. 108-115. Repéré à <https://www.cairn.info/revue-le-coq-heron-2020-3-page-108.htm>, consulté le 21 juillet 2021.

Flipo, Fabrice (2017). « Peut-on croire aux TIC "vertes" »? *Annales des Mines-Responsabilité et environnement*, 87(3), p. 105-107.

Flipo, Fabrice et Cédric Gossart (2009). « Infrastructure numérique et environnement : L'impossible domestication de l'effet rebond ». *Terminal*, p. 103-104. Repéré à <https://journals.openedition.org/terminal/3093>, consulté le 21 juillet 2021.

George, Éric (dir.) (2019a). *Numérisation de la société et enjeux sociopolitiques*. Tome 1 : *Numérique, communication et culture*. Londres : ISTE Éditions.

George, Éric (dir.) (2019b). *Numérisation de la société et enjeux sociopolitiques*. Tome 2 : *Numérique, information et recherche*. Londres : ISTE Éditions.

George, Éric (2021a) « Focus sur *En attendant les robots*. *Enquête sur le travail du clic* (Antonio A. Casilli) ». *Questions de communication*, 39, p. 403-428.

George, Éric (2021b). « À partir de et au-delà du Baudrillard de La société de consommation ». Colloque exposition *Écran total*. Repéré à https://ecrantotal.uqam.ca/accueil/inédits/eric_george-essais-et-copy/, consulté le 21 juillet 2021.

IPBES (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services ou Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) (2019). Report. Repéré à <https://www.dropbox.com/sh/yd8l2v0u4jqtp3/AAACtf6ctsoUQ9hIPQxLpVsKa?dl=0>, consulté le 21 juillet 2021.

IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change) (2018). *Download Report — Global Warming of 1.5 °C*. Repéré à <https://www.ipcc.ch/sr15/download/>, consulté le 21 juillet 2021.

Lacroix, Jean-Guy, Bernard Miège et Gaétan Tremblay (dir.) (1994). *De la télématique aux autoroutes électroniques, le grand projet reconduit*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Landry, Normand, Michel Sénécal, France Aubin et Éric George (2014). « Luttés sociales et technologies médiatiques numériques : pratiques de mobilisation collective ». *Cahiers du CRICIS*, 3. Repéré à https://r-libre.telug.ca/948/1/CRICIS_CAHIERS_2014-3.pdf, consulté le 21 juillet 2021.

Latouche, Serge (1997). « La mondialisation et la fin du politique : diagnostic et perspectives ». *La Revue du M.A.U.S.S.*, 9, p. 137-150.

Monnoyer-Smith, Laurence (2017). « Transition numérique et transition écologique ». *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, 87(3), p. 5-7. Repéré à <https://www.cairn.info/revue-responsabilite-et-environnement-2017-3-page-5.htm>, consulté le 21 juillet 2021.

Radio-Canada (2020). L'empreinte environnementale du télétravail. 15 avril 2020. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/moteur-de-recherche/segments/chronique/165403/impact-environnement-travail-maison-carbone>, consulté le 21 juillet 2021.

Partie 2 : Le rôle des technologies numériques dans l'éthique professionnelle et les pratiques déontologiques

Journalistes tunisiens et pratiques numériques : quelles valeurs éthiques ?

EL BOUR Hamida

Hamida.elbour@ipsi.uma.tn

Notice biographique

Maîtresse de conférences (IPSI – Institut de Presse et des Sciences de l'Information, université de la Manouba), titulaire d'un doctorat en sociologie et d'une HDR en sciences de l'information et de la communication, Hamida El Bour est autrice de plusieurs publications relatives au journalisme politique, à la question des médias et aux représentations du genre, ainsi qu'à la sociologie des médias. Elle est coordinatrice d'ouvrages collectifs sur les médias publics et le journalisme d'investigation ainsi que de manuels relatifs à la couverture des événements politiques et au traitement médiatique du genre social. Elle est également membre de comités de lecture et de comités scientifiques de revues indexées. Elle fait partie des équipes de plusieurs projets de recherches internationaux. Elle est actuellement directrice de l'IPSI, après avoir été PDG de l'agence Tunis Afrique Presse et journaliste au quotidien *Le Temps*.

Résumé

Les journalistes tunisiens recourent à l'internet comme une alternative à moult contraintes qui peuvent freiner leur volonté de communiquer leurs idées sans restriction. Plusieurs recherches ont montré que certains d'entre eux contournaient la censure gouvernementale avant les mouvements de révolte des 17 décembre 2010 et 14 janvier 2011, s'inscrivant dans un cyberactivisme militant en faveur de la liberté de presse et d'expression. Ce faisant, dans le contexte de liberté et de processus démocratique, l'activité en ligne des journalistes, notamment via Facebook, constitue une forme d'appropriation d'un espace d'expression et d'engagement citoyen. Leurs pratiques numériques, essentiellement leurs commentaires politiques exprimés sur les réseaux sociaux numériques, présentent un contenu qui s'inscrit certes dans une prise de position individuelle, mais qui peut poser un problème de dérive d'ordre éthique. Nous questionnons ces pratiques à travers une analyse des pages de certains journalistes tunisiens et en étudiant leurs représentations des valeurs éthiques sur l'internet d'après une enquête qualitative par guide d'entretien.

Mots-clefs : Journalistes tunisiens, pratiques numériques, éthique du journalisme, commentaires politiques, représentations, pouvoir politique.

INTRODUCTION

Des observations émanant d'études antérieures ont montré que les journalistes tunisiens utilisent les réseaux socionumériques, et notamment Facebook, comme une alternative pour communiquer leurs idées sans restriction. Avant les mouvements de révolte du 17 décembre 2010 et du 14 janvier 2011 en Tunisie, certains d'entre eux s'inscrivaient dans un cyberactivisme militant en faveur de la liberté de la presse et d'expression (El Bour, 2013) et pour contrer un rapport de domination totale du pouvoir politique sur le secteur médiatique. Cette relation d'aliénation est notamment perceptible dans différentes phases, depuis la postindépendance jusqu'au 14 janvier 2011²⁶, date de la révolution tunisienne.

Le nouveau contexte de liberté de presse et d'expression favorisé par la phase de transition démocratique postrévolution a certes libéré les pratiques professionnelles, mais les journalistes continuent d'utiliser les réseaux sociaux numériques, décrits comme étant «un *wildwest* d'informations et d'opinions où n'existent ni éthique des médias, ni responsabilité des médias» (Pritchard, 2016 : 102) dans une perspective d'expression individuelle, en dehors des contraintes professionnelles.

Le présent texte s'inscrit dans le sillage de mes recherches conduites sur les usages du numérique dans le champ journalistique et sur la posture des journalistes concernant leurs pages personnelles sur Facebook. Mon intérêt porte là sur l'étude des publications à caractère politique en essayant d'analyser la posture du journaliste-internaute, tiraillée entre le statut de professionnel et celui de citoyen.

1. PROBLÉMATIQUE ET MÉTHODOLOGIE

La question principale de ce texte est d'identifier les stratégies adoptées par les journalistes via les publications de nature politique qu'ils diffusent sur Facebook et de mettre au jour les éventuelles dérives éthiques qu'elles sous-tendent. Pour ce, j'ai suivi le contenu politique public de 16 journalistes professionnels tunisien·ne·s, dont huit femmes et huit hommes, du début du mois de février à fin juillet 2021. Le corpus est constitué de 33 publications ayant présenté des opinions politiques sur toute la période précitée. Ce sont des commentaires publiés en langue arabe et en dialecte tunisien. J'ai choisi les pages individuelles présentant les personnes sous leur identité réelle en dévoilant leur appartenance professionnelle. Mon choix s'est porté sur des profils de journalistes confirmés, ayant plus de dix ans d'expérience, et qui ont des missions de production doublées d'une mission d'encadrement de jeunes journalistes, même si dans l'analyse, j'ai choisi d'anonymiser leurs publications. L'effet de ce que ces journalistes publient peut être mesuré, de façon directe ou indirecte, via leurs réseaux d'amis, le nombre d'interactions, les partages et les commentaires. Leur réseau est souvent important, ayant au minimum 1000 ami·e·s, et au plus 5000. Certain·e·s sont suivi·e·s, en outre, par près de 80 000 personnes.

Ma démarche méthodologique est descriptive, utilisant la technique de l'analyse de contenu. L'analyse que j'ai adoptée s'intéresse à deux aspects : premièrement, le type d'acteurs et actrices politiques évoqués dans les publications afin d'observer les orientations des journalistes pour la

²⁶ Les chercheurs Larbi Chouikha et Éric Gobe en parlent longuement dans leur ouvrage, *Histoire de la Tunisie depuis l'indépendance*, Éditions La Découverte, 2015.

cible des commentaires ; deuxièmement, l'analyse sémantique des phrases et des mots utilisés et que l'on peut classer dans le champ lexical de l'injure et de la diffamation. J'ai effectué des entretiens avec sept journalistes parmi les auteurs des publications étudiées, dans l'objectif de comprendre les perceptions et représentations de leur activité en ligne. Il s'agit, en particulier, d'explorer les possibles enchevêtrements entre la pratique professionnelle et les contraintes *sui generis*, d'une part, et l'expression libre ainsi que les éventuelles dérives éthiques, s'agissant de discours injurieux, haineux ou diffamatoires, de l'autre.

Définissons d'abord les concepts clés de ce texte. J'utilise le concept d'*éthique* comme étant l'ensemble des valeurs morales et déontologiques de la profession, valeurs liées aux règles de conduite des journalistes (Bernier, 2004). Ces « codes de conduite » sont élaborés en chartes internes et sont reconnus par la profession.

Par *dérives d'ordre éthique*, je vise essentiellement l'injure et la diffamation. D'après le *Larousse*, l'injure est « une parole qui blesse d'une manière grave et consciente »²⁷, synonyme d'« insulte » et d'« invective », tandis que la diffamation consiste à « imputer méchamment et de façon publique à une personne déterminée un fait précis... ce qui est de nature à porter atteinte à l'honneur de la personne ou à l'exposer au mépris public » (Hoebeke et Mouffe, 2005, p. 368). La diffamation et l'injure pouvant faire l'objet de plaintes, « l'injure peut être plaidée pour tout citoyen », alors que la diffamation « concerne aussi bien les groupes que les personnes »²⁸.

Certes, le contexte de la pratique professionnelle permet, dans la phase de transition démocratique suivant les mouvements de révolte de 2011, la publication de contenus critiques vis-à-vis du pouvoir politique. En parallèle à cette liberté, les acteurs du champ médiatique ont ressenti le besoin d'établir de nouvelles normes et de réguler la pratique journalistique. C'est dans cette perspective que les chartes déontologiques internes ont été élaborées, en plus des règles éthiques établies depuis 1983 par l'Association des journalistes tunisiens qui a évolué, en 2008, vers le Syndicat national des journalistes tunisiens²⁹. À vrai dire, ce processus a démarré non sans difficultés et continue à soulever des interrogations. Les chartes rédactionnelles ne sont pas généralisées, et le conseil de presse, structure d'autorégulation rassemblant journalistes, éditeurs et représentants du public³⁰ autour duquel le débat s'est amorcé en 2012 (El Bour, Frey, Rahman, 2017, p. 33), a été fondé en 2020. Néanmoins, les codes internes de chaque média et le code de conduite du syndicat varient sur les conduites à adopter en ligne. Si le code de conduite du syndicat insiste sur la « tolérance dont le journaliste doit faire preuve vis-à-vis de ceux qui ne partagent pas ses opinions, y compris sur les réseaux socio-numériques »³¹, d'autres codes de conduite internes comportent là un flou. La charte éthique de la radio privée Shems FM précise que « les journalistes sont tenus de respecter les règles éthiques sur les réseaux socionumériques et éviter d'utiliser des propos et d'adopter des comportements inacceptables »³². La charte éthique des radios publiques

²⁷ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/injure/43162>, consulté le 30 septembre 2021.

²⁸ Pour plus de détails concernant les subtilités des deux concepts, voir : Lagorgette, Dominique (2012), *Insulte, injure et diffamation : de la linguistique au code pénal*. <https://doi.org/10.4000/aad.1312>, consulté le 10 octobre 2021.

²⁹ Le code éthique des journalistes tunisiens existe depuis 1983. Voir <http://snjt.org/%d9%85%d9%8a%d8%ab%d8%a7%d9%82-%d8%a7%d9%84%d8%b4%d8%b1%d9%81-2/>

³⁰ Le Conseil de presse compte le Syndicat national des journalistes tunisiens, les membres de l'Association tunisienne des directeurs des journaux et la Ligue tunisienne des droits de l'Homme, représentant le public.

³¹ Voir le code de conduite sur le site du SNJT <http://snjt.org>, consulté le 10 septembre 2021.

³² Voir le code éthique de la radio privée Shems FM <https://www.shemsfm.net>, consulté le 1^{er} septembre 2021.

les incite à respecter « les règles d'appartenance à la radio de service public et les principes d'impartialité et d'équité »³³ dans les usages des réseaux sociaux numériques. La charte de l'agence de presse Tunis Afrique Presse – grand diffuseur de l'information en Tunisie – indique quant à elle que « l'agence respecte les convictions et les idées personnelles de son personnel tant qu'elles ne mettent pas en cause sa ligne éditoriale ou compromettent sa neutralité »³⁴. La charte de la télévision publique Watanya interdit à son personnel journalistique « de s'inscrire dans une communication agressive contre qui que ce soit » et « de prendre position dans n'importe quel conflit » ou « dans n'importe quel sujet à controverses »³⁵. Enfin, le conseil de presse est catégorique. Le journaliste « respecte les principes éthiques dans ce qu'il publie sur ses pages personnelles sur les réseaux sociaux numériques » tout en garantissant son droit à l'expression³⁶. Seulement, le code de conduite du conseil de presse n'est pas encore définitif. C'est un projet en cours.

2. NOUVEAU CONTEXTE, NOUVEAUX RAPPORTS ?

L'étude des commentaires politiques des journalistes publiés sur leurs pages personnelles Facebook permet d'observer d'une certaine manière leurs rapports avec les personnalités politiques.

En fait, la scène médiatique plurielle reflète des rapports inédits entre les acteurs politiques et les médias d'information depuis le 14 janvier 2011, tant sur le plan de la forme que sur celui du contenu. Même les écueils nés des nouveaux contextes politique et médiatique en Tunisie, notamment relatifs aux orientations des réformes et aux modalités de gestion du dossier des médias dans leur relation avec l'autorité publique, n'ont pas changé la donne.

Il convient d'observer que les commentaires politiques des journalistes qui sont publiés sur Facebook n'expriment pas une affiliation partisane. Toutefois, ils s'insèrent dans une atmosphère générale marquée par un ton agressif prédominant, actuellement, le débat politique en Tunisie. La violence verbale, voire physique, entre les députés est transmise en direct. Le discours politique lui-même est empreint d'accusations et de contre-accusations, d'injures et de diffamations. D'une manière générale, on peut confirmer ce que le chercheur Hamadi Redissi a constaté : « l'image du politicien s'est dégradée et la confiance dans les institutions s'est érodée » (Redissi, 2020, p. 11). Cette atmosphère a renforcé la tension qui existait déjà entre journalistes et acteurs du pouvoir politique.

La première cible des publications des journalistes, ce sont les député·e·s qui sont critiqué·e·s dans leurs prises de position, attitudes et comportements. La deuxième cible, c'est le président du gouvernement, et le président de la République occupe la troisième position.

³³ Voir le code de conduite de la radio tunisienne, applicable pour les quatre stations radiophoniques centrales et les cinq radios régionales <http://www.radiotunisienne.tn>, consulté le 1^{er} septembre 2021.

³⁴ Voir la charte de la rédaction <https://www.tap.info.tn/fr/charte-r%C3%A9daction-tap>, consultée le 1^{er} septembre 2021).

³⁵ Voir le code de conduite sur le site de la chaîne Watanya (nationale) <http://www.watanya1.tn>, consulté le 1^{er} septembre 2021.

³⁶ Le projet de code éthique du Conseil de presse est disponible sur son site, <https://www.conseildepresse.tn>, consulté le 20 septembre 2021.

Les commentaires se situent entre le sarcasme, les injures, la diffamation, et peuvent même atteindre des niveaux d'incitation à la haine. « Il faut bombarder ce foyer de... » dit un commentaire posté le 1^{er} juillet 2021, à propos de l'Assemblée des représentants du peuple, l'ARP, sous-entendant qu'il s'agit d'un foyer de terrorisme. « N'agissez pas comme n'importe quel citoyen, faites comme El Hech (diminutif de Hichem, en référence au président du gouvernement Hichem Mechichi) et maintenez votre pantalon avec une ceinture politique en simili cuir », dit un autre commentaire posté le 12 juin 2021.

Les députés ont été les plus visés par les invectives des journalistes en raison d'actes d'agression contre des journalistes lors de la couverture de l'activité parlementaire ou de manifestations partisans. En réalité, le contexte des publications a été souvent lié au mouvement de solidarité avec les collègues³⁷. Le ton mesuré ne semblait point convenir à des situations où les journalistes se sentaient menacés.

Parfois, les députés étaient clairement identifiés. Dans la plupart des cas, ils appartenaient à deux blocs parlementaires, l'un faisant partie de la coalition gouvernementale (Alliance de la dignité) et l'autre de l'opposition, essentiellement le bloc du Parti destourien libre (PDL).

Dans différentes publications en date du 18 mars 2021, les députés des blocs Alliance de la dignité et PDL³⁸ sont décrits comme étant « mauvais, pourris, extrémistes », « obscurantistes, ignares, dictateurs ». Ils sont « clochards » dans la publication en date du 30 juin 2021 et « fascistes », « assassins », « bâtards », comme le décrit un commentaire posté le 20 juillet 2021. D'autres sont qualifiés, dans un commentaire publié le 6 avril 2021, de « mouchards », enregistrant les gens à leur insu en s'invitant chez eux, en référence à un incident entre deux députés de blocs parlementaires différents, largement repris par les médias. Une journaliste exerçant au sein d'un média de service public a publié un photomontage d'une cuvette avec la photo de l'hémicycle de l'Assemblée des représentants du peuple. Certains, à l'instar d'un commentaire publié le 18 mars 2021, décrivent tous les députés, de droite et de gauche, comme étant « daechiens », en référence au mouvement Daesh³⁹.

On peut répartir ces injures en différents champs lexicaux comme la criminalité, la délinquance et le terrorisme, comme expression extrême.

Les publications précédemment analysées ont suscité des réactions d'admiration, essentiellement de la part d'autres journalistes amis, et d'autres commentaires appartenant au même champ lexical.

³⁷ Deux événements ont eu lieu entre janvier et mars 2021, les agressions verbales de deux députés, présidents de blocs parlementaires contre des journalistes. À la suite de ces agressions, le Syndicat national des journalistes tunisiens a appelé au boycott des activités de ces deux acteurs politiques. Voir <http://www.snjt.org>, consulté le 10 septembre 2021.

³⁸ Les députés de ces deux blocs sont concernés par les événements cités plus haut. Le pic des publications du 18 mars 2021 est dû à l'agression verbale contre un journaliste de la télévision publique en situation de couverture de l'activité parlementaire.

³⁹ À voir à propos de Daesh : Bannier, Philippe (2015). « Premier anniversaire du "Califat" : état et perspective de "l'État islamique" », *Confluences Méditerranée* 2015/3 N 94, repéré à <https://www.carin.info/>, consulté le 12 octobre 2021.

Les commentaires acerbes et injurieux visent, comme deuxième cible, le président du gouvernement. Les commentaires les moins injurieux le considèrent comme « une catastrophe en raison du nombre d'agressions contre les journalistes ayant caractérisé sa période de gestion de l'affaire de l'État ». Les appels à la démission sont répétés plusieurs fois dans des commentaires publiés aux mois de mai et juin 2021, accompagnés d'accusations d'échec, voire de « meurtre » en raison de la gestion de la crise liée à la COVID-19 et au nombre de décès causé par le virus. « Dégage », le slogan scandé le 14 janvier 2011 contre l'ex-président Ben Ali⁴⁰, est repris par des journalistes à l'encontre du président du gouvernement, Hichem Mechichi, considéré dans un commentaire publié le 31 mai 2021 comme « un pion sur l'échiquier de ses patrons ».

Les accusations de meurtre sont également destinées au président de l'ARP, Rached Ghannouchi, (mouvement Ennahdha) et à Nabil Karoui, président du parti Qalb Tounes (*Au cœur de la Tunisie*). Elles sont accompagnées de commentaires comme celui-ci : « L'histoire de la Tunisie citera ce trio comme étant les plus grands assassins », publiés le 9 juillet 2021.

Parmi les acteurs politiques, le moins critiqué est le président de la République, mais un jeu de mots autour de son nom (Kais Saied), « *Kais said but never did* » (*Kais a dit, mais n'a jamais agi*), publié le 4 juillet 2021, a recueilli 5595 réactions (entre *j'aime*, *j'adore* et *un fou rire*) et 2543 partages. C'est une incitation à l'action face à la crise dans laquelle est plongé le pays.

D'autres publications tournent en dérision les expressions que le président Kais Saied emprunte aux classiques de la littérature arabe pour décrire la situation politique du pays, déplorant son style de communication.

Les publications les plus virulentes associent le président Kais Saied, avec le président du gouvernement et le président de l'ARP, comme responsable de la mort de 15 000 personnes du virus de la COVID-19 ; des commentaires qui frisent la diffamation.

Loin de l'instantanéité d'une réaction politique sous forme de publication courte, j'ai pu observer, par le biais des entretiens qualitatifs, les représentations et perceptions des journalistes pour les commentaires politiques qu'ils publient sur leurs pages personnelles Facebook et la distance à observer entre expression citoyenne et statut professionnel. Les résultats dégagés des entretiens sont présentés dans le paragraphe suivant à travers une analyse thématique. Les entretiens sont désignés par la lettre E, et les interviewés sont désignés par leur prénom.

3. PERCEPTIONS ET REPRÉSENTATIONS

Le premier thème concerne la distinction entre posture sur Facebook et activité professionnelle. Cette question n'est pas tranchée dans le discours des journalistes. Certains penchent nettement vers une distinction claire et assumée entre pratique professionnelle et liberté d'expression sur les réseaux sociaux numériques, indiquant une ligne de démarcation entre « expression citoyenne », à laquelle ils et elles ont droit, et « les obligations professionnelles ».

⁴⁰ Zine El Abidine Ben Ali, deuxième président de la République tunisienne (1987-2011), a quitté le pouvoir à la suite des révoltes du 17 décembre 2010 et du 14 janvier 2011.

E1, Monia⁴¹, établit le constat suivant : « L'expression libre sur la page personnelle diffère de la production médiatique qui impose les règles professionnelles et les restrictions professionnelles ».

Abondant dans le même sens, E6, Nizar, dit : « l'expression sur Facebook est conjoncturelle, instantanée, alors que le travail journalistique nécessite tout un processus de vérification ». Les commentaires que Monia et Nizar, tous les deux journalistes dans un grand quotidien, publient sur leurs pages personnelles sont en symbiose avec leur discours. E3, Houda, considère que « dans la vie sociale, le journaliste assume une diversité de statuts et de rôles qui lui permettent d'exprimer des positions à caractère humain, indépendamment de son style de traitement professionnel des faits » insistant sur le fait que « ces pages sont un espace personnel de divertissement... On ne peut pas appliquer les règles éthiques sur ce que le journaliste publie sur Facebook ».

E2, Hatem, est plus nuancé. Tout en reconnaissant au journaliste une certaine distinction entre pratiques professionnelles et pratiques de l'expression libre sur les réseaux sociaux, il estime que « l'internaute/journaliste « a la liberté de commenter », mais dans les limites « du contrat moral et professionnel qui le relie au média au sein duquel il exerce son activité professionnelle ». Dans ce discours, l'identité de la page personnelle est une sorte de prolongement de la vie professionnelle.

Hatem l'explique plus clairement : « il est préférable que la page personnelle reflète le professionnalisme de son propriétaire et son engagement à respecter l'essence de l'éthique professionnelle, cela s'inscrit dans la relation entre le journaliste et son lecteur/public », dit-il. Le public, après avoir lu l'opinion publiée et partagée sur la page personnelle du journaliste, ne fera pas la distinction entre le journaliste dans son statut professionnel et le journaliste/citoyen exprimant une opinion.

E5, Wissal, est catégorique : « s'il s'agit d'une personnalité publique dont la page comporte des données telles que la photo, la fonction, le média pour lequel il/elle travaille, le/la journaliste est tenu d'être objectif dans toutes les situations et impartial à propos de certains sujets ». En fait, E5 fait partie d'une catégorie de journalistes tunisien·ne·s que le média oblige à signer un engagement pour le respect du code éthique au moment de l'embauche. Sur sa page Facebook, le ton critique ne présente pas de dérives langagières.

La diversité des attitudes est le reflet des différences observées dans les codes éthiques. Ceci étant, dans leur discours, les journalistes sont unanimes. Les écarts de langage, l'utilisation de propos injurieux et la diffamation sont « intolérables ». Leur référence pour réfuter un tel comportement est double : l'éthique journalistique et les textes de loi.

Le deuxième thème dans l'analyse des entretiens est relatif aux raisons qui poussent certains journalistes à utiliser des propos inappropriés et aux conséquences de tels comportements. E2, Hatem, pense que « la façon de s'exprimer reflète finalement la personnalité de l'auteur du commentaire, son niveau langagier et son éducation. Cela reflète aussi le degré d'assimilation du concept de la coexistence et du dialogue sur la base de la citoyenneté ».

⁴¹ Entretien effectué à Tunis le 31 octobre 2021.

Les tensions pouvant naître entre journalistes et acteurs politiques constituent les fondements des dérives d'ordre éthique, d'après nos observations, en comparant le discours des journalistes avec leurs pratiques.

E2, Hatem, l'explique clairement : « dans l'absolu, l'usage d'un langage injurieux fait perdre au journaliste sa neutralité et une bonne partie de son objectivité sauf si l'acteur politique fait usage du même type de discours ».

E3, Houda, et E4, Douha, insistent sur le fait que « celui qui recourt aux publications injurieuses doit être puni par la loi avant toute chose ». E5, Wissal, considère que le/la journaliste ayant injurié des acteurs politiques ne peut pas les interviewer ou couvrir leurs activités. Sur le plan éthique et professionnel, cela n'est pas acceptable ».

Le troisième thème des entretiens concerne les perceptions des journalistes quant aux frontières entre le commentaire journalistique et le commentaire sur les pages personnelles sur Facebook. Dans le discours des journalistes, le commentaire journalistique est fondé sur l'argumentation logique alors que l'opinion spontanée est plutôt à caractère émotionnel. E2, Hatem, estime que « cette dichotomie est enracinée dans la culture de tous les peuples et elle prend de l'ampleur avec l'expansion des réseaux sociaux numériques et leur influence grandissante dans la vie des citoyens et citoyennes ».

Les marques de confusion entre « expression citoyenne et pratique professionnelle », les journalistes les observent au quotidien, même s'il leur est difficile de prendre du recul par rapport à leurs propres publications qui recèlent une charge émotionnelle se traduisant par des commentaires injurieux.

E7, Mouna dit : « si ce que le journaliste se permet de publier ne correspond pas à ce qu'il produit, c'est une sorte de schizophrénie journalistique ». Ils et elles mettent en avant ce que E5 décrit comme étant une mission du journaliste, « être critique virulent », et en même temps, « imprégné des droits et libertés », et ne se permettraient pas, donc, « de s'engager dans les injures, les calomnies et les stigmatisations ».

E5 incrimine « le manque d'expérience, l'absence d'encadrement professionnel, la précarité de la situation sociale des journalistes et les mauvaises conditions de travail des journalistes » comme raisons de la critique virulente de la classe politique.

La confusion entre le statut de journaliste et de citoyen internaute s'étend-elle à une autre forme de confusion, entre le journaliste en difficulté et les citoyens vivant des difficultés et dans de mauvaises conditions ?

E6, Nizar, juge qu'il faut faire « la distinction entre les injures et l'expression d'une prise de position vis-à-vis d'un acteur politique, d'un phénomène ou d'un événement politique. Le journaliste doit faire la distinction entre son travail et les commentaires sur les réseaux socionumériques, et ceux qui le suivent doivent faire la distinction entre le travail journalistique et la libre expression ».

Les représentations des journalistes concernant leurs commentaires politiques sur Facebook, observables à partir des entretiens, puisent leur essence dans les expériences individuelles et collectives à l'intérieur de leurs médias respectifs. Les convictions personnelles se mêlent à un débat qui n'a pas été clairement tranché concernant les pratiques des journalistes sur les réseaux sociaux numériques.

CONCLUSION

Les éléments du travail de terrain m'ont permis d'observer une confusion persistante entre le statut de journaliste et celui de citoyen s'exprimant via le réseau social numérique Facebook. Une confusion renforcée par le flou caractérisant la majorité des codes éthiques et la lente mise en œuvre du mécanisme d'autorégulation, en l'occurrence le Conseil de presse. Le contenu politique des publications des journalistes exprime une sorte d'indépendance vis-à-vis du pouvoir politique. C'est une forme de démarcation par rapport à un vécu antérieur à la révolution, marqué par une aliénation des médias tunisiens au pouvoir politique. Ce contenu traduit également une tension latente entre les journalistes et les gouvernants en raison des problèmes du secteur des médias, délaissé par les acteurs du pouvoir politique. Divers diagnostics émanant d'acteurs locaux et internationaux du champ médiatique ont fait le constat de l'absence d'une politique publique pour le secteur des médias en Tunisie. D'une certaine manière, telle situation provoque des tensions dans les rapports entre les journalistes et les détenteurs du pouvoir politique.

Sur un autre plan, ces pratiques sur Facebook sont vécues comme une valorisation de l'expression individuelle en dehors des règles imposées par la pratique professionnelle et en dépit des risques de dérives d'ordre éthique. Ces risques sont pleinement assumés, d'autant que la communauté numérique au sein de laquelle s'effectue ce type d'échanges accepte ce genre d'attitude et l'encourage par des marques d'approbation exprimées par les émoticônes. Face au déferlement de ce genre de publications, quelques rares journalistes évoquent la « nouvelle dictature de l'opinion publique facebookéenne », laissant rarement l'espace aux voix divergentes ou critiques.

BIBLIOGRAPHIE

Agence Tunis Afrique Presse, <https://www.tap.info.tn>, consulté le 1^{er} septembre 2021.

Bannier, Philippe (2015). « Premier anniversaire du "Califat" : état et perspective de "l'État islamique" », *Confluences Méditerranée* 2015/3 N 94. Repéré à <https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2015-3-page-51.htm>, consulté le 12 octobre 2021.

Bernier, Marc-François (2004). *Éthique et déontologie du journalisme*. Québec : Presses de l'Université Laval. (Édition revue et augmentée)

Chouikha, Larbi et Éric Gobe (2015). *Histoire de la Tunisie depuis l'indépendance*. Paris : Éditions La Découverte.

El Bour, Hamida (2013). « Le cyber-activisme des journalistes tunisiens avant et après le 14 janvier 2011 ». Dans Sihem Najjar (dir.), *Le cyberactivisme au Maghreb*. Paris : IRMC-Khartala.

Établissement de la Radio tunisienne, <http://www.radiotunisienne.tn>, consulté le 1^{er} septembre 2021.

Établissement de la Télévision tunisienne, <http://www.watanya1.tn>, consulté le 1^{er} septembre 2021.

Frey, Elsebeth, Mofizur Rhaman et Hamida El Bour (dir.) (2017). *Negotiating Journalism: Core Values and Cultural Diversity*. Goteburg : Nordicom.

Hoebeker, Stéphane et Bernard Mouffe (2005). *Le droit de la presse. Presse écrite, presse audiovisuelle, presse électronique*. Belgique : Academia Bruylant.

Lagorgette, Dominique (2012). « Insulte, injure et diffamation : de la linguistique au code pénal », repéré à <https://journals.openedition.org/aad/1312>, consulté le 10 octobre 2021.

Larousse, <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/injure/43162>, consulté le 30 septembre 2021.

Le Conseil de Presse, <https://www.conseildepresse.tn>, consulté le 20 septembre 2021

Le Syndicat national des journalistes tunisiens <http://www.snjt.org>, consulté le 10 septembre 2021.

Pritchard, David (2016). « La montée et la chute de l'autorégulation des médias d'information aux États-Unis ». Dans Marc-François Bernier (dir.), *Le cinquième pouvoir, la nouvelle imputabilité des médias envers leurs publics* ». Laval : Presses de l'Université Laval.

Radio Shems FM <https://www.shemsfm.net>, consulté le 1^{er} septembre 2021

Redissi, Hamadi, Hafedh Chekir, Mahdi Elleuch et Sahbi Khalfaoui (2020). *La tentation populiste, les élections de 2019 en Tunisie*. L'observatoire tunisien de la transition démocratique – CERES avec le concours de la fondation Friedrich Ebert Stiftung.

Le « bon usage » : Répertoire normatif de la pratique des RP sur le Web social

MILLETTE Josianne
josianne.millette@com.ulaval.ca

Notice biographique

Professeure agrégée au Département d'information et de communication de l'Université Laval (Québec, QC) et membre du Laboratoire sur la communication et le numérique (LabCMO), Josianne Millette est aussi membre du Réseau québécois en études féministes (RéQEF). Ses travaux portent sur les enjeux sociaux, éthiques et politiques de la pratique des relations publiques, tout particulièrement en lien avec l'usage des médias sociaux et en ce qui concerne la communication des groupes citoyens et communautaires.

Résumé

Ce texte s'intéresse à la façon dont le travail en relations publiques (RP) participe à l'émergence et à la reproduction des valeurs et modèles de référence associés à la communication publique sur le Web social. À l'intersection des approches sociotechniques s'inscrivant dans le prolongement de la sociologie des usages et du « tournant socioculturel » des études en relations publiques, il s'agit ainsi d'interroger les normes et principes mobilisés dans la pratique à partir de données tirées d'une enquête qualitative multi-méthodes menée auprès du milieu québécois des RP. L'analyse porte ainsi sur le répertoire normatif mobilisé dans la façon dont l'usage des médias sociaux se définit et se justifie dans la pratique des RP au Québec. En discussion, nous mettons en relief comment la mise en tension du vocabulaire du dialogue et de la logique d'influence qui caractérise l'éthique des relations publiques est réactivée dans le contexte du Web social et s'inscrit en résonance avec la valorisation – à la fois normative et économique – de la participation qui propulse le capitalisme informationnel et le développement des industries de la communication numérique.

Mots-clefs : Relations publiques, Web social, usages, normativité, capitalisme informationnel.

INTRODUCTION

Nous proposons dans ce texte de nous intéresser au répertoire normatif à l'aune duquel se définit « le bon usage » des médias sociaux dans la pratique des relations publiques (RP) au Québec⁴². Au cours des 10 dernières années, les plateformes du Web social se sont en effet imposées comme des incontournables pour les RP, à l'instar de ce qui a été observé pour d'autres métiers de la communication. Aussi ces technologies sont-elles désormais considérées comme des outils essentiels de la pratique des RP et, à ce titre, constituent aujourd'hui un thème de recherche majeur dans ce domaine (Wang et *al.*, 2021).

En plus de documenter les diverses applications et stratégies mises en œuvre à l'aide des technologies numériques dans le cadre de campagnes et de contextes organisationnels les plus divers, ces recherches ont généralement tendu à aborder les médias sociaux à l'aune de paradigmes qui, se faisant ainsi l'écho des discours du « 2.0 », mettent l'accent sur le dialogue, l'échange et une communication qui serait plus ouverte ou plus symétrique, insistant ainsi sur leur caractère participatif. Or, l'intégration des médias sociaux à la pratique des RP n'a cessé de se révéler marquée par l'ambiguïté : la persistance de tensions entre cette valorisation normative du dialogue, d'une part, et d'autre part, la prévalence d'approches instrumentales et de pratiques qui s'inscrivent plutôt dans des logiques promotionnelles, de diffusion ou qui sont marquées par la recherche d'un certain contrôle a en effet été mise en lumière par différents travaux (Millette, 2014 ; Sommerfeldt et Yang, 2018).

Ces ambiguïtés et les enjeux éthiques s'y rattachant étaient au cœur d'une thèse de doctorat (Millette, 2018) dont sont tirés les résultats discutés dans ce texte. L'un des principaux objectifs de cette recherche était de mieux comprendre les logiques et les normes qui ont accompagné l'intégration des médias sociaux à la pratique des relations publiques et, ainsi, de mettre en lumière comment le travail de RP contribue à la production et au renforcement des modèles de référence et des valeurs qui caractérisent la sphère du Web social. Il s'agissait ainsi, d'une part, d'interroger les normes et principes mobilisés à propos des médias sociaux dans le milieu des RP, et, d'autre part, par les personnes qui font un travail de relations publiques. Ceci non pas dans une perspective d'éthique normative, ou déontologique, mais pour comprendre les modalités de la pratique des RP en ligne et les modèles de communication qui sont déployés dans ce cadre.

L'approche mobilisée pour cette analyse se situe au croisement des approches sociotechniques s'inscrivant dans la poursuite de la sociologie des usages (Jauréguiberry et Proulx, 2011 ; Jouët, 2000) et d'une perspective critique s'intéressant aux RP comme une pratique culturelle située, portée par des valeurs, des visions du monde et des manières de faire qui sont constitutives non seulement de la communication des organisations, mais aussi, de façon plus large, des formes et des dynamiques de la communication publique (Edwards, 2018). Les résultats discutés dans ce texte sont tirés de cette enquête qualitative multi-méthodes qui s'est déployée entre 2011 et 2015. L'analyse de publications professionnelles a permis de confirmer que cette période

⁴² En Amérique du Nord, ce domaine recouvre un ensemble de pratiques de communication publique professionnalisées qui relèvent de la gestion des relations et de la réputation des organisations incluant, par exemple, mais sans s'y limiter, les affaires publiques, la communication institutionnelle (ou *corporate*), les relations de presse, la communication du risque, la gestion des enjeux de responsabilité sociale et, de plus en plus, la présence Web (Appel et *al.*, 2017; L'Étang, 2013).

correspond à un moment « charnière » dans l'adoption des médias sociaux, période durant laquelle l'utilisation des médias sociaux a été intégrée à la pratique des RP au Québec et s'est progressivement normalisée.

La démarche méthodologique mise en place s'inscrit dans une approche de densification des données, qui procède à partir d'un petit échantillon puis par étapes itératives de collecte et d'analyse de données contextuelles et interprétatives (Latzko-Toth et *al.*, 2017). La stratégie déployée était à deux volets. Le premier volet a mobilisé analyses de contenus et observations participantes portant sur la formation professionnelle (publications spécialisées, ouvrages, conférences et colloques). Le second volet a consisté en un protocole d'entretiens en profondeur et d'observations en ligne, mené de façon transplateforme⁴³ avec un groupe de dix participantes et participants, afin de « suivre » leurs activités en ligne à travers les différentes facettes de leur travail sur une période d'en moyenne quatre semaines.

1. UN RÉPERTOIRE PLURIEL

L'analyse des données visait notamment à interroger les normes et principes à partir desquels se définit le « bon » usage des médias sociaux dans la pratique des RP, ainsi que les éventuels dilemmes ou difficultés éthiques auxquels les relationnistes sont confrontés dans le cadre de leur usage de ces technologies pour le travail. Cependant, le constat d'un manque de réflexivité certain s'est rapidement imposé, et ce, malgré que l'éthique, qui constitue un pivot essentiel de l'identité professionnelle des RP, demeure un thème de discussion important dans ce milieu. En effet, il n'en était que très peu question lors des formations et dans les publications professionnelles analysées portant spécifiquement sur le Web social. De même, à de rares exceptions près, notamment lorsqu'il s'agissait de personnes dont le domaine d'intervention, en raison de son potentiel de controverse, commandait déjà de porter une attention particulière à l'éthique, il semblait très difficile pour les personnes rencontrées de percevoir en quoi leur travail avec les médias sociaux pouvait comporter des enjeux éthiques. Les considérations éthiques évoquées soit se limitaient à des principes très généraux, soit prenaient plutôt la forme de références à de « grands exemples », voire à des « histoires de peur » qui ont frappé l'imaginaire et peuvent ainsi servir d'inspiration ou d'avertissements.

Au fil des échanges et des analyses, il a cependant été possible de faire émerger un répertoire de registres normatifs pluriels mobilisés pour définir ce à quoi correspond un « bon usage » des médias sociaux dans la pratique des relations publiques. Ce répertoire constitue un canevas de valeurs et de normes mobilisées en fonction des trajectoires et des situations. Certains de ces registres normatifs s'inscrivent en continuité avec l'expertise en relations publiques, tandis que d'autres relèvent plus particulièrement du Web social et des médias sociaux.

⁴³ Le terme est entendu dans un sens proche de ce qu'a proposé Mélanie Millette (2013), qui le définit comme : « un usage de l'internet où les contributions se déclinent sur diverses plateformes web, où le contributeur partage un contenu dans un site, puis dans un ou plusieurs autres, par des manipulations logicielles automatisées ou non (...). ». L'observation s'est en ce sens déroulée sur l'ensemble des plateformes où les participant·e·s ont indiqué être présent·es, ce qui a permis de « suivre » leurs déplacements de l'une à l'autre et ainsi de saisir leurs différents usages et routines.

Identité et Expertise des RP	Responsabilité professionnelle
	Démocratie/Plaidoyer
	Performance
Web social	Technologie
	Contrôle – Règles
	Conversation
	Contribution

Figure 1. Registres normatifs définissant le « bon usage » des médias sociaux en RP

Un premier registre s’inscrivant en continuité avec l’identité professionnelle des RP est constitué de références à une éthique professionnelle faisant appel, entre autres, à des principes de responsabilité, notamment en termes de confidentialité et d’intégrité. Ce registre mobilise des références générales aux codes de déontologie ou à des chartes, mais aussi à une certaine idée du « professionnalisme », qui exige par exemple disponibilité et savoir-faire. De façon intéressante, le professionnalisme évoqué était aussi associé à l’idée d’un certain « devoir de réserve » dans la façon dont les relationnistes s’affichent sur les médias sociaux. Plusieurs ont en effet évoqué la nécessité de ne pas afficher trop ouvertement leurs convictions, préférences ou opinions politiques, afin de ne pas porter ombrage à des clients et partenaires actuels ou potentiels.

Un deuxième registre qui relève de l’identité des RP concerne le plaidoyer et le rôle démocratique de la pratique. Ce registre est plutôt lié au domaine des affaires publiques et de la gestion de l’information, et s’exprime notamment en termes de transparence, d’accès et de responsabilité sociale des organisations. Il s’agit par exemple de rendre l’information disponible, de s’assurer que celle-ci soit exacte et de s’assurer que la « voix » de l’organisation puisse être entendue.

Un troisième registre, très présent dans les contenus de formation aussi bien que dans le discours des personnes rencontrées, relève d’une perspective managériale qui s’inscrit en continuité avec l’identité professionnelle des RP comme fonction de gestion. Ce registre fait appel à des critères de performance, d’analyse stratégique et de gestion du risque. De façon générale, il dessine un « bon usage » des médias sociaux qui est d’abord et avant tout efficace, réfléchi et pertinent d’un point de vue stratégique, c’est-à-dire qu’il permet d’atteindre des objectifs clairement définis et que sa mise en œuvre est planifiée de façon adéquate.

Or, d’autres principes et valeurs qui étaient plus spécifiquement liés au contexte du Web social ont également été identifiés. L’un de ces registres ressort ainsi de standards technologiques, en ce qui a trait, par exemple, aux plateformes et aux logiciels, qui sont considérés comme « incontournables », et à la maîtrise technique des outils. Ce registre fait également intervenir un ensemble de prescriptions interprétées comme des exigences liées au fonctionnement des plateformes et de leurs algorithmes, en matière par exemple de formats d’image à respecter pour « sponsoriser » des contenus ou de la temporalité à privilégier pour assurer une certaine visibilité aux publications diffusées. De même, ces standards sont aussi définis à partir des indicateurs et

statistiques proposés par les plateformes pour cibler les publics et mesurer le succès des campagnes de communication.

Sur le terrain, il a aussi beaucoup été question de la nécessité d'encadrer les échanges par la mise en place de règles formalisées, sous forme de nétiquettes ou de politiques institutionnelles. Les thèmes associés à ce registre font intervenir à la fois l'étiquette qu'il faut faire respecter dans la gestion des commentaires (politesse, courtoisie, langage correct, etc.), mais aussi les politiques qui devraient encadrer l'usage des médias sociaux par les employés des organisations, de façon à préserver une certaine confidentialité de l'information, voire une loyauté envers celle-ci ou, à tout le moins, un souci de ne pas nuire à sa réputation.

En même temps, le « bon usage » du Web social était aussi défini par ce que l'on pourrait appeler un « art de la conversation ». Celui-ci s'incarne dans un style associé à la « culture du Web » et dont la maîtrise constitue une pierre angulaire de la gestion de communauté (Jammet, 2015). Il faut ainsi savoir manier un certain humour, mais surtout s'exprimer de façon à se montrer « humain », « authentique », ce qui contraste avec un ton *corporate* ou institutionnel, tout en sachant jouer de ces codes et de ce style sans avoir l'air « ringard ».

Finalement, ont aussi été évoqués des principes associés à la contribution et à la participation à des « communautés », ces termes étant employés de façon polysémique et recouvrant des réalités assez diverses, qui vont du réseautage aux groupes de discussion en passant par le service à la clientèle. Dans tous les cas, ce registre désigne le « bon usage » des médias sociaux comme étant susceptible d'offrir aux publics du contenu « pertinent », de participer à des « réseaux » professionnels par de la curation et le partage de publications professionnelles ou d'actualité, dans un esprit d'entraide et de collaboration.

2. UNE NORMATIVITÉ ALIGNÉE AVEC LE « 2.0 »

Quoique les dilemmes ou difficultés éthiques aient été, au départ, difficiles à identifier, des zones grises et des ambivalences sont toutefois apparues au fil des échanges et des analyses qui se produisent dans la superposition de ces registres. Ces tensions se sont avérées particulièrement vives en ce qui concerne la façon de négocier cette « présence humaine », authentique et transparente, sur les médias sociaux tout en maintenant, à divers degrés, un certain « devoir de réserve » lorsqu'il s'agit de s'afficher en son propre nom, tant comme relationniste sur ses profils « pro » qu'avec ses profils plutôt « perso ».

Surtout, ce que l'analyse a permis de montrer, c'est comment la « grammaire » de valeurs et de normes qui définit l'identité éthique et professionnelle des RP – par laquelle la pratique peut « faire sens » et affirmer sa légitimité et sa pertinence – est réactivée dans le contexte sociotechnique du Web social. Cette grammaire se décline en effet à travers les différents registres du répertoire. Elle s'exprime dans des références aux devoirs de transparence et d'exactitude de l'information, de même que dans la nécessité affirmée d'entretenir une réputation de crédibilité et de confiance ou lorsqu'il est question de réguler les échanges pour qu'ils se fassent sous le signe de la bonne entente, par exemple. De façon plus générale, elle est réactivée à travers la réaffirmation de valeurs humanistes, relationnelles et de mise en dialogue qui font écho aux promesses et à l'imaginaire techniciste du Web « 2.0 ».

Par ailleurs, cette identité éthique s'affirme également en contraste avec ce que Fawkes (2012) désigne comme une « part d'ombre », indissociable de l'idéal normatif porté par les RP et qui réside dans l'interdit de la dissimulation, de la manipulation et de la désinformation. Dans le contexte du Web social, cette « part d'ombre », contre laquelle les relationnistes affirment les valeurs et principes qui font la spécificité et la valeur de leur approche, est associée à l'autopromotion et, plus généralement, aux approches identifiées à la figure du marketing. Celui-ci est en effet associé à une approche qui privilégierait la promotion et le « commercial », c'est-à-dire la transaction et l'économique au détriment de la relation et de l'échange, et ce, malgré le fait que les hybridations et la porosité avec le domaine du marketing soient partout observables sur le terrain, aussi bien dans les formations que dans le vocabulaire utilisé par les personnes rencontrées et l'organisation du travail.

Or, non seulement la réaffirmation de l'identité éthique des RP se fait, dans le contexte du Web social, par la valorisation normative de la participation propre au discours du « 2.0 », mais l'actualisation du registre managérial associé à la performance stratégique, également constitutif de l'expertise en relations publiques, passe par les fonctionnalités de ciblage des publics, de mesures statistiques sur l'engagement et la visibilité, de même que l'usage d'outils publicitaires offerts par les plateformes. Les relationnistes, à l'instar d'autres secteurs de la communication numérique, sont ainsi une clientèle en quelque sorte captive, et essentielle, pour ces fonctionnalités qui font partie intégrante du modèle financier des entreprises du Web social et de la valorisation économique de la participation caractéristique du capitalisme informationnel (Proulx et *al.*, 2014).

Surtout, les analyses présentées ici permettent de mieux comprendre comment, dans le contexte du Web social, se trouve ainsi réactivée non seulement l'identité éthique des RP, mais la tension, tout aussi fondamentale pour l'identité professionnelle et la pratique des RP, entre un idéal normatif sous le signe du dialogue et de la relation, d'une part, et une expertise qui se fonde sur une performance stratégique et des visées d'influence, d'autre part. On peut ainsi constater comment la réactivation, pour le milieu des relations publiques, de valeurs associées à la fois au dialogue et à la performance stratégique vient tout à fait s'aligner avec la valorisation à la fois normative et économique de la participation par les entreprises du capitalisme informationnel.

CONCLUSION

En mettant en lumière les registres normatifs mobilisés pour décrire le « bon usage » des médias sociaux dans la pratique des RP au Québec, l'analyse esquissée ici permet de mieux comprendre comment s'articulent les différents modèles normatifs propres à ce domaine d'expertise dans le contexte du Web social. S'appuyant sur un échantillon restreint, cette étude ne peut évidemment prétendre décrire l'ensemble des usages et des cas de figure. Également limitée dans le temps, elle a cependant été conduite à un moment particulier, qui est celui de l'intégration et de la normalisation progressives de l'usage des outils du Web social dans le cadre du travail de RP. En ce sens, cette étude nous renseigne, d'une part, sur les discours et registres normatifs mobilisés dans un contexte professionnel marqué par l'adaptation et l'apprentissage. Elle montre également, d'autre part, l'emprise des discours d'accompagnement du 2.0 dans ce contexte et comment ceux-ci se sont arrimés à la fois à une éthique de la communication axée sur la participation et sur les visées stratégiques indissociables de l'expertise professionnelle des RP.

Cela dit, il serait pertinent d'inscrire ces résultats dans le temps en retournant sur le terrain afin de saisir comment l'articulation et la négociation de ces registres a pu évoluer, maintenant que ces technologies sont pleinement intégrées au paysage médiatique et qu'une exigence d'adaptation en continu liée aux plateformes du Web social paraît aussi s'être installée comme une réalité du travail en communication (Alloing et Pierre, 2017), limitant d'autant plus les possibilités de développer une réflexivité éthique quant aux usages du Web social, mais aussi, désormais, du *big data* (mégadonnées) et de l'IA. Non seulement ces dernières technologies ont été une fois de plus accueillies avec un enthousiasme caractéristique des RP (Bourne, 2019), mais la recherche s'intéressant au Web social dans ce domaine continue de s'intéresser relativement peu à l'éthique (Wang et al., 2021) et les occasions pour les relationnistes de se pencher sur ces questions demeurent trop rares, alors même que les enjeux se multiplient (Hagelstein et al., 2021 ; Schauster et Neill, 2017). Aussi faudrait-il interroger la façon dont les différents registres normatifs identifiés pourraient s'être cristallisés au fil du temps. Plus particulièrement, il faudrait observer de façon longitudinale comment les négociations liées à l'expression de la « personnalité » et d'une « présence humaine » évoluent en fonction des trajectoires de carrière, ou encore de problématiques liées par exemple aux inégalités et stéréotypes de genre qui non seulement persistent dans les métiers de la communication (Topic et al., 2019), mais traversent nombre d'enjeux liés à l'usage des technologies numériques (Bergström et Pasquier, 2019).

La poursuite de travaux permettant de saisir les normes et principes qui guident l'usage des technologies numériques dans les milieux professionnels de la communication paraît d'autant plus essentielle dans un contexte où la représentation optimiste d'une sphère du Web social marquée par la participation et l'échange semble en voie de basculer davantage vers une perspective inquiète, préoccupée des débordements causés par les « foules » du Web. Un basculement qui, d'ailleurs, paraît continuer de cadrer avec la façon dont les RP se sont alternativement positionnées dans l'histoire comme des outils au service du plaidoyer et de l'échange démocratique, d'une part, et d'autre part, comme des remparts contre le pouvoir démesuré des foules irrationnelles menaçant la légitimité des institutions et des organisations (Ewen, 1996).

BIBLIOGRAPHIE

Alloing, Camille et Julien Pierre (2017). *Le Web affectif : une économie numérique des émotions*. Paris : INA.

Appel, Violaine, Hélène Boulanger et Alain Lavigne (2017). « Relations publiques. De l'instabilité de la notion comme creuset d'émergence de nouvelles pratiques professionnelles ». *Communication. Information médias théories pratiques*, vol. 34/2m. Repéré à <https://journals.openedition.org/communication/7257>, consulté le 5 avril 2022.

Bergström, Marie et Dominique Pasquier (2019). « Genre & Internet. Sous les imaginaires, les usages ordinaires ». *RESET. Recherches en sciences sociales sur Internet*, 8. Repéré à <https://journals.openedition.org/reset/1329>, consulté le 6 juin 2022.

Bourne, Clea (2019). « AI cheerleaders : Public relations, neoliberalism and artificial intelligence ». *Public Relations Inquiry*, 8(2), p. 109-125.

Edwards, Lee (2018). *Understanding Public Relations : Theory, Culture and Society*. Londres :

SAGE.

Ewen, Stuart (1996). *Pr! : A Social History of Spin*. New York : Basic Books.

Fawkes, Johanna (2012). « Saints and sinners : Competing identities in public relations ethics ». *Public Relations Review*, 38(5), p. 865-872.

Hagelstein, Jens, Sabine Einwiller et Ansgar Zerfass (2021). « The ethical dimension of public relations in Europe : Digital channels, moral challenges, resources, and training ». *Public Relations Review*, 47(4).

Jammet, Thomas (2015). « Au service du client, au nom de la communauté. Une approche ethnographique de l'animation de communautés de marque en ligne ». *Réseaux*, 2 (190-191), p. 73-98.

Jauréguiberry, Francis et Serge Proulx (2011). *Usages et enjeux des technologies de communication*. Toulouse : Érès.

Jouët, Josiane (2000). « Retour critique sur la sociologie des usages ». *Réseaux*, 18(100), p. 487-521.

Latzko-Toth, Guillaume, Claudine Bonneau et Mélanie Millette (2017). « Small Data, Thick Data : Thickening Strategies for Trace-Based Social Media Research ». Dans Luke Sloan et Anabel Quan-Haase (dir.), *The SAGE Handbook of Social Media Research Methods*. Londres : SAGE, p. 199-214.

L'Etang, Jacquie (2013). « Public Relations : A Discipline in Transformation ». *Sociology Compass*, 7(10), p. 799-817.

Millette, Josianne (2014). « RP et Web social : De l'idéal du dialogue aux enjeux sociaux de la "bonne communication" ». *Communiquer. Revue de communication sociale et publique*, 11, p. 45-62.

Millette, Josianne (2018). *Relations publiques et usage des médias sociaux : une pratique entre influence et dialogue*. Thèse. Montréal (Québec, Canada), Université du Québec à Montréal.

Millette, Mélanie (2013). « Pratiques transplateformes et convergence dans les usages des médias sociaux ». *Communication et organisation*, 43, p. 47-58.

Proulx, Serge, José Luis Garcia et Lorna (dir.) (2014). *La contribution en ligne : Pratiques participatives à l'ère du capitalisme informationnel*. Québec : PUQ.

Schauster, Erin et Marlene Neill (2017). « Have the Ethics Changed? An Examination of Ethics in Advertising and Public Relations Agencies ». *Journal of Media Ethics*, 32(1), p. 45-60.

Sommerfeldt, Erich. J. et Aimei Yang (2018). « Notes on a dialogue : Twenty years of digital dialogic communication research in public relations ». *Journal of Public Relations Research*, 30(3), p. 59-64.

Topic, Martina *et al.* (2019). Women in Public Relations: A Literature Review (1982-2019). Project Report. EUPRERA Vol. 1 No. 1, Creative Media and Communications Research Ltd & EUPRERA, Leeds/Brussels. Repéré à <http://eprints.leedsbeckett.ac.uk/6138/>, consulté le 6 juin 2022.

Wang, Yuan, Yang Cheng et Jie Sun (2021). « When public relations meets social media : A systematic review of social media related public relations research from 2006 to 2020 ». *Public Relations Review*, 47(4).

Le travail social à l'épreuve des technologies numériques

ACHARD Christelle
christelle.achard@unicaen.fr

Notice biographique

Christelle Achard est doctorante en sociologie à l'Université de Caen Normandie, rattachée au Centre de Recherche Risques et Vulnérabilités. Ses travaux de recherche portent principalement sur les politiques sociales, le travail social et ses évolutions ainsi que sur l'intervention sociale auprès des publics. Elle s'intéresse particulièrement aux secteurs de l'hébergement (personnes sans-abri, individus en situation de désinsertion sociale).

Résumé

Dans quelle mesure l'usage des technologies numériques en travail social en France est-il à la fois reflet et vecteur de transformations majeures dans l'accompagnement des publics vulnérabilisés ? La réflexion proposée ici entend allier dimensions macro et microsociologiques pour questionner l'impact de l'utilisation des technologies numériques sur les représentations sociales des publics et de leurs difficultés sociales, sur le rôle attribué au travail social et son organisation, et enfin, sur la relation entre professionnels et individus accompagnés.

Nous entendons proposer une réflexion conceptuelle appuyée sur des ouvrages de nature et d'origine diversifiées. L'originalité de la démarche repose sur l'articulation de travaux portant sur les évolutions paradigmatiques, organisationnelles et « relationnelles » du travail social en France, d'une part, sur l'impact de l'essor des technologies numériques dans nos sociétés occidentales, d'autre part, et enfin, de travaux portant spécifiquement sur la question de l'usage des technologies numériques en travail social (rapports de recherches, articles thématiques, revues de travail social). Cette approche théorique est doublée d'une approche ethnographique, de par notre statut d'assistante de service social.

Mots-clefs : Travail social, technologies numériques, Communication médiatico-politique, quantification, « tactiques » professionnelles.

INTRODUCTION : DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES ET PROCESSUS DE VULNÉRABILISATION

Parce que les technologies numériques sont aujourd'hui omniprésentes dans nos sociétés occidentales (Compiègne, 2011), cet article entend proposer une réflexion sur l'impact de leur usage dans la prise en charge sociale des publics vulnérabilisés en France. La réflexion proposée ici, appuyée sur des ouvrages de natures diversifiées, entend allier dimensions macro et microsociologiques. Elle cherche à questionner l'impact de l'utilisation des technologies numériques sur les représentations sociales des publics et de leurs difficultés sociales, sur le rôle attribué au travail social et à son organisation, et enfin, sur la relation entre professionnels et individus accompagnés.

Avant d'aborder ces aspects, nous nous proposons d'interroger les conséquences de l'essor des technologies numériques dans la « production » même de la « vulnérabilité » (Soulet, 2005), entendue comme une situation de fragilisation des liens sociaux.

Le développement des technologies numériques participe à l'accélération des temps sociaux (Rosa, 2010). Le système sociotechnique favorise l'émergence d'une « société de la vitesse » (Haesler, 2018) au sein de laquelle le « culte de la performance » (Ehrenberg, 1991) est omniprésent. Il en résulte une forte pression pesant sur les individus ; la reconnaissance sociale (Honneth, 2004) portée à chacun étant fonction de ses capacités d'adaptation et de sa participation à l'accélération perpétuelle de la société. La cohérence entre passé, présent et futur sur les plans individuel et social perd de sa visibilité, voire devient inexistante.

Parallèlement, l'essor des technologies numériques favorise et multiplie les possibilités de rencontres virtuelles, éphémères et « à distance », en lieu et place des relations de proximité et durables. La réduction, voire la disparition du « tiers médiateur » social au profit de la technique modifie la perception des relations à autrui ; les relations durables étant souvent perçues comme « risquées », et la proximité, comme « intrusive ».

1. TRAITEMENT MÉDIATICO-POLITIQUE DES POPULATIONS VULNÉRABILISÉES : INFORMATION OU DÉSINFORMATION ?

1.1. Médias et construction sociale des problèmes sociaux

Alors que l'utilisation des technologies numériques a des répercussions significatives sur les processus de vulnérabilisation de certains individus, elle a aussi un impact majeur sur l'appréhension sociétale des phénomènes sociaux (Blumer, 1971) et sur la conception des politiques publiques (Plantard, 2021). En effet, les technologies numériques contribuent à la construction de l'opinion médiatico-publique (Mercier, 2012, p. 25-40). Sous couvert d'une apparente « démocratisation de l'information » (Daoust, 2017), elles participent à l'« élargissement de l'espace public » (Wolton, 2012, p. 137-153).

Or, les médias « grand public » tendent à privilégier une approche émotionnelle (et/ou compassionnelle) des problèmes sociaux, au détriment d'une réflexion de fond sur les sujets abordés. Ils en véhiculent une représentation parcellaire et inégale dépendante des « événements »

du moment⁴⁴. Par ailleurs, ces médias ont tendance à proposer une interprétation individuelle des faits sociaux. Les individus vulnérabilisés sont présentés comme responsables (voire coupables) de leur situation (Paugam et Duvoux, 2008).

1.2. Dévalorisation du travail social et délégitimation des politiques publiques

Le discours porté par les médias grand public participe également à la dévalorisation du travail social. En effet, relayant souvent des événements ponctuels, traductions de dérives existant dans le secteur⁴⁵, ils véhiculent avant tout l'idée d'une défaillance des institutions⁴⁶. Par ailleurs, ils tendent à véhiculer l'image d'une inutilité des institutions sociales, qui ne parviendraient pas à répondre aux phénomènes sociaux auxquels elles sont confrontées. Toutefois, la cause de cette « inefficacité » (à savoir, le désengagement progressif de l'État et la destruction progressive des politiques de solidarité) n'est pas contestée⁴⁷. De plus, la communication autour des problèmes sociaux tend plutôt à légitimer le désengagement de l'État, ou à justifier une logique d'intervention privilégiant une responsabilisation des individus vulnérabilisés (Bourdieu, 1992).

2. TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES ET QUANTIFICATION DU TRAVAIL SOCIAL

2.1. Concurrence interinstitutionnelle et culte de l'instantanéité

Les technologies numériques ont un impact sur l'organisation et le fonctionnement des établissements et services du travail social. Elles participent au mouvement de « chalandisation » (Chauvière, 2008) qui traverse le secteur par le développement d'une culture de quantification.

Au niveau interinstitutionnel, cette tendance se traduit par la montée en puissance des appels à projets, mais également des investissements à impact social⁴⁸ pour financer les politiques publiques (Langlet, 2016). Cette stratégie déplace le financement des politiques sociales de l'État vers les financeurs privés. Alliant retour social et retour financier, elle favorise une recherche du moindre coût et participe au basculement vers une culture du contrôle, de l'évaluation et du résultat.

Sur le plan institutionnel, tout ce qui n'est pas objectivable tend à être invisibilisé, voire dénigré, notamment la dimension relationnelle fondamentale et intrinsèque au travail social. Certaines institutions font l'objet d'une transformation radicale du rôle qui leur est attribué, passant

⁴⁴ On pourra citer, par exemple, la thématique du « sans-abrisme » abordée essentiellement durant la période hivernale.

⁴⁵ À titre d'exemple, on citera le secteur de la protection de l'enfance, mis à l'agenda par des reportages « coup de poing » (Doria, 2019 ; Louvet, 2018).

⁴⁶ Dans cet article, le terme d'*institution* est employé dans son acception politico-juridique restrictive pour désigner les établissements et services du secteur social et médico-social.

⁴⁷ On pourra citer, à titre d'exemple, le traitement médiatique de la délinquance des mineurs, justifiant une approche sécuritaire, au détriment d'une approche sociale du phénomène (remise en cause de l'ordonnance de 1945 sur la délinquance des mineurs, affaiblissement de la prévention spécialisée) (Bailleau *et al.*, 2009).

⁴⁸ Les investissements à impact social se sont développés dans le secteur social en France de façon croissante à partir de 2015. Les montages financiers permettent à des investisseurs privés de placer leur argent dans des programmes sociaux dits *innovants*, avec retour sur investissement en fonction des résultats. Ils sont inspirés de l'idéologie de l'homme d'affaires britannique Sir Ronald Cohen, qui se fait le fervent défenseur d'une possible « révolution philanthropique » permettant d'allier les intérêts et enjeux de chaque partie : l'association ou le service y trouvant un financement de son action, l'investisseur y gagnant un retour sur son investissement, et la collectivité et l'État évitant ainsi des coûts sociaux.

d'une tentative de réponse aux problèmes sociaux à une logique de veille sociale (comptabiliser les besoins, dans une logique d'« observatoires »⁴⁹).

2.2. Néo-management et désidéologie du travail social

La logique de quantification du travail social véhiculée par les technologies numériques entraîne une modification profonde des politiques de ressources humaines dans le secteur (Chaniel, 2010). Issu du monde de l'entreprise, le néo-management se développe dans les institutions sociales (Liegard, 2011). La montée en puissance de la logique de performance, au détriment de la recherche de qualification, participe à la déqualification du travail social (Chauvière, *op. cit.*). Les travailleurs sociaux se doivent de faire preuve d'adaptation, et tendent à être pensés comme « interchangeables ».

Ces logiques s'accompagnent du développement d'une volonté de contrôle des professionnels qui tend à restreindre leur marge de liberté et qui réduit la part de créativité des accompagnements sociaux.

La tendance à la normalisation des pratiques contribue à leur homogénéisation, au détriment de la prise en compte, nécessaire, de la singularité des situations rencontrées. Elle tend à réduire la dimension relationnelle des professions, et s'accompagne de l'essor d'une volonté prédictive, dans une logique de recherche du « risque zéro » (Lambert Barraquier et Dutier, 2016). Ceci tend à nier la part d'incertitude intrinsèque à toute relation humaine, et porte un risque de déshumanisation des professions du secteur.

3. LA RELATION ENTRE PROFESSIONNELS ET INDIVIDUS AU PÉRIL DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

3.1. Vers une logique de « guichet »

L'usage des technologies numériques a des répercussions sur la nature des relations tissées entre les professionnels du secteur social et les publics accompagnés. Il participe au développement d'une logique de service et de « guichet »⁵⁰ en travail social (Haut conseil du travail social, 2021), justifiée par un discours prônant la recherche d'objectivité et d'égalité de traitement. L'institution entend traiter chaque personne accompagnée comme un individu « anonyme » ; la part de singularité propre à chaque accompagnement étant réduite à son minimum (Aballéa, 2003).

Parallèlement, la recherche d'efficacité (ex. : calcul désormais automatique de certaines prestations sociales), qui prétend vouloir lutter contre le non-recours aux droits sociaux, dissimule en réalité une forme d'« inaccessibilité organisée » des institutions sociales. En effet, la dématérialisation croissante des administrations contribue à éloigner les publics de leurs droits sociaux (Sorin, 2019, p. 43). Ceux-ci se heurtent à l'impossibilité d'avoir un interlocuteur direct :

⁴⁹ C'est le cas notamment de la plateforme téléphonique du 115, destinée aux personnes sans-abri (Samu Social de Paris, 2021, p. 11).

⁵⁰ Logique de prestation de service niant la réciprocité de la relation d'aide ; à l'opposé d'une relation d'accompagnement fondée sur la co-construction.

services en ligne, répondeurs automatiques ou attentes téléphoniques interminables⁵¹ (parfois payantes), impossibilité d'obtenir un rendez-vous en présentiel... À ces difficultés s'ajoute l'analphabétisme numérique des publics les plus fragilisés (éventuellement accentué par une maîtrise approximative de la langue française) (Défenseur des droits, 2019 et 2020).

Par la simplification et l'égalité de traitement qu'elles sont censées porter, les technologies numériques véhiculent l'idée d'une plus grande transparence des décisions. Toutefois, l'impossibilité d'avoir un interlocuteur et l'impossible vérification des paramètres pris en compte pour l'attribution ou la non-attribution de certains droits renforcent, *de facto*, l'opacité des décisions (Défenseur des droits, *op. cit.*).

3.2. Une logique de contrôle

Les technologies numériques se font par ailleurs le support d'un contrôle croissant des professionnels et des publics accompagnés (Molina et Sorin, 2019, p. 41). Du côté des travailleurs sociaux se développe une logique de traçage toujours plus importante, à l'exemple des agendas numériques, ou tableaux de *reporting* des actes professionnels. Parallèlement, le recours croissant aux services connectés, croisant des fichiers, engendre un véritable « fichage » des publics accompagnés. En effet, « l'adhésion » à l'informatisation conditionne l'octroi de nombreuses prestations (revenu de solidarité active, aide au retour à l'emploi...) (Mazet, 2017), tout comme l'accès à divers dispositifs d'accompagnement social (logiciel du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation pour effectuer une demande d'hébergement⁵², inscription au Dispositif national de l'asile pour déposer une demande d'asile⁵³). Ce « fichage contraint » accroît les risques de dérive sécuritaire de l'action sociale. Ainsi en est-il, par exemple, du Répertoire national commun de la protection sociale, assurant l'interconnexion des fichiers entre des milliers d'organismes sociaux, médico-sociaux ou sanitaires (Sécurité sociale, site web). Dans une société porteuse d'un discours valorisant la liberté, le partage informatique des données personnelles pose une question éthique majeure en matière de droit au respect de la vie privée des « usagers » (ANAS, 2016).

4. LES PROFESSIONNELS FACE AU NUMÉRIQUE : ENTRE ACCEPTATION, ADAPTATION ET RÉSISTANCE

Dans cette dernière partie, nous entendons questionner les pratiques des professionnels du secteur social face à l'essor de l'usage des technologies numériques en travail social. Nous tenterons de mettre en exergue différentes réactions adoptées par les professionnels. La « classification » présentée ici se veut simplificatrice de la réalité sociale. Nous postulons que les professionnels adoptent successivement et/ou concomitamment ces différentes attitudes ; et que c'est davantage la part de chacun de ces « comportements » et réactions qui varie en fonction des professionnels, des parcours et des situations.

⁵¹ À l'image de la Caisse d'Allocations familiales, chargée de délivrer une grande partie des minima sociaux et les prestations familiales ; ou de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

⁵² <https://sisiao.net/WP/>, consulté le 6 juin 2022.

⁵³ https://applicationsng.ofii.fr/i_cnx/#/login et <https://francearchives.fr/findingaid/ca27a5a1692280a1b75bcf1ec19b9a30ace05601>, consultés le 6 juin 2022.

4.1. Accepter, « travailler avec » les technologies numériques

Alors que les technologies numériques ont un impact direct sur les processus de vulnérabilisation et sont désormais omniprésentes dans les pratiques des professionnels du secteur social, des questionnements émergent. Portées notamment par différentes associations militantes (La Quadrature du Net, Cimade), instances de représentations du travail social (Fédération des acteurs de la solidarité, Association nationale des assistants de service social), ou encore par le Défenseur des droits, ces réflexions peinent néanmoins à peser dans le débat public face au tournant du « tout numérique » prôné par le gouvernement (Ministère des Solidarités et de la Santé, 2019).

Pourtant, différentes initiatives se développent, visant à amoindrir les conséquences de l'usage du numérique en travail social, à utiliser le numérique pour favoriser l'accompagnement des publics, ou parfois à résister au développement de ces technologies.

4.2. S'adapter : amoindrir les conséquences de l'usage du numérique sur la situation et l'accompagnement des publics

En réponse à la communication des médias grand public à propos du travail social et de ses publics, associations militantes et professionnelles tentent de relayer un regard différent. Réseaux sociaux, médias alternatifs ou « événements communicationnels » (campagne de publicité, concours, etc.)⁵⁴ jouent un rôle dans la sensibilisation à l'espace médiatico-publique.

Face à l'inaccessibilité croissante des administrations, les travailleurs sociaux répondent par leur persévérance dans la réalisation des démarches nécessaires à l'accompagnement des publics. Face à l'analphabétisme numérique, ils tentent d'accompagner les individus vers la maîtrise de l'outil numérique (Reconnect, 2017). Parallèlement, les professionnels tentent de sensibiliser les publics accompagnés aux risques d'un usage « immodéré » des nouvelles technologies (Gérard, 2021 ; Bronsard et Sampéré, 2021).

Conscients des risques de déshumanisation engendrés par une société du « tout numérique », les professionnels défendent l'éthique relationnelle de leurs professions (Bouquet, 2017). Au développement d'une logique « de guichet », ils opposent une approche fondée sur la reconnaissance et le don (Fustier, 2008), et cherchent à prendre en compte la singularité des situations auxquelles ils sont confrontés (Sorin, 2018 ; Pittet, 2018). Enfin, s'ils ne peuvent se soustraire au fichage croissant des publics, les professionnels se réservent la possibilité de garder certaines informations confidentielles, pour préserver la relation de confiance qu'ils tentent de tisser avec les individus accompagnés (Cornu, 2017 ; Bouquet, *op. cit.*).

4.3. Résister : les technologies numériques comme alliées

Par ailleurs, les travailleurs sociaux cherchent de plus en plus à placer les technologies numériques au profit de la relation d'accompagnement. Ainsi, ils s'emparent des réseaux sociaux pour tisser des relations de proximité avec les publics (Jeunesse Feu Vert, 2011 ; Réguer-Petit et Cathelineau, 2021) ; utilisent le téléphone comme lien aux sans-abri (Fédération des acteurs de la solidarité, 2021a) ; recourent aux services d'interprétariat en ligne pour communiquer avec les

⁵⁴ À l'image des campagnes de sensibilisation et concours organisés par la Fondation Abbé Pierre.

personnes étrangères (Ben Ameer, 2010) ; ou encore, font des technologies numériques un outil d'expression de soi et de participation (Sanchez-Aranda, 2018).

En réponse à la transformation des pratiques de ressources humaines favorisant le contrôle des pratiques professionnelles, les travailleurs sociaux s'emparent des technologies numériques pour créer et développer différents « collectifs » de professionnels qui s'engagent dans des « combats » communs⁵⁵. Les technologies numériques deviennent alors un vecteur de cohésion, de partage et d'échanges. Elles permettent aux professionnels de prendre la parole et de relayer les mobilisations collectives qui foisonnent dans le secteur : visibiliser des « opérations coup de poing » (réunions, manifestations...), inventer et partager des pratiques de lutte collective⁵⁶...

Enfin, émergent des pratiques de « résistance » au développement des usages numériques : mobilisations contre le « fichage contraint » des publics⁵⁷, refus du traçage et de la comptabilisation des actes professionnels⁵⁸...

CONCLUSION : UN TOURNANT NUMÉRIQUE ACCÉLÉRÉ À LA FAVEUR DE LA CRISE SANITAIRE

Si l'utilisation croissante des technologies numériques en travail social constitue une évolution de long terme, la crise sanitaire a servi d'accélérateur aux phénomènes préexistants (Haut conseil du travail social, *op. cit.*).

Concernant l'appréhension médiatique des processus de vulnérabilisation causés par la crise sanitaire, force est de constater qu'elle s'est révélée être « à géométrie variable » en fonction des publics⁵⁹. Le rôle majeur du travail social face à l'augmentation des problématiques sociales (précarité, violences intrafamiliales, etc. ; Duvoux et Lelièvre, 2021) n'a pas permis d'inverser les logiques de restrictions budgétaires qui traversent le secteur. La période a plutôt servi de terreau d'expérimentation à l'emploi de personnes non diplômées (bénévoles, services civiques, étudiants « volontaires ») et au développement du secteur caritatif et de l'humanitaire pour pallier l'insuffisance de réponses de la part des pouvoirs publics (Fédération des Acteurs de la Solidarité, 2021b).

À l'échelon institutionnel, le développement du télétravail a accentué la tendance, déjà existante, de réduction des relations humaines dans les processus d'accompagnement des personnes vulnérabilisées (renforcement des logiques de guichet, dématérialisation accélérée), ainsi que les logiques de quantification des actes professionnels (outils de traçage et de

⁵⁵ À l'image de la page Facebook de la Commission de Mobilisation du Travail social Ile-de-France.

⁵⁶ À l'image des « billets d'humeur » publiés en ligne par la revue *Actualités sociales hebdomadaires*, ou de la page « Actualités » du site de la revue *Lien Social*.

⁵⁷ À l'image du recours repris en 2019 auprès du Conseil d'État contre la circulaire 115 SIAO/Ofii par 32 associations de solidarité.

⁵⁸ Voir à ce sujet l'initiative portée par le Collectif de la Pédopsychiatrie du 19^e.

⁵⁹ À ce sujet, nous considérons que l'accent a été mis majoritairement sur « les nouveaux publics de l'aide sociale », à l'exemple des étudiants, des intérimaires et des nouveaux chômeurs, reléguant au second plan la question de la dégradation des situations de pauvreté préexistantes.

comptabilisation des « actes professionnels »⁶⁰).

L'ensemble de ces évolutions a renforcé les phénomènes d'isolement et de sur-exclusion des publics les plus fragilisés (Petits Frères des Pauvres, 2020 ; Auphant, 2020).

Pour autant, cette période a aussi renforcé les mouvements de lutte des professionnels du secteur social et les technologies numériques ayant permis de tisser et de renforcer les liens entre les secteurs et les régions⁶¹. Elle a également permis le développement de pratiques innovantes au sein des équipes pour maintenir les liens avec les publics accompagnés ; les technologies numériques ayant alors constitué un outil essentiel pour allier distance physique imposée par les mesures sanitaires et proximité d'accompagnement (Haut conseil du travail social, *op. cit.*).

BIBLIOGRAPHIE

Aballéa, François (2003). « Relation de service à l'utilisateur ou relation du service au client ? Les transformations de l'intervention sociale ». *Pyramides*, 7, mis en ligne le 26 septembre 2011. Repéré à <http://journals.openedition.org/pyramides/418>, consulté le 13 mars 2022.

Agence Nationale des Assistants de service Social (2016). *Faille de sécurité SIAO : l'ANAS alerte et saisit la CNIL*. Communiqué de l'ANAS du 17 mars 2016. Repéré à http://www.anas.fr/Faille-de-securite-SIAO-l-Anas-alerte-et-saisit-la-Cnil_a978.html, consulté le 6 juin 2022.

Auphant, Nathalie (2020). « La suspension des droits de visite et d'hébergement en question ». *Actualités Sociales Hebdomadaires*, 3157, p. 16-17.

Bailleau, Francis, Yves Cartuyvels et Dominique de Fraene (2009). « La criminalisation des mineurs et le jeu des sanctions ». *Déviance et Société*, 33, 255-269.

Ben Ameer, Ali (2010). « L'interprétariat en milieu social en France ». *Hommes & migrations*, 1288, p. 86-91.

Blumer, Herbert (1971). « Social Problems as Collective Behavior ». *Social Problems*, 18(3), p. 298-306.

Bouquet, Brigitte (2017). « Les NTIC dans l'action sociale : le pari de l'éthique et de la technologie ». Dans Brigitte Bouquet (2017). *Éthique et travail social : Une recherche du sens*. Paris : Dunod, p. 141-155.

Bourdieu, Pierre (1992). La main gauche et la main droite de l'État. Entretien avec Droit, R. et Ferenczi, T. (1992). *Le Monde*, [rééd. in (Bourdieu, 1998a, p. 10 et 12)].

⁶⁰ Logique de comptabilisation empruntée au secteur de la santé, introduite dans le secteur du handicap via la loi SERAFIN-PH (2019), et tendant à s'étendre à d'autres secteurs d'intervention.

⁶¹ On pense ici aux différentes mobilisations des professionnels du secteur ayant eu lieu en décembre 2021 et début 2022. Si ces mouvements ne sont pas nouveaux, ils semblent avoir acquis une certaine visibilité médiatique peu connue jusqu'alors. On pense également au congrès de la Fédération des acteurs de la solidarité organisé sous forme de webinaire en janvier 2022 et ayant permis de réunir les candidats à l'élection présidentielle autour des problématiques du secteur social.

Bronsard, Guillaume et Cédric Sampéré (2021). « Les maisons des adolescents (MDA) : accompagner l'usage des outils numériques des jeunes ». *Informations sociales*, 202, 72-77.

Chaniel, Philippe (2010). « Le New Public Management est-il bon pour la santé ? Bref plaidoyer pour l'ineestimable dans la relation de soin ». *Revue du MAUSS*, 35, p. 135-150.

Chauvière, Michel (2008). « Trop de gestion tue le social. Essai sur une discrète chalandisation ». *Pensée plurielle*, 17, p. 135-138.

Collectif de la pédopsychiatrie du 19^e en lutte (2020). *Nous sommes en grève des données informatiques*. Communiqué de presse. Repéré à <https://printempsdelapsychiatrie.org/2020/05/13/nous-sommes-en-greve-des-donnees-informatiques/>, consulté le 5 juin 2022.

Commission de mobilisation du Travail Social Île-de-France. Page Facebook : <https://www.facebook.com/Commission-de-Mobilisation-du-Travail-Social-Ile-de-France-887860558003185/>, consulté le 5 juin 2022.

Compiègne, Isabelle (2011). *La société numérique en question(s)*. Auxerre : Éditions Sciences humaines.

Conseil D'État. (2019). *Décision du Conseil d'État suite au recours contre la circulaire 115 SIAO/Ofii*. Repéré à <https://www.federationsolidarite.org/publication/decision-du-conseil-detat-suite-au-recours-contre-la-circulaire-115-siao-ofii/>, consulté le 27 février 2022.

Cornu, Véronique (2017). « En travail social, l'éthique devrait être un TOC ». *Revue française de Service Social*, 264, p. 97-99.

Daoust, Jean-François (2017). « Démocratisation de l'information : effets différenciés des médias traditionnels et des nouveaux médias ». *Politique et Sociétés*, 36(1), p. 25-46.

Défenseur des droits (2020). *Algorithmes, prévenir l'automatisation des discriminations*. Repéré à <https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/synth-algos-num-05.06.20.pdf>, consulté le 20 février 2022.

Défenseur des droits (2019). *Dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics*. Repéré à <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/rapports/2019/01/dematerialisation-et-inegalites-daccess-aux-services-publics>, consulté le 20 février 2022.

Doria, Jean-Charles (2019). « Mineurs en danger : enquête sur les scandaleuses défaillances de l'aide sociale à l'enfance ». Émission *Zone Interdite*. Diffusée le 19 janvier 2020 sur M6. Repéré à <https://archive.org/details/laprotectiondelenfanceetsesdefaillancesquandlesme> [125 min], consulté le 20 février 2022.

Duvoux, Nicolas et Michèle Lelièvre (dir.) (2021). *La pauvreté démultipliée. Dimensions processus et réponses*. Rapport au Premier Ministre. Conseil National des Politiques de Lutte contre la Pauvreté et les exclusions [CNLE].

Ehrenberg, Alain (1991). *Le Culte de la performance*. Paris : Calmann-Lévy.

Équipe de Reconnect (2017). « Reconnect, le numérique au service de l'autonomie des précaires ». *Revue française de Service Social*, 264, p. 48-56.

Fédération des acteurs de la solidarité et Fédération Nationale des Samu Sociaux (2021a). *Étude Nationale Maraudes 2021*. Repéré à <http://www.samusocial-federation.org/>, consulté le 20 février 2022.

Fédération des acteurs de la solidarité. (2021b). « Covid 19 et travail social : que retenir du confinement ? ». *Le Magazine de la Fédération des acteurs de la solidarité*, 21, p. 5.

Fustier, Paul (2008). « La relation d'aide et la question du don ». *Nouvelle revue de psychosociologie*, 6, p. 27-39.

Gérard, Olivier (2021). « Innover pour accompagner les familles dans leurs pratiques numériques ». *Informations sociales*, 202, p. 54-58.

Haesler, Aldo (2018). *Hard modernity. La perfection du capitalisme et ses limites*. Paris : Éditions Matériologiques.

Haut Conseil du Travail Social (2021). *Le travail social au défi de la crise sanitaire, impact de la crise sanitaire de la covid-19 sur les organisations et les pratiques des travailleurs sociaux*. Ministère des Solidarités et de la Santé. Repéré à <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/haut-conseil-du-travail-social-hcts/rapports-et-publications-du-hcts/rapports/article/le-travail-social-au-defi-de-la-crise-sanitaire>, consulté le 5 juin 2022.

Honneth, Axel (2004). « La théorie de la reconnaissance : une esquisse ». *Revue du MAUSS*, 23, p. 133-136.

Jeunesse Feu Vert (2011). *Nouvelles pratiques, nouvelles interactions : quels enjeux pour la prévention spécialisée en Seine-Saint-Denis*. Paris : Jeunesse feu vert.

Lambert Barraquier, Arièle et Aurélien Dutier (2016). « Logiques de gestion du risque : entre stigmatisations et idéologies. Pistes de réflexions éthiques ». *Vie sociale*, 13, p. 189-196.

Langlet, Marianne (2016). « Investissement social : quand la misère devient rentable ». *Lien social*, 1183, p. 16-17.

Liegard, Fabrice (2011). « Extension du domaine du management, Néo management et néolibéralisme ». *Mana*, 17-18, p. 9-22.

Louvet, Sylvain et Capa Presse (2018). « Enfants placés, les sacrifiés de la République » [100 mn]. Émission *Pièces à conviction*. Diffusée le 16 janvier 2019 sur France 3.

Mazet, Pierre (2017). « Conditionnalités implicites et productions d'inégalités : les coûts cachés de

la dématérialisation administrative ». *Revue française de Service Social*, 264, p. 41-47.

Mercier, Arnaud (2012). Présentation générale. L'utile fiction de l'opinion publique. Dans Arnaud Mercier (dir.). *Médias et opinion publique*. Paris : CNRS Éditions, p. 15-40.

Ministère des Solidarités et de la Santé (2019). *Thématique « numérique et travail social »*. Présentation. Repéré à <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/haut-conseil-du-travail-social-hcts/productions-du-hcts/article/thematique-numerique-et-travail-social>, consulté le 5 juin 2022.

Molina, Yvette et François Sorin (2019). *Les usages numériques dans l'accompagnement social et éducatif*. Rennes : Centre Régional de Travail Social de Bretagne. Repéré à http://www.crts-bretagne.fr/images/stories/usages-numeriques-accompagnement-social_rapport-crts-bzh_mars2019.pdf, consulté le 5 juin 2022.

Paugam, Serge et Nicolas Duvoux (2008). *La régulation des pauvres*. Paris : PUF.

Petits Frères des Pauvres (2020). *Isolement des personnes âgées : les effets du confinement. L'isolement, une vraie distanciation sociale*. Réalisé à partir de l'étude CSA Research, Paris.

Pittet, Christophe (2018). « Un atelier d'exploration iPhonographique comme support de médiation dans le processus d'intégration sociale des migrants : constats, questions et perspectives ». *Les cahiers du travail social*. IRTS de Franche Comté, Besançon, 90, p. 55-63. Repéré à http://www.irts-fc.fr/00COM/00TEL/05R/01_CTS/cts_90.pdf, consulté le 5 juin 2022.

Plantard, Pascal (2021). « Numérique et travail social : entre normes et médiation ». *Informations sociales*, 202, p. 44-53.

Réguer-Petit, Manon et François Cathelineau (2021). « L'expérience Promeneurs du Net : ses effets sur les professionnels de la jeunesse et son impact potentiel en termes de parentalité ». *Informations sociales*, 202, p. 59-66.

Rosa, Hartmut (2010). *Accélération, une critique sociale du temps*. Paris : La découverte. (Didier Renault Trad.)

Samu Social de Paris (2020). *Rapport annuel 2020*. Paris. Repéré à <https://www.samusocial.paris/publications>, consulté le 5 juin 2022.

Sanchez-Aranda, Éléonore (2018). « Le numérique au service de l'expression et de la participation des familles en protection de l'enfance ». *Les cahiers du travail social*. IRTS de Franche Comté Besançon, 90, p. 49-54. Repéré à http://www.irts-fc.fr/00COM/00TEL/05R/01_CTS/cts_90.pdf, consulté le 5 juin 2022.

Sécurité sociale (site web). *Répertoire national commun de la protection sociale : liste des organismes qui ont accès au RNCPS*, <https://www.securite-sociale.fr/la-secu-en-detail/gestion-financement-et-performance/rncps>.

Sorin, François (2019). *Accès aux droits sociaux et aux services publics dans un contexte de*

dématérialisation - Lutte contre le non-recours. Rapport LabAcces. Paris : LABAcces. Repéré à <https://www.labacces.fr/?PagePrincipale>, consulté le 5 juin 2022.

Sorin, François (2018). « La construction de la distance. Médiations des communications et médiations à l'œuvre dans le cadre des dispositifs de placement en assistance éducative ». *Les cahiers du travail social*. IRTS de Franche Comté, Besançon, 90, p. 55-63. Repéré à http://www.irts-fc.fr/00COM/00TEL/05R/01_CTS/cts_90.pdf, consulté le 5 juin 2022.

Soulet, Marc-Henry (2005). « Reconsidérer la vulnérabilité ». *Empan*, 60, p. 24-29.

Wolton, Dominique (2012). « Les contradictions du nouvel espace public médiatisé ». Dans Arnaud Mercier (dir.). *Médias et opinion publique*. Paris : CNRS Éditions, p. 137-153.

Partie 3 : Visibilité, présence numérique et protection des données

Les conséquences sociales de la géolocalisation des jeunes au sein du cercle familial

BRUNA Yann

yann.bruna@univ-pau.fr

Notice biographique

Docteur en sociologie et enseignant-chercheur à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

Résumé

L'engouement réel et quantifiable pour des applications de suivi à distance démontre que la surveillance parentale se trouve profondément affectée par l'essor des outils et plateformes numériques. Parmi les nouvelles modalités de surveillance à disposition de l'autorité parentale depuis près d'une décennie, la collecte de la position géographique des enfants est sans doute une des plus débattues. En s'appuyant sur une méthodologie qualitative, cette intervention vise à apporter une connaissance sur les conséquences sociales qui découlent de l'utilisation de la géolocalisation des jeunes au sein du cercle familial. Elle montre en particulier que le dispositif sociotechnique joue un rôle dans la mise à l'épreuve de la relation de confiance entre des parents à la recherche de sécurité et des jeunes dont la parole s'efface derrière un traçage spatial considéré comme révélateur de vérité.

Mots-clefs : Géolocalisation, surveillance, parentalité, traçage spatial, sécurité, confiance.

INTRODUCTION

Parmi l'ensemble des stratégies parentales de contrôle des activités des enfants, la géolocalisation est une pratique peu explorée, mais de plus en plus présente. Le développement de nombreuses applications strictement focalisées sur le suivi géographique des individus, qui se cumulent à d'autres qui ne servaient initialement qu'à localiser un *smartphone*, mais qui sont détournées par les parents pour géolocaliser les différents membres de la famille (Consolvo *et al.*, 2005 ; Bruna, 2016), redistribue inévitablement les cartes en matière de surveillance parentale. Si la demande de transparence relative aux usages socionumériques des jeunes s'arrête le plus souvent aux frontières du cocon familial, la géolocalisation dépasse largement ce cadre et instaure un traçage numérique qui s'étend nécessairement au-delà du domicile ou même de l'environnement scolaire. Si plusieurs sociologues se sont intéressés à la géolocalisation des individus par les responsables de traitement (Boullier, 2019 ; Mattelart, 2008), peu de recherches tendent cependant à rendre compte des usages et des enjeux des services de géolocalisation dans le contexte familial.

Pourtant, des manteaux équipés d'une balise GPS chez Géo à la balise GPS de la société Weenect en passant par les applications dédiées telles que Find My Kids, Parental Control App ou Google Family Link, les solutions à disposition des adultes pour géolocaliser leurs enfants sont nombreuses, et les finalités sont engageantes, selon les développeurs : « garantir la sécurité des proches et atténuer les inquiétudes parentales⁶² » ou encore « donner aux enfants de bonnes habitudes numériques⁶³ ». Face à la diffusion et à l'adoption massives de ces applications, pour la plupart téléchargées plus de dix millions de fois *via* le seul Play Store de Google, il devient essentiel de s'interroger sur l'utilisation et le rôle de tels outils : comment le dispositif technique s'inscrit-il dans l'exercice des relations filiales et parentales ? Comment s'opèrent les négociations entre parents et enfants lorsque le suivi de la position géographique de ces derniers est en jeu ? Comment les jeunes vivent-ils le fait d'être localisés et quelles stratégies peuvent-ils éventuellement développer pour contourner ce traçage ? Afin de répondre à ces questionnements, nous souhaitons donc apporter, d'une part, une connaissance sur les pratiques de la géolocalisation dans le cercle familial ainsi que sur les possibles contournements et négociations autour de ses usages et, d'autre part, recueillir l'expérience des jeunes géolocalisés par leurs parents *via* ces dispositifs afin de mieux en comprendre les enjeux, les tensions et potentielles irréversibilités qui pourraient apparaître. Nous observerons plus particulièrement ici en quoi la collecte parentale de la position géographique des enfants diffère des modalités de surveillance plus classiques, et pourquoi celle-ci entraîne parfois une mise à l'épreuve de la relation parent-enfant.

⁶² Source : <https://findmykids.org/en>, consulté le 2 juin 2021.

⁶³ Source : <https://families.google.com/familylink/>, consulté le 2 juin 2021.

MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

Cette intervention s'appuie sur une enquête empirique réalisée, dans un premier temps, sur un échantillon qualitatif composé de 16 entretiens semi-directifs effectués en face-à-face auprès d'adolescents âgés de 12 à 18 ans, d'une durée de 46 à 72 minutes par entretien. Parmi ces entretiens, huit ont été réalisés en 2016 dans le cadre d'une thèse de doctorat et huit autres ont été passés en 2017 avec pour objectif d'approfondir ce travail. Nous nous sommes fréquemment heurtés à leur refus. Grâce à des appels à témoignages diffusés *via* les réseaux sociaux et au bouche-à-oreille entre les jeunes, nous avons pu obtenir une certaine diversité géographique dans notre échantillon⁶⁴ et respecter une relative parité (9 filles, 7 garçons). Notons que deux des adolescents interrogés sont issus d'une même fratrie. Dans un second temps, nous ajoutons à ce terrain huit entretiens de parents qui ont déclaré géolocaliser leurs enfants, interrogés entre 2017 et 2018, pour un total de 24 individus enquêtés. Ces parents habitent tous dans le grand Sud-Ouest, en milieu urbain (3 à Pau, 1 à Bordeaux, 2 à Toulouse) et ont entre 32 et 54 ans.

1. SE RASSURER EN GÉOLOCALISANT LES DÉPLACEMENTS NON ACCOMPAGNÉS

Du point de vue des parents interrogés, le recours à la géolocalisation ne semble pas résulter d'un excès de curiosité ni même d'une volonté d'envahir la vie privée des enfants. Parmi les huit parents de notre échantillon qui ont déclaré géolocaliser leurs enfants, il ressort plutôt une volonté de bienveillance face à un environnement extérieur propice au danger ou, *a minima*, à l'incertitude. Nous rappelons à cet effet que ces parents se situent exclusivement dans des zones urbaines, donnée importante ici puisque leurs témoignages mettent en avant les risques inhérents à la ville : « quand je vois ce qu'il se passe dans certains quartiers, je suis très content quand ma fille part et qu'elle m'appelle », explique Virginie, 38 ans, professeure des écoles. Stéphane, commercial de 46 ans, ajoute : « quand vous voyez ce qu'il s'est passé à Nice⁶⁵, je me dis que pour ne pas vouloir savoir où se trouvent ses enfants, il faut être irresponsable ». Ici, si Virginie ne localise qu'occasionnellement sa fille et reste le plus souvent dans l'attente de son appel, Stéphane est plus tranché : parce que l'outil est désormais à disposition, ne pas y avoir recours engage la responsabilité parentale. Mais, dans ces deux *verbatim*s, il ressort surtout que les parents ont besoin d'être rassurés. Or, si l'information géographique ne garantit en rien la sécurité des enfants face à des aléas qui se produisent en temps réel, la vérification de leur emplacement sert à colmater au moins en partie le réservoir de peurs des parents. Le cas des quartiers jugés « sensibles » par les parents, comme Virginie, n'est pas sans rappeler les travaux de Clément Rivière sur l'identification et la gradation d'espaces perçus comme « protégés » en dehors du chez-soi (2017a), sous-entendant que d'autres ne le sont définitivement pas. L'usage de la géolocalisation ne permettrait pas seulement de vérifier la position de l'enfant, mais aussi de le situer spatialement – et donc socialement – par rapport à un ensemble de lieux identifiés comme plus ou moins sécurisants en ville.

La technologie semble ainsi représenter une réponse pertinente aux incertitudes du quotidien que représente l'extérieur du domicile, surtout lorsque les enfants partent seuls. Pour deux autres parents interrogés, le suivi de la position géographique ne s'effectue que si l'enfant ne répond pas

⁶⁴ Six adolescents interrogés à Pau et alentour, 2 à Metz, 1 à Nancy, 1 à Rennes, 3 à Paris, 2 à Toulouse et 1 à Bordeaux.

⁶⁵ Référence aux événements du 14 juillet 2016 à Nice.

à un appel : cette modalité de surveillance n'est pas systématique et s'effectue au contraire en « dernier recours », lorsque les exigences d'être joignable émises par l'autorité parentale ne se trouvent pas comblées. Mohamed, cadre dans le privé de 39 ans, explique ainsi que le recours à la géolocalisation de son fils est « malsain », sauf dans une situation bien précise : « s'il n'est pas rentré à l'heure prévue, qu'il ne répond pas au téléphone, voilà... Ce sont des cas où l'on commence à paniquer ». Alexandre, pâtissier de 54 ans, développe que c'est la conformité de la position géographique de l'enfant avec celle qui était attendue qui s'avère rassurante, car il vit avec « le doute de savoir si la personne va bien » et le besoin de savoir si « en fonction d'où elle [sa fille] est, c'est normal ou pas ». Pour ces raisons, il « ne supporte pas » que sa fille parvienne occasionnellement à contourner les limites qu'il impose *via* l'application et ressent le besoin d'en discuter avec elle si elle coupe son téléphone au cours de la journée. Il est ici rejoint par Mohamed, qui ajoute : « [Mon fils] peut-être, une ou deux fois, il a "glissé", il s'est fait choper, mais bon, il doit comprendre que c'est pour sa sécurité ».

La réception juvénile de cette quête parentale de réassurance est par ailleurs souvent positive. À la condition que celle-ci soit perçue comme *nécessaire*, la géolocalisation par les parents semble plutôt bien acceptée par les adolescents de notre enquête, surtout si le motif de l'adoption de cette technologie réside dans la vision d'un monde extérieur potentiellement dangereux ou fait suite à un événement particulier vécu par l'une ou l'autre des parties. Le père de Xavier nous apprend ainsi qu'il n'a commencé à géolocaliser son fils que pour ses premiers déplacements à scooter parce que son frère avait eu un accident de deux-roues. Dans ce contexte, vérifier l'arrivée de l'enfant à l'établissement scolaire ou essayer de comprendre les raisons du retard d'un retour au domicile lui apparaît essentiel. Le discours sécuritaire semble par ailleurs avoir été intériorisé par certains jeunes, quand d'autres se sont rendu compte de sa pertinence à la suite d'une expérience négative lors d'une sortie en ville. Mélanie explique que lorsqu'elle regarde les informations, « il se passe toujours des trucs aberrants », avant d'ajouter : « au moins s'il y a un souci, tes parents savent où tu es ». Élise, 14 ans, relate pour sa part une mauvaise expérience : « Je marchais, je sens que quelqu'un me prend par l'épaule et ma mère, plus tard, m'a expliqué que c'était un pervers. Et c'est pour ça que des fois elle met la localisation, c'est vraiment rassurant pour moi. »

Nous retrouvons dans ces témoignages la volonté parentale de protéger les enfants des deux principaux dangers qu'ils identifient en contexte urbain : les accidents de circulation et les inconnus (Rivière, 2017b). Si l'usage de l'outil en réponse à un impératif sécuritaire est souvent considéré comme l'apanage des parents, nous observons que les jeunes peuvent également, sous certaines conditions, se sentir rassurés par l'utilisation du dispositif. Le discours des parents et des enfants se rejoint ainsi sur le fait que la géolocalisation, jusqu'à un certain âge, ne s'assimile pas au suivi géographique de l'individu, mais plutôt à la surveillance des négativités potentielles de la ville. Cela n'est pas sans faire ressortir des stéréotypes de genre dans la perception et l'appropriation juvéniles des espaces urbains (Authier, 2012). D'une part, et en insistant sur le fait que cela concerne notre échantillon de 16 adolescents et ne saurait donc être généralisé, nous relevons que les six individus ayant évoqué le côté *rassurant* de la géolocalisation sont tous des filles. D'autre part, selon deux garçons qui ont respectivement 16 et 17 ans, la géolocalisation s'apparente à une protection de la part des parents dont ils estiment ne plus devoir bénéficier, contrairement à leurs petites sœurs respectives, perçues comme plus fragiles et vulnérables tant en raison de leur âge que de leur sexe. Elles ont « besoin de [cette] protection » et « c'est une bonne chose » qu'elles soient donc suivies ainsi, selon Matthias, 16 ans. Par ailleurs, ce côté protecteur des garçons plus âgés dans une fratrie n'est pas sans lien avec l'apprentissage des mobilités juvéniles en contexte urbain,

les aînés initiant généralement les plus jeunes aux déplacements en ville lorsque les parents ne sont pas présents (Devaux et Oppenheim, 2012).

2. EXERCER UN CONTRÔLE SUR LES OCCUPATIONS DES JEUNES

Notre analyse révèle à plusieurs reprises que la géolocalisation se démarque de la vérification d'échanges ou de contenus en ligne. Le discours des adolescents interrogés met effectivement en avant la violence d'un dispositif de traçage qui ne laisse que peu de place à la contextualisation, et encore moins à la dissimulation. Contrairement aux messages ou aux photographies, qui laissent une certaine marge d'interprétation, il semble plus difficile pour les jeunes de développer un discours pour justifier leur position géographique lorsque celle-ci n'est pas conforme à ce qui était attendu. Si plusieurs des adolescents interrogés ont déjà vécu cette situation, nous retiendrons le témoignage de Xavier, 15 ans, qui ne savait pas qu'il était géolocalisé par son père quand il a manqué un cours de rattrapage pour aller retrouver un ami et jouer à des jeux vidéo. À son retour au domicile familial, il a fait l'expérience d'une technologie qui ne lui a laissé guère la possibilité de discuter avec ses parents : « [Mon père] m'a demandé si j'étais bien allé au soutien, j'ai menti (...). Il m'a montré la tablette et tu ne peux rien dire contre ça, tu as tout de marqué, là où tu étais, à quelle heure... ».

Deux éléments ressortent de ce *verbatim*. D'une part, le motif et la temporalité du traçage interpellent : Xavier est géolocalisé en temps réel par son père à des fins de vérification de conformité à un discours donné. Cet usage des services de géolocalisation n'est pas étranger aux adolescents : ils en sont déjà majoritairement adeptes. Nous relevions par exemple, dans une précédente enquête, que les jeunes exploitent un ensemble de fonctionnalités propres aux réseaux sociaux numériques et messageries instantanées pour vérifier si leurs pairs sont bien en ligne (Bruna, 2020). Ces vérifications de présence s'étendent bien sûr à la géolocalisation : par exemple, si plusieurs de leurs amis se situent au même emplacement via la SnapMap, les jeunes en déduisent qu'ils ont été laissés pour compte lors de l'organisation d'une soirée. Mais, lorsque le père de Xavier constate le décalage entre la localisation de son fils et la conformité attendue, il choisit de s'expliquer avec lui *a posteriori* au lieu d'intervenir immédiatement, par exemple en appelant. Cela se retrouve également dans le discours des jeunes qui se géolocalisent entre eux (*ibid.*), comme dans celui de certains adolescents de notre échantillon qui témoignent d'une mise au point en face-à-face uniquement.

D'autre part, la violence de la confrontation entre le père et son adolescent réside également dans le fait que la donnée objective laisse bien moins de place à la subjectivité des échanges et des discours. Pour Xavier, l'écran de la tablette – qui affiche l'historique de ses déplacements – fait figure de *preuve* et s'impose face à toutes formes d'argumentation. Cette métaphore judiciaire met en avant la confiance accordée à la fiabilité des dispositifs numériques et à la donnée de géolocalisation en particulier : l'outil, lui, ne ment pas, et la donnée affichée prévaut sur la parole de l'adolescent. Si le suivi de la position géographique apparaît plus contraignant pour les jeunes que d'autres procédés propres aux outils de surveillance parentale, c'est aussi parce que son contournement semble plus difficile : « J'ai un peu de mal à tricher parce que, quand je coupe la géolocalisation, ils sont au courant et après... qu'est-ce que je peux faire ? », s'interroge Matthias, 16 ans. Ludivine, 15 ans, semble avoir trouvé une parade : « Parfois, je leur dis (à mes parents) par SMS que je dois tout couper pour garder un peu de batterie et pouvoir les appeler en cas d'urgence ».

De la même façon, nous observons que les jeunes, de façon générale, ne restent pas passifs face au suivi de leur position géographique et développent bien des stratégies de contournement, mais leur efficacité est perfectible et souvent éphémère. Il ressort du discours des individus interrogés que les parades en question ne concernent que rarement une falsification de position, mais plutôt une prise de distance avec le dispositif à l'origine du traçage. Afin de ne plus être géolocalisés quand ils sortent « en ville » et/ou « avec leurs amis », les adolescents de notre enquête ont recours à une déconnexion volontaire tantôt complète (*i.e.* laisser le *smartphone* au lycée pour les internes), tantôt partielle et contrôlée (*i.e.* éteindre son *smartphone*, mais le garder avec soi⁶⁶). À ce titre, ils n'omettent pas de faire remarquer qu'ils ne peuvent pas répondre à leurs parents en cas d'appel ou de message, ce qui peut potentiellement amplifier les craintes parentales puisqu'en plus de ne pas être visibles dans l'espace, les enfants ne deviennent tout simplement plus joignables. Argument récurrent dans notre échantillon de répondants, l'excuse de la batterie vide est à utiliser avec parcimonie pour Ludivine, qui s'appuie sur le fait que l'autonomie des *smartphones* actuels est limitée et que cela peut donc passer, occasionnellement. Mais ici encore, l'outil garde une longueur d'avance. Aujourd'hui, une majorité d'applications de surveillance parentale affichent le pourcentage de batterie restant sur les *smartphones* des individus géolocalisés, ce que Thomas, 14 ans, a découvert à ses dépens : « quand je suis rentré, ma mère a trouvé bizarre que je passe de « 70 % » à « téléphone éteint » en moins d'une heure, j'ai eu droit à une leçon sur l'importance de pas tricher avec ça, tout ça quoi ». Parce qu'il semble avoir des connaissances techniques plus approfondies, Florian, 17 ans, est le seul adolescent de notre enquête qui sait modifier la granularité du traçage : « Il suffit de juste laisser la 4G (...) comme ça on peut toujours savoir où je suis, mais dans une zone très large. Et puis il y a FakeGPS aussi ». En consultant la carte disponible dans l'application, les parents perdent donc significativement en précision. Ce témoignage met en avant la question des compétences techniques qui ressortent comme décisives dans la préservation et le partage contrôlé de ses données personnelles.

Nous retiendrons que lorsqu'ils développent diverses stratégies pour se cacher – ou induire en erreur – des regards indiscrets dans les espaces numériques, les jeunes interrogés essaient d'abord de tromper leurs parents et y parviennent souvent en raison de compétences plus développées. Néanmoins, le fossé générationnel régulièrement mis en avant dans les discours autour de cette fracture numérique cognitive tend à se colmater : les jeunes de notre échantillon semblent majoritairement conscients qu'il reste difficile d'induire en erreur des parents qui s'approprient de mieux en mieux ces outils et qui sont parfois bien aidés par des applications qui restreignent les stratégies de contournement adolescentes.

3. UNE MISE A L'ÉPREUVE DE LA CONFIANCE INTRA-FAMILIALE

Dans la lignée des centaines de commentaires négatifs laissés par les jeunes dans les marchés applicatifs mobiles à propos des outils de surveillance parentale, les adolescents de notre échantillon ont majoritairement un point de vue très critique sur l'utilisation de ces applications d'encadrement des usages. Pourtant, à bien des égards, les jeunes ne semblent pas hermétiques à toute forme de surveillance et ne font qu'isoler celles qu'ils pensent être les plus contraignantes. Lorsque nous leur demandons si quelque chose va trop loin dans les possibilités offertes par ces applications, leurs réponses convergent presque unanimement vers la restriction du temps passé sur les réseaux sociaux et la géolocalisation. Cette dernière « fait partie des limites » (Dylan,

⁶⁶ Sur les raisons et formes de déconnexion, voir Jauréguiberry (2014).

16 ans) puisque « chacun doit avoir une vie privée, surtout à un certain âge » (Florian, 17 ans). Les jeunes soulèvent à plusieurs reprises la question de la confiance, largement mise à l'épreuve lors de l'utilisation d'outils de surveillance parentale de façon générale et peut-être plus encore dans le cas de la géolocalisation. Julie, 16 ans, explique : « C'est assez nul d'en arriver là parce que ça montre qu'il n'y a pas de confiance. Je trouve que quand tu es parent, c'est un échec de surveiller tes enfants comme ça pour voir s'ils te mentent ou pas sur ce qu'ils font et où ils vont. »

Le discours de Julie n'est pas sans rappeler celui des deux garçons plus haut, car il y est implicitement question des limites à ne pas franchir de la part des parents, au-delà desquelles le recours à la technologie est perçu comme un échec éducatif. Depuis qu'il a appris qu'il était géolocalisé par son père, Xavier déclare que cet épisode a profondément bouleversé la confiance réciproque entre son père et lui. La rupture s'est effectuée de part et d'autre, car en apportant la preuve que l'adolescent mentait sur ses déplacements, le dispositif a selon lui mis en avant que « [son] père doutait de [lui], car si tu as pas un doute, tu ne vas pas chercher à installer un truc comme ça ». Lorsque nous leur demandons ce que change, de façon générale, l'utilisation de la géolocalisation dans la surveillance parentale, plusieurs adolescents rejoignent Julie et Xavier et évoquent directement le problème de la confiance. Océane, 15 ans, garde une opinion très tranchée : « pour moi c'est simple, ça veut dire qu'ils n'ont pas confiance en moi ». Margot, 14 ans, insiste quant à elle sur l'acceptabilité sociale d'une telle mesure : « ça fait rire mes amies quand je leur dis que mes parents me pistaient... Quand je les invite chez moi parfois elles les regardent bizarrement ». Le fait que quatre adolescents, âgés de 16 et 17 ans, mettent en avant leur âge pour déterminer que l'usage d'un tel dispositif est inapproprié semble également faire ressortir qu'ils perçoivent dans cette surveillance parentale une certaine infantilisation.

Nous observons enfin que des parents peuvent avoir recours à la géolocalisation pour vérifier les déplacements et activités des enfants dans une situation de garde alternée. Margot, 14 ans, qui est géolocalisée par sa mère depuis le divorce de ses parents et est tracée chaque fois qu'elle est avec son père, explique : « quand je rentre d'un week-end avec lui, elle me pose tout un tas de questions, et "pourquoi vous étiez là ?" et "qu'est-ce que vous avez fait ici ?", des choses comme ça ». L'observation des déplacements puis la recherche de leur contextualisation par le biais d'une discussion en face-à-face *a posteriori* avec l'enfant pourrait traduire une volonté de la part de la mère de Margot de garder une visibilité supplémentaire sur les pratiques éducatives de l'autre parent. La surveillance par géolocalisation est même parfois source de tension : « J'en ai déjà parlé plusieurs fois avec mon ex-femme, elle a sa façon de faire avec les filles, moi j'ai la mienne, on n'a pas la même vision dans ce domaine » (Mohamed, 39 ans, cadre). Le père de famille argumente sur la source de ce désaccord : « la confiance, c'est important, si on flique ses enfants, il n'y a pas de confiance. Et s'il n'y a pas de confiance entre un père et son fils, ce n'est vraiment pas bon ». Dans tous les cas, de la vérification à l'interdiction, la frontière semble parfois mince et poreuse selon les applications utilisées et renforce la nécessité de la prise en compte des pratiques numériques dans la communication au sein des familles séparées.

Il ressort de cela que la géolocalisation par les parents n'est pas systématiquement mal perçue par les adolescents de notre enquête, qui en comprennent les principaux enjeux en matière de menaces et de sécurité. Cette technologie reste néanmoins très intrusive. Lorsqu'elle est utilisée à l'insu de l'adolescent, il en résulte une mise à l'épreuve de la confiance réciproque entre le surveillé et le surveillant. Que son usage soit négocié (Dupin, 2018) ou directement imposé, il peut se traduire par une restriction des libertés individuelles, par la mise à l'écart de certains proches (p.

ex. dans le cas des familles recomposées) ou encore par une infantilisation mal vécue par des adolescents qui souhaitent au contraire montrer qu'ils deviennent adultes et peuvent se charger eux-mêmes de cette régulation.

CONCLUSION

Bien intégrée parmi les nombreuses fonctionnalités des applications visant à satisfaire la curiosité parentale et à panser les peurs, la géolocalisation des proches met donc en lumière une pluralité d'asymétries entre les individus selon qu'ils soient à l'origine du traçage ou qu'ils en soient l'objet. La possibilité de surveiller sans être surveillé, la difficulté de se déconnecter sans que le surveillant n'en soit notifié ou encore la prévalence de la donnée sur le discours du surveillé jouent un rôle dans l'exacerbation du déséquilibre préexistant entre des parents de mieux en mieux informés et leurs enfants, qui doivent composer avec des vérifications de présence et d'activité de plus en plus nombreuses.

Dans ce contexte, la géolocalisation peut apparaître comme une entrave à l'autonomie des adolescents. Alors que l'encadrement des activités numériques des jeunes restait spatialement limité au seul domicile (consultation de l'historique web, vérification *a posteriori* des photos prises, des applications installées, etc.), le suivi géographique questionne directement l'apprentissage des mobilités juvéniles non accompagnées.

Parce que l'historique des localisations s'impose pour les parents comme une preuve dans la justification des activités quotidiennes et restreint le champ d'action des adolescents, notamment en matière de déplacements dans l'espace, son utilisation joue un rôle dans l'autonomisation des adolescents. Plus encore que d'autres modalités de surveillance auxquelles elle est confusément associée, la géolocalisation peut apparaître comme la réponse la plus pertinente à l'angoisse de certains parents, mais le recours à cette technologie ne s'accompagne pas toujours de la prise en compte des conséquences sociales qui en découlent à l'échelle microsociologique.

BIBLIOGRAPHIE

Authier, Jean-Yves et Sonia Lehman-Frisch (2012), « Il était une fois... des enfants dans des quartiers gentrifiés à Paris et San Francisco ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, 195, p. 58-73.

Boullier, Dominique (2019). *Sociologie du numérique*. 2^e éd., Paris : Armand Colin.

Bruna, Yann (2020). « Snapchat à l'adolescence : entre adhésion et résistances ». *Réseaux*, 222, p. 139-164.

Bruna, Yann (2016). *Les nouvelles expériences au monde de l'individu géolocalisé*. Thèse de doctorat en sociologie, Université de Pau et des Pays de l'Adour.

Consolvo, Sunny, Ian E. Smith et Tara Matthews (2005). « Location Disclosure to Social Relations: Why, When, & What People Want to Share ». *Proceedings of the 2005 CHI Conference on Human Factors in Computing Systems*, p. 81-90.

Devaux, Julien et Nicolas Oppenheim (2012). « La mobilité des adolescents : une pratique socialisée et socialisante », *Métropolitiques*. Repéré à http://www.metropolitiques.eu/La_mobilite_des_adolescents_une.html, consulté le 24 juillet 2021.

Dupin, Nathalie (2018). « "Attends, deux secondes, je lui réponds..." : enjeux et négociations au sein des familles autour des usages socio-numériques adolescents ». *Enfances Familles Générations*, 31. Repéré à <http://journals.openedition.org/efg/5821>, consulté le 21 août 2021.

Jauréguiberry, Francis (2014). « La déconnexion aux technologies de communication ». *Réseaux*, 186, p. 15-49.

Mattelart, Armand (2008). *La globalisation de la surveillance. Aux origines de l'ordre sécuritaire*, Paris : La Découverte.

Rivière, Clément (2017a). « La fabrique des dispositions urbaines. Propriétés sociales des parents et socialisation urbaine des enfants ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, 216-217, p. 64-79.

Rivière, Clément (2017b). « Du domicile à la ville : étapes et espaces de l'encadrement parental des pratiques urbaines des enfants ». *Espaces et sociétés*, Erès, 168-169, p. 171-188.

Au nom de quelle morale « protéger » les données à caractère personnel ? Une enquête généalogique sur le droit à la protection des données.

ROSSI Julien
julien.rossi@uco.fr

Notice biographique

Julien Rossi est enseignant-chercheur contractuel en sciences de l'information et de la communication à l'Université catholique de l'Ouest, chercheur au laboratoire COSTECH de l'Université de Technologie de Compiègne et chercheur associé au PREFICS à l'Université Rennes 2. Ses travaux portent sur l'analyse des politiques publiques de protection des données à caractère personnel à travers une perspective communicationnelle du droit et des politiques publiques. Il est co-coordonateur du Groupe de travail sur la gouvernance et la régulation de l'internet du GDR 2091 Internet, IA et Société du CNRS.

Résumé

Le Règlement général de protection des données, dans l'UE, précise des modalités concrètes pour la garantie de deux droits fondamentaux inscrits séparément dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne : les droits à la vie privée et à la protection des données à caractère personnel. Au cours des années 1970 en Europe, l'émergence de cette dernière catégorie nous amène à nous interroger sur les théories de philosophie politique et morale auxquelles les discours des acteurs y ayant contribué et les documents qu'ils ont rédigés font référence. Il existe en effet bien des théories différentes sur le droit à la vie privée ; certaines étant même critiques vis-à-vis de la désirabilité de celui-ci. Ce texte présente les principaux résultats d'une étude inspirée de la méthode généalogique proposée par Colin Koopman (2013) et des théories cognitives des politiques publiques, puis les applique à l'émergence de la protection des données comme domaine de l'action publique et catégorie de droit en réaction à la diffusion de l'informatique dans les années 1970. Nous verrons qu'un paradigme libéral de la vie privée, inspiré du courant utilitariste, a permis la théorisation d'un droit à l'auto-détermination informationnelle qui repose sur des mécanismes de contrôle et de consentement individuels, dans le sillage de l'affirmation plus générale du consentement comme norme régulant les rapports individu-société.

Mots-clefs : Vie privée, droit à la protection des données à caractère personnel, libéralisme utilitariste, auto-détermination informationnelle.

Le droit à la vie privée est un droit fondamental. Il est reconnu à l'article 12 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, à l'article 8 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et libertés fondamentales et dans de nombreuses autres déclarations de droits à travers le monde. Ce droit comprend un volet informationnel (Kokolakis, 2017 ; Koops *et al.*, 2017) qui, en Europe et dans un nombre croissant de pays non européens (Greenleaf, 2013), est pris en charge par le droit de la protection des données à caractère personnel.

Dans l'Espace économique européen, le Règlement général de protection des données⁶⁷ pose un cadre global qui régit le traitement des données à caractère personnel. Il poursuit un objectif de protection de la vie privée dans sa dimension informationnelle. Il répond à une perception posant l'informatique comme une menace aux libertés fondamentales, et notamment aux droits à la vie privée et à la protection des données à caractère personnel, consacrés respectivement – et de façon distincte – aux articles 7 et 8 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

L'étude de la relation entre ces deux droits fait l'objet de travaux de recherche fouillés par plusieurs juristes, mais n'est pas l'objet de la présente communication. Nous préférons renvoyer le lecteur aux travaux de Gloria González Fuster (2014) et Mélanie Clément-Fontaine (2017), qui abordent le sujet en détail. Nous tâcherons en revanche de remonter aux origines de cette distinction, au moment où apparaît le terme de « protection des données », en nous inspirant de la méthode généalogique retravaillée par Colin Koopman (2013), appuyée par une étude de terrain sur les arènes qui y font naître le droit de la « protection des données à caractère personnel » comme nouvelle catégorie ontologique de droit fondamental.

Notre enquête, qui repose sur une analyse qualitative de documents d'archives et des entretiens d'acteurs, nous amènera à aborder la façon dont les auteurs et autrices des premiers textes sur la protection des données concevaient le droit à la vie privée, et les théories de philosophie morale sur lesquelles ils et elles se sont appuyés. Si le concept de vie privée peut paraître évident, il existe bien des définitions et appréhensions normatives de ce que désigne précisément cette expression, au point que certains en parlent comme d'un « concept essentiellement contesté » (Mulligan *et al.*, 2016). Après avoir présenté le cadre de notre enquête, nous montrerons le rôle du libéralisme utilitariste dans l'invention d'un droit à l'auto-détermination informationnelle, puis aborderons la question de l'affirmation du consentement comme norme réglant les rapports entre individu et collectif.

1. UNE ENQUÊTE AUX ORIGINES DU DROIT À LA PROTECTION DES DONNÉES

Si des éléments constitutifs de ce qui relève aujourd'hui du droit à la vie privée, comme le secret des correspondances, existent dans certains droits depuis plusieurs siècles, l'invention du droit à la vie privée comme un droit « cohérent » (DeCew, 2018), c'est-à-dire une catégorie juridique qui se distingue nettement d'autres corpus de normes, est récente. Elle remonte dans la doctrine à un article des juristes états-uniens Louis Brandeis et Samuel Warren (1890). Cette reconnaissance s'est ensuite réalisée progressivement par la jurisprudence et la législation dans plusieurs pays occidentaux au cours du XX^e siècle. En France, la reconnaissance d'un droit général

⁶⁷ Règlement 2016/679/UE du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

à la vie privée remonte à l'introduction de l'article 9 actuel du Code civil par la loi n° 70-643 du 17 juillet 1970 tendant à renforcer la garantie des droits individuels des citoyens.

Cette réception dans les droits positifs nationaux du droit à la vie privée s'interprète dans un contexte international de luttes en faveur des droits civiques dans les années 1960, marqué aux États-Unis par la sortie de l'ère McCarthy. Divers acteurs se sont alors progressivement préoccupés de la menace que représentait à leurs yeux l'informatique pour ce nouveau droit de la vie privée. Dans un premier temps, ces craintes se sont exprimées dans les univers professionnels de la statistique, où les ordinateurs ont été déployés dès les années 1950 (Atten, 2013 ; Kraus, 2013), puis dans la presse (Packard, 1965), les arènes politiques (Sénat des États-Unis d'Amérique, 1967 ; Chambre des représentants des États-Unis d'Amérique, 1966), l'univers académique (Miller, 1971 ; Westin, 1967) et, dans certains pays, dans la rue (Holvast, 2013).

Si les premières réflexions représentant l'ordinateur comme une menace à la vie privée se sont structurées aux États-Unis, elles ont rapidement été reçues en Europe dans une culture juridique de droit germano-continentale dont la caractéristique est une propension plus forte que dans les pays de *Common Law* à légiférer en amont plutôt que de confier aux juges le soin de régler les litiges sur des sujets nouveaux (David *et al.*, 2016). C'est ainsi que dès 1970, le Land de Hesse, en République fédérale d'Allemagne, s'est doté d'une *Datenschutzgesetz* (« loi de protection des données ») et que le Conseil de l'Europe a adopté des résolutions sur le sujet en 1973 et en 1974. En 1975, le juriste néerlandais Frits Hondius publiait un ouvrage intitulé *Emerging data protection in Europe*, dont le titre montre que l'apparition d'une nouvelle catégorie de droit, conjointe au droit à la vie privée, mais néanmoins distincte, prenait forme. Dès 1978, la France adoptait une loi dite « informatique et libertés ».

Comme l'a noté Colin Bennett (1991 et 1992), la forte convergence dans le contenu des lois nationales adoptées au cours de la décennie 1970 s'explique par l'existence d'un réseau transgouvernemental d'acteurs venus de plusieurs pays occidentaux. Ceux-ci se sont rencontrés dans le groupe d'experts sur la protection de la vie privée vis-à-vis des banques de données électroniques, et dans plusieurs groupes qui se sont succédé entre 1971 et 1980 à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les travaux du premier groupe ont abouti à la rédaction de la Convention 108 du Conseil de l'Europe de 1981, et ceux des autres, à des Lignes directrices régissant la protection de la vie privée et les flux transfrontières de données de caractère personnel de 1980.

Pour remonter aux discours et aux débats qui, entre le milieu des années 1960 et le milieu des années 1970, ont donné naissance à la catégorie de « protection des données personnelles », nous avons constitué un corpus composé de documents d'archives centrés autour des groupes de travail du Conseil de l'Europe et de l'OCDE. Nous avons également étendu notre analyse à des documents produits dans d'autres cadres, bien que cités dans notre corpus initial, dont des rapports de commissions d'enquêtes parlementaires aux États-Unis d'Amérique (Chambre des représentants des États-Unis d'Amérique, 1966 ; Sénat des États-Unis d'Amérique, 1967), un rapport du Conseil d'État français (1970) et des rapports de la British Computer Society (1971 et 1972) consultés dans les archives de la London School of Economics. Pour constituer notre corpus, nous avons numérisé une soixantaine de microfiches contenant essentiellement des rapports, notes et comptes rendus internes de l'OCDE, et nous avons recueilli près de 10 000 pages de microfilms dans les archives de cette organisation ainsi que les actes d'un colloque organisé par cette même organisation à

Vienne, en 1974, conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (OCDE, 1974). Nous avons également collecté une quinzaine de documents de nature similaire à partir des archives en ligne du Conseil de l'Europe. Nous n'avons toutefois pas pu nous rendre sur place, les archives de cette organisation étant généralement fermées pour cause de difficultés budgétaires. En raison du volume de ce corpus, nous avons parcouru ces documents pour en sélectionner 25 pour une analyse approfondie, choisis en raison de leur pertinence pour l'étude de l'évolution du texte des propositions de rédaction des recommandations, lignes directrices et traités que les groupes d'experts avaient pour mission de rédiger. La liste complète des documents que nous avons utilisés est disponible dans notre thèse de doctorat (Rossi, 2020).

Nous avons également conduit neuf entretiens qualitatifs semi-directifs avec des acteurs ou témoins de ces premiers débats, parmi lesquels des membres de ces groupes d'experts du Conseil de l'Europe et de l'OCDE. Le matériel recueilli a ensuite été analysé en s'inspirant des approches dites cognitives des politiques publiques (Müller, 2000), c'est-à-dire, en résumé, en cherchant à retracer le lien entre des éléments d'un discours politique et le référentiel idéologique auquel ceux-ci font référence. Cette analyse a donc nécessité, au préalable, d'opérer une cartographie et une typologie des discours sur la vie privée. Le présent texte résume les principales conclusions de cette étude.

2. UNE INSPIRATION LIBÉRALE ET UTILITARISTE

Les discours institutionnels récents portant sur le droit de la protection des données à caractère personnel posent souvent le droit à la vie privée comme une forme d'évidence. Or la définition, la justification normative et la pondération avec d'autres droits et intérêts du droit à la vie privée ou du droit à la protection des données à caractère personnel ne font en réalité pas l'unanimité. Ainsi, pour Louis Brandeis et Samuel Warren (1890), le droit à la vie privée est un « droit à être laissé tranquille » (« *right to be let alone* »). Herman Tavan (2008) distingue quant à lui les théories qui conçoivent la « vie privée » comme un modèle où il existe une barrière collectivement définie et défendue qui protège un espace domestique du regard du public (théorie de l'accès restreint) de celles qui la voient fondée sur un droit individuel à contrôler l'accès à soi (théorie du contrôle).

Nombre de théories féministes sont critiques à l'égard d'un droit à la vie privée défini comme protégeant un espace physique et informationnel collectivement défini, qu'elles dénoncent pour son potentiel à empêcher d'accéder à l'espace public les discussions portant sur les logiques de domination et de violence qui peuvent avoir lieu au sein de l'espace de l'intimité protégé du regard extérieur par des normes sociales et parfois juridiques (DeCew, 2015). À l'inverse, certains auteurs et autrices marxistes, comme Christian Fuchs (2011), défendent une telle vision collective de la vie privée et critiquent la réglementation relative à la protection des données qui mettrait trop l'accent sur la responsabilité de l'individu. Quant à Amitai Etzioni (1999) ou à certains auteurs et autrices néolibéraux de l'École de Chicago (Posner, 1977 ; Stigler, 1980), ces derniers considèrent que les intérêts collectifs, par exemple de nature économique, doivent primer sur les intérêts de l'individu à se protéger du regard d'autrui.

À l'inverse, sous le terme de « paradigme libéral de la vie privée », les théories regroupées par Charles Raab et Colin Bennett (Bennett et Raab, 2003) s'inspirent de la pensée libérale utilitariste pour penser un droit de principe de l'individu à déterminer pour lui-même l'usage qu'il

autorise ou non des données se rapportant à lui. Ainsi, selon Edward Shils, c'est cette idée de contrôle qui constituerait l'unité d'un concept cohérent de droit à la vie privée (Shils, 1966, p. 283). Ces théories ont inspiré les choix rédactionnels des premiers textes juridiques qui ont donné corps à ce nouveau droit de la protection des données au cours des années 1970 en Europe.

Reprenant à son compte la théorie du contrôle d'Edward Shils (1966), Alan Westin (1967), juriste américain connu et cité par les acteurs qui ont rédigé ces premiers textes, estimait que le droit à la vie privée jouait une fonction essentielle pour garantir le droit des individus à l'épanouissement individuel. À titre d'exemple, l'extrait suivant d'un discours du juriste italien Stefano Rodotà lors d'une conférence organisée à Vienne en 1974 par l'OCDE dans le cadre de ses travaux de réflexion institutionnelle sur le sujet (à laquelle Alan Westin participa aussi) fait référence de façon directe à la théorie de la vie privée comme contrôle individuel, par opposition à la théorie de l'accès restreint :

[...] il ne suffit pas de définir, d'une part, un « noyau individuel » de la vie privée dont la protection absolue doit être garantie et, d'autre part, un domaine d'information qui intéresse le public en général et qui doit bénéficier d'autorisations modulées de circulation et de diffusion. Compte tenu des modifications qui sont intervenues dans la définition même de la notion de vie privée, c'est au contrôle et non plus au secret qu'il faut donner la place (Rodotà, 1974, p. 158).

Plusieurs des enquêtés interrogés⁶⁸ ont fait référence aux notions de « contrôle » et d'« auto-détermination » de l'individu pour définir le contenu du droit à la protection des données. Ainsi, selon Peter Hustinx, qui fut membre du groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la protection de la vie privée vis-à-vis des banques de données électroniques au début des années 1970, et qui a participé aux travaux préparatoires à l'adoption de la Convention 108 du Conseil de l'Europe sur la protection des données à caractère personnel, « le droit d'accès, de rectification, et le droit d'opposition [...] sont des éléments essentiels de cette convention [...] et sont des moyens d'exercer ce contrôle, de donner forme à cette auto-détermination⁶⁹ ». Pour Michael Kirby, qui présida le groupe d'experts à l'origine des Lignes directrices de l'OCDE régissant la protection de la vie privée et les flux transfrontières de données de caractère personnel de 1980 : « les principes de base » de ce texte « sont [...] conçus pour faire respecter le contrôle de l'individu sur la façon dont les autres personnes perçoivent cet individu à partir de profils de données, ou à partir, tout simplement, d'une activité d'espionnage⁷⁰ ». Les idées selon lesquelles, d'une part, le droit à la vie privée doit protéger l'espace public de l'intrusion du privé, et, d'autre part, il doit être constitué d'une barrière collectivement définie et imposée à l'individu – qui sont des idées caractéristiques de la théorie de l'accès restreint – ne sont que très marginalement présentes dans notre corpus de document, et absentes des réponses aux questions d'entretiens. Ce constat est cohérent avec le fait que les acteurs impliqués dans la rédaction des premiers textes de droit visant à garantir la protection des données à caractère personnel ont défini celles-ci comme

⁶⁸ Les personnes interrogées dans le cadre de cette enquête sont (dans l'ordre de réalisation des entretiens) : Peter Hustinx, Spiros Simitis, Michael Kirby, Alice Frank, Henri Delahaie, László Sólyom, Hans Corell, André Vitalis et Marie Georges.

⁶⁹ Entretien réalisé à Leiden (Pays-Bas) le 15 juin 2016. Traduit du néerlandais. Texte original : « het recht op inzage en correctie en het recht of verzet [...] zijn essentiële elementen van Verdrag 108 [...] en zijn middelen om die self controle, self determination vorm te geven ».

⁷⁰ Entretien réalisé en ligne le 7 octobre 2017. Traduit de l'anglais. Texte original : « the basic principles [...] are [...] designed to uphold individual control over the way other people perceive the individual on the basis of data profiles, or on the basis of simply spying on other people ».

« toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable » (art. 2 (a) de la Convention 108), indépendamment de son contenu (privé, intime, ou non), et ont, à partir des années 1980 et 1990, fait du consentement de l'individu un outil au service de ce droit à l'auto-détermination informationnelle.

3. UN CONSENTEMENT QUI S’AFFIRME COMME NORME MORALE

La théorisation d'un droit à la vie privée ayant pour fonction la préservation de l'autonomie et des conditions de l'épanouissement de l'individu a ainsi permis de concevoir un droit de la protection des données qui repose en large part – mais pas exclusivement – sur une logique de contrôle individuel. Cette dernière, inspirée par le paradigme libéral utilitariste de la vie privée, a rencontré des principes de philosophie morale kantienne lorsqu'en 1983, le Tribunal constitutionnel fédéral d'Allemagne de l'Ouest a proclamé l'existence en droit ouest-allemand d'un droit à l'auto-détermination informationnelle – donc au contrôle de ses données personnelles – au nom du principe constitutionnel de dignité de la personne humaine. Ce principe s'est ensuite diffusé dans les droits nationaux des États membres de la Communauté économique européenne par l'intermédiaire de la directive 95/46/CE relative à la protection des données à caractère personnel, adoptée en 1995. Ce principe s'exerce aujourd'hui, notamment, par le mécanisme du consentement. Le RGPD et l'article 8 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne font du consentement de la personne concernée l'outil de légitimation (ou « critère de licéité ») privilégié, même s'il en existe d'autres, pour permettre le traitement de données à caractère personnel. Ce consentement est un consentement individuel.

L'article 4 paragraphe 11 du RGPD définit le consentement au traitement de données à caractère personnel comme « toute manifestation de volonté, libre, spécifique, éclairée et univoque par laquelle la personne concernée accepte, par une déclaration ou par un acte positif clair, que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement. » Il ne s'agit donc explicitement pas d'un simple acte d'adhésion ou d'acceptation puisque cet acte ne peut pas être obtenu sous la contrainte ni être tacite. L'article 7 (3) ajoute une précision importante en disposant que le consentement doit pouvoir être retiré à tout moment.

Or, cette conception du consentement ne va historiquement pas de soi. Le simple énoncé successif de deux dictons, « qui ne dit mot consent » et « si c'est pas oui, c'est non », le montre bien. De nombreux travaux (Frison-Roche, 1995 ; Christelle, 2014 ; Fraisse, 2017) font effectivement apparaître le caractère polysémique de ce mot, dont l'interprétation et la portée juridiques et normatives ont évolué au cours du temps. Ainsi, en matière de mariage, le droit civil français a longtemps ignoré la possibilité de revenir sur le consentement initialement donné, et persiste à ne reconnaître à l'article 229 du Code civil qu'un divorce par consentement *mutuel*, et non sous la forme *individuelle* qu'il revêt dans le cadre du RGPD.

Même s'il existe de nombreuses exceptions à cette exigence de recueil du consentement conçu comme une manifestation active et d'une volonté individuelle, le fait que l'article 8 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne le pose comme critère de licéité par défaut en fait une norme morale qui traduit une évolution dans les rapports entre l'individu et la société. Cette norme marque de fait une rupture avec les normes de pudeur antérieures que défendaient Samuel Warren et Louis Brandeis (1890), et qui devaient protéger l'espace public de l'intrusion du privé tout autant que le privé de l'intrusion du regard public (Glancy, 1979). Elle impose une forme

de négociation de l'accès à des données personnelles, au reste déplorée par Amitai Etzioni (1999) en ce que cet accès, bien que restant possible juridiquement dans bien des cas, ne va plus de soi d'un point de vue moral, même face à des intérêts collectifs.

Ces évolutions ont touché d'autres domaines du droit au cours de la seconde moitié du XX^e siècle. Ainsi, pour ne donner qu'un seul exemple, le consentement à l'acte médical ne s'est véritablement affirmé qu'après la Seconde Guerre mondiale (Cousin, 2016).

CONCLUSION

L'émergence d'un droit à la protection des données à caractère personnel comme catégorie juridique nouvelle à partir des années 1970 s'explique au moins en partie par le fait que les acteurs et actrices qui ont participé à la rédaction des premiers textes juridiques traitant ce sujet ont entendu consacrer une conception normative de la vie privée fondée sur un droit au contrôle individuel de l'accès à soi. Or cette conception ne va pas de soi. Elle se distingue nettement d'un droit conçu pour défendre une frontière collectivement définie entre le public et le privé. En accordant à l'individu un droit au contrôle de sa vie privée informationnelle au nom de son droit à l'autonomie et au nom de sa dignité, en mêlant ainsi philosophie utilitariste et rhétorique kantienne, l'émergence du droit à la protection des données à caractère personnel semble s'inscrire dans le sillage d'un mouvement plus général de redéfinition du rapport entre individu et collectif. Cette redéfinition s'opère par une importance croissante accordée au consentement de l'individu dans de multiples domaines de la vie régis par le droit.

BIBLIOGRAPHIE

Atten, Michel (2013). « Ce que les bases de données font à la vie privée ». *Réseaux*, 178-179, p. 21-53.

Bennett, Colin (1992). *Regulating privacy: Data protection and public policy in Europe and the United States*. Ithaca : Cornell University Press.

Bennett, Colin (1991). « What Is Policy Convergence and What Causes It ? ». *British Journal of Political Science*, 21(2), p. 215-233.

Bennett, Colin, et Charles Raab (2003). *The Governance of Privacy. Policy Instruments in Global Perspective*. Aldershot : Ashgate.

British Computer Society (1972). *Privacy and the computer-steps to practicality: a review of recent work carried out by the Privacy and Public Welfare Committee of the British Computer Society*. Londres : British Computer Society.

British Computer Society (1971). *Submission of Evidence to the Committee on Privacy*. Londres : British Computer Society.

Chambre des représentants des États-Unis d'Amérique (1966). *Hearings before a Subcommittee of the Committee on Government Operations. House of Representatives, 89th Congress, Second Session*. U.S.A. : Government Printing Office.

Christelle, Maxence (2014). *Consentement et subjectivité juridique : Contribution à une théorie émotive-rationnelle du droit*. Thèse de doctorat soutenue à l'Université Paris 1. Repérée à <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01812528/document>, consultée le 20 juillet 2021.

Clément-Fontaine, Mélanie (2017). « L'union du droit à la protection des données à caractère personnel et du droit à la vie privée ». *LEGICOM*, 59(2), p. 61-68.

Conseil d'État (France) (1970). « Les conséquences du développement de l'informatique sur les libertés publiques et sur les décisions administratives ». Rapport annuel 1969-1970. Paris : Conseil d'État.

Cousin, Clément (2016). *Vers une redéfinition de l'acte médical*. Thèse de doctorat soutenue à l'Université Rennes 1. Repérée à <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-01425982>, consultée le 20 juillet 2021.

David, René, Camille Jauffret-Spinosi et Marie Goré (2016). *Les grands systèmes de droit contemporains* (12^e édition). Paris : Dalloz.

DeCew, Judith (2018). « Privacy. » Dans : Edward Zalta (dir.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* (Spring 2018). Metaphysics Research Lab, Stanford University. Repéré à <https://plato.stanford.edu/archives/spr2018/entries/privacy/>, consulté le 20 juillet 2021.

DeCew, Judith (2015). « The feminist critique of privacy: Past arguments and new social understandings ». Dans Beate Roessler et Dorota Mokrosinska (dir.), *Social Dimensions of Privacy*. Cambridge : Cambridge University Press, p. 85-103.

Etzioni, Amitai (1999). *The Limits of Privacy*. New York : Basic Books.

Fraisse, Geneviève (2017). *Du consentement : Essai : suivi d'un épilogue inédit Et le refus de consentir?* Paris : Éditions du Seuil.

Frison-Roche, Marie-Anne (1995). « Remarques sur la distinction de la volonté et du consentement en droit des contrats ». *Revue trimestrielle de droit civil*, 3, p. 573-578.

Fuchs, Christian (2011). « Towards an alternative concept of privacy ». *Journal of Information, Communication and Ethics in Society*, 9(4), p. 220-237.

Glancy, Dorothy (1979). « The Invention of the Right to Privacy ». *Arizona Law Review*, 21(1), p. 1-39.

González Fuster, Gloria (2014). « Fighting For Your Right to What Exactly ? The Convolved Case Law of the EU Court of Justice on Privacy and/or Personal Data Protection ». *Birkbeck Law Review*, 2(2), p. 263-278.

Greenleaf, Graham (2013). « Sheherezade and the 101 Data Privacy Laws : Origins, Significance and Global Trajectories ». *Journal of Law, Information and Science*, 23 (1), non paginé.

Holvast, Jan (2013). *De volkstelling van 1971 : Verslag van de eerste brede maatschappelijke discussie over aantasting van privacy*. Zutphen : Paris.

Hondius, Frits (1975). *Emerging data protection in Europe*. Amsterdam : Elsevier.

Kokolakis, Spyros (2017). « Privacy attitudes and privacy behaviour : A review of current research on the privacy paradox phenomenon ». *Computers & Security*, 64, p. 122-134.

Koopman, Colin (2013). *Genealogy as Critique : Foucault and the Problems of Modernity*. Bloomington : Indiana University Press.

Koops, Bert-Jaap, Bryce Clayton Newell, Tjerk Timan, Ivan Škorvánek, Tom Chokrevski et Maša Galič (2017). « A Typology of Privacy », *University of Pennsylvania Journal of International Law*, 38, p. 483-575.

Kraus, Rebecca (2013). « Statistical Déjà Vu : The National Data Center Proposal of 1965 and Its Descendants ». *Journal of Privacy and Confidentiality*, 5(1), p. 1-37.

Mahieu, René et Jef Ausloos (2020). *Recognising and Enabling the Collective Dimension of the GDPR and the Right of Access*. Rapport soumis à la Commission européenne. Repéré à <https://osf.io/preprints/lawarxiv/b5dwm>, consulté le 20 juillet 2021.

Miller, Arthur (1971). *The assault on privacy : Computers, data banks, and dossiers*. Ann Arbor : University of Michigan Press.

Müller, Pierre (2000). « L'analyse cognitive des politiques publiques : Vers une sociologie politique de l'action publique ». *Revue française de science politique*, 50(2), p.189-208.

Mulligan, Deirdre, Colin Koopman et Nick Doty (2016). « Privacy is an essentially contested concept : A multi-dimensional analytic for mapping privacy ». *Philosophical Transactions of the Royal Society A: Mathematical, Physical and Engineering Sciences*, 374(2083), 20160118.

Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) (1974). *Questions d'ordre politique soulevées par la protection des données et des libertés individuelles, principes et perspectives. Compte-rendu du séminaire*, Paris, OCDE.

Packard, Vance (1965). *The Naked Society*. New York : Pocket Books.

Posner, Richard (1977). « The Right of Privacy ». *Georgia Law Review*, 12(3), p. 393-422.

Rodotà, Stefano (1974). « Protection de la vie privée et contrôle de l'information : Deux sujets d'inquiétude croissante pour l'opinion publique ». Dans : Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), *Questions d'ordre politique soulevées par la protection des données et des libertés individuelles, principes et perspectives. Compte-rendu du séminaire*, Paris, OCDE, p. 149-163.

Rossi, Julien (2020). *Protection des données personnelles et droit à la vie privée : Enquête sur la notion controversée de « donnée à caractère personnel »*. Thèse de doctorat soutenue à l'Université de Technologie de Compiègne. Repérée à : <http://theses.fr/2020COMP2549>, consultée le 20 juillet 2021.

Sénat des États-Unis d'Amérique (1967). *Computer Privacy: Hearings Before the United States Senate Committee on the Judiciary, Subcommittee on Administrative Practice and Procedure, Ninetieth Congress, First Session, Ninetieth Congress, Second Session, on Mar. 14-15, 1967, Feb. 6, 1968*. U S A: Government Printing Office.

Shils, Edward (1966). « Privacy: Its Constitution and Vicissitudes », *Law and Contemporary Problems*, 31 (2), p. 281-306.

Stigler, George (1980). « An Introduction to Privacy in Economics and Politics ». *The Journal of Legal Studies*, 9(4), p. 623-644.

Tavani, Herman (2008). « Informational privacy : Concepts, theories, and controversies ». Dans Kenneth Himma et Herman Tavani (dir.), *The Handbook of Information and Computer Ethics*. Hoboken : Wiley, p. 131-164.

Warren, Samuel et Louis Brandeis. (1890). « The Right to Privacy ». *Harvard Law Review*, 4(5), p. 193-220.

Westin, Alan (1967). *Privacy and Freedom*. New York : Atheneum.

Le rôle des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation et la pratique morale des jeunes au Gabon

MFOUMOU Marie Zoé
Mfoumou.mariezoe@gmail.com

Notice biographique

Marie Zoé Mfoumou est docteure Nouveau Régime en sciences de l'information et de la communication, Maître-Assistante CAMES et chercheuse associée à TransitionS (Université Sophia Antipolis, Nice, France). Elle est, par ailleurs, autrice de deux ouvrages parus aux Éditions L'Harmattan et de nombreux articles. Ses travaux de recherche prennent une orientation socio-anthropologique, précisément une *socio-anthropologie de la communication*. Partant du postulat selon lequel les acteurs agissent en fonction du sens qu'ils donnent aux situations dans lesquelles ils sont impliqués, elle inscrit ses recherches dans le champ théorique de l'interactionnisme symbolique, héritage de l'École de Chicago.

Résumé

L'objectif de ce texte issu d'une communication est de montrer l'influence des technologies de l'information et de la communication (TIC) sur la pratique morale des jeunes au Gabon (précisément à Libreville, la capitale). La méthode employée repose sur une démarche inductive et une approche comparative des contextes socialisants d'hier et d'aujourd'hui, reposant sur des articles de presse, la littérature, des entretiens, des enquêtes et des observations. La conclusion est que, sevrés de leur éducation morale (ou traditionnelle) à cause de la distance que les TIC provoquent dans les relations familiales, les jeunes (surtout à Libreville) se retrouvent perdus dans un monde qui s'est effondré avec brutalité. Pour limiter les effets des TIC sur cette jeunesse, deux pistes semblent importantes : (ren)forcer la surveillance parentale et accorder une place importante à l'enseignement moral à l'école, en l'orientant vers plus d'humanisme.

Mots-clefs : Pratique morale, socialisation, éducation africaine, TIC.

INTRODUCTION

Cette contribution, qui traite de la responsabilité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le déclin des modes de socialisation traditionnels au Gabon et sur la pratique morale des jeunes (notamment à Libreville), s'inscrit dans le champ des sciences de l'information et de la communication, en privilégiant une approche socio-anthropologique. L'intérêt est de montrer comment la modernisation des pratiques communicationnelles, commencée au lendemain de l'accession du Gabon à l'indépendance (apparition de la radio, de la télévision, du téléphone et de l'internet plus tard dans la société), a eu un impact sur la transmission des valeurs et la pratique morale dans ce pays. Celle-ci consiste à se dépasser pour se donner à sa communauté d'appartenance ; c'est accepter de servir, non pas de se servir d'autrui. Elle atteste, dit Roland Sublon (1982, p. 37) « que nous avons accompli ou non telle action ; elle incite ou oblige (il faut accomplir ou non telle action) ; elle excuse, accuse ou reproche lorsque nous jugeons par la conscience que ce qui a été fait fut bien fait ou non ». Dans un système oral de communication⁷¹, la communauté ne crée pas la conscience morale : elle l'aide à se constituer en développant chez le jeune l'aptitude à aimer, à discerner le bien du mal. Tout ce mécanisme s'opère par le biais de l'éducation (de la socialisation) dont le but est d'empêcher le développement du « moi » revendicatif ou égoïste.

Alors que certains écrivains, comme Abdou Moumouni (1998, p. 32), pensent de l'éducation africaine traditionnelle qu'elle avait « largement été capable de fournir les éléments nécessaires [à cette intégration] sur les plans économique, social, technique et culturel », il est étonnant d'observer, depuis un peu plus d'une décennie, une dégradation des mœurs chez les jeunes Gabonais⁷². L'indécence semble les caractériser : elle est perceptible dans le style vestimentaire, le langage, le comportement et les attitudes (abus d'alcool, tabagisme, comportements sexuels à risque, abandon de fœtus et de nouveau-nés dans les poubelles, agressions diverses, même sur des personnes âgées). C'est ce qui a été dénoncé dans deux articles publiés en ligne en février 2020 et en janvier 2021 sur lesquels nous allons revenir ci-dessous. Quelles sont alors les causes d'une telle dépravation des mœurs chez les jeunes dans un contexte encore résistant au changement ? Telle est la question qui fonde cette recherche.

La compréhension de ce phénomène nécessite le recours aux voies d'approches psychologique, sociologique, pédagogique et anthropologique. Si la théorie systémique de la communication paraît la mieux indiquée pour traiter cette problématique, le paradigme

⁷¹ Jean Lohisse (1998) distingue quatre systèmes de communication : la scribalité, la massalité, l'informalité et l'oralité (encore appelée *système oral de communication*). Dans les trois premiers, la socialisation prend appui sur l'écriture, ce qui n'est pas le cas du dernier, dans lequel elle est fonctionnelle, pragmatique, orale, continue, mystique, homogène, polyvalente, intégrationniste, et surtout, essentiellement collective et sociale. Le système de communication gabonais est fondé sur l'oralité.

⁷² À propos de la jeunesse (en général), prenant l'exemple de Dakar, Yaoundé et Antananarivo, Philippe Antoine, Mireille Razafindrakoto et François Roubaud soulignent que « l'autonomie résidentielle représente la dernière barrière avant l'indépendance dans les capitales africaines. [...] la décohabitation est sans doute l'étape à franchir qui pose le plus de problème aux jeunes générations » (Antoine, Razafindrakoto et Roubaud, 2001, p. 11). Le jeune est toujours considéré comme un enfant tant qu'il continue de cohabiter avec ses parents. Au Gabon, la fin de la jeunesse ne se situe pas à l'âge de fin de la scolarité obligatoire (15 ans) ou encore à l'âge de la majorité pour l'exercice des droits civiques et de la citoyenneté (21 ans), mais plutôt à l'âge de l'autonomie résidentielle, qui peut aller jusqu'à 30 ans. En attendant cette période, le jeune est soumis au respect de l'institution familiale et aux valeurs qu'elle véhicule, même s'il ne les partage pas forcément.

compréhensif est cependant privilégié en ce qu'il nous permet de recueillir l'expérience des personnes composant l'échantillon. La construction de l'objet d'étude étant progressive, elle repose sur un équilibre et un échange constant entre les apports théoriques et les explorations empiriques.

La méthode inductive qui en découle nécessite de porter un intérêt sur les pratiques des jeunes et le processus actuel de transmission des valeurs en privilégiant les techniques qualitatives : les données observables (prises de notes personnelles) et les données d'enquêtes et d'entretiens, qui sont parfois expérientielles (vécu des parents et enfants, divers témoignages). Elles seront complétées par la recherche et l'analyse documentaires. L'analyse de toutes ces données se fait selon le modèle de l'interactionnisme systémique, qui considère que l'individu vivant en société participe « à un système d'interactions qui le relie aux autres » (Mucchielli, 2005, p. 54).

L'enquête menée (pour saisir l'ampleur du phénomène) comprend deux phases : la première fait ressortir l'hypothèse, la seconde la vérifie. Avant de conclure, nous avons enfin esquissé quelques solutions.

1. L'AMPLEUR DE LA DÉPRAVATION DES MŒURS À LIBREVILLE

Le 12 février 2020, un article intitulé « La jeunesse gabonaise en perte de valeurs ? », comportant une image assez choquante, était publié en ligne sur le site *Gabonews*. Il était reproché aux jeunes un style vestimentaire extravagant et une musique effrontée. « De plus en plus de jeunes adoptent un mode de vie qui pourrait mettre en péril leur avenir et les plonger dans un abîme », constatait le journaliste. Il s'étonnait de ce que « des jeunes trouvent normal de porter des vêtements dénudés portant atteinte à la pudeur. S'habiller de cette façon est une manière pour certains de s'affirmer et, pour d'autres, d'attirer une attention particulière ». Face aux observations du journaliste, une mineure de 17 ans répondait : « Je me sens plus à l'aise quand je porte des vêtements très courts, car ils me mettent en valeur ». Cela est impensable dans un contexte traditionnel où ce type de comportement est dénoncé et blâmé.

Un autre journal en ligne, *Info Estuaire*, lui emboîtait le pas, le 25 janvier 2021, dans un article intitulé « Quand la jeunesse gabonaise privilégie le buzz à leurs [*sic*] études », revenant sur le scandale qui avait éclaté dans certains lycées jusque-là réputés de bonne moralité. En effet, au milieu du mois de janvier, des vidéos devenues virales sur la toile montraient des élèves de différents établissements secondaires de Libreville pratiquant des danses touchant la sensibilité collective, sans en mesurer les conséquences. L'auteur de cet article était d'avis que « la dépravation des mœurs au sein de la société gabonaise a, sans doute, atteint son apogée au regard de l'insouciance de certains apprenants qui ne lésinent plus sur les moyens pour être au centre des attentions ». Le portrait dressé des établissements (public et privés) de Libreville et diffusé sur les réseaux sociaux au mois de mai 2021 est venu confirmer nos inquiétudes : la jeunesse est en perte des valeurs traditionnelles.

2. L'ENQUÊTE POUR COMPRENDRE LES CAUSES DE LA DÉPRAVATION

2.1 Les observations

Pendant deux mois (janvier-février 2021), nous avons exploré les rues de Libreville (capitale du Gabon), les différents établissements secondaires, le bord de mer, les lieux de loisirs, les

quartiers populaires (Akébé Plaine, Nzeng Ayong). Nos observations révèlent que, dans une large majorité, les jeunes s'adonnent à la consommation d'alcool, de tabac et ne respectent plus aucune règle de discrétion ou de courtoisie. Ces conclusions nous ont amenée dans l'univers des commissariats de police. Pendant près de deux semaines (les deux dernières semaines du mois d'avril 2021), nous avons mené une enquête distanciée à celui de Nzeng Ayong et avons constaté que des mineurs de 16 à 18 ans (parfois moins âgés) étaient de plus en plus coupables d'actes répréhensibles. À l'entrée du commissariat de Nzeng Ayong, un parent convoqué pour les préjudices de son fils « âgé de 17 ans » nous raconta, en larmes, que celui-ci « avait dérobé le sac d'une femme âgée en l'agressant à l'arme blanche ». L'étape suivante a été une visite au Tribunal de Libreville pour y observer l'âge moyen des justiciables conduits aux audiences. Nous avons pu alors constater que des mineurs sont de plus en plus incarcérés pour des faits de violence (parfois même sur des handicapés) et d'atteinte aux mœurs. À l'issue de ces constats et d'une série de premières entrevues réalisées auprès de passants (aux abords du Tribunal), nous avons commencé nos enquêtes.

2.2 Les enquêtes

La première enquête a été menée au mois de mai 2021 auprès de 110 personnes de 45 à 60 ans⁷³. Il leur était demandé de classer, par ordre croissant, les quatre (4) principales raisons de l'immoralité des jeunes à Libreville. Les réponses suivantes ont été obtenues.

Classement des réponses	Réponses	Nombre de réponses/110	%
1	L'internet et les médias qui créent la distance et affranchissent les jeunes de l'autorité parentale.	94	84,45 %
2	L'école moderne	85	77,27 %
3	La défragmentation de la cellule familiale provoquée par la crise socioculturelle	62	56,36 %
4	La misère	47	42,72 %

Tableau n° 1. Les causes de l'immoralité des jeunes
Source : Marie Zoé Mfoumou, mai 2021

Les résultats placent les TIC en tête des causes de l'immoralité actuelle des jeunes (il ne faut cependant pas éluder les pourcentages obtenus par la défragmentation des familles et l'école moderne) : 84,45 % des enquêtés imputent la fin des valeurs chez les jeunes à la mondialisation des communications⁷⁴. Ce résultat valide la thèse du journaliste de *Gabonews* (auteur de l'article du 12 février 2020) selon laquelle « bien que nécessaires [...] les réseaux sociaux sont l'un des moyens par lesquels ces jeunes s'inspirent ». Même si les coutumes essaient de survivre, elles ne sont plus contraignantes, l'autorité parentale faisant défaut. La question qu'il convient de se poser est de savoir pourquoi les TIC influencent autant les jeunes dans un contexte où la jeunesse se prolonge et que les jeunes partent très tard de la maison familiale. Pour trouver des réponses à cette interrogation, nous nous sommes intéressée aux habitudes culturelles des jeunes. En juin 2021, nous avons questionné 40 jeunes (de 17 à 27 ans) sur leurs émissions de télévision préférées. Au

⁷³ Ces personnes ont été choisies, au hasard, près du commissariat et des lycées de Nzeng Ayong. Pour ne pas biaiser les résultats de l'enquête, nous n'avons pas intégré les parents d'élèves à cet échantillon.

⁷⁴ Bernardin Minko Mvé et Stéphanie Nkoghe (2007, p. 65) disent de la mondialisation qu'elle « est inséparable de la globalisation technologique, du nouvel ordre politique. [...] Elle s'accompagne surtout d'un glissement vers le virtuel », l'enjeu principal étant de s'affranchir du réel.

cours du même mois, nous avons questionné 110 jeunes (de 14 à 27 ans) sur leur usage des TIC dans le cercle familial. Les réponses suivantes ont été obtenues.

Émissions TV	Réponses/40	
	Filles (20)	Garçons (20)
Films romantiques	18	15
Les couples tueurs	14	17
Paranormal	9	15
Cuisine	19	4
Journal télévisé	13	17
Films d'horreur	11	15
Sport	11	20
Crime district	14	18
Musique	20	20
Films policiers	7	17
Émission « 50 mn <i>Inside</i> »	9	2

Tableau n° 2. Consommation culturelle des jeunes
Source : Marie Zoé Mfoumou, juin 2021

Visiblement, les résultats de cette enquête montrent qu'en ville, les jeunes ne s'intéressent véritablement pas aux émissions culturelles (en dehors de la cuisine) ; ils sont plus attirés par les genres fictionnels suivants fondés sur la recherche du sensationnalisme : couples tueurs, paranormal, « crime district », policier. Ce phénomène est surtout observé chez ceux qui ne vivent plus en famille ou qui ne sont plus régulièrement en contact avec les parents. En effet, le tableau suivant montre que plus de la moitié des jeunes interrogés sont en autonomie résidentielle et ne repartent plus au village, où on peut encore observer des niches de socialisation traditionnelle.

Questions	Réponses	
	Oui	Non
Habitez-vous toujours avec vos parents ?	53	57
Repartez-vous souvent au village ?	9	101
Allez-vous souvent sur l'internet ?	110	
Ces connexions sont-elles contrôlées par vos parents ?		110

Tableau n° 3. Usage des TIC dans le cercle familial
Source : Marie Zoé Mfoumou, juin 2021

Et, même lorsqu'ils vivent encore avec leurs parents, ils utilisent également les TIC comme principal moyen de communication, comme on peut le lire dans le tableau suivant. Visiblement, l'autonomie résidentielle ne peut être retenue comme facteur explicatif de cet attachement à la technologie.

Question	SMS	WhatsApp		
		Messagerie	Appel vocal	Appel vidéo
Avec quel moyen communiquez-vous davantage avec vos parents ?	110	110	97	38

Tableau n° 4. Moyens de communication privilégiés pour communiquer avec les parents
Source : Marie Zoé Mfoumou, juin 2021

Ces chiffres donnent une idée des conséquences de l'introduction des TIC sur la socialisation du jeune gabonais. L'éducation, qui relevait d'une interaction (d'une proximité) permettant une meilleure transmission des modes de vie, est devenue distancielle. Il ne serait pas exagéré

d'affirmer que l'introduction des TIC dans la société gabonaise (notamment à Libreville) a provoqué le déclin de la pratique morale. Le score obtenu par la défragmentation de la cellule familiale dans le tableau numéro 1 en est la preuve. C'est dire que le modèle de la famille monoparentale devient récurrent. À ce propos, s'exprimant sur la famille gabonaise au cours de la journée internationale des familles du samedi 15 mai 2021, Dany Daniel Bekalé, sociologue et enseignant-chercheur à l'Université Omar Bongo Ondimba (UOB) de Libreville, a déclaré : « Selon les données du dernier recensement de la population et du logement, la famille monoparentale est le modèle récurrent dans le pays avec 39 % de la population, suivi de la famille nucléaire avec 34 %. Puis viennent les familles recomposées et élargies qui, elles, se font de plus en plus rares ». L'idée d'une famille « type père, mère et enfants vivant ensemble est bien loin désormais et les Gabonais semblent très bien s'y accommoder », déclare-t-il pour le regretter. Il n'est pas étonnant que, dans un tel contexte, l'usage des TIC se fasse en toute liberté, sans censure ni contrôle.

3. LES TIC : UN DES FACTEURS EXPLICATIFS DU DÉCLIN DES MODES DE SOCIALISATION TRADITIONNELS ?

Les TIC regroupent l'ensemble des outils, services et techniques utilisés pour la création, l'enregistrement, le traitement et la transmission des informations. Elles comprennent principalement l'informatique, l'internet, la radio-télévision (en direct et en différé) et les télécommunications. Ces outils (comme les *smartphones*, le micro-ordinateur, les tablettes, le *cloud*, etc.) sont nés du rapprochement de l'informatique, des télécommunications et de l'audiovisuel. Ces outils modernes ont fait leur apparition au Gabon en 1957 avec l'introduction « de la Radio de l'Afrique Équatoriale Française, appelée Radio AEF, à la Société de Radiodiffusion de la France d'Outremer, créée en 1956 à Paris indépendances. Mais avant la disparition de Radio Inter Équatoriale, le Gabon s'était doté de sa propre Radio » (Engandja-Ngoulou, 2012, p. 54). Son usage s'est étendu dans les provinces avec, en 1965, la création de la station régionale de Franceville, suivie de celles d'Oyem, en 1967, de Port-Gentil, en 1968, et de Tchibanga, en 1976. La télévision, quant à elle, a été implantée dans les provinces au début des années 1970-1972 à Franceville et 1975 à Makokou. L'année 1977 a été marquée par la création d'un second canal : la Radio télévision gabonaise 2 (RTG 2). En 1980, la première chaîne a pris la dénomination de RTG 1, puis en 1990, elle a bénéficié de la coopération des médias français (CFI) et britanniques (BBC Entertainment), qui lui ont fourni de nombreuses émissions. La radio communautaire a fait son apparition au Gabon à la fin des années 1990 grâce au soutien financier des organismes internationaux implantés au Gabon : le PNUD, l'UNESCO et l'UNICEF ; et la vulgarisation de toutes ces technologies a débuté au Gabon en 1997 avec la connexion officielle du pays au réseau Internet.

À ce propos, dans un article publié en ligne, Myriam Donsimoni (2018) constate que le déploiement de l'internet en Afrique est en progression notable, et c'est particulièrement vrai au Gabon qui, placé en 2011 au 23^e rang sur 54 en Afrique, est devenu six ans plus tard le 6^e pays le plus connecté sur le continent et le premier en Afrique centrale (UIT, 2017). Le pays passe en tête dans l'indice du développement du « réseau des réseaux » de la région Afrique centrale et Afrique de l'Ouest. Cet essor technologique a un effet considérable sur la socialisation traditionnelle.

3.1 La socialisation du jeune dans le système oral de communication

La socialisation, selon Claude Dubar (1991, p. 19-20), est « un processus discontinu de construction collective de conduites sociales incluant : les règles, des valeurs et des signes ». Pierre Bourdieu (cité par Dubar, 1991, p. 67) l'assimile à un système « d'incorporation des habitus » qu'il définit comme « des systèmes de dispositions durables et transposables [...] prédisposées à fonctionner comme structures structurantes, c'est-à-dire en tant que principes générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations » (*idem*). La socialisation est, en définitive, le processus par lequel l'individu est construit, façonné, conditionné, en vue de son intégration dans sa communauté de vie. Il existe trois niveaux de socialisation ayant chacun ses instances : la famille, pour la socialisation primaire ; l'école, pour la socialisation secondaire ; et le travail, pour la socialisation professionnelle.

En Afrique (et particulièrement au Gabon), la socialisation primaire est à la fois exotérique et ésotérique : la première « se fait dans le milieu familial et dans les classes d'âge, tandis que l'éducation ésotérique se fait dans les camps d'initiation ou dans les sociétés secrètes » (Ngakoutou, 2004 : 68). Dans la famille, le clan, l'ethnie ou le village, « l'enfant passe par deux gestations. La première dans l'utérus maternel, selon des mécanismes biologiques, et la seconde dans la matrice sociale dans laquelle il est élevé [la communauté], soumis à des initiations symboliques variées et aux usages rituels techniques propres à sa culture » (Ngakoutou, 2004, p 9). Avant le développement des TIC, cette matrice répondait à un besoin de proximité. Celle-ci était d'abord géographique, c'est-à-dire qu'on rencontrait physiquement les membres de sa communauté dans la mesure où cette proximité était une composante essentielle de la convivialité qui se manifestait dans l'obligation de connaître son entourage, mais aussi de vivre avec une partie de ses proches avec qui on entretenait des liens étroits et solides se traduisant par des solidarités de type associatif. Dans l'éducation exotérique, donnée par la matrice sociale, « la transmission est directe et se fait par la voie de la participation qui met en jeu quatre processus d'apprentissage : l'imitation, le jeu, l'identification, la coopération » (Ngakoutou, 2004, p. 68). C'est une interaction⁷⁵ : « l'enfant, puis l'adolescent, est éduqué et s'éduque au sein même de la société, à l'école de la vie familiale, de la vie commune à sa classe d'âge, constamment en contact avec les divers aspects de la vie. [II] apprend selon son rythme et par imitation [qui] est élément médiateur entre ce qui existe naturellement et ce qui est créé, inventé par l'homme » (Ngakoutou, 2004, p. 68-70). Cette imitation « permet l'intégration de l'individu à la collectivité au fur et à mesure qu'il se développe, en favorisant l'épanouissement de ses facultés, en influençant la manière dont il a choisi de les exercer dans un sens que l'on pense favorable à la survie et au bien collectif » (Ngakoutou, 2004, p. 9). On utilisera des méthodes et des techniques non seulement amusantes, mais également efficaces pour faciliter leur apprentissage et pouvoir leur transmettre le courage, la solidarité, l'entraide, la justice, le sacrifice, la pratique de la culture, le respect des mœurs et des personnes âgées.

C'est l'étape de la construction de la personnalité de l'enfant et de l'adolescent dans tous ses aspects. Elle contribue au développement de leurs dispositions physiques et morales, à la formation de leur caractère. Ici, le respect des aînés, des vieillards, des étrangers et de l'invalidité est au cœur de la socialisation exotérique. Ce respect était traditionnellement basé sur la hiérarchie des âges

⁷⁵ L'interaction, c'est « ce qui apparaît uniquement dans [...] des environnements dans lesquels deux individus, ou plus sont physiquement en présence de la réponse de l'un et de l'autre » (Goffman, 1988, p. 230).

qui définit la place que doit occuper chacun, en fonction de son âge. Chacun restait à sa place et devait du respect à tous ceux dont les places étaient supérieures à la sienne : « au fur et à mesure qu'il grandira, [l'enfant] sentira une autorité qui viendra s'opposer à certains de ses désirs [...], ce qu'elle impose surtout c'est l'obéissance à la loi du groupe » (Thành Khôi, 1995, p. 33). C'est le principe de séniorité qui, d'après Gwenaëlle Ogandaga (2007), « préconise que tout ancien d'âge soit revêtu d'une autorité vis-à-vis des moins âgés ». Elle soutient effectivement que le respect de l'âge est une valeur traditionnelle qui « repose sur la conviction que la personne âgée a eu le temps d'accumuler plus de connaissances et d'expériences que les jeunes ». En dehors de la proximité qu'elle exige, l'éducation traditionnelle repose sur l'intervention physique directe des individus. Cela est observable à chaque étape de l'évolution de l'enfant. Au cœur de ce processus se trouve le contrôle, qui est un moyen de faire respecter les règles, les lois et les prérogatives qui ordonnent toute la vie sociale et transmettent à l'enfant la peur de la punition. Il n'était pas rare de rencontrer, dans les rues de Libreville, des jeunes se proposant d'aider les plus âgés à porter un bagage lourd, cédant une place assise dans les transports en commun ou tolérant des remarques sur leur comportement.

Aujourd'hui, ils se livrent à des actes de délinquance, sous le regard des adultes tétanisés par la peur de les dénoncer ou de les corriger. L'enquête montre bien la responsabilité, surtout, des TIC dans ce processus de désintégration des valeurs.

3.2 L'avènement des TIC et la perte des valeurs

Avant l'arrivée de ces technologies avec les téléphones 2G, 3G, 4G, on observait la persistance en milieu urbain des conduites et représentations collectives inculquées par le milieu traditionnel et par les habitus. Toutes les raisons étaient bonnes pour repartir dans son village, à défaut de recevoir la visite des parents en ville. Cela permettait de maintenir le contact ou de continuer à se soumettre au regard critique des instances de la socialisation traditionnelle. En ville, également, dans certaines familles, il y avait des résistances au « tout-numérique » : les émissions de télévision et les fréquentations étaient encore contrôlées par les parents. Progressivement, de nouveaux dispositifs techniques introduits par l'internationalisation de la communication (pour reprendre Armand Mattelart, 1996) vont porter les discours de la communication comme facteur d'intégration des sociétés humaines. Ce sont surtout les médiations électroniques qu'ils imposent qui construisent désormais le lien à distance, sans que les acteurs se rencontrent, sans qu'ils partagent un lieu réel qui serait fondateur du lien. Les conséquences de cette situation sont nombreuses : la dépersonnalisation des relations sociales (devenues virtuelles, froides), la dégradation de l'éthique, l'inversion des modèles et la confusion des valeurs, la distanciation dans les rapports qui libère les jeunes gabonais des contraintes du communautarisme traditionnel et leur autorise des libertés. En effet, l'internet et les TIC, plus globalement, permettent désormais toutes les libertés, même celle de communiquer uniquement avec ses parents par SMS ou appel vocal. Privé de l'autorité parentale et surtout du contrôle des émissions de télévision ou de la censure, le jeune s'expose à n'importe quel programme et se livre à n'importe quelle pratique (*strip-tease* à l'école, braquage, agressions diverses). Les jeunes n'hésitent plus à injurier, à agresser et à déshonorer leurs familles. C'est la preuve que l'esprit communautaire est largement remis en cause. Quels sont donc les responsables de cette situation ?

Les responsabilités semblent partagées. D'abord, il y a une défaillance des autorités politiques et administratives, du fait de l'inexistence des méthodes et des instances de régulation

visant à réduire la cyberdélinquance, les jeunes accédant à tous les programmes sur l'internet, sans réserve ou contrôle, ni censure. Ensuite, il y a l'abandon du contrôle parental dans ce contexte de crise économique qui touche davantage les plus faibles déjà fragilisés psychologiquement par le phénomène grandissant de la monoparentalité qui les plonge dans une situation de précarité, car, ils vivent avec le salaire d'un seul parent. Enfin, on peut évoquer un déficit de culture ; en effet, de plus en plus de jeunes sortent du système éducatif sans diplôme (pour des raisons personnelles et structurelles) et se retrouvent dans la rue, sans soutien (des parents ou de l'État). Tous ces facteurs réunis suffisent à justifier l'ampleur du déclin de la pratique morale à Libreville, mais qui s'étend de plus en plus dans les provinces.

CONCLUSION : COMMENT Y REMÉDIER ?

La connexion officielle du Gabon au réseau Internet dès 1997 et le développement des réseaux sociaux numériques tels que Facebook, YouTube, Instagram (considérés comme des médias indépendants, des plateformes alternatives d'expression plurielle, de transmission, de diffusion ou de réception d'information) ont manifestement eu un impact sur les modes de socialisation et fragilisé l'autorité parentale. C'est une des raisons qui autorisent la jeunesse à s'adonner à certaines pratiques immorales. Visiblement, le Gabon semble éprouver des difficultés à gérer les libertés engendrées par ces TIC, comme cela est dénoncé dans les deux articles publiés en ligne en février 2020 et en janvier 2021.

S'il est admis que l'internet devient un puissant outil de connaissance et de développement, son utilisation doit cependant être contrôlée par les parents et, surtout, par l'État, qui doit mettre en place un système de contrôle des émissions diffusées à la télévision.

Une révision des systèmes éducatifs doit également être envisagée pour donner à ces agents socialisants plus de chances d'accompagner efficacement le processus de transformation de la société. Ces systèmes doivent alors accorder une place importante à l'enseignement de la morale. Dans cette logique, ils doivent être orientés vers plus d'humanisme à travers un cadre socioculturel de vie qui valorise les traditions afin de permettre au Gabon de préserver les valeurs d'éthique, de solidarité et de communautarisme, gages de transmission de la conscience morale chez les jeunes. Ne pourrions-nous pas *in fine* rejoindre les sages, qui ont une expérience certaine dans la formation à la solidarité, au respect des aînés et des traditions, à l'entraide, à l'accompagnement et à la transmission de pratiques morales ? Il serait problématique que ces valeurs disparaissent des relations sociales au nom de la mondialisation et de la modernisation de la société.

BIBLIOGRAPHIE

Antoine, Philippe, Mireille Razafindrakoto et François Roubaud (2001). « Contraints de rester jeune ? Évolution de l'insertion dans trois capitales africaines : Dakar, Yaoundé, Antananarivo ». *DIAL, Développement et Insertion Internationale*, DT/08, p. 1-19.

Donsimoni, Myriam (2018). « L'Afrique entre communautés traditionnelles et monde virtuel ». *Communication, technologies et développement*. [En ligne], 5 | 2018, mis en ligne le 2 janvier 2018, consulté le 14 juin 2021. URL : <http://journals.openedition.org/ctd/321>.

Dubar, Claude (1991). *Socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*. Paris : A. Colin.

Engandja-Ngoulou, Kanel (2012). *Le développement des industries culturelles au Gabon*. Paris : L'Harmattan.

Ferguson-Mitchell Jennifer et Monica Albertini (2017). *Measuring the Information Society Report*. Consulté dans le rapport de l'Union internationale des télécommunications. <https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/publications/mis2017.aspx>

Gabonews (2020). « La jeunesse gabonaise en perte de valeurs », <http://gabonews.com/fr/actus/societe/article/la-jeunesse-gabonaise-en-perte-de-valeurs>, consulté le 30 mars 2022.

Goffman, Erving (1988). « L'ordre de l'interaction ». Dans Erving Goffman, *Les moments et leurs hommes*. Paris : Minuit. (Textes recueillis et présentés par Yves Winkin)

Infoestuaire (2021). « Quand la jeunesse gabonaise privilégie le buzz à leurs études », <https://www.infoestuaire.com/education/education-quand-la-jeunesse-gabonaise-privilegie-le-buzz-a-leurs-etudes/>, consulté le 30 mars 2022.

Lohisse, Jean (1998). *Les systèmes de communication. Approche socio-anthropologique*. Paris : A. Colin.

Mattelart, Armand (1996). *La mondialisation de la communication*. Paris : PUF.

Minko Mvé, Bernardin et Stéphanie Nkoghe (2007). *Mondialisation et sociétés orales secondaires gabonaises*. Paris : L'Harmattan.

Moumouni, Abdou (1998). *L'éducation en Afrique*. Paris : Présence africaine.

Mucchielli, Alex (2005). « Les modèles de la communication ». Dans Philippe Cabin et Jean-François Dortier (dir.), *La communication. État des savoirs*. Paris : Éditions Sciences Humaines, p. 45-58.

Ngakoutou, Timothée (2004). *L'éducation africaine demain : rupture ou continuité ?* Paris : L'Harmattan.

Ogandaga, Gwenaëlle (2007). *Le respect de l'âge comme caractéristique du management des hommes : existe-t-il un modèle africain de GRH ?* Repéré sur le site web Lille Économie et Management (LEM), CNRS : http://lem.cnrs.fr/Portals/2/actus/DP_200722.pdf, consulté le 10 juin 2021.

Sublon, Roland (1982). *Fonder l'éthique en psychanalyse*. Paris : Fac éditions.

Thành Khôi, Lê (1995). *Éducation et civilisations. Sociétés d'hier*. Paris : Nathan.

Quand la course à la visibilité sur Facebook mène à la désacralisation de la vie privée.

LIYONGO EMPENGELE Jean
jean.liyongo@unikin.ac.cd

Notice biographique

Jean Liyongo Empengele est sociologue, enseignant-chercheur à la Faculté des sciences sociales, chercheur au Centre d'Études Politiques (CEP), Université de Kinshasa, République démocratique du Congo.

Résumé

La vie privée est sacrée, l'État la protège à travers notamment l'institution judiciaire, et la société la préserve suivant certains prescrits sociaux (culturels). Elle est toutefois en train d'être désacralisée au regard du spectacle qu'offrent les nouvelles sociabilités engendrées par les réseaux sociaux en général et Facebook en particulier à travers la publication intentionnelle, par des membres des « communautés virtuelles » en action sur Facebook, de photos et autres messages personnels. La sociologie des usages a été d'un grand apport dans cette étude, nous fournissant des outils de compréhension de ce qui est essentiel ici : les conséquences du phénomène de publicisation de la vie privée, à apprécier à la lumière de la morale et de la culture dans la société africaine.

Mots-clés : Réseaux sociaux, Facebook, sociologie des usages, vie privée, photos, Kinshasa, femmes.

INTRODUCTION

Facebook, l'un des outils de communication numérique les plus attractifs dans le monde d'aujourd'hui, a favorisé le développement de nouvelles sociabilités en ligne (qualifiées dans ce texte de *virtuelles*) soutenues par la coutume désormais en vogue d'échanges des messages entre les membres des « groupes » qui se forment autour de ce média social. Des messages écrits, filmés, photographiés, etc., à finalités diverses, déversés intentionnellement sur la « toile », alimentent des controverses et suggèrent une attention des sociologues et autres chercheurs en sciences sociales et humaines. C'est le cas des messages représentant des photographies personnelles ou familiales, mis sur la place publique en guise de médiatisation, comme on le fait désormais sur Facebook, messages qui sont supposés produire un impact fort ou pour le moins créer les conditions propices à la désacralisation de la vie privée dans bien de contextes sociaux.

L'intérêt de cette étude tient à l'effort envisagé, partant de la perspective circonscrite ci-dessus, d'enrichir quelque peu le sempiternel débat sur « l'impact » des « nouvelles » technologies de l'information et de la communication sur la culture dans les sociétés actuelles. Nous nous y engageons à travers une analyse sociologique de l'action communicative produite par certains utilisateurs bien ciblés de Facebook, ayant l'habitude de mettre leurs photographies « en ligne ».

Cette vraie préoccupation de sociologie des usages (des réseaux sociaux, précisément de Facebook), traitant de la « gestion des relations sociales en réseaux, à l'aide des photos » n'est pas nouvelle. Vidal (2012) en a montré implicitement l'importance dans l'ouvrage collectif qu'elle a dirigé, qui fait un bilan critique des trente premières années du champ de la sociologie des usages. Au-delà de la vision globale présentée dans cet ouvrage de référence, un certain nombre d'autres auteurs ont traité soit du vécu de la réalité des amis virtuels sur Facebook (Marder, 2013) ; soit de la complexité avérée de la réalité de l'« amitié sur Facebook » (Cadec, 2014) ; ou encore de la manière singulière pour beaucoup d'utilisateurs de se mettre en scène sur Facebook, avec un accent sur le rôle de la photographie (Vrignaud, 2015).

Notre étude rencontre la préoccupation du dernier auteur avec lequel nous partageons, du reste, le choix de la photographie comme outil de référence du travail d'analyse envisagé, mais à la différence que nous nous fions plus aux conséquences de la publicisation faite des images (des photographies) de soi ou de celles des siens. L'étude est conduite suivant l'hypothèse qu'au regard de la « rigidité » de la culture africaine, telle qu'elle est traduite par le conservatisme observé dans les sociétés d'Afrique noire face à certaines initiatives de changement social, il est possible que des facteurs générateurs de tension psychosociologique entre émetteurs et récepteurs au « profil africain » perturbent la communication en question, ainsi que la « morale africaine » sans empêcher l'enracinement de la (nouvelle) morale induite en Afrique et ailleurs par l'internet.

La vérification de cette hypothèse passe d'abord par une clarification de l'approche théorique et méthodologique adoptée, une manière de nous disposer pour une lecture et une analyse conséquentes des données et des résultats de l'étude.

1. APPROCHE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE

Considérant l'idée de la sociologie des usages comme une base de compréhension de la réalité étudiée, nous inscrivons en même temps l'étude dans un courant psychosociologique qui semble s'y prêter : l'interactionnisme symbolique. Il nous dispose à appréhender les contours de la réalité étudiée dans l'optique d'Erving Goffman (1973), d'une « mise en scène de la vie quotidienne ». Cet auteur préconise la prise en compte des « relations de face-à-face » comme stratégie pour la compréhension du sens du social. Cela nous instruit dans la présente étude, justement, sur les relations de face-à-face sur Facebook.

L'idée suivante de cet auteur nous aide à saisir la portée et la pertinence de sa vision : « lorsqu'un individu est mis en présence d'autres personnes, celles-ci cherchent à obtenir des informations à son sujet ou bien mobilisent les informations dont elles disposent déjà ». Cette idée ne s'éloigne point de la conception (globale) admise par plusieurs auteurs comme Michel de Certeau s'agissant de « manières de faire » reconnues aux usagers des « nouvelles » technologies de l'information et de la communication, stratégie qu'a confirmée la sociologie des usages (Vidal, 2012).

Notre base théorique part de cette conception telle qu'elle est nourrie par la contribution de Francis Jauréguiberry (2008) qui, pensant au bilan des études de l'« école française » sur cette matière des usages, démontre leur côté positif (non négligeable) caractérisé par l'accent mis sur les relations entre types d'usage et appartenances socioculturelles. La prise en compte de l'importance du socioculturel, un des éléments producteurs des valeurs morales en sociétés africaines, n'enrichirait pas moins la présente étude.

Sur le plan méthodologique, nous avons d'une part exploité l'approche déductive dictée par l'enquête qualitative à entretiens semi-directifs que nous avons organisée à Kinshasa. Un argument d'essence ethnographique nous a, d'autre part, inspiré le choix des individus de sexe féminin comme sujets à interroger dans cette étude qui met à l'épreuve la morale sociale : certaines sociétés africaines, à l'instar de la société congolaise étudiée, se montrent plus sévères vis-à-vis des actes jugés immoraux de la femme (et de la fille) qu'à ceux de même nature posés par l'homme (et le jeune garçon)⁷⁶. Et, dans la même optique, par souci d'efficacité, nous avons pris en compte la catégorie retenue avec ses deux composantes sociologiquement considérées : les femmes « responsables »⁷⁷, d'une part, et les jeunes filles (étudiantes), de l'autre, à raison de 20 individus par composante.

Ce panel de quarante individus n'est peut-être pas suffisant pour nous éclairer comme le ferait un panel plus large d'une étude quantitative, mais il nous a tout de même conduit à l'essentiel de par sa composition spécifique. Il nous a permis de dégager deux facteurs psychologiques et non moins socioculturels en action par lesquels peut se justifier l'intérêt des individus de deux catégories à s'afficher continuellement sur Facebook à travers leurs différents messages. Ces facteurs justificateurs, comme indiqués, de cette tendance visible chez plus d'une femme et fille africaines à forger la distinction sociale sur Facebook, sont : « l'affirmation de soi » (pour les

⁷⁶ Cette réalité semble s'expliquer par le règne de la phallocratie ou la masculinité hégémonique dans les sociétés considérées.

⁷⁷ Expression locale signifiant une femme adulte, mûre et socialement bien positionnée.

premières) et « l'estime de soi » (pour les secondes). Les entretiens avec nos enquêtées ont été conçus et analysés sur cette base.

Il s'agit bien d'une base construite partant de l'importance heuristique que nous croyons trouver dans la psychologie et le *background* culturel des enquêtées. En conséquence, notre analyse des données (les paroles) transmises à travers les entretiens (semi-directifs) a été une « analyse de l'énonciation ». Celle-ci, selon Laurence Bardin, « considère qu'un travail se fait lors de la production de parole, qu'un sens s'élabore, que les transformations s'opèrent » (2003).

2. DONNÉES ET ANALYSE

Les données méthodologiques pertinentes ci-dessus exposées ont facilité notre travail d'assemblage des données utiles d'analyse issues de nos entretiens avec les 40 membres du panel retenu, des entretiens sur la base desquels nous avons construit trois repères sur ces données.

2.1. La visibilité sur Facebook : entre impératif psychologique et contrainte socioculturelle

Tous les sujets interrogés reconnaissent disposer d'un compte Facebook qu'ils exploitent à partir de leurs téléphones mobiles. Cela apparaît d'emblée comme la conséquence logique de la course aux « fascinantes » « nouvelles » technologies de l'information et de la communication à laquelle s'adonnent les hommes et les femmes de partout au temps actuel de la « révolution numérique ». S'agissant de femmes et filles africaines, c'est leur psychologie qui compte en plus de leur *background* culturel (négro-africain) qui les prédispose à croire en une socialité sans faille avec les leurs (présents ou absents).

Cette dernière idée est justifiée par des réponses convergentes des individus interrogés à la question sur les avantages primordiaux qu'ils ont visés pour se doter d'un compte Facebook. La réponse type a été : « entrer en contact pour maintenir ou entretenir des relations (de type virtuel) avec ses proches, ses connaissances ». Les modalités d'expression relatives, assez multiples, sont particularisées par la différenciation des types de messages balancés. Notre enquête nous a amené à en découvrir au moins deux types, distribués suivant l'appartenance des répondantes à deux catégories socioculturelles.

Ainsi avons-nous constaté ce qui suit en réponse à la question sur les types de messages publiés : publication occasionnelle de photographies personnelles et priorisation de messages écrits (souhaits divers, annonces multiples, etc.) chez les femmes, contre le même exercice, mais inversé chez les jeunes filles. Ces dernières se distinguent par une publication priorisée des photos personnelles, de deux ordres : celles visant à informer les « amis » et autres cibles sur diverses situations heureuses ou malheureuses les concernant (anniversaires, mariages, deuils, etc.) et celles visant simplement à marquer leur présence « en ligne » (à travers des photographies de « profil » ou de « *story* » sans cesse renouvelées sur Facebook).

Il va donc sans dire que dans les deux cas en présence, la catégorie « jeunes filles » pose plus de problèmes dans la société africaine réputée « conservatrice » que l'autre catégorie, par l'exposition excessive et parfois ostentatoire de photographies présentant leur vie privée.

2.2. Exposer sa vie privée est-il un facteur de tension psychosociologique en Afrique (noire) ?

Dans le contexte d'une Afrique où la morale rime avec la pudeur (déterminée par la culture), l'exposition de la vie privée sur la place publique appelle des réactions allant dans le sens de la désapprobation. Nos deux catégories d'enquêtées en ont bien fait l'expérience, une expérience différenciée naturellement, à la mesure du degré de l'« exhibitionnisme » constaté.

Ainsi, en réponse à deux de nos questions, à « objectifs complémentaires », de savoir d'abord si leur action de publication des photographies personnelles satisfait leurs « amis », et ensuite, si elles arrivent à recevoir les réactions de personnes inconnues et comment elles les apprécient, les réponses fournies rendent compte d'une réalité sociale nouvelle que cache le rôle de média joué par Facebook : l'existence d'un nouveau type de « face-à-face » dans les relations sociales sur les réseaux sociaux, un face-à-face virtuel, qui a désormais la même valeur que celui produit par les interactions en présentiel. Tout ceci grâce à l'effet du fonctionnement de l'internet en « temps réel », en ce qu'il détermine la production des interactions considérées.

Les illustrations, à ce sujet, partent des réponses des « femmes » : toutes reconnaissent recevoir des réactions de leurs amis et proches, réactions globalement « positives ». Par contre, s'agissant de réactions de personnes qui leur sont inconnues, le tiers de celles-ci affirme ne pas les recevoir ; les deux tiers restants reconnaissent quant à elles enregistrer régulièrement des réactions qu'elles jugent positives. Ces réponses nous instruisent pour justifier un double objectif caché dans les deux questions posées : évaluer la situation sociopsychologique des acteurs·trices concerné·es telle qu'elle est influencée par le vécu du face-à-face auquel ils sont soumis, pour comprendre si les gens en action perdent la face ou pas et pourquoi.

Le cas des femmes interrogées est clair, elles ne perdent pas la face parce qu'elles ne se sentent aucunement frustrées et encore moins lésées en entrant en contact avec les autres acteurs de cette « communauté virtuelle » avec l'action de publicisation intentionnelle de leur vie privée sur Facebook. Le fait de le faire sans trop d'extravagances, comme on le constate chez les filles interrogées, semble en être l'élément catalyseur. Ces dernières ne se conforment-elles pas là à ce que Verry (2021, p. 3), citant Goffman, précise en pensant au « jeu d'acteur » dans lequel « l'objectif du jeu d'acteur est de faire bonne figure afin de garder la face » ?

Si ces femmes ne perdent pas la face dans les interactions en ligne avec leurs vis-à-vis à cause de la raison supposée, de se montrer modérées dans la publicisation des photos de leur vie privée sur Facebook, la situation se présente autrement avec les filles. Leurs réponses aux mêmes questions, dans le même contexte socioculturel, sont bien révélatrices d'un paradoxe : l'inefficacité du principe implicite ayant justifié l'expérience des femmes. Car un peu plus de la moitié d'entre elles répondent par l'affirmative à la question sur les réactions de leurs amis et proches, qu'elles trouvent « satisfaisantes ».

À la question sur les réactions des « récepteurs inconnus » d'elles, deux catégories de réponses (les satisfaisantes et les désobligeantes) ont été enregistrées chez toutes les enquêtées, avec la tendance majoritaire à négliger les réponses désobligeantes. Malgré cela, pendant que les femmes se limitent à négliger ou minimiser ces réactions de grande portée sociologique, la grande

majorité des filles les négligent tout aussi, mais en allant jusqu'à se justifier (inopportunément) par l'argument saugrenu de leur « liberté d'agir assumée ».

Assumer sa liberté d'agir et le clamer tout haut, dans une Afrique où le communautaire prime historiquement sur l'individuel, est un indicateur de dynamique culturelle à considérer. Ainsi avons-nous pensé, par-là, parler de la force d'une dynamique culturelle favorisée par les « nouvelles » technologies de l'information et de la communication. Cela semble donner le signal d'une dénaturation (progressive ?) du sens de la réalité « ne pas perdre la face » dans les situations d'interactions sociales en Afrique à l'instar de celles qui font notre préoccupation ici.

2.3. Des relations sur Facebook face au rôle de la « nouvelle culture »

Les relations entre Africains sur Facebook sont parfois appréciées sur fond de l'idée que leur culture les enfermerait dans un « conservatisme radical » les prédisposant à une réticence farouche face aux « agressions de la modernité », à l'instar de celles favorisées aujourd'hui dans le monde par l'internet et ses services, dont les réseaux sociaux. Le sens caché de la question sur les réactions des récepteurs inconnus se rapporte donc à cette idée-hypothèse.

Les réponses enregistrées, majoritairement « timides » de la part des femmes à cause de leur « sens de responsabilité » (dans le contexte africain) les contraignant à la modération face à leur vis-à-vis en situations d'interactions sociales et particulièrement « timides-motivées » de la part des filles supposées « psychologiquement prêtes à transformer leurs situations de face-à-face en opportunités diverses ». Ainsi, ces filles, plus proactives, influencées sans doute par l'estime de soi, semblent s'être appropriées l'idée de la « liberté d'agir assumée ». L'estime de soi, attitude majeure déterminant substantiellement leur stratégie globale d'exploitation de Facebook, faciliterait donc le renforcement de leurs positions et de leur « jeu d'acteur » sur cet espace.

Les réponses à la dernière de la série de questions posées en sont quelque peu édifiantes. Il s'agit de celle, simple, mais bien significative, de savoir si dans les réactions enregistrées, les enquêtées arrivent à rencontrer de la « méchanceté caractérisée » de la part des récepteurs de leurs messages. Cette question cache notre souci de mesurer l'impact psychologique de la nouvelle culture imprimée par l'internet et les réseaux sociaux. Un peu plus de la moitié des femmes (65 %) et la majorité de filles (80 %) y répondent par l'affirmative en déclinant toutes à peu près la même panoplie d'« actes de méchanceté » contenus dans les commentaires de récepteurs : les insultes, la dérision, le piratage des comptes, etc.

À l'instar de ce qu'ont donné les réactions des récepteurs à la question précédente, les attitudes des enquêtées des deux catégories sont tout aussi différenciées face aux actes indiqués de méchanceté des récepteurs. Quand les femmes se distinguent par des contre-réactions se rangeant dans les « méthodes douces » (simple regret, indifférence), les filles se distinguent de leur côté par celles se rangeant dans les « méthodes fortes » (mise en garde, réciprocité en matière d'injures, retrait des incriminés de la liste d'amis). C'est donc, croient-elles, la manière la mieux indiquée, pour les unes et les autres, de faire bonne figure dans l'espace public.

Cela étant, le jeu d'acteur le plus intéressant semble être celui joué par les filles, qui s'affiche comme un « jeu d'acteur rebelle ». La description qui en est faite doit donc enrichir le débat sociologique partant de l'importance constatée ici des éléments psychosociologiques considérés

(l'affirmation de soi et l'estime de soi) dans les relations de face-à-face en ce qui concerne les communautés virtuelles favorisées par Facebook.

3. RÉSULTATS ET EXPLICATIONS

L'analyse des données ci-dessus atteste sûrement de la vérification de notre hypothèse de travail. La logique des résultats obtenus tient grâce à au moins deux évidences : 1) l'internet, à travers les réseaux sociaux, a produit une nouvelle forme de socialité et une nouvelle culture spécifique à côté de tant d'autres connues dans le monde et en Afrique ; 2) la visibilité sur Facebook, qui mène à la désacralisation de la vie privée telle que perçue vulgairement, est différente de la visibilité par laquelle le problème posé est perçu d'un point de vue critique.

Ainsi avons-nous trouvé, d'abord, en rapport avec la première évidence, les indices de taille d'une appropriation conséquente par les Africains de réseaux sociaux. Il s'agit bien, en dehors des chiffres relatifs fournis par plusieurs sources, du constat de l'engouement pour Facebook de personnes de diverses catégories sociales, dont les « femmes responsables », qui se montrent généralement réservées ou hésitantes face à des innovations qu'amène le progrès technologique.

Ensuite, en rapport avec la seconde évidence, celle de la visibilité sur Facebook, nous nous sommes limités comme il se devait aux sujets de notre échantillon sans généralisation abusive, et c'est la visibilité « outrageuse » qui a été considérée : celle qui « violente » la morale de la société à un certain degré. Notre enquête le confirme, en mettant à nu un conflit constaté entre la « morale africaine » partagée par tous les protagonistes en présence (les femmes et les filles identifiées, ainsi que les récepteurs connus ou inconnus des messages) et la « morale du modernisme » produite par l'internet qui s'impose tout aussi à tous.

Les échanges de communication en ligne, produits sur fond de ce conflit se montrant à bien des égards mobilisateur de la psychologie de tous les acteurs impliqués, nous font croire à la possibilité que l'usage des réseaux sociaux (Facebook) puisse ouvrir grandement la voie à la désacralisation de la vie privée en Afrique. Une désacralisation à comprendre sur le plan de l'acceptation (progressive) par la société de ce qui ne devait pas l'être : la publicisation de l'intime.

Enfin, signalons que notre analyse a mis en exergue deux indicateurs considérés comme facteurs majeurs d'accentuation du conflit relevé entre les deux morales en action sur l'espace social Facebook et d'appréciation du rapport entre la publication de la vie privée sur cet espace et le phénomène pensé de la désacralisation de cette vie privée dans le contexte africain. Il s'agit de : 1) l'âge des acteurs ; et 2) la portée du conflit entre les deux morales en question. Ces indicateurs éclaireraient la lanterne des observateurs sur la publicisation constatée de la vie privée et sa conséquence imaginée de voir cette vie privée être désacralisée. Le premier indicateur fait penser à la différence d'intérêt et d'engagement entre les personnes âgées et les jeunes, face à l'action de l'internet. Le second, se rapportant au premier, qui lui donne son sens en déterminant les attitudes des acteurs, ne fait pas moins comprendre les limites du changement socioculturel impulsé par Facebook.

4. CONCLUSION

Nous avons démontré que l'innovation technologique représentée par le rôle de l'internet est en train de « secouer » quelque peu ce qui se présente globalement comme la « culture africaine » et présager bien un impact à ne pas négliger sur la morale sociale dans certaines communautés d'Africains. Notre analyse de l'expérience de communication sur Facebook d'un certain nombre de sujets de sexe féminin, dans l'optique de l'interactionnisme symbolique, en indique une grande portée psychosociologique. Il s'agit donc d'un impact déterminé par une production dichotomique des sentiments des acteurs face à la nouvelle culture : les uns, mus par la volonté de s'en accommoder sans faille, pour « être dans le temps » à tout prix ; et les autres, poursuivant le même objectif premier en veillant à la préservation de la morale sociale. Cela étant, la réponse à la question de la désacralisation de la vie privée au temps du règne des réseaux sociaux ne serait pas moins tributaire de l'évolution de ce tableau.

BIBLIOGRAPHIE

Bardin, Laurence (2003). *L'analyse de contenu*. Paris : Presses universitaires de France.

Cadec, Kelly Vanessa Élodie (2014). *L'amitié hors ligne et en ligne sur Facebook*. Mémoire de maîtrise. Montréal : Université du Québec à Montréal.

Certeau, Michel de (1980). *L'invention du quotidien*. Tome 1 : *Arts de faire*. Paris : UGE.

Goffman, Erving (1974). *Les rites d'interaction*. Paris : Minuit.

Goffman, Erving (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne*. Tome 1 : *La présentation de soi*. Paris : Les Éditions de Minuit.

Jauréguiberry, Francis (2008). « Sociologie des usages des technologies de la communication : "L'école française" des années 1980 ». XVIII^e congrès international des sociologues de langue française : *Être en société. Le lien social à l'épreuve des cultures*, AISLF, juillet 2008, Istanbul, Turquie.

Marder, Minozka (2013). *Facebook et la réalité des amis virtuels*. Mémoire de M.Mc en communication. Montréal : Université de Montréal.

Verry, Matthieu (2021). *La mise en scène de la vie quotidienne : la présentation de soi d'Erving Goffman*. Mini-mémoire, Sorbonne Université.

Vidal, Geneviève (dir.) (2012). *La sociologie des usages, continuités et transformations*. Paris : Lavoisier, Hermès.

Vrignaud, Caroline (2015). *Se mettre en scène sur les réseaux sociaux : le rôle de la photographie sur Facebook*. Mémoire de maîtrise en communication. Montréal : Université du Québec à Montréal.

Partie 4 : Féminismes, numérique et émancipation

Le mobile connecté en Arabie saoudite : une prothèse émancipatrice en demi-teinte

BOURDELOIE Hélène
Helene.Bourdeloie@univ-Paris13.fr

Notice biographique

Hélène Bourdeloie est maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'Université Sorbonne Paris Nord, chercheuse au LabSIC et chercheuse associée au CARISM (Université Paris II) ainsi qu'au CRICIS (Québec). Ses travaux de recherche portent sur les usages des techniques numériques et interrogent notamment les rapports sociaux de genre et de classe sociale.

Résumé

D'après une enquête conduite à Riyad sur les usages du téléphone mobile intelligent (*smartphone*)⁷⁸ des Saoudiennes (48 questionnaires en ligne et 32 entretiens conduits auprès de Riyadiennes)⁷⁹, l'objectif de cette proposition est de questionner ce qu'ils nous disent des normes de genre dans une société autoritaire et ségréguée (en matière de rapports sociaux de genre⁸⁰, de classe et de race). Conjuguant traditions ultra-rigoristes avec modernité technologique, l'Arabie saoudite se caractérise par une importante consommation de technologies numériques et le taux de pénétration dans la sphère du microblogging le plus élevé au monde. Les autorités ont très tôt su faire de l'internet un outil certes au service de l'administration et des besoins de la population, mais surtout un outil de surveillance et de contrôle pour museler toute initiative militante. Dans le même temps, la population – et particulièrement les femmes saoudiennes⁸¹ –, a développé des usages du numérique s'accommodant de normes de genre surplombantes tout en les contournant. De façon esquissée, j'explore ici la façon dont le smartphone tient lieu de prothèse émancipatrice, notamment en matière de visibilité et d'expressivité, puis de mobilité et de velléité militante.

Mots-clefs : Mobile connecté, smartphone, numérique, Arabie saoudite, Riyad, femme, *empowerment*, émancipation, agentivité.

⁷⁸ Lorsque mon enquête a débuté, je m'intéressais aux usages de l'internet. Toutefois, le fait que le smartphone constitue le support essentiel de leurs usages – notamment personnels – a déplacé la focale.

⁷⁹ Ce travail prend appui sur le projet FANAS (Femmes et usages mémoriaux et patrimoniaux du numérique en Arabie saoudite) que je portais et qui s'inscrivait dans le réseau UDPN (Usages des patrimoines numérisés) coordonné par Michel Bernard (Université Sorbonne Nouvelle Paris 3) et soutenu par le programme IDEX-USPC 2014-2017.

⁸⁰ Seule la question du genre sera ici interrogée.

⁸¹ La spécification est importante, car la population saoudienne (33,4 millions) comprend, en 2018, environ 14 millions de femmes, dont presque quatre millions de non-Saoudiennes (28,6 %) Source : <https://data.worldbank.org/indicator/SP.POP.TOTL?locations=SA>, consulté le 2 avril 2022.

INTRODUCTION

Janvier 2019, une affaire médiatique qui fait le tour du monde éclate : la Saoudienne Rahaf Mohammed al-Qunun fuit sa famille et se retrouve immobilisée en Thaïlande où son passeport lui est confisqué. Munie de son mobile connecté, la Saoudienne se saisit des réseaux sociaux en ligne pour attirer l'attention des organisations internationales sur son sort possiblement funeste (le Canada acceptera finalement sa demande d'asile), à la suite de quoi le chargé d'affaires saoudien déclare que les autorités auraient mieux fait de la déposséder de son smartphone. À elle seule, cette déclaration traduit la puissance de cet objet connecté désormais conféré d'une autorité semblant ici dépasser celle des instances administratives traditionnelles.

D'après une enquête (48 questionnaires en ligne et 31 entrevues) réalisée à Riyad, en Arabie saoudite, de 2016 à 2019, et qui portait sur les usages du smartphone⁸² par les Saoudiennes⁸³, l'objectif de ce travail est d'interroger le potentiel émancipateur de cet objet et d'analyser ce qu'il nous dit des normes de genre dans la société saoudienne, et en particulier riyadienne. Le Royaume, qui conjugue traditions extrêmement rigoristes avec modernité technologique, se caractérise par son taux de pénétration le plus élevé au monde dans la sphère du microblogging, et dans la région du Moyen-Orient pour ce qui concerne les médias sociaux, constituant au reste l'usage dominant de l'internet chez les internautes saoudiens (3 h 06 passées quotidiennement sur les médias socionumériques (GMI, 2021).

Si aujourd'hui, les statistiques en matière de temps de consommation de technologie internet mobile se valent pour les Saoudiens et Saoudiennes⁸⁴, ces dernières ont toutefois pendant longtemps témoigné d'usages plus intensifs, à l'inverse de ce qui existait dans les pays occidentaux⁸⁵. Les usages de la technologie mobile connectée s'enracinent effectivement dans une société affectée par une ségrégation de genre en matière sociale, culturelle, politique, religieuse et juridique (Le Renard, 2011). Encore que de nombreuses réformes entreprises par le prince héritier Mohammed ben Salmane (MBS) contribuent à atténuer le poids de ces discriminations, les Saoudiennes n'en restent pas moins toujours soumises à des injonctions essentialisantes. Contraintes à des formes d'invisibilité et limitées dans leur expressivité, leur divertissement ou leur

⁸² Lorsque mon enquête a débuté, je m'intéressai aux usages de l'internet. Toutefois, le fait que le smartphone constitue le support essentiel de leurs usages – notamment personnels – a déplacé la focale. Le smartphone désigne ici le mobile connecté.

⁸³ L'étude comprend un certain nombre de biais (que nous identifions) puisque les hommes, pour des raisons culturelles, n'ont pas pu être interrogés.

⁸⁴ La distinction entre Saoudiens/Saoudiennes, d'une part, et d'autres groupes de populations (qui constituent un tiers des habitants du pays), d'autre part, est volontairement opérée dans la mesure où les populations ne subissent pas le même traitement selon leur origine ou nationalité. L'organisation de la ségrégation n'est pas sans incidence sur les pratiques (sociales, culturelles, numériques...).

⁸⁵ Dans les pays occidentaux, avant l'émergence de ce qu'on appelle aujourd'hui la *culture numérique* (et en particulier de l'essor du Web participatif et des réseaux socionumériques), les femmes utilisaient l'internet dans une moindre proportion que les hommes. Voir p. ex., selon la base Statista, l'évolution sexuée de la proportion d'internautes en France de 2010 à 2018 (<https://fr.statista.com/statistiques/531586/proportion-d-internautes-france-par-sexe/>, consulté le 26 janvier 2022). Aujourd'hui, les temps de consommation selon le sexe sont comparables, voire les filles ou femmes utilisent davantage l'internet ; un constat variant selon les usages et les applications utilisées. Voir p. ex. l'étude européenne EU Kids Online (2020) <https://www.lse.ac.uk/media-and-communications/research/research-projects/eu-kids-online/eu-kids-online-2020> ou les travaux, aux États-Unis, du Pew Research Center : <https://www.pewresearch.org/fact-tank/2019/08/23/most-u-s-teens-who-use-cellphones-do-it-to-pass-time-connect-with-others-learn-new-things/>, consultés le 26 janvier 2022.

déplacement, les Saoudiennes utilisent le mobile connecté tour à tour pour se mettre en avant, se montrer, se rendre visibles ou pavaner, voire militer... L'objet peut favoriser l'*empowerment* des femmes saoudiennes, entendu dans son sens historique comme une façon d'avoir prise sur soi et de se donner les moyens de s'émanciper individuellement et collectivement (Bacqué et Biewener, 2013). Objet protéiforme, le mobile est un actant qui encourage leur agentivité, c'est-à-dire leur capacité à agir sur leurs conditions d'existence (Mahmood, 2009). À la suite du travail de Saba Mahmood (*ibid.*), l'idée de cette recherche est d'échapper à un modèle dichotomique entre résistance et oppression, qui placerait les Saoudiennes en subordonnées faisant usage du mobile connecté pour résister à un régime politique puissamment conservateur. De façon plus complexe et dans le prolongement de la pensée critique des études postcoloniales propre à Edward Saïd (2003 [1978]), lequel critiqua la vision de l'Occident sur l'Orient islamique, mon objectif est, dans les limites de ce texte, d'interroger le smartphone comme outil d'empowerment (Al Dahdah, 2017) qui contribue à brouiller les normes de genre fondées sur une discrimination des sexes, consubstantielle à la société saoudienne. Il s'agit d'explorer ce que les usages du mobile connecté par les Saoudiennes nous apprennent des façons d'habiter, de défaire, de défier ou de subvertir les normes de genre que la société saoudienne a érigées. La première partie sera succinctement dédiée au contexte dans lequel a pris place cette enquête. J'interrogerai ensuite le rôle du mobile connecté comme prothèse symbolique, d'abord en matière d'expressivité et de visibilité, et enfin en matière de mobilité et d'activisme.

1. CONTEXTE ET PRÉSENTATION MÉTHODOLOGIQUE

Pour comprendre ce que les usages du téléphone nous apprennent sur le rapport des femmes saoudiennes aux normes de genre, il faut considérer la complexité de l'identité saoudienne et de ses composantes historiques, culturelles, économiques et géographiques (Ménoret, 2003). Son identité ne correspond ni à celle que lui attribuent les médias occidentaux, où la femme est sans cesse victimisée (Le Renard, 2018), ni aux représentations dominantes de la femme musulmane (Piela, 2013 ; Kian, 2019). L'héritage bédouin du pays avec son identité tribale et la doctrine dominante sunnite wahhabite de l'islam jouent un rôle central dans la société (Lacroix, 2015). L'Arabie saoudite étant une monarchie absolue, cette tradition religieuse rigoriste exerce un contrôle fort sur les comportements sociaux des Saoudiens et Saoudiennes (Poméon, 2018). Dans cette société, le rôle des femmes a longtemps été un sujet de débat, et continue de l'être.

En Occident, les Saoudiennes sont considérées comme des subordonnées qui devraient être libérées. Jusqu'en 2001, les femmes étaient vues comme « une extension de leurs tuteurs masculins » (Hamdan, 2005). À la fin des années 1990, des mouvements de réforme ont émergé, appelant à un changement démocratique dans un cadre islamique. Ainsi, depuis 2014, les femmes n'ont plus besoin de l'autorisation de leur « tuteur » masculin adulte (*mahram*) – le plus souvent l'époux, le père ou le frère – pour travailler. Depuis juin 2018, les femmes sont autorisées à conduire par un décret du roi Salmane d'Arabie saoudite (du 26 septembre 2017). Et depuis fin juillet 2019, un décret royal autorise les femmes saoudiennes ou mariées à un Saoudien à voyager sans l'autorisation de leur tuteur. De nombreuses autres réformes ont été conduites par Mohammed ben Salmane, le fils du roi saoudien, en particulier dans le cadre de son plan Vision 2030 qui, lancé en avril 2017, prévoit la libéralisation de l'économie saoudienne, la sortie de la dépendance du pétrole et le développement d'une économie du divertissement et des loisirs.

En 2020, l'Arabie saoudite était classée parmi les meilleurs réformateurs en matière de droits des femmes au travail. Pourtant, malgré de nombreuses réformes contribuant à réduire le poids de la ségrégation de genre, les Saoudiennes restent soumises à certaines logiques d'essentialisation concernant le rapport au corps, à la maternité, à l'exposition de soi dans les espaces publics traditionnels ou en ligne...

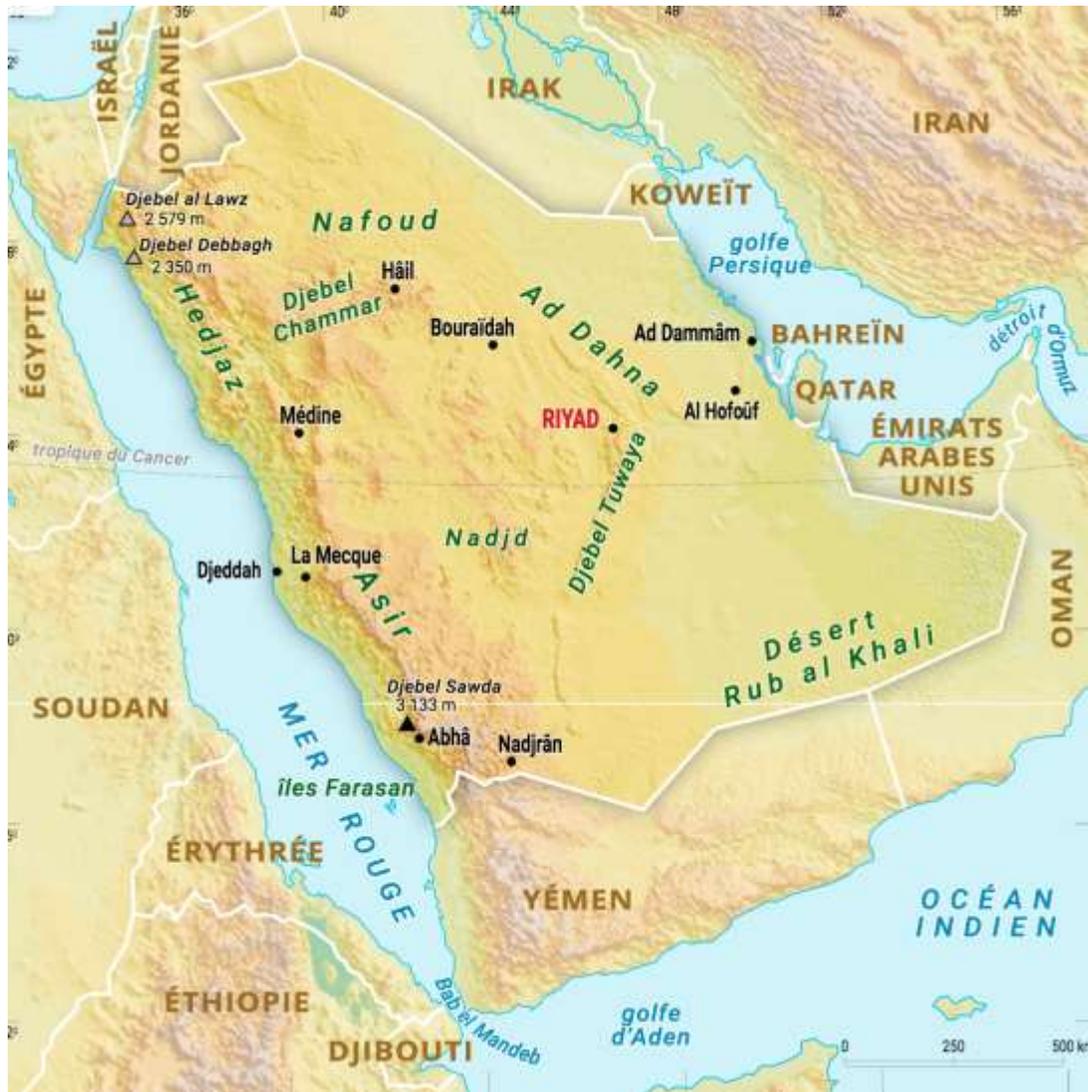


Figure 1. Carte physique des régions d'Arabie saoudite
Source : Universalis (« Arabie saoudite »)

Ainsi, pendant longtemps, et notamment à Riyad – région du Najd (cf. figure 1) réputée pour son conservatisme du fait de l'implantation du wahhabisme⁸⁶ dans la région (Dazi-Héni, 2017) –, les femmes ont été soumises à des codes vestimentaires très stricts, contraintes de porter l'*abāya* (le plus souvent noire), longue robe couvrant le corps, et le *hijab*, un foulard couvrant la tête, ou

⁸⁶ Le wahhabisme se caractérise par une lecture et une interprétation littérales des sources de l'islam que sont le Coran, la Sunna (سنة) (soit les traditions du prophète Mahomet) et les hadiths (حديث), relatifs aux actes et paroles du prophète Mahomet.

encore le *niqāb*, voile couvrant une partie du corps et du visage à l'exception des yeux (pour le port du voile, une tolérance était appliquée pour les étrangères). Cet accoutrement, qui ne relevait pas du législatif, mais de codes sociaux⁸⁷, n'est toutefois plus imposé depuis 2019, après un discours de MBS (prononcé en mars 2018) stipulant que la charia (loi islamique) n'exigeait pas le port de l'*abāya*, puis une clarification en 2019⁸⁸ déclarant que ce port n'était plus obligatoire en Arabie saoudite même si dans les faits, les femmes restent toujours contraintes de se vêtir « décentement », c'est-à-dire de se couvrir.

Contraintes à une assignation domestique, à des formes d'invisibilité et limitées dans leur expressivité, leurs divertissements ou leurs déplacements, les Saoudiennes se sont rapidement approprié l'internet et ont fait du smartphone un objet de transgression pour se déplacer, s'exhiber, se connecter à leur être intérieur, s'adonner à un « travail expressif » (Allard, 2009) pour performer une ou des identités enfouies ou latentes.

Jusqu'à peu, les Saoudiennes étaient, et ce, à l'inverse des pays occidentaux, plus nombreuses que les hommes qui occupent là souvent le statut d'actif financièrement et socialement, à utiliser l'internet de leur « domicile » (87,5 % des femmes internautes vs 69,37 % des hommes en 2014 [CITC, 2014, p. 37], 90,51 % des femmes vs 77,44 % pour les hommes en 2015 [CICT, 2015, p. 33⁸⁹]). Ce constat doit notamment au fait que les Saoudiennes ont pendant longtemps été reléguées à l'espace domestique. Autre observation découlant de leur assignation de genre : l'usage de leur smartphone. Les femmes ont pendant longtemps été plus nombreuses à se connecter depuis leur smartphone (78,36 % vs 72,48 % pour les hommes [CICT, 2015, p. 47] ; détail non disponible pour l'enquête en 2016, disponible en arabe), un constat devant, entre autres, au fait qu'elles étaient interdites de conduire et faisaient usage de leur téléphone pendant qu'elles étaient transportées. Cette contrainte sociale les a amenées à développer des usages précis du téléphone, dans le rapport à l'espace et à la mobilité, à la présentation de soi et à l'expressivité.

⁸⁷ Voir par exemple : <https://www.quora.com/Is-wearing-an-abaya-in-Saudi-a-norm-or-a-rule-Is-it-expected-or-required>, consulté le 3 décembre 2021. À l'attention des lecteurs et lectrices : de nombreux articles sont ici mentionnés en anglais pour faciliter la compréhension (l'arabe étant moins accessible). Il n'en faut pas moins avoir à l'esprit les biais, que j'indique ici généralement, des médias occidentaux.

⁸⁸ Voir : The Islamic information (2019). « Abaya and Niqab Not Mandatory For Women, Says Muhammad Bin Salman », 25 septembre 2019, <https://theislamicinformation.com/news/abaya-and-niqab-women-muhammad-bin-salman/>, consulté le 7 décembre 2021.

⁸⁹ Il n'y a plus d'étude disponible en anglais après 2015. J'ai voulu me connecter en arabe sur le site web du CITC, mais Mozilla demandait une authentification (utilisateur et mot de passe), au 3 décembre 2021. J'ai pourtant accédé à l'étude de 2016 en arabe (<http://www.citc.gov.sa/ar/Reportsandstudies/Studies/Pages/default.aspx>, consulté en juillet 2019).

Encadré méthodologique

L'enquête s'est déroulée entre février 2016 et mai 2019 et comprend 48 questionnaires en ligne et 32 entretiens conduites en anglais, en arabe et en français auprès de Saoudiennes habitant essentiellement la ville de Riyad et recrutées sur quatre terrains (un campus universitaire féminin de Riyad, une entreprise française, une entreprise saoudienne et l'Alliance française de Riyad).

Des questionnaires en ligne ont été adressés à des étudiantes d'un campus universitaire féminin de Riyad (nom tu pour des raisons de confidentialité) dans le cadre de deux ateliers que j'ai organisés. À la suite de ces questionnaires, plusieurs étudiantes ont accepté une entrevue ; certaines ont été conduites via visioconférence de France par une collaboratrice stagiaire, d'autres l'ont été par moi-même. Les autres entretiens sont le fruit d'un appel à témoignages diffusé par réseau sur place et via l'Alliance française de Riyad, que j'ai ensuite fréquentée pour rencontrer de potentielles enquêtées et faire de l'observation participante. Complexes, les enjeux méthodologiques de cette enquête ont fait l'objet d'une réflexion approfondie (Bourdaloie, 2020).

2. LE SMARTPHONE COMME PROTHÈSE DE LA VISIBILITÉ ET DE L'EXPRESSIVITÉ

Un des constats qui ressort de l'enquête repose sur le rapport à cet objet, ce dispositif qui a un rôle de prothèse et qui est le lieu de l'*empowerment* des Saoudiennes. La prothèse n'est pas vue ici comme un seul « prolongement cognitif » (Nova, 2018), mais plutôt corporel, non au sens organique, mais social. La finalité de la prothèse est ici de réparer ce que la société a abîmé du fait de son système de ségrégation de genre. La prothèse est ici symbolique et expressive (Goffette, 2019). Tout comme le téléphone fixe fut « le prolongement du confessionnal et des causeuses » (Julliard, 2004 : 27), le mobile connecté est, au-delà, le média de la « voix intérieure » (Allard, 2014a ; Allard, 2014b), la prothèse qui répare l'invisibilité et qui offre la possibilité de se connecter à soi (*ibid.*). Dans sa signification, elle est donc une « clef symbolique », un « élément social de premier plan » (Goffette, 2019).

De façon plus prosaïque, cette sorte de prothèse, non fixée au corps, mais constamment à son contact, peut se limiter à un accessoire féminin, comme le seraient un sac à main ou des chaussures, seuls éléments visibles lorsqu'on est vêtu d'un *niqāb*⁹⁰, accoutrement qui est celui de la plupart des Saoudiennes lorsque je conduis mon enquête à Riyad. Au même titre que tout élément visible en dehors de l'*abāya*⁹¹ (sac à main, chaussures, lunettes de soleil ou faux cils...), le mobile connecté fait, à double titre, office d'objet de distinction (Al Lily, 2016, p. 202) : en matière de mode (mieux vaut posséder un téléphone chic, *fancy*), mais aussi de performance technique. L'acquisition du iPhone dernier cri constitue un enjeu de taille (pour information, 35,6 % des Saoudiens/Saoudiennes ont un Apple et 34,9 % un Samsung [Statista, 2021a]) tandis que la

⁹⁰ Long voile intégral couvrant le visage à l'exception des yeux.

⁹¹ L'*abāya* est une longue robe, essentiellement noire à Riyad, couvrant tout le corps. Ce port était obligatoire pour les femmes selon un droit coutumier. Depuis septembre 2019, les étrangères ne sont toutefois plus soumises à cette coutume.

possession d'anciennes versions nous démode et nous déclasse dans une société très hiérarchisée qui accorde une place prépondérante aux objets de distinction.

Sur un plan de la sophistication, l'objet est souvent personnalisé (un anneau y est collé au dos pour le tenir dans son doigt, le nom y est même parfois gravé). La photographie *infra* de la figure 2, prise dans un centre commercial de Riyad (l'incontournable *mall* de la société saoudienne) représente une scène triviale tant il est courant et banal de se promener avec son téléphone à la main sans qu'il ne fasse *a priori* l'objet d'un usage précis si ce n'est ostentatif. Le smartphone est en effet un objet pour s'exhiber, un objet de stylisation et de présentation de soi (Le Renard, 2011 ; Nova, 2018), une technique du corps (Mauss, 1934), une manière du *show off*, expression très couramment utilisée par les Saoudiennes « branchées » pour critiquer celles qui s'exhibent par le biais de cet accessoire téléphonique en vue de se distinguer (*cf. infra*).



Figure 2. Femme en niqāb consultant son téléphone portable en marchant (à droite), Panorama mall (centre commercial), Riyad, 10 novembre 2018.

Le smartphone est aussi une prothèse émancipatrice virtuelle par le biais de ses fonctionnalités et applications relevant de la photographie et des médias sociaux. Ce constat est d'autant plus prégnant qu'il s'observe dans une société dans laquelle la photographie humaine, qui fait l'objet de débats dans l'islam (Bourdaloie *et al.*, 2017), a longtemps été proscrite et décriée si bien que les premiers mobiles connectés avec caméra furent, par décret, interdits de vente en Arabie saoudite (Associated Press, 2004). Les autorités religieuses craignaient que leurs usages ne servent des desseins impudents, comme ceux de photographier des femmes et promouvoir « l'obscénité » (*sic*, terme utilisé par les autorités religieuses et repris par la presse). Comme pour d'autres interdictions dans le domaine du numérique (p. ex. interdiction de WhatsApp Audio, plateforme sécurisée), cette prohibition a souvent été décidée au nom de la sécurité (la guerre contre le terrorisme, argument qui a au reste servi à couvrir les motifs de pudeur). Dans ce contexte, les détenteurs ou détentrices des premiers téléphones cellulaires avec caméra risquaient de se faire confisquer leur téléphone, pouvaient être licenciés, voire condamnés à la prison. Dans le meilleur

des cas, ils ou elles ne pouvaient en faire usage dans un établissement accueillant du public⁹². Quelques années plus tard, le smartphone se développait, notamment avec l'arrivée du iPhone en 2007⁹³ qui, muni d'une caméra 2-megapixel, révolutionna les pratiques ; constat qui n'est pas seulement celui de la presse, mais que firent les enquêtées. Si les téléphones continuent d'être interdits pour les femmes dans les mariages (ségrégués) pour la « section femmes », certains lieux se munissant même de détecteurs de métaux pour s'en assurer (Al Lily, 2016, p. 37) en vue d'éviter la circulation de photographies de femmes dévoilées, « mises à nu » sur les réseaux sociaux. La méfiance est de rigueur. La prise de photographies ne s'en est pas moins banalisée et est même devenue une norme (Saudi Gazette, 2015), quoique contrainte et encadrée par la loi sur la cybercriminalité qui pénalise sévèrement la prise de photographies violant les droits privés (quel que soit le sexe/genre de la personne, une photographie prise à son insu sans son accord peut soulever des foudres). Plusieurs faits divers et histoires m'ont ainsi été rapportés de personnes en ayant fait les frais, se retrouvant ainsi au commissariat après la prise malencontreuse de photographies de Saoudiens ou Saoudiennes, même non ciblés⁹⁴.

La prise de photographies, en particulier d'autoportraits (*selfies*), est devenue une activité très populaire auprès des jeunes, et notamment des femmes qui ont vu là l'opportunité de rendre visible l'invisible, de contourner les normes en montrant leur visage ou leurs cheveux par l'entremise de dispositifs contribuant à brouiller les codes en vigueur ; certaines enquêtées interprétant les préceptes islamiques à leur propre guise. Ainsi, si le rapport à la photographie dans l'islam est objet d'interprétations diverses et régulièrement débattu⁹⁵, en Arabie saoudite, la « présidence des recherches scientifiques et de la délivrance des fatwas » (*The General Presidency of Scholarly Research and Ifta*), comité édictant les fatwas⁹⁶, a déclaré que la photographie pouvait être comparée à un miroir et qu'en ce sens, en prendre ne constituait pas un acte illicite. Sans évoquer directement cette controverse, certaines des enquêtées n'en légitiment pas moins le partage de photos avec le sexe opposé en recourant à cet argument : le numérique est bien un filtre qui permet de s'autoriser une part d'extimité (Tisseron, 2011) dans une société où la pudeur est, quel que soit le sexe, une valeur absolue. Au-delà de la fonction caméra du téléphone, ce sont d'ailleurs les réseaux socionumériques – et notamment de Snapchat – qui ont favorisé les usages de la photographie de profil, et particulièrement de selfies. L'application est en effet très populaire dans la région du Golfe, et particulièrement en Arabie saoudite : en 2017, la population saoudienne était la première utilisatrice de Snapchat dans le monde arabe (GMI, 2021) et la seconde dans le monde

⁹² Quelques mois après la publication de ce décret interdisant le téléphone muni de caméra (Associated Press, 2004), un article d'*Arab news*, journal saoudien qui tend à refléter la position du régime, titrait « Saudi Arabia to Overturn Ban on Camera Phones ». Si l'auteur de l'article regrettait les dégâts causés par les téléphones cellulaires équipés de caméra, il évoquait également l'action de plusieurs ministres œuvrant *en* faveur de l'autorisation de ce dispositif qui équivalait à la télévision ou à l'internet, pourtant autorisés en Arabie saoudite, et qui, à terme, risquaient, en matière de conception, à être les seuls produits disponibles sur le marché (Mishkhas, 2004).

⁹³ Eadicicco, L. (2019). « The first iPhone changed the world forever — see how Apple's iconic smartphone evolved over the past decade », *Business Insider*.

⁹⁴ Pour des raisons de confidentialité, j'en dirai le moins possible.

⁹⁵ Cette question est par exemple débattue dans des forums : <https://www.quora.com/Is-taking-photos-of-yourself-haram-in-Islam>, consulté le 3 décembre 2021.

⁹⁶ Ce comité, appelé aussi la « Présidence générale des recherches scientifiques [en matière religieuse] et de l'émission des *fatāwā* » (Mouline, 2011 : 104), établi en 1971 par le roi Faisal ibn Abd al-Aziz, a la charge d'édicter les règles de la jurisprudence islamique (*fiqh*) et de préparer les documents de recherche et les arguments religieux pour le Conseil des Oulémas. Ses membres sont choisis par le Conseil des Oulémas. Voir : <https://www.alifta.gov.sa>, consulté le 4 février 2022. Le site est accessible en plusieurs langues.

en 2021 (Statista, 2021b). Les femmes représenteraient 55 % des usagers en Arabie saoudite (Al-Fawaz, 2016), et les usages y sont là intergénérationnels puisqu'une étude récente montre que 71 % des parents saoudiens utilisent Snapchat (Arab News, 2020). Compte tenu de ses fonctionnalités (filtres, effets...) et surtout de sa spécificité qui repose, au moins originellement, sur l'effacement quasi immédiat d'une photo après sa réception par le ou la destinataire, l'application a connu un succès particulier. Oscillant entre plusieurs formes expressives, le dessin animé et l'autoportrait, fondée sur l'artifice de la duplication et sur l'évanescence (Bourdaloie *et al.*, 2017), elle offre en effet l'occasion aux Saoudiennes de contourner les codes sociaux, de les négocier, voire de les déjouer en se donnant à voir, à défaut de le faire dans le monde traditionnel. Le portrait de soi n'en est plus un dès lors qu'il a été retouché et qu'il est agrémenté d'oreilles de chien ou de couronnes de fleurs... autant de stratégies permettant, en quelque sorte, d'outrepasser les frontières de l'intimité. Symptomatique de ces usages transgressifs, ou témoignant d'une forme de liberté, Snapchat a ainsi contribué à une visibilité s'apparentant parfois presque à une mascarade. Les possibilités de personnalisation, de retouche, de correction, poussent effectivement la logique de visibilité de soi jusqu'à une forme de paroxysme : on ne fait pas que montrer ses cheveux ou son visage, mais on le fait en se maquillant, en s'apprêtant et en recourant à des filtres pour s'embellir et donner de soi une présentation toujours flatteuse. Si certaines s'adonnent à ce jeu, d'autres ne manquent pas d'en souligner les effets délétères non tant pour des raisons religieuses – elle altérerait ce que le divin a créé (Al Lily, 2016, p. 35) – que pour souligner la frivolité et la forfanterie que cachent ces pratiques. Ainsi Ajir (39 ans, chargée de projet, bac+4, 24 avril 2016) remarque à propos de Snapchat : « Tu sais, c'est pratique mais ça a aussi des effets négatifs (...). Par exemple, les personnes qui l'utilisent pour se montrer (*show off*). (...). Par exemple, y'a des filles, elles mettent juste du *make up*⁹⁷ pour montrer qu'elles sont belles (...) pour se prendre des photos sur Snapchat ». D'ailleurs, lorsque nous prenons une photographie ensemble, généralement après l'entrevue, les enquêtées la retravaillent souvent immédiatement à l'aide d'une application (la plupart du temps Snapchat), qui attife notre visage de teintes pimpantes. Plusieurs enquêtées me montrent ces photos personnalisées qu'elles s'autorisent à partager, certes avec leurs amies ou proches, mais aussi avec le sexe opposé (des cousins ou amis⁹⁸) ; acte pourtant considéré comme égrillard pour la société saoudienne. Ainsi, de tels actes ne relèvent pas de la seule esthétique, mais revêtent aussi une dimension politique dans la mesure où l'outrepassement des frontières de l'homosocialité est une façon de défier le système en vigueur.

3. LE SMARTPHONE COMME PROTHÈSE DE LA MOBILITÉ ET DU MILITANTISME

Le smartphone est aussi objet expressif connecté investi comme outil de défiance politique, de transgression, de déconstruction, voire de reconstruction des normes de genre que la société saoudienne a érigées. Plus qu'un accessoire intime (point que je n'ai pu ici développer), il est un objet militant et transgressif, même pour celles qui n'affichent pas cet objectif. Paradoxalement, l'objet est en effet le sésame de la mobilité, de la circulation, mais il est aussi l'objet de la filature et de la surveillance. Sésame, car il assiste les déplacements, en particulier au temps où je mène

⁹⁷ L'expression « *make up* » est gardée comme telle car c'est celle que les Saoudiennes utilisent, même lorsqu'elles parlent en arabe. Cette entrevue a été conduite en anglais et en arabe, avec l'appui d'une collègue pour la traduction.

⁹⁸ Compte tenu du système de ségrégation des sexes, on ne peut pas dire que la notion d'« ami » telle que nous la connaissons existe en Arabie saoudite. Hormis certaines personnes ayant vécu à l'étranger ou en contact avec des Occidentaux/Occidentales pour des raisons professionnelles, les enquêtées peuvent par exemple appeler « ami » une personne avec laquelle elles échangent sur une application linguistique.

l'enquête puisque les femmes ne peuvent conduire. Les applications comme Uber ou Careem⁹⁹ sont d'autant plus sollicitées par les femmes qui n'ont pas de chauffeur ou pas de proche masculin disponible pour les conduire. Le téléphone connecté permet aussi de se géolocaliser dans une ville dense où il est très difficile de se repérer (la fonction « location » par WhatsApp y est d'ailleurs sur-utilisée). Il est aussi l'outil de contact¹⁰⁰ permettant de rassurer les proches lorsqu'une jeune femme se livre à des sorties urbaines nocturnes tout comme il est, en France, outil utilisé par les parents pour contrôler les adolescents (Bruna, 2022). Il est aussi l'objet qui, via Absher¹⁰¹ – application du ministère de l'Intérieur saoudien créée en 2015, dans le sillage de la politique numérique du gouvernement (MCIT, 2018), pour faciliter l'accès à divers services administratifs (E-Government in Saudi Arabia, 2021), – est utilisé dans le cadre du système de tutorat pour autoriser ou non le déplacement des Saoudiennes à l'étranger. En effet, si le système de tutorat qui place les Saoudiennes ou étrangères mariées à un Saoudien sous la tutelle d'un tuteur est régulièrement assoupli, et notamment depuis un décret¹⁰² du 30 juillet 2019 (27/11/1440 pour l'Arabie saoudite) autorisant les femmes à voyager à l'étranger sans l'accord de leur tuteur, ce n'est pas le cas lors de mon enquête. Lorsque je la démarre, en 2016, l'application Absher est relativement récente et souvent mentionnée, sans nécessairement que son nom soit cité, étant jusqu'alors uniquement connu des Saoudien·nes (il fut d'ailleurs une époque où il n'était pas possible de la télécharger depuis l'étranger). La plupart des enquêtées mettent l'accent sur l'élasticité de la technologie qui, d'un coup de clic, permet au tuteur d'autoriser sa fille ou son épouse (cas les plus courants) à se déplacer. La majorité des femmes interrogées se trouve dans ce cas, l'application numérique étant vue comme une aubaine pour atrophier les contraintes administratives inhérentes à ce système, au-delà de son poids normatif et symbolique. Mais si l'application est vue pour beaucoup comme un moyen de simplifier leur quotidien (Leung, 2019), même pour certaines qui ont pu déjouer les restrictions paternelles en accédant à l'application Absher via l'iPad du père et en la manipulant avec un accès aux codes (opération qui aurait été impossible au temps de l'administration traditionnelle), pour d'autres, qui n'ont pas la chance d'être sous la tutelle d'un homme permissif, la technologie n'y fait rien. Manna (30 ans, bac +3, enseignante d'anglais, 11 avril 2017¹⁰³) me fit ainsi part de son désespoir de ne pouvoir voyager. Son père est décédé, et son tuteur, son frère, refuse d'effectuer toute démarche en ce sens¹⁰⁴. En réalité, généralement accueillie favorablement à l'échelle locale, cette technologie, méconnue, fut fort controversée dans le monde occidental. Les médias occidentaux et les organisations en matière de droits de la personne¹⁰⁵ ont accusé l'État saoudien d'utiliser une technologie pour pister les femmes et ainsi bafouer leurs droits. C'est singulièrement au début de 2019 qu'Absher, pourtant déjà bien connue en Arabie saoudite et dédiée à un bouquet de services administratifs, fit scandale

⁹⁹ Careem est une application pour le transport comparable à Uber, particulièrement présente au Proche-Orient et dans certains pays d'Asie. Basée à Dubaï, la société a étendu ses services et ne se limite plus au transport des personnes.

¹⁰⁰ Aucune jeune fille ou femme ne m'a toutefois parlé de l'utilisation de géolocalisation par les parents lors de leurs sorties nocturnes. Sur ce registre, elles ont seulement évoqué la possibilité d'être joignables ou de joindre leurs proches à tout moment.

¹⁰¹ Voir « Absher » sur Wikipédia : [https://en.wikipedia.org/wiki/Absher_\(application\)](https://en.wikipedia.org/wiki/Absher_(application)), consulté le 28 novembre 2021.

¹⁰² Décret disponible ici (en arabe) : <https://perma.cc/9PHW-EG7D>, consulté le 7 décembre 2021.

¹⁰³ Toutes les informations rendent les personnes complètement anonymes.

¹⁰⁴ Le 26 août 2019, Manna m'a envoyé une photo de son passeport (« Finalement j'ai eu mon passeport. Oh mon Dieu, je ne peux y croire ! »), passeport obtenu à la suite de l'assouplissement du système de tutorat en matière de déplacement (décret du 30 juillet 2019, 27/11/1440 pour l'Arabie saoudite).

¹⁰⁵ Par exemple, une recherche sur « google.fr » où on tape « mobile women Saudi Arabia » (sur environ 58 000 000 résultats au 28 novembre 2021) mentionne, pour les trois premiers résultats, des articles stigmatisant l'application Absher comme outil de contrôle des femmes saoudiennes. Voir aussi Human Rights Watch (2019).

en Occident à la suite d'une enquête du site web d'information américain Business Insider¹⁰⁶ révélant que l'application servait à surveiller les Saoudiennes (Absher [application], 2021¹⁰⁷). L'information se répandit comme une traînée de poudre si bien que de nombreux articles occidentaux parurent en février 2019 pour dénoncer une « application faite pour traquer les femmes saoudiennes »¹⁰⁸, ignorant catégoriquement les fonctionnalités et usages de ladite application.

Mais si le téléphone connecté est pour les Saoudiennes un objet de la cause militante, en particulier pour défendre leurs droits, il ne faudrait toutefois pas surinvestir le rôle du téléphone connecté dans la mesure où ses usages s'imbriquent dans un système social et politique complexe qui ne saurait se résumer à une ségrégation genrée. Car dans un État qui n'accorde aucune existence à la scène politique, les réseaux sociaux en ligne, notamment Twitter, tiennent lieu de tribunes politiques. C'est du reste une des raisons pour lesquelles le réseau est très infiltré par les autorités saoudiennes, qui ont pendant longtemps créé de nombreux (faux) comptes pour développer leur influence et favoriser leurs intérêts géopolitiques¹⁰⁹ (Owen, 2017 ; 2018 ; Dekonink, 2018 ; Lausson, 2019 ; Gillon, 2021).

Ainsi les réseaux sociaux peuvent-ils être mis à profit pour des causes militantes et constituer tour à tour des outils pour s'organiser, se mobiliser, se mettre en scène, se filmer et propager une cause, encore que ce ne soit évidemment certes pas le téléphone connecté qui, en soi, pousse les femmes à développer des comportements transgressifs. Pour exemple, le mouvement Women to Drive¹¹⁰ (Women to drive movement, 2021), une campagne menée par douze Saoudiennes pour protester contre l'interdiction de conduire, a-t-il émergé en 1990, soit bien avant l'émergence de l'internet grand public. Le téléphone connecté contribue toutefois à amplifier le phénomène activiste et à lui donner de la visibilité. C'est ainsi que menée par des militantes féministes dans le sillage du mouvement Women to Drive co-fondé par Manal Al-Sharif en 2011 (Al-Sharif, 2017 ; 2019), la campagne du 26 octobre 2013 en faveur du droit de conduire prit, via le web, une envergure considérable. Un site web¹¹¹ fut en effet créé pour promouvoir cette campagne défendant le droit de conduire, site ensuite bloqué en Arabie saoudite, mais accessible aujourd'hui¹¹² (Women to drive movement, 2021). Bravant les codes, ce sont plusieurs femmes qui, à travers le pays, se filmèrent en train de conduire puis postèrent sur YouTube ou Twitter des vidéos qui firent le tour

¹⁰⁶ Voir notamment <https://katherineclark.house.gov/2019/2/business-insider;https://www.businessinsider.fr/us/google-joins-apple-probe-saudi-absher-app-2019-2;https://www.businessinsider.fr/us/apple-google-shameful-part-in-saudi-system-absher-2019-8>, consulté le 17 décembre 2021.

¹⁰⁷ Voir aussi : <https://www.absher.sa/wps/portal/business/static/faqs/>, la page est toutefois blanche au 20 novembre et 7 décembre 2021.

¹⁰⁸ Voir par exemple : Middle East Eye (2019). « Saudi Arabia defends mobile app allowing men to monitor women relatives », *Middle East Eye*, <https://www.middleeasteye.net/news/saudi-arabia-defends-mobile-app-allowing-men-monitor-women-relatives>, 16 février 2019, consulté le 9 décembre 2021.

¹⁰⁹ D'ailleurs repérée par Twitter (Lausson, 2019).

¹¹⁰ En arabe : قيادة المرأة في السعودية *qiyāda al-imar'a fi as-Su'ūdiyya*.

¹¹¹ (www.oct26driving.org), le site web n'est plus actif au 7 décembre 2021.

¹¹² Le lien n'est plus actif au 1^{er} décembre 2021, mais renvoie vers des archives : <https://oct26driving.com/> renvoyant à des archives : <https://web.archive.org/web/20140419080325/http://www.oct26driving.org>. Celui-ci en anglais, <https://oct26driving.com/> est en revanche actif au 1^{er} décembre 2021. Je l'ai contacté pour en savoir plus sur les personnes à l'origine de ce site web, mais la procédure technique ne semble pas avoir fonctionné.

du monde¹¹³. Créée par l'activiste et comédien Hisham Fageeh¹¹⁴ et publiée en soutien à ce mouvement (<https://oct26driving.com/>, consulté le 1^{er} décembre 2021), la vidéo YouTube de la chanson *No woman, no drive* fut quant à elle vue par presque dix millions d'internautes en 2013 (Gonzalez-Quijano, 2013) ; c'était presque 17 millions en 2021 (avec un lien qui avait changé).

Toujours sur un registre militant, mais concernant les droits des femmes saoudiennes en général, c'est via son mobile connecté aux réseaux socionumériques que la dissidente Rahaf Mohammed fuit l'Arabie saoudite puis jouit de l'asile au Canada. En janvier 2019, profitant d'un séjour familial au Koweït, la jeune Saoudienne prit effectivement un avion pour Bangkok dans le but de fuir en Australie (Mogul, 2019). Arrêtée en Thaïlande et se voyant confisquer son passeport, elle se saisit de Twitter pour attirer l'attention des organisations internationales (cf. figure 3) sur les menaces qui pesaient sur elle.



Figure 3. Tweet (7 janvier 2019) du compte de Rahaf Mohammed

Ensuite exilée au Canada, c'est sur Twitter qu'elle mettra en avant son nouveau statut de femme libre (cf. figure 4) et féministe avec les *hashtags* « Freedom » et « LGBTQ », ex-musulmane, majeure et dépourvue de tuteur. Ainsi peut-on lire en arabe, sur le bandeau de son profil, « je suis ma propre tutrice », renvoyant là au système de tutorat qui persiste en Arabie saoudite.

¹¹³ Exemple de vidéo d'une femme conduisant le 26 octobre 2013, publiée le 28 octobre 2013, (3 119 vues au 15 décembre 2021)... : <https://www.youtube.com/watch?v=0JDNoZMb8ho>, consultée le 2 décembre 2021.

¹¹⁴ Hisham Fageeh, *No woman no drive*, <https://www.youtube.com/watch?v=aZMbTFNp4wI>, publié le 26 octobre 2013, consulté le 1^{er} novembre 2021 (16 949 744 vues au 1^{er} décembre 2021).



Figure 4 : Copie d'écran (prise le 22 novembre 2020) du profil de compte Twitter de Rahaf Mohammed¹¹⁵.

En définitive, ce sont bien les spécificités du numérique puis de l'écriture numérique (Cailleau *et al.*, 2011 ; Bouchardon, 2020) qui, en agissant sur le « milieu », entendu ici dans son sens géographique, géohistorique, mais aussi culturel en relation avec la technique (co-construction (Bouchardon et Cailleau, 2018), contribuent à amplifier, démultiplier. C'est en s'appuyant sur le mobile connecté que les Saoudiennes se sont autonomisées d'un certain nombre d'injonctions sociétales en démasquant l'invisible, en se connectant avec soi, en franchissant les frontières de l'homosocialité et en se mobilisant pour défendre leurs droits, et plus simplement en s'offrant des espaces de création personnels, à l'abri des regards.

¹¹⁵ Presque 230 000 personnes suivent désormais le compte Twitter de la dissidente saoudienne se définissant libérale, féministe et ex-musulmane.

CONCLUSION

Dans les limites de ce texte et avec une certaine frustration, je voudrais conclure sur une tonalité plus complexe que je n'ai pu la développer ici. Comme dans bien d'autres domaines, le téléphone connecté est une arme à double tranchant, à « double face » (Aubert, 2003, p. 64). Il est source d'agentivité et d'*empowerment*, mais il est également source de contrôle, d'empêchement, d'interdiction. Si la numérisation va de pair avec une forme d'émancipation dans la mesure où les médias socionumériques ont ouvert de véritables espaces d'expression et de visibilité permettant aux Saoudiennes de performer et de consolider une expressivité traditionnellement larvée, elle est également au service de la surveillance qui, du reste, dépasse les autorités officielles puisque la culture de la surveillance, mais aussi de l'ébrulement, est infusée dans la société. Ainsi les réseaux socionumériques constituent-ils à la fois des arènes pour diffuser « la bonne parole » et influencer les comportements dans le sens de la société, et des arènes pour observer les autres (Al Lily, 2016, p. 129-130) ; des pratiques qui conduisent certaines enquêtées à exprimer non ce qu'elles pensent, mais ce qu'elles devraient penser, en conformité aux normes de valeurs de la société rigoriste (p. ex., Al Lily écrit : « Many people ensure that they express themselves in a way that reflects and does not upset the social sense of 'collectivity' », *ibid.*, p. 130). Au-delà d'une surveillance politique (c'est également en vertu de leur caractère [prétendu] libre que ces espaces sont aussi contrôlés par les autorités saoudiennes), le poids de la surveillance des proches est plus puissant, prégnant, et inscrit dans la quotidienneté. Le témoignage de Maram (22 ans, étudiante, 24 avril 2016), qui fait un usage extrêmement contrôlé et soigné de son compte Path¹¹⁶, est à cet égard signifiant. Maram partage ce compte avec des membres de sa famille pour jouir d'une bienveillance de leur part : « Honnêtement, des fois, je partage des choses dont je ne suis pas convaincue, mais juste pour que ma famille dise "*oh wallah*, notre fille est sur la bonne voie, c'est-à-dire elle a de bonnes pensées". Sur Twitter [compte anonyme], je suis très audacieuse, sur Path, je suis vigilante à chaque mot que j'écris, je serais jugée par rapport à chaque mot, par exemple sur Twitter, j'ai jamais posté des prières *ad'iyah*¹¹⁷ ».

Sur le plan de cette portée contradictoire et en reprenant l'exemple d'une figure médiatique comme celle de Manal al-Sharif, c'est la même qui utilisa Twitter pour propager sa cause militante qui fut aussi celle qui, plus tard, ferma son compte car estimant que la plateforme qui l'avait une fois sauvée était infiltrée par les services secrets saoudiens et qu'elle était devenue un piège au service de la propagande et de la désinformation (Al-Sharif, 2019b).

Mais il ne faudrait pas non plus penser que les deux exemples médiatiques exposés dans ce texte (Rahaf Mohammed et Manal al-Sharif) biaisent les multiples configurations en matière de résistance, qui connaissent des degrés, des variations, mais aussi de consentement éclairé (dimension ici non explorée). En réalité, ils méritaient d'être mentionnés à double titre ; d'une part, parce que le téléphone connecté et les réseaux sociaux ont constitué des outils essentiels dans leurs luttes militantes, d'autre part, parce que ces luttes incarnent deux types de féminisme et de résistance qui divergent. Le téléphone connecté et les réseaux sociaux les ont fait agir

¹¹⁶ L'application Path, qui a fermé en octobre 2018 (et qui existait depuis 2010), était un réseau social fermé, axé sur le partage d'informations avec un nombre restreint d'amis. On pouvait y publier des photos, les modifier, les commenter... Voir : Path (réseau social), 16 juillet 2020. Dans Wikipédia, [https://fr.wikipedia.org/wiki/Path_\(réseau social\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Path_(réseau_social)), consulté le 9 décembre 2031.

¹¹⁷ Les *ad'iyah* désignent des invocations dans l'islam.

différemment. Rahaf Mohammed – faisant un pied de nez à l’Arabie saoudite en tweetant des photos, lors de son exil, d’elle en train de siroter du vin dans l’avion la conduisant au Canada – incarne un modèle féministe libéral qui fait la part belle au monde occidental et séculier ; l’autre, qu’illustre Manal al-Sharif, femme musulmane voilée et pratiquante qui a fait l’objet d’une médiatisation bien moindre en Occident, est un modèle peut-être moins connu en Occident parce qu’il ne répond pas aux fantasmes occidentaux. Il s’inscrit en effet dans un féminisme islamique (Kian, 2019) qui se rapproche du modèle de l’agentivité tel que l’a conceptualisé Saba Mahmood (2009) et qui, digne d’un féminisme décolonial (Vergès, 2019) qui se soustrait à l’universalisme et ne prétend pas parler au nom des femmes subalternes, entrevoit des formes de résistance non calquées sur l’expérience occidentale (Angelo, 2021). Car il s’agit bien, pour Saba Mahmood (2009), et on peut faire ici un parallèle avec l’œuvre de Gayatri Chakravorty Spivak (2009), comme s’y emploie d’ailleurs Chiara Angelo (2021), de ne pas parler pour ou au nom de ces femmes, mais de faire parler ; de ne pas créer de dichotomie entre résistance et oppression, mais d’envisager plutôt les différentes manières de vivre des normes qui ont été incorporées, voire encorporées ; de les mettre en acte et de les habiter selon les cultures et les valeurs propres à chacune (Mahmood, 2009 ; Albert et Gallot, 2015). Ainsi, si le téléphone connecté est le lieu de la résistance, de la transgression vers une voie émancipatrice, il est aussi celui de la négociation entre soi et les normes sociales dominantes et, plus prosaïquement, un lieu de récréation et de connexion à soi.

BIBLIOGRAPHIE

Absher (application) (2021), 29 octobre. Dans *Wikipédia*, [https://fr.wikipedia.org/wiki/Absher_\(application\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Absher_(application)), consulté le 7 décembre 2021.

Al Dahdah, Marine (2017). *Les mobiles du développement*. Thèse de doctorat en sociologie - démographie sous la direction de Annabel Desgrées du Loû et Cécile Méadel. Thèse de doctorat en Sociologie - démographie : Sorbonne Paris Cité.

Al-Fawaz, Nadia (2016). « Snapchat use rising among Saudis », *Arab news*, 17 février 2016. Repéré à <https://www.arabnews.com/saudi-arabia/news/881841>, consulté le 15 novembre 2021.

Allard, Laurence (2009). « Britney Remix : singularité, expressivité, remixabilité à l’heure des industries créatives. Vers un troisième âge de la culture ». *Poli*, n° 1, Poli Editions, p. 65-81.

Allard, Laurence (2014a). « Selfie, un genre en soi. Ou pourquoi il ne faut pas prendre les Selfies pour des profile pictures », *Mobactu*, 14 janvier 2014. Repéré à <http://www.mobactu.org/selfie-un-genre-en-soi-ou-pourquoi-il-ne-faudrait-pas-prendre-les-selfies-pour-des-profile-pictures/>, consulté le 20 juin 2020.

Allard, Laurence (2014b). « Express Yourself 3.0 ! Le mobile comme media de la voix intérieure Entre double agir communicationnel et continuum disjonctif soma-technologique ». Dans Laurence Allard, Roger Odin et Laurent Creton (dir.), *Téléphone mobile et création*, Paris : Armand Colin, p. 139-162.

Albert, Anaïs et Fanny Gallot (2015). Introduction. Saba Mahmood : redéfinir le féminisme et l’islam. Tracés. *Revue de Sciences humaines* [En ligne], #15 | 2015, mis en ligne le 01 janvier 2017. Repéré à <http://journals.openedition.org/traces/6251> consulté le 20 août 2019.

Al Lily, Abdul (2016). *The Bro Code of Saudi Culture*. CreateSpace Independent Publishing Platform.

Al-Sharif, Manal (2019a). « We Finally Won the Right to Drive in Saudi Arabia. But the Kingdom's War on Women Is Only Getting Worse », *Time*. Repéré à <https://time.com/5567330/saudi-arabia-women-rights-drive/>, consulté le 2 décembre 2021.

Al-Sharif, Manal (2019b). « Why I Quit Twitter and Facebook ». Manal al-Sharif. *Archived from the original on 24 June 2019*. Repéré à <https://www.manal-alsharif.com/blog-entries/2019/1/31/why-i-quit-twitter-and-facebook>, consulté le 2 décembre 2021.

Al-Sharif, Manal (2017). *Daring to Drive: A Saudi Woman's Awakening*. New York : Simon & Schuster.

Angelo, Chiara (2018). « Politique de la piété : penser sécularisme et féminisme au prisme de la décolonialité, avec Saba Mahmood ». Repéré à <http://indigenes-republique.fr/politique-de-la-piete-penser-secularisme-et-feminisme-au-prisme-de-la-decolonialite-avec-saba-mahmood/>, consulté le 2 décembre 2021.

Arab News (2020). « Report : 71 percent of parents in Saudi Arabia use Snapchat ». Repéré à <https://www.arabnews.com/node/1952451/media>, 21 octobre 2021, consulté le 15 novembre 2021.

Associated Press (2004). « Saudi Arabia bans cell phone cameras », *NBC news*, 29 septembre 2004. Repéré à <https://www.nbcnews.com/id/wbna6133475>, consulté le 14 novembre 2021.

Aubert, Nicole (2003). *Le Culte de l'urgence : La société malade du temps*. Paris : Flammarion.

Bacqué, Marie-Hélène et Carole Biewener (2013). *L'Empowerment, une pratique émancipatrice ?*. Paris : La Découverte.

Bouchardon, Serge (2020). « L'écriture numérique : objet de recherche et objet d'enseignement », *Les Cahiers de la SFSIC*. Collection, *10-Varia*, FORMATION, MONDE PROFESSIONNEL. Repéré à <http://cahiers.sfsic.org/sfsic/index.php?id=671>, consulté le 5 décembre 2021.

Bouchardon, Serge et Isabelle Cailleau (2018). « Milieu numérique et « lettrés » du numérique ». *Le français aujourd'hui*, 200, 117-126. Repéré à <https://doi.org/10.3917/lfa.200.0117>, consulté le 2 décembre 2021.

Bourdaloie, Hélène (2020), « Récit d'une ethnographe féministe occidentale à Riyad. L'arroseuse arrosée ». *Recherches qualitatives*, 39(1), p. 152-172.

Bourdaloie, Hélène, Caterina Gentiloni Silveri & Sara Houmair (2017). « Saudi Women and Socio-Digital Technologies: Reconfiguring Identities », *CyberOrient*, 11(1). Repéré à <http://www.cyberorient.net/article.do?articleId=9822>, consulté le 2 décembre 2021.

Bruna, Yann (sous presse), « Usages et enjeux de la géolocalisation dans le contexte de la surveillance parentale », *Tic & société*, en ligne.

Cailleau, Isabelle, Serge Bouchardon, Stéphane Crozat et Bourdeloie, Hélène (2011). « Compétences et écritures numériques ordinaires », *Recherches en Communication*, 34. Louvain : Université Catholique de Louvain, p. 33-50. Repéré à <https://ojs.uclouvain.be/index.php/rec/article/view/51923>, consulté le 5 décembre 2021.

CICT (Communications and Information Technology Commission) (2015). *Individuals Report ICT Survey Results, 2015*. Repéré à http://www.citc.gov.sa/en/reportsandstudies/studies/Documents/PublicIndividualReport2015V5_En.pdf, consulté le 3 décembre 2021.

CICT (Communications and Information Technology Commission) (2014). *Individuals Report ICT Survey Results, 2014*. Repéré à <https://www.citc.gov.sa/en/reportsandstudies/studies/Documents/IT021E-PublicReportForEstab.pdf>, consulté le 3 décembre 2021.

Dazi-Héni, Fatiha (2017). *L'Arabie saoudite en 100 questions*. Paris : Tallandier.

Dekonink, Basile (2018). « En Arabie, une ‘ferme à trolls’ pour cibler les dissidents sur les réseaux sociaux », *Les échos*. 22 octobre 2018. Repéré à <https://www.lesechos.fr/tech-medias/hightech/en-arabie-une-ferme-a-trolls-pour-cibler-les-dissidents-sur-les-reseaux-sociaux-142544>, consulté le 30 novembre 2021.

E-Government in Saudi Arabia (2021, 3 octobre). Dans *Wikipédia*, https://en.wikipedia.org/wiki/E-Government_in_Saudi_Arabia, consulté le 7 décembre 2021.

Gillon, Jihâd (2021). « Arabie saoudite : comment MBS a infiltré Twitter (5/5) ». *Jeune Afrique*. 5 février 2021. Repéré à <https://www.jeuneafrique.com/1113730/politique/serie-arabie-saoudite-comment-mohammed-ben-salman-a-infiltre-twitter-5-5/>, consulté le 30 novembre 2021.

GMI (Global Media Statistics), *Saudi Arabia Social Media Statistics 2021*. Repéré à <https://www.globalmediainsight.com/blog/saudi-arabia-social-media-statistics/>, consulté le 15 novembre 2021.

Goffette, Jérôme (dir.) (2019). *Science-fiction, prothèse et cyborgs*. Norderstadt : Books on Demand.

Gonzalez-Quijano, Yves (2013). « « No woman, no drive », la génération YouTube en Arabie saoudite ». Repéré à <https://orientxxi.info/lu-vu-entendu/no-woman-no-drive-la-generation-youtube-en-arabie-saoudite,0412>, consulté le 1er décembre 2021.

Hamdan, Amani (2005). « Women and education in Saudi Arabia: Challenges and achievement ». *International Education Journal* 6(1), p. 42-64. Repéré à <http://files.eric.ed.gov/fulltext/EJ854954.pdf>, consulté le 3 mars 2017.

Human Right Watch (2019). « Saudi Arabia: Mobile App Keeps Women at Home. Google, Apple Should Urge Ending the Male Guardianship System ». Repéré à

<https://www.hrw.org/news/2019/05/06/saudi-arabia-mobile-app-keeps-women-home>, 6 mai 2019, consulté le 28 novembre 2019.

Julliard, Virginie (2004). « Une ‘femme machine’ au travail : la ‘demoiselle du téléphone’ ». *Quaderni*, 56, p. 23-32.

Kian, Azadeh (2019). *Femmes et pouvoir en islam*. Paris : Michalon.

Lacroix, Stéphane (2015). « L’Arabie saoudite : un magistère sur l’islam contesté ». *Pouvoirs*, 152(1), p. 43-52. Repéré à <http://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2015-1-page-43.htm>, consulté le 16 mars 2017.

Lausson, Julien (2019). « Twitter dénonce une opération d’influence provenant d’Arabie saoudite ». Repéré à <https://www.numerama.com/politique/595249-twitter-denonce-une-operation-dinfluence-provenant-darabie-saoudite.html>, consulté le 26 novembre 2021.

Le Renard, Amélie (2018). « Le double discours des médias français sur les femmes saoudiennes ». *Orient XXI*. Repéré à <https://orientxxi.info/magazine/le-double-discours-des-medias-francais-sur-les-femmes-saoudiennes,2488>, consulté le 1^{er} décembre 2021.

Le Renard, Amélie (2011). *Femmes et espaces publics en Arabie saoudite*. Paris : Dalloz.

Leung, Hillary (2019). « What to Know About Absher, Saudi Arabia’s Controversial ‘Woman-Tracking’ App. ». *Time*, 19 février 2019. Repéré à <https://time.com/5532221/absher-saudi-arabia-what-to-know/>, consulté le 7 février 2019.

Mahmood, Saba (2009 [2005]). *Politique de la piété. Le féminisme à l’épreuve du renouveau islamique*. Paris : La Découverte. (Trad. N. Marzouki)

Manal Al-Sharif (2021, 6 octobre). Dans *Wikipédia*, https://en.wikipedia.org/wiki/Manal_al-Sharif, consulté le 2 décembre 2021.

Mauss, Marcel (1934). « Les techniques du corps » (1934), Article originalement publié *Journal de Psychologie*, XXXII, ne, 3-4, 15 mars - 15 avril 1936. Communication présentée à la Société de Psychologie le 17 mai 1934. Repéré à http://classiques.uqac.ca/classiques/mauss_marcel/socio_et_anthro/6_Techniques_corps/Techniques_corps.html, consulté le 10 décembre 2021.

Ménoret, Pascal (2003). *L’Énigme saoudienne. Les Saoudiens et le monde, 1744-2003*. Paris : La Découverte.

Ministry of Communications and Information Technology (MCIT, 2018). Repéré à <https://www.mcit.gov.sa/en/brief-history>, consulté le 3 octobre 2018 (la page n’est plus à jour au 9 décembre 2021).

Mishkhas, Abeer (2004). « Saudi Arabia to Overturn Ban on Camera Phones », *Arab news*, 17 décembre 2004. Repéré à <https://www.arabnews.com/node/259698>, consulté le 16 novembre 2021.

Mogul, Rhea (2019). « Five things you need to know about Rahaf Mohammed Alqunun, the Saudi teen fleeing her family », 8 janvier 2019. Repéré à <https://www.scmp.com/yp/discover/news/global/article/3060034/five-things-you-need-know-about-rahaf-mohammed-alqunun>, consulté le 7 décembre 2021.

Mouline, Nabil (2011). « Le Comité des grands oulémas, une instance au service du prince... et de la population ». Dans Nabil Mouline, *Les Clercs de l'islam : autorité religieuse et pouvoir politique en Arabie Saoudite (XVIII^e-XXI^e siècles)* (pp. 192-222). Paris : Presses Universitaires de France.

Nova, Nicolas (2018). *Figures mobiles : une anthropologie du smartphone. Anthropologie sociale et ethnologie*. Université de Genève, 2018.

Owen, Jones Marc (2018). « Twitter au service du prince héritier saoudien ». *Orient XXI*, 10 décembre 2018. Repéré à <https://orientxxi.info/magazine/twitter-au-service-du-prince-heritier-saoudien,2795>, consulté le 30 novembre 2021.

Owen, Jones Marc (2017). « Automated sectarianism and pro-Saudi propaganda on Twitter ». *Exposing the invisible*. Repéré à <https://exposingtheinvisible.org/en/articles/automated-sectarianism/>, 19 janvier 2017, consulté le 2 décembre 2021.

Piela, Anna (2013). « I am Just Doing my Bit to Promote Modesty: Niqabis' self-portraits on photo-sharing websites ». *Feminist Media Studies*, 13(5), p. 781-790. DOI: 10.1080/14680777.2013.838358. Consulté le 11 juin 2017.

Poméon, Alexandra (2018). « Arabie saoudite. Condamnées au silence. La situation des femmes défenseurs des droits humains ». FIDH. Observatoire pour la protection des droits de l'homme, janvier 2018. Repéré à https://www.fidh.org/IMG/pdf/obs_as_fr_v9.pdf, consulté le 30 novembre 2021.

Saïd, Edward S. (2003 [1978]). *L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*. Paris : Seuil. (Trad. C. Malamoud).

Saudi Gazette (2018). « Saudis among highest active daily users of Snapchat », *Saudi Gazette*, 26 juillet 2018. Repéré à <https://saudigazette.com.sa/article/539823>, consulté le 19 novembre 2021.

Saudi Gazette report (2015). « The downside of street photography », *Saudi Gazette*, 6 février 2015. Repéré à <https://saudigazette.com.sa/article/112070>, consulté le 15 novembre 2021.

Spivak, Gayatri Chakravorty (2009). *Les subalternes peuvent-elles parler ?*. Paris : Éditions Amsterdam.

Statista (2021a). « Saudi Arabia: If you use a smart phone for personal purposes, what brand is it? ». *Statista*. Repéré à <https://www.statista.com/statistics/917673/saudi-arabia-brands-of-smartphones-used-for-personal-purposes/>, consulté le 15 novembre 2021.

Statista (2021b). « Snapchat audience reach in selected countries and territories as of October 2021 ». *Statista*. Repéré à <https://www.statista.com/statistics/326445/leading-snapchat-market/>, consulté le 3 décembre 2021.

Tisseron, Serge (2011). « Intimité et extimité ». *Communications*, 88, p. 83-91. Repéré à <https://doi.org/10.3917/commu.088.0083>, consulté le 2 décembre 2021.

Vergès, Françoise (2019). *Un féminisme décolonial*. Paris : La fabrique éditions.

Women to drive movement (2021, 30 novembre). Dans *Wikipédia*, https://en.wikipedia.org/wiki/Women_to_drive_movement, consulté le 1er décembre 2021.

Médias numériques comme alternative aux prescriptions normatives et morales

TOUATI Zeineb
Zeineb.Touati@univ-nantes.fr

Notice biographique

Zeineb Touati est maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'Université de Nantes, chercheuse au Laboratoire des Sciences du Numériques de Nantes (LS2N – UMR). Ses travaux de recherche portent sur les usages des techniques et médias numériques et interrogent notamment le militantisme, les rapports sociaux de genre et l'évolution des représentations sociales et des constructions identitaires.

Résumé

Nous explorons ici la façon dont les médias numériques permettent l'émancipation des minorités sexuelles dans un contexte homophobe et conservateur. En analysant la médiatisation des revendications de la communauté LGBT¹¹⁸ en Tunisie, nous nous intéresserons le rôle des médias numériques et des réseaux sociaux dans la formalisation des revendications des associations et dans la mise en visibilité de la communauté LGBT. Cette contribution vise à montrer comment les médias numériques se sont constitués en alternative d'expressivité et de militantisme contre les prescriptions normatives et morales.

Mots-clefs : Médias numériques, normes hétéronormatives, communauté LGBT, médiations des revendications LGBT.

¹¹⁸ Par *communauté LGBT*, nous entendons les personnes LGBT et les principaux collectifs et associations qui œuvrent depuis 2011 dans ce domaine. La décennie 2011-2021 est marquée, en Tunisie, par l'émergence et la structuration d'une communauté LGBT porteuse de revendications identitaires fortes et à l'origine de plusieurs actions de mobilisation. Il s'agit d'une communauté homogène basée sur des formes de solidarité et un sentiment d'appartenance assez forts, caractéristiques de la notion de communauté en sociologie des mouvements sociaux (Melucci, 1996 ; Tilly, 2004 ; Neveu, 2019). Le caractère récent et uniforme ainsi que le fonctionnement horizontal et collaboratif des associations LGBT expliquent la perception d'une seule communauté.

INTRODUCTION

Cette contribution s'inscrit dans la continuité de nos recherches entamées en 2010 sur les usages numériques des Tunisiens avec un intérêt particulier pour les usages militants et les pratiques innovantes dont font preuve les internautes dans un contexte autoritaire. Plusieurs études ont déjà pointé l'évolution des usages engagés et militants des outils numériques en Tunisie (Lecomte, 2009 et 2011 ; Touati, 2012) et l'ampleur que ces supports ont prise dans les pratiques quotidiennes de la population depuis 2011. La « médiatisation de tout » (Bratosin, 2016) nous pousse à questionner les changements que cette médiatisation fait émerger dans des pays comme la Tunisie, où les médias numériques occupent une place importante dans les modes d'expression, à défaut d'un véritable espace public et d'accès aux médias classiques. Les dix dernières années ont été marquées, en Tunisie, par des questionnements identitaires importants et de nouvelles revendications des minorités religieuses, linguistiques et sexuelles. Ces évolutions faisaient suite aux changements importants qu'a connus le pays après le soulèvement populaire de 2011 et la phase de transition politique qui a duré de 2011 à 2014¹¹⁹.

Nous nous intéressons, dans cette contribution, à la question des revendications de la communauté LGBT et de leur médiatisation récente sur l'internet, encore peu étudiée. Le rôle des médias dans les changements socioculturels étant établi (Hepp, 2013), nous proposons ici d'en questionner la part dans la formalisation des revendications émergentes de la communauté LGBT en Tunisie et dans l'évolution des formes d'activisme adoptées. Nous observons que ces revendications sont initialement portées en ligne dans un contexte social conservateur et homophobe. Les médias numériques rendent possibles de nouvelles questions sociétales délaissées par les médias classiques (Bennett et Segerber, 2011), et donnent accès à un espace alternatif. L'internet permet également d'inclure de nouveaux acteurs habituellement écartés de la participation et de l'action collective (Wojcik, 2011), comme c'est le cas des minorités sexuelles en Tunisie. En effet, les médias numériques et les réseaux sociaux revêtent un rôle significatif dans les sociétés patriarcales et les régimes autoritaires qui excluent les minorités de l'espace public et les privent de visibilité médiatique. Nous allons, dans cette contribution, montrer le rôle des médias numériques et des réseaux sociaux dans la formalisation et la médiatisation des revendications des associations LGBT privées des médias classiques et de l'espace public. Comment les réseaux sociaux se sont-ils constitués en espaces d'émancipation et d'affranchissement des normes et lois interdisant l'homosexualité ? Quelles sont les formes d'expression et d'activisme déployées ? Quelles sont les conséquences concrètes de cet engagement numérique ?

Pour répondre à ces questions, nous nous référons à l'analyse du contenu de 10 pages Facebook¹²⁰, dont des pages d'associations tunisiennes de défense des droits des LGBT¹²¹ et des pages de militants. Le choix de Facebook s'explique par la présence sur cette plateforme de toutes les associations LGBT et la place importante qu'elle occupe dans l'espace médiatique et politique

¹¹⁹ Date de l'adoption d'une nouvelle Constitution et de la tenue des élections présidentielles et législatives.

¹²⁰ Notre corpus de publications (statuts, commentaires et images) est issu d'une veille régulière sur dix comptes privés et publics suivis depuis 2015 parce qu'ils étaient très actifs sur le sujet.

¹²¹ Dont les pages Facebook des associations Damj, Mawjoudin, Shams, Kelmti et celle du collectif Chouf Minorities, qui seront présentées ultérieurement. Nous avons également choisi les pages de cinq sympathisants et militants de la cause LGBT, sélectionnés, car particulièrement actifs pendant la période de l'enquête. Toutes les pages étudiées sont bilingues (rédigées en langue arabe et en langue française).

national. La Tunisie compte près de 8,5 millions¹²² d'utilisateurs des réseaux sociaux, dont 7,7 millions présents sur Facebook¹²³. Plateforme la plus utilisée par les Tunisiens, suivie de YouTube, Facebook se caractérise là par la jeunesse de son audience. La moitié des internautes connectés à Facebook a entre 18 et 34 ans¹²⁴. Notre étude relève du champ de la communication électronique (Herring, 2004) en portant un intérêt particulier aux médias émergents. Notre méthodologie relève essentiellement de l'ethnographie de la communication électronique et vise à observer et à décrire les dispositifs et les usages déployés en ligne.

Dans une première partie, nous allons présenter l'arsenal socio-symbolique hétéronormatif déployé en Tunisie pour interdire et stigmatiser toute orientation sexuelle non hétéronormée. Le tabou qui frappe la question de l'homosexualité dans la société tunisienne en fait un interdit social, médiatique, et un argument de discréditation politique. Ceci nous permettra, dans la deuxième partie, de montrer le rôle des plateformes numériques dans la médiatisation de la cause LGBT et leur participation à l'émancipation médiatique et sociale de cette communauté en permettant le passage de ses revendications de la sphère numérique à l'espace public.

1. MORALE, NORMES RELIGIEUSES ET LOIS : UN ARSENAL HÉTÉRONORMATIF A L'ŒUVRE

Pour comprendre le rôle émancipateur des réseaux sociaux pour la communauté LGBT, il faut prendre en considération l'importance des interdits et des tabous qui invisibilisent, dans les sociétés arabo-musulmanes, toute forme de différence identitaire, religieuse, ou d'orientation sexuelle. En dépit d'une volonté politique exprimée et appliquée¹²⁵ en Tunisie, dès les années soixante, souhaitant séparer la loi des textes religieux et visant à distinguer le public du privé, le quotidien des Tunisiens reste dans une large partie conditionné par les traditions et les tabous. Ces normes et interdits sont perceptibles au quotidien dans les interactions sociales et symboliques ainsi que dans les contenus médiatiques. Normes et morale participent aux représentations sociales véhiculées sur les femmes, régissent les rapports de sexe et déterminent en partie ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas dans l'espace public comme dans l'espace privé, y compris dans l'intimité d'un couple. Les relations entre les hommes et les femmes sont cadrées par l'héritage arabo-musulman, et les rapports sexuels sont cadrés par plusieurs lois¹²⁶. Les relations sentimentales et

¹²² En janvier 2022, 8 462 700 utilisateurs des réseaux sociaux, soit 72,75 % de la population tunisienne, qui s'élevait en 2021 à 11 935 766 individus. Source : <https://www.digital-discovery.tn/chiffres-reseaux-sociaux-tunisie-2022/>, consulté le 14 février 2022.

¹²³ Les utilisateurs tunisiens de Facebook sont à 54,5 % des hommes et à 45,5 % des femmes. Facebook est le réseau social le plus utilisé en Tunisie. Source : <https://www.digital-discovery.tn/chiffres-reseaux-sociaux-tunisie-2022/>, consulté le 14 février 2022.

¹²⁴ Les 25-34 ans sont les plus présents (2,5 millions), suivis par la tranche d'âge des 18-24 ans (1,8 million) et celle des 35-44 ans (1,4 million). <https://www.digital-discovery.tn/chiffres-reseaux-sociaux-tunisie-2022/>, consulté le 14 février 2022.

¹²⁵ La religion principale de la population est l'islam. Elle dicte les normes, codes et pratiques sociales. Mais la constitution et les différents codes et textes de lois ne se basent pas sur la charia.

¹²⁶ Le code civil tunisien interdit le concubinage (article 36 de la loi du 1^{er} août 1957) et le code pénal punit l'adultère de 5 ans de prison et d'une amende de 500 dinars (article 236, loi n° 68-1 du 8 mars 1968) et interdit la prostitution (article 231). Les couples sont souvent arrêtés à la suite de la dénonciation des voisins pour attentat aux mœurs (articles 226 à 240 du code pénal). Ces différents textes de loi ne laissent de place à la vie commune que dans le cadre du mariage et empêchent la possibilité de rapports sexuels hors cadre normé du mariage civil. En cas d'arrestation, les adultes consentants doivent prouver qu'aucun des partenaires n'est marié, qu'ils ne sont pas concubins et qu'il ne s'agit

sexuelles ne sont, par ailleurs, entendues qu'entre personnes de sexes opposés. L'homosexualité est interdite et condamnée par un arsenal hétéronormatif qui mobilise la morale religieuse, la loi et la connivence sociale et médiatique.

Le tabou religieux de l'homosexualité rend inenvisageable l'acceptation sociale d'une autre pratique sexuelle dans un contexte arabo-musulman. Les imams et les théologiens se réfèrent aux textes coraniques relatifs au peuple de *Loth* pour justifier l'interdiction de l'homosexualité et stigmatiser les homosexuels. Ainsi, dans le Coran, le peuple de Loth¹²⁷ est considéré comme le premier à avoir une population homosexuelle et ce serait l'une des raisons de la destruction de la cité de Sodome. Pour autant, aucun texte ne condamne clairement l'homosexualité. Certains hadiths, attribués au prophète Mohamed, condamnent l'homosexualité, mais l'authenticité de ces hadiths n'est pas prouvée¹²⁸. Ces remises en question de l'interdit religieux restent minoritaires, et leurs auteurs sont souvent attaqués dans les médias et discrédités socialement, étant taxés d'athéisme ou de mécréance. C'est le cas de la philosophe et essayiste Olfa Youssef, qui a suscité une polémique en Tunisie en démontrant dans son ouvrage *Hayratou Muslima*¹²⁹ l'absence de criminalisation de l'homosexualité dans le Coran. En dépit de la polémique, le débat ne dépasse pas le cadre intellectuel et institutionnel et n'a pas d'effet sur la perception sociale de ce prétendu interdit religieux.

L'arsenal hétéronormatif à l'œuvre en Tunisie comprend également des articles de lois condamnant les relations sexuelles entre personnes de même sexe. En effet, l'article 230, rédigé en 1913 dans la première version du code pénal tunisien, condamne la sodomie et prévoit des peines allant jusqu'à trois ans de prison¹³⁰. La version complète de l'article 230, en langue française, stipule : « La sodomie, si elle ne rentre dans aucun des cas prévus aux articles précédents, est punie de l'emprisonnement pendant trois ans »¹³¹. Mais la version en langue arabe¹³² tend à criminaliser l'homosexualité elle-même et non la pénétration anale (Ferchichi, 2016). En effet, le texte en arabe remplace la sodomie par *Liwat* (homosexualité masculine) et *Moussahaka* (homosexualité féminine). Cet attirail législatif est complété par l'article 226 relatif à « l'outrage public à la pudeur » qui permet de condamner toute expression d'affection en public et donne donc plus de légitimité à la répression policière et/ou judiciaire contre les personnes LGBT.

Cette condamnation religieuse et juridique constitue l'assise d'une condamnation sociale qui considère l'homosexualité comme une forme de sexualité « déviante » et conforte un climat social homophobe. La Tunisie a été classée en 2013 parmi les dix pays les plus homophobes au monde¹³³. En 2016, 64,5 %¹³⁴ des Tunisiens se déclaraient contre l'homosexualité et considéraient qu'elle

pas d'un rapport sexuel tarifé. Les deux derniers cas sont souvent difficiles à prouver et permettent de condamner les partenaires de sexes opposés.

¹²⁷ Prophète et neveu d'Abraham.

¹²⁸ Cf. Mohammed Mezziane, « Sodomie et masculinité chez les juristes musulmans du IX^e au XI^e siècle », *Arabica*, Tome 5, Fasc.2 (avril 2008), pp. 276-306.

¹²⁹ *Désarroi d'une musulmane*, éd. Sahar, Tunis, 2010.

¹³⁰ La première version de cet article apparaît dans le code pénal tunisien de 1913.

¹³¹ Article 230 du code pénal tunisien.

¹³² C'est désormais la version en langue arabe qui fait foi et qui est utilisée par la justice tunisienne.

¹³³ Selon l'enquête sur l'acceptation sociale de l'homosexualité réalisée par le Pew Research Center. Repéré à <https://www.pewresearch.org/global/2013/06/04/the-global-divide-on-homosexuality/>, consulté le 6 juin 2022.

¹³⁴ Chiffres issus de l'enquête 2016 de l'institut tunisien Elka Consulting.

devait être punie¹³⁵. Ce climat homophobe s'explique par le tabou religieux, l'interdit légal, et se nourrit du machisme patriarcal ambiant dans les sociétés arabo-musulmanes, qui dénigre surtout l'homosexuel passif, car il est assimilé à une femme qui se fait pénétrer et qui représente, par conséquent, un danger pour la masculinité et la virilité de l'homme arabo-musulman. Dans l'imaginaire collectif, l'homme doit être dominant, et la femme est là pour assouvir les besoins sexuels de l'homme et assurer la continuité de la lignée patriarcale. L'homosexuel, assimilé à une femme, ne mérite pas d'être considéré comme un homme ; ce dernier étant, dans cet imaginaire social collectif, considéré comme supérieur à la femme.

Tous ces facteurs tendent à fragiliser et à marginaliser les personnes LGBT. La marginalisation commence au sein de la famille, qui transpose de manière traditionnelle le rejet de ce qui est différent ou interdit, de ce qui n'est pas acceptable, et donc intolérable. La famille contribue à la marginalisation des personnes LGBT en les excluant du cercle familial, les privant ainsi du soutien et de la solidarité que représente cette structure. L'exclusion les expose à la rue, à la violence et, le plus souvent, à la prostitution, notamment pour les mineurs. Les associations de défense des droits individuels et des libertés publiques ainsi que les collectifs LGBT ont, à plusieurs reprises, rapporté des cas de lynchage public des personnes transgenres, d'expulsion par les familles des enfants homosexuels et de maltraitance physique en vue de redresser la personne homosexuelle.

Imprégnés par le climat social et respectant l'interdit légal, les médias classiques ont, à leur tour, invisibilisé l'homosexualité et contribué à la stigmatisation des homosexuels et des transgenres. Jusqu'en 2011, l'homosexualité était totalement absente à la télévision et n'apparaissait dans la presse écrite que de manière périphérique, en marge d'articles sur le sida, sur les politiques publiques de santé ou en relation avec des faits divers. Avant la décennie 2011-2021, le traitement médiatique de l'homosexualité, en tant qu'orientation sexuelle ou question de société, fut limité au cinéma, qui l'abordait avec distance et de biais (Martin, 2013).

Religion, lois et contenus médiatiques se complètent donc pour stigmatiser toute forme de relations sexuelles non hétéronormées. Le discours politique et institutionnel n'est pas en reste, en renvoyant l'homosexualité à une maladie psychologique ou en l'expliquant par une malformation biologique. Samir Dilou, ministre des droits de l'Homme, a qualifié à la télévision, en février 2012, l'homosexualité de « perversion sexuelle » et de « maladie mentale » nécessitant un traitement médical¹³⁶. Membre du parti islamiste Ennahdha au pouvoir depuis 2011, ce ministre a également rappelé le référentiel religieux pour discréditer les homosexuels et les revendications des minorités sexuelles tout en rappelant l'héritage arabo-musulman de la Tunisie. Il a précisé que les homosexuels « sont des citoyens, mais ils doivent respecter les lignes rouges fixées par notre religion, notre héritage et notre civilisation »¹³⁷. L'argument religieux a aussi servi au même ministre pour rejeter, en septembre 2012, la recommandation de l'ONU portant sur la dépénalisation de l'homosexualité.

¹³⁵ Ce chiffre est toutefois nettement en baisse puisqu'il était de 94 % en 2013.

¹³⁶ Propos tenus le 4 février 2012 sur la chaîne privée Hannibal TV. Il a déclaré : « Il n'est pas question que la perversion sexuelle soit un droit humain. Ces personnes devraient plutôt se faire soigner ».

¹³⁷ Déclaration faite sur la chaîne de télévision Hannibal TV le 4 février 2012.

En politique, l'homosexualité masculine peut servir d'injure pour discréditer un adversaire politique ou nuire à la réputation des personnalités de la société civile. Plusieurs accusations d'homosexualité ont entaché la réputation d'opposants politiques pendant les années 1980-1990. Plus récemment, lors de la campagne électorale de 2011, des membres du parti islamiste Ennahdha ont lancé sur les réseaux sociaux des rumeurs accusant certains candidats du parti de gauche Al Kotb d'homosexualité en vue de leur nuire. Des montages photos circulent également sur les réseaux sociaux pour discréditer des militants associatifs. L'accusation d'homosexualité et de déviance sexuelle suffit à politiquement et socialement isoler les opposants et les militants, à les priver des espaces médiatiques classiques et à faire peser un sentiment de honte sur leurs proches. L'absence d'un délit relatif à l'homophobie dans le droit tunisien conforte l'utilisation, en toute impunité, des accusations publiques d'homosexualité.

Face au rejet social et à l'exclusion politique et médiatique, les minorités sexuelles ne pouvaient exprimer leur existence ni formaliser publiquement des revendications. Contraintes à la clandestinité, à l'invisibilité médiatique, et limitées dans leur accès à l'espace public, les personnes LGBT se sont approprié les médias numériques à disposition pour se mettre en relation de manière protégée, exprimer ouvertement leurs revendications, structurer leur action et militer en dénonçant la marginalisation subie.

2. LA MÉDIATISATION NUMÉRIQUE POUR S'AFFRANCHIR DES NORMES HÉTÉRONORMATIVES

Les membres de la communauté se sont tournés vers des outils disponibles dont ils maîtrisaient les fonctionnalités et dont ils mesuraient la portée. Ils se sont approprié les médias numériques en diversifiant progressivement leurs usages pour servir les différentes stratégies déployées contre la marginalisation et l'invisibilisation socialement orchestrées.

Les personnes LGBT et militants interrogés ont expliqué leurs premiers usages des médias numériques, au début des années 2000, par le divertissement et les besoins relationnels via les sites de rencontres. Les agressions des membres de la communauté et la multiplication des arrestations d'homosexuels ont poussé dix internautes membres de la communauté à créer, en 2008, le groupe des activistes LGBT tunisiens en ligne. Les messages diffusés en ligne visaient à informer les jeunes homosexuels en danger de l'aide juridique que le collectif peut leur apporter, et des dispositifs de prise en charge mis en place par la communauté (mise à disposition d'adresses d'accueil et de numéros d'avocats bénévoles). Les usages relationnels ont laissé la place aux usages d'information et de sensibilisation via des campagnes virtuelles.

La visibilité numérique des LGBT tunisiens s'est renforcée à partir de 2011¹³⁸. D'un côté, la phase de transition qu'a connue le pays entre 2011 et 2014 a permis l'expression publique de plusieurs minorités identitaires et linguistiques, de revendications de différentes natures. De l'autre, la période de transition a été marquée par la multiplication d'actes homophobes (agressions

¹³⁸ En janvier 2011, le Président Ben Ali, contesté par un mouvement social important depuis décembre 2010, quitte le pouvoir et plonge le pays dans une phase d'instabilité politique et économique qui perdure. Cette phase est également marquée par une ouverture du secteur médiatique et l'instauration de la liberté d'expression. Ces différents bouleversements ont facilité l'expression publique des minorités sexuelles, linguistiques et religieuses.

physiques et meurtres de deux homosexuels¹³⁹). Les défenseurs de la communauté LGBT se sont saisis de ce moment d'ouverture et de l'absence de contrôle pour tenter une reconnaissance institutionnelle et sociale en déposant plusieurs demandes d'autorisation d'association tout en renforçant leur présence numérique via les sites web et les pages Facebook des associations naissantes, tout comme au travers de campagnes d'information sur les démarches associatives.

L'association Damj (Association pour la justice et l'égalité)¹⁴⁰ a été reconnue en 2011 en tant qu'association de défense des droits universels¹⁴¹. Elle est suivie par Mawjoudin (We exist)¹⁴², reconnue en 2015¹⁴³. D'autres organisations et collectifs composent le paysage numérique LGBT tunisien, comme le collectif Kelmti (2011), le groupe Arken (2012), Without Restrictions (2014) et le collectif Chouf « Regarde »¹⁴⁴ (2016). Mais la première association LGBT à avoir été reconnue en tant que telle est Shams¹⁴⁵, en 2015¹⁴⁶. Deux principaux éléments sont communs à toutes ces organisations et déterminent leurs trajectoires : elles sont toutes présentes sur Facebook et ont toutes commencé leur engagement militant sur Facebook en bénéficiant de l'ouverture que représentent les réseaux sociaux, en tirant profit de la visibilité tout en étant protégées par la possibilité d'anonymat et de protection des identités de leurs membres.

La trajectoire de Shams en est un exemple. Shams était initialement une page Facebook pour la dépénalisation de l'homosexualité qui a enregistré 80 000 abonnés moins de six mois après son lancement ; d'où l'idée du passage à un engagement concret avec la création de l'association. Le passage de la présence numérique à l'engagement physique a entraîné de violentes réactions de rejet. Ces réactions se sont d'abord exprimées sur les réseaux sociaux des associations LGBT : messages de haine sur les pages Facebook de plusieurs associations, menaces envoyées sur les messageries et les sites des collectifs. Par ailleurs, plusieurs recours en justice¹⁴⁷ contre la reconnaissance de Shams ont été déposés, témoignant du refus d'une grande partie de la classe politique, des religieux et d'une large partie de la population. Les militants LGBT étaient protégés par la confidentialité de l'engagement numérique. L'existence physique d'une entité représentant la communauté a exposé publiquement ses membres.

¹³⁹ Le premier meurtre homophobe daterait de février 2011 selon les associations LGBT. Le deuxième, commis à Hammamet le 1^{er} août 2012, est celui d'Angelo, un homosexuel italien.

¹⁴⁰ Le sigle signifie également *intégration* en français. Disponible sur : <https://fr-fr.facebook.com/damj.tunisie>

¹⁴¹ Après avoir essuyé un premier refus en 2010 en raison de la mention des droits des LGBT dans les statuts déposés. Depuis 2018, elle a mis en place le Festival annuel de films et d'arts LGBTQI+. L'accent est mis sur les films montrant des réalités non hétéronormatives dans les pays du Sud.

¹⁴² En français : *nous existons*. Disponible sur : <https://fr-fr.facebook.com/mawjoudin.tn/>

¹⁴³ Fondée en 2014 pour lutter contre toute forme de discrimination basée sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, et les caractères sexuels, puis pour défendre les droits des LGBT, Mawjoudin n'a obtenu son statut légal qu'en 2015.

¹⁴⁴ *Regarde* en français. C'est la seule association féministe LGBTQI++.

¹⁴⁵ Le nom signifie *soleil* en français. Disponible sur : <https://fr-fr.facebook.com/shamsfrancelgbt/>

¹⁴⁶ Shams est officiellement la première organisation de défense des droits LGBT dans le registre des associations tunisiennes autorisées le 17 mars 2015.

¹⁴⁷ En janvier 2016, le chargé du contentieux de l'État a demandé à Shams de suspendre ses activités à la suite d'une requête déposée. L'association a repris ses activités le mois suivant après une décision de justice. En février 2019, une nouvelle demande de dissolution a été déposée à l'encontre de Shams, mais n'a pas eu de suite.

Privée des médias classiques, Shams a fait le choix de déployer la totalité de ses actions sur des supports numériques en mobilisant les divers formats numériques disponibles. Lancée sur Facebook, la plateforme la plus utilisée en Tunisie, Shams a également fait appel à YouTube, la deuxième plateforme dans les usages des Tunisiens. En 2017, l'association a tourné un documentaire intitulé *Au pays de la démocratie naissante*¹⁴⁸ et l'a diffusé sur YouTube. En décembre 2018, Shams a lancé la webradio Shams Rad, première radio de la communauté LGBT au Maghreb. Des menaces de mort ont été postées sur les réseaux sociaux de l'association et sur le site web de la radio. L'arsenal hétéronormatif a été à nouveau mobilisé par différentes instances politiques et religieuses pour tenter d'interdire la webradio. Le Conseil national des imams et des cadres de mosquées ont invoqué l'interdit religieux et légal de l'homosexualité (*Liwat*) et intenté un procès contre la webradio.

La diversité des usages et des supports mobilisés s'est accompagnée d'une diversification des contenus et d'un meilleur ciblage des publics en fonction des besoins de la communauté. Les publications sur Facebook avaient initialement une visée informative sur les modalités d'aide juridique et de prise en charge au sein de la communauté. Elles évoluent en intégrant des dimensions de dénonciation et de lutte contre les normes et les lois. La dénonciation est visible dans les campagnes qui remettent en cause l'arsenal hétéronormatif à l'œuvre en s'attaquant à la pénalisation de l'homosexualité (interdit religieux et légal) et aux pratiques de test anal (imposées par les autorités policières et judiciaires).

Facebook permet aux associations de dénoncer régulièrement les violences dont sont victimes les militants et les responsables. Ces violences étaient tues par les médias traditionnels et les autorités. Facebook en permet une médiatisation nationale et internationale et rend possible une prise de conscience des composantes de la société civile. Les photographies présentées dans les figures n° 1 et n° 2 ci-dessous ont été relayées par différentes associations œuvrant dans le domaine des droits de la personne et des libertés individuelles, comme l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD) ou Human Rights Watch. Certains sites de médias classiques ont repris les photographies en dénonçant notamment l'agression du responsable de l'association Damj. Cette présence sur d'autres médias donne plus de visibilité aux publications initiales sur les pages de Damj et de Shams et permet d'atteindre un public plus large que celui des sympathisants.

¹⁴⁸ Le documentaire décrit la situation précaire des minorités sexuelles en Tunisie et dénonce leur quotidien. La visibilité du documentaire sur YouTube permet sa sélection dans plusieurs festivals de cinéma internationaux ainsi qu'à la Conférence internationale sur la diversité sexuelle et la pluralité des genres dans la francophonie.



Figure 1. Traces du lynchage en public d'un jeune homosexuel. Photos publiées sur la page Facebook de Shams le 14 septembre 2020.



Figure 2. Damj dénonce, le 28 octobre 2021, l'agression physique de son responsable en publiant les photos des traces physiques.

Facebook a également rendu possible la médiatisation d'une campagne contre le test anal (figures n° 3 et n° 4) infligé aux personnes accusées d'homosexualité. Étant donné le climat homophobe, la pudeur régnante dans les médias classiques et l'omerta imposée par les autorités autour de la pratique du test anal, cette dénonciation n'aurait pu être lancée sur aucun canal classique.



Figure 3. Le test anal est une forme de torture. Diffusée par toutes les associations LGBT.



Figure 4. Affiche de Shams soulignant le droit de refuser un test anal. © 2015 Shams.

Au-delà de la dénonciation, le recours aux médias numériques a permis aux associations et aux militants de déconstruire le discours hétéronormé et hétéronormatif diffusé dans les médias traditionnels dominants (figure n° 5) et de prouver la présence de propos homophobes et d'appels à la haine et aux meurtres d'homosexuels sur les chaînes de télévision (figure n° 6).



Figure 5. Mawjoudin dénonce, le 30 novembre 2021, les propos tenus sur la chaîne privée El Hiwar Ettounsi (deuxième chaîne du pays) d'un psychiatre qui intègre l'homosexualité parmi les maladies/troubles sexuels.

Figure 6. Shams dénonce, le 31 juillet 2021, l'appel lancé par le député islamiste Mohamed Affas au meurtre des homosexuels. Appel diffusé sur la chaîne à tendance religieuse Zeitouna.

La dimension de sensibilisation aux risques, développée dès les premières publications, évolue en intégrant de nouvelles menaces souvent insoupçonnées. En effet, une part importante des campagnes d'information et de sensibilisation visait les risques liés aux maladies sexuellement transmissibles. La sensibilisation prend en compte, depuis quelques mois, les risques liés aux médias numériques comme la surveillance ou le ciblage. Depuis début 2021, Damj appelle les queers à « être vigilants sur les réseaux sociaux et à faire attention à leur sécurité numérique et physique » en indiquant les numéros de téléphone de ses bureaux dans trois villes (figure n° 7). Les risques de surveillance se sont accrus avec la généralisation des usages numériques et la forte présence de la communauté LGBT sur les réseaux sociaux ; d'où une campagne de sensibilisation lancée par Mawjoudin fin 2021 (figure n° 8).



Figure 7. Appel à la vigilance sur les réseaux sociaux : « Votre sécurité physique dépend de votre sécurité numérique ». Publié par Damj le 17 janvier 2021.



Figure 8. « Nos pratiques numériques sont dangereuses pour nous ». Publié par Mawjoudin le 3 novembre 2021.

Cette campagne tend à couvrir tous les domaines du numérique (sites web de rencontres, réseaux sociaux, applications...) qui peuvent être investis naïvement par les membres de la communauté qui méconnaissent les logiciels de géolocalisation ou qui sont convaincus de l'anonymat des réseaux sociaux. Ainsi, la campagne appelle les utilisateurs des sites et applications de rencontres LGBT à être vigilants sur les informations communiquées pour éviter les pièges et donne des conseils sur les applications recommandées (figure n° 9). Elle attire également l'attention sur les traces laissées sur les réseaux sociaux qui pourraient être utilisées par des harceleurs homophobes ou exploitées par les autorités pour répertorier les membres de la communauté (figure n° 10).



Figure 9. « Laquelle de ces applications de rencontres est la plus sûre ? » Publié par Mawjoudin le 25 novembre 2021.



Figure 10. Dangers de la géolocalisation. Image publiée par Mawjoudin le 5 novembre 2021.

Le recours aux différents formats possibles, sur Facebook et YouTube principalement, a donné aux associations la possibilité de couvrir les besoins d'information, de sensibilisation et de mise en relation des membres de la communauté. Il a également permis d'internationaliser la question des droits des LGBT en Tunisie, de se mettre en relation avec des collectifs LGBT dans d'autres pays sans avoir à se déplacer et de s'inspirer de leurs modes d'actions et de leur structuration. La mobilisation quotidienne des médias numériques et l'utilisation des différents formats ont permis aux collectifs LGBT, par le Web 2.0, d'élargir la base des sympathisants, d'augmenter la visibilité des causes et de rallier des associations œuvrant dans d'autres domaines.

Forts de cette visibilité en ligne, les militants opèrent un glissement de leurs actions vers la rue en organisant dès 2015 quelques mobilisations¹⁴⁹. Les photographies de ces mobilisations circulent sur les pages Facebook des associations et dans les fils d'actualités d'anonymes. Certaines sont reprises à la une de la presse écrite tunisienne. La portée symbolique de la présence de militants LGBT dans les rues de Tunis relance l'arsenal hétéronormatif en obligeant des hommes politiques à se positionner par rapport à la question de la diversité des orientations sexuelles mise à l'agenda du parlement. Les médias se saisissent de la polémique, et pour la première fois, deux émissions de télévision¹⁵⁰ sont consacrées à la question de l'homosexualité dans la société tunisienne. La question des revendications et de la situation de la communauté LGBT se déplace donc progressivement de la sphère virtuelle à la sphère médiatique classique en s'imposant au débat politique au sein de l'Assemblée nationale via les prises de position de certains députés et les recours juridiques déposés par d'autres.

CONCLUSION

Le Web a transformé l'engagement LGBT en Tunisie à plusieurs niveaux. Il a permis aux associations et aux collectifs malmenés par le pouvoir en place d'avoir une vitrine et de médiatiser leurs revendications en touchant un public plus large que leurs adhérents et les sympathisants acquis à la cause. Il a permis une prise de conscience de la nécessité du passage à la mobilisation de terrain en complément de l'action numérique. La transformation se voit également dans l'arrivée de nouveaux acteurs indépendants, des activistes anonymes sensibles à la question des droits de la personne et des libertés individuelles. Les caractéristiques du Web : anonymat possible puis accessibilité et disponibilité à faible coût, ont favorisé l'émergence de nouveaux acteurs dont l'engagement peut être ponctuel : mobilisation pour la libération de Rania Amdouni¹⁵¹ (2021), ou mobilisation contre le test anal (2017). Nous avons également observé le ralliement ponctuel d'organismes comme le Conseil national de l'Ordre des médecins de Tunisie qui a publié, le 3 avril 2017, une déclaration dans laquelle il a demandé aux médecins de cesser de procéder à des examens forcés des parties anales et génitales ; ou encore le soutien actif et public d'ONG et d'organisations reconnues telles que Human Rights Watch, laquelle s'est mobilisée contre le test anal et a systématiquement dénoncé les agressions contre les militants LGBT et les responsables des associations. Les activistes sympathisants passent d'une cause à l'autre sans engagement

¹⁴⁹ Notamment des manifestations en marge du Forum Social Mondial à Tunis en 2015. Le drapeau gay est présent dans la manifestation, accompagné d'affiches et de slogans contre l'article 230.

¹⁵⁰ Émissions diffusées sur les deux chaînes de télévision privées El Hiwar Ettounsi et Nessma TV en avril 2016.

¹⁵¹ Rania Amdouni est une militante de gauche et présidente de Chouf, l'association de défense des LGBTQI+. Elle a été arrêtée en février 2021 pour « outrage à un fonctionnaire public » après avoir exprimé son mécontentement devant un poste de police. Condamnée en première instance à six mois de prison et incarcérée, elle a été libérée en mars 2021 avec une peine de sursis et une amende.

permanent ni inscription de cet engagement dans la durée. Nous avons déjà relevé cette tendance entre 2012 et 2013 avec le développement d'un militantisme *post-it*, pour reprendre l'expression de Jacques Ion, qui est directement lié au développement du Web 2.0 (Touati, 2012 ; 2015).

Le Web a également permis aux activistes anonymes d'accéder rapidement aux modalités et contenus des mobilisations LGBT ailleurs dans le monde et de s'en inspirer. Les médias numériques ont concrétisé une internationalisation des causes et des modalités d'action en bénéficiant de la circularité des informations et des contenus sur les réseaux sociaux (Cardon et Granjon, 2013).

La médiatisation numérique va de pair avec une forme d'émancipation dans la mesure où ces médias numériques ont créé une alternative médiatique permettant la visibilité de la communauté LGBT et un espace d'expression, de solidarité et, pour certains, de construction, voire de reconstruction identitaire. Elle a aussi permis aux membres de la communauté de s'affranchir des normes et des tabous en vigueur en agissant sous le couvert de pseudonymes, ou encore de transgresser les règles en choisissant des partenaires sur les sites de rencontres. Les réseaux et plateformes numériques se transforment en espaces de transgression, d'engagement et de militantisme.

Nous précisons toutefois que dans des contextes autoritaires et conservateurs, la médiatisation numérique est à double tranchant. Les médias numériques sont, dans ces contextes, des outils de surveillance et de contrôle entre les mains des autorités, qui peuvent repérer les membres de la communauté, relever les identités et les arrêter ou les menacer. Le Web est aussi un outil au service de l'omerta sociale qui intimide et harcèle les membres de la communauté. Ainsi, les voisins ou amis peuvent découvrir la présence d'un proche sur les pages d'une association LGBT. Dans plusieurs cas, les proches se chargent de harceler la personne concernée et de la forcer à un *coming out* qui signifie l'humiliation publique et la marginalisation sociale.

La visibilité des militants – dont certains se sont affichés à visage découvert dans les rues en 2015 et dans les photographies de profil –, ainsi que la mobilisation dans l'espace public à travers plusieurs manifestations, a heurté la pudeur et réveillé les tabous sociaux. Les différentes composantes de l'arsenal hétéronormatif se sont remises en marche pour contrer cette visibilité médiatique et la présence physique assumée dans l'espace public. Ainsi, les arrestations et les condamnations et le recours massif au test anal par les autorités auraient nettement augmenté selon les associations¹⁵².

Les imams et les référents religieux se sont également mobilisés en 2015 et en 2016 en invoquant l'interdiction coranique de l'homosexualité. Certains imams ont appelé aux meurtres des homosexuels lors des prêches du vendredi, prières les plus suivies par les croyants¹⁵³. Ils ont utilisé les mêmes outils numériques qui ont permis la visibilité des homosexuels en diffusant ces prêches

¹⁵² Selon Shams, 127 personnes ont été condamnées à des peines de prison pour homosexualité en 2018, contre 79 en 2017 et 56 en 2016.

¹⁵³ C'est le cas de Fathi Rebai, imam de la mosquée Essalem à Sfax, qui a proposé lors de son prêche du vendredi 29 avril 2016 de conduire les homosexuels sur des hauteurs, de les jeter dans le vide ou encore de les lapider à mort.

sur YouTube¹⁵⁴ pour toucher plus de personnes. Les médias numériques ont ainsi été utilisés pour discréditer, menacer ou agresser la communauté LGBT. Facebook et YouTube ont été mobilisés pour relayer des propos homophobes et des photographies dénonçant des personnes supposées homosexuelles.

Une campagne anti-homosexuelle a été lancée en avril 2016 en ligne et dans l'espace public à la suite de la participation du président de Shams à l'émission télévisée *Klem Ennes*¹⁵⁵. En réaction à la présence dans l'espace médiatique du représentant des LGBT, des commerçants et des restaurateurs ont lancé un boycott des homosexuels en affichant l'interdiction à ces derniers sur les portes de leur commerce et sur leurs pages Facebook personnelles et du commerce. Cette expression assumée de l'homophobie ambiante a été saluée par plusieurs députés et des internautes anonymes qui se sont chargés de relayer l'appel au boycott et des photos des inscriptions d'interdiction sur les devantures et les vitrines des commerces.

BIBLIOGRAPHIE

Bratosin, Stefan (2016). « La médiatisation du religieux dans la théorie du post néo-protestantisme ». *Social Compass*, 63, p. 405-420.

Bennett, W. Lance et Alexandra Segerberg (2011). « Digital media and the personalization of collective action: Social technology and the organization of protests against the global economic crisis ». *Information, Communication Society*, 14(6), p. 770–799.

Cardon, Dominique et Fabien Granjon (2013). *Médiactivistes*. Paris : Presses de Sciences Po.

Ferchichi, Wahid (2016). « L'homo-sexualité en droit tunisien ou de l'homophobie de la règle juridique ». Dans Monia Lachheb (dir.) *Être Homosexuel au Maghreb*. Paris : Karthala, p. 171-196.

Gagnet, Michaëlle (2019). *L'amour interdit. Sexe et tabous au Maghreb*. Paris : Les éditions de l'Archipel.

Herring, Susan (2004). « Computer-Mediated Discourse Analysis: An Approach to Researching Online Communities ». Dans Sasha Barab, Rob Kling et James H. Gray (dir.), *Designing for Virtual Communities in the Service of Learning*. Cambridge/New York, Cambridge University Press, p. 338-376.

Hepp, Andreas (2013). « The communicative figurations of mediatized worlds: Mediatization research in times of the “mediation of everything” ». *European Journal of Communication*, 28, p. 615-629.

¹⁵⁴ Voir, à titre d'exemples : la vidéo de l'imam de la mosquée de Sfax : <https://www.youtube.com/watch?v=aEAiNFHryZ8> et la vidéo de l'imam de la mosquée de Megrine à Tunis : <https://www.youtube.com/watch?v=zcLNDhGVaH4&feature=youtu.be>

¹⁵⁵ Émission diffusée le 20 avril 2016 sur la chaîne privée Al Hiwar Ettounsi. Le président de Shams devait répondre à deux contradicteurs : le chanteur Walid Ettounsi, qui avait soutenu les propos homophobes tenus par le comédien A. Landolsi le 13 avril, et l'imam Mohamed Ben Hamouda, qui a rappelé l'interdiction de l'homosexualité par les trois religions monothéistes.

Lacheb, Monia (dir). (2016). *Être homosexuel au Maghreb*. Paris : IRMC-Karthala.

Lecomte, Romain (2011). « Révolution tunisienne et Internet : le rôle des médias sociaux ». *L'Année du Maghreb*, VII, p. 389-418.

Lecomte, Romain (2009). « Internet et la reconfiguration de l'espace public tunisien : le rôle de la diaspora ». *Tic & société* [en ligne], 3(1-2). Repéré à <http://ticetsociete.revues.org/702>, consulté le 2 juin 2022.

Lévy, Joseph Josy, Jean Dumas, Bill Ryan et Christine Thoër (2011). *Minorités sexuelles, Internet et santé*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Mabi, Clément et Anaïs Thévoz (2014). « S'engager sur Internet. Mobilisations numériques et pratiques politiques ». *Politiques de communication*, 3, PUG.

Martin, Florence (2013). « Écran pour tous ? Personnages gays dans trois films phares tunisiens ». *Africultures*, 6, p. 108-121.

Melucci, Alberto (1996). *Challenging Codes: Collective Action in the Information Age*. New York : Cambridge University Press.

Neveu, Érik (2019). *Sociologie des mouvements sociaux*. Paris : La Découverte.

Tilly, Charles (2004). *Social Movements 1768-2004*. Boulder/Colorado : Paradigm Publishers.

Touati, Zeineb (2015). « Interactions socio-symboliques et tabous sociaux entre évolution sociopolitique et communication sur internet ». Dans Abderrahmane Amsidder, Farid Toumi et Fathallah. Daghami (dir.) *Médias et changements. Formes et modalités de l'agir citoyen*. Paris : L'Harmattan, p. 181-196.

Touati, Zeineb (2013). « Internet, Facebook et l'émergence de nouvelles formes d'engagement en Tunisie ». Dans Fathallah Daghami, Farid Toumi et Abderrahmane Amsidder (dir.) *Les médias font-ils les révolutions ? Regards critiques sur les soulèvements arabes*. Paris : L'Harmattan, p. 165-181.

Touati, Zeineb (2012). *TIC et nouvelles formes de militantisme en Tunisie*, Actes du colloque « Usages et pratiques des publics dans les pays du Sud : Des médias classiques aux TIC », Agadir, avril 2012, p. 137-144.

Wojick, Stéphanie (2011). « Prendre la démocratie électronique au sérieux. De quelques enjeux et controverses sur la participation politique en ligne ». Dans Elsa Forey et Christophe Geslot (dir.) *Internet, machines à voter, démocratie*. Paris : L'Harmattan, p. 111-141.

Entre humour et sexisme : perceptions d'une femme kamikaze sur les réseaux socio-numériques tunisiens

BETBOUT Alma

alma.betbout@gmail.com

Notice biographique

Alma Betbout est docteure en sciences de l'information et de la communication de l'Université Toulouse 3. Enseignante et spécialiste des médias socionumériques, Alma Betbout est rattachée au Laboratoire d'Études et de Recherches Appliquées en Sciences Sociales.

Résumé

Lors d'une attaque terroriste le 29 octobre 2018, une femme s'est fait exploser au cœur de Tunis. Cet événement a donné lieu à une multitude de commentaires sur Facebook à la fois humoristiques, mais aussi sexistes et critiques envers la société tunisienne. Ce mélange paradoxal de réactions à un événement aussi dramatique nous conduit à l'hypothèse que ce comportement est une expression des attitudes traditionnelles à l'égard des femmes. L'objectif de notre étude est de comprendre les raisons de ce type de réaction et ce que nous dit cet épiphénomène en ligne sur la société tunisienne. Notre méthodologie de recherche est fondée sur une analyse discursive et sémiopragmatique appliquée aux publications, commentaires et images sur Facebook de comptes privés et publics que nous avons sélectionnés. Cette approche nous permet d'isoler et de classer les principaux thèmes qui ont émergé autour de cet événement dramatique et de décrire les stéréotypes sur les femmes liés à ces thèmes.

Mots-clefs : Humour, sexisme, Facebook, genre, attentat, Tunisie.

INTRODUCTION

Très peu de travaux adoptent une approche en études de genre pour analyser la représentation de la femme dans les médias tunisiens. Cet article propose un regard de ce type sur l'objet d'étude communicationnel tant par le sujet étudié que par la théorie qu'il mobilise entre l'étude de genre et les sciences de l'information et de la communication. Le genre est entendu comme principe asymétrique des rapports sociaux de sexe.

Nous nous intéresserons ici à la figure de la femme entre image et représentation sociale en Tunisie lors d'une attaque terroriste le 29 octobre 2018, s'agissant d'une femme qui s'est fait exploser au cœur de Tunis¹⁵⁶. Cet événement a donné lieu à une multitude de commentaires sur Facebook de nature humoristique, mais aussi sexiste et critique à l'égard de la société tunisienne. L'objectif de notre étude est de comprendre le contenu et les raisons de ces réactions asymétriques. Nous souhaitons comprendre ce que nous dit cet épiphénomène en ligne sur la société tunisienne.

En effet, les espaces participatifs du Web, et particulièrement Facebook, peuvent constituer des terrains fertiles pour saisir les réactions et les opinions diverses des discours des usagers (Le Caroff et Foulot, 2019). Nous pouvons ainsi concevoir ce média comme un outil qui facilite la communication, qui nous permet de « rester en contact » avec les pairs. Ce faisant, Facebook a pris une part significative dans les mouvements révolutionnaires dans les pays en voie de développement comme la Tunisie, notamment au moment de la révolution de 2011. Cet article propose de présenter, de façon synthétique, les différentes typologies de discours sur la femme tunisienne sur Facebook. Il s'agit également de cerner les modalités de réception des discours dits sexistes.

1. CONTEXTE TUNISIEN POST-RÉVOLUTIONNAIRE

Notre enquête s'appuie sur le courant du constructivisme social. Selon cette approche, on estime que les représentations associées à l'humour et au sexisme sont liées au contexte dans lequel se construit le peuple tunisien en période post-révolutionnaire. En effet, la Tunisie est un pays pionnier en matière de droits des femmes dans l'aire arabe et lieu de la transition démocratique la plus aboutie ; celui du grand bouleversement institutionnel (Kchouk et Ben Rhouma, 2019). La modernisation de la société passe par les droits des femmes, et la Tunisie a souscrit à la Déclaration universelle des droits de l'homme et a ratifié la quasi-totalité des conventions internationales relatives aux droits des femmes (Cherif Ammari, 2007). Longtemps considérées comme enfermées dans la société patriarcale, le 14 janvier 2011, ces femmes ont quitté la sphère domestique, ébranlé les traditions et fait partie de ce mouvement de rue. Certaines d'entre elles ont conduit des manifestations de rue tout en demeurant sous l'emprise de la famille traditionnelle et patriarcale (Chekir, 2014).

D'ailleurs, huit ans après la chute du régime de Ben Ali (janvier 2011), un régime néo-démocratique est apparu, autorisant la libre défense des intérêts collectifs, dont ceux des femmes. Ce repère temporel et politique nous conduit à une interrogation : comment expliquer les commentaires sexistes, humoristiques et les expressions péjoratives envers les femmes sur les réseaux sociaux tunisiens ?

¹⁵⁶ Tunis est la ville la plus peuplée et la capitale de la Tunisie. C'est une ville où siègent les pouvoirs.

2. MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

Dans le cadre de cette recherche, la méthode retenue est celle de la netnographie¹⁵⁷ des commentaires sur les pages publiques et privées Facebook (Kozinets, 2015). Cette approche consiste à observer les actes communicationnels des usagers en ligne. Dans un premier temps, il y a la collecte des publications des profils étudiés. Dans un deuxième temps, l'immersion dans les fils de discussion permet de dégager des résultats précis sur la dynamique des échanges. Pour ce faire, nous avons collecté des données du 29 au 31 octobre 2018. Notre corpus de publications (statuts, commentaires et images) provient de 15 comptes privés et publics que nous avons sélectionnés, car ils étaient très actifs sur le sujet. Notre échantillon global de comptes est principalement composé d'hommes et de femmes âgés de 35 à 40 ans.

Notre méthode est fondée sur une analyse discursive et sémio-pragmatique appliquée aux publications, commentaires et images sur Facebook. Cette approche nous permet d'isoler et de classer les principaux thèmes qui ont émergé sur Facebook autour de cet événement dramatique et de décrire les stéréotypes sur les femmes liés à ces thèmes.

L'étude a été complétée par des entretiens semi-directifs avec les propriétaires des comptes au cours desquels nous les avons confrontés à leurs publications afin de comprendre leurs pratiques en ligne et leurs représentations sociales.

La netnographie est assortie d'une enquête par entretiens semi-directifs auprès de cinq participants tunisiens âgés de 35 à 40 ans (deux femmes et trois hommes) sur leurs pages privées pendant lesquels ils ont été confrontés à leurs publications dans le but de nous permettre de comprendre leurs pratiques en ligne et leurs représentations sociales. Leur catégorie socioprofessionnelle est aisée, et leurs domaines d'activités sont hétérogènes. Les participants ont été contactés via la messagerie instantanée Messenger, et les entretiens par vidéo ont duré entre une heure et deux heures. Quoique peu nombreux, leur richesse permet de situer les pratiques selon les positions sociales, leurs rapports à la politique et leurs usages communicationnels. Cette méthode a été suivie d'une analyse qualitative qui implique l'interprétation textuelle et imagée publiée sur les comptes Facebook, mais aussi l'analyse sémio-pragmatique appliquée à leurs profils. Ensuite, nous avons identifié les thèmes qui ont resurgi et nous les avons regroupés en catégories principales pour enfin les interpréter.

3. TYPOLOGIE DES DISCOURS SUR LA FEMME TUNISIENNE SUR FACEBOOK

Dans notre étude, le suivi des publications et des photographies ainsi que la lecture des commentaires nous permettent de conduire une analyse du discours sur Facebook qui a été développée autour de l'attentat, couplée à une analyse du discours des usagers.

¹⁵⁷ Netnographie : Ce terme est la compression des mots anglais *network* et *ethnography*. Il commence à s'imposer dans la recherche anglo-saxonne. Il est utilisé notamment par Robert Kozinets dans *Doing Ethnographic Research Online*. Dans cet ouvrage, il propose une démarche, des procédures ainsi que des méthodes pour analyser des cultures et des communautés sur l'internet.

3.1. Humour sexiste

Sur les bases de recommandations du Conseil d'Europe le 28 mars 2019, une nouvelle définition du sexisme a été entérinée par le Comité des Ministres aux États membres sur la prévention et la lutte contre le sexisme. Il s'agit de « tout acte, geste, représentation visuelle, propos oral ou écrit, pratique ou comportement fondé sur l'idée qu'une personne ou un groupe de personnes est inférieur du fait de [son/] leur sexe, commis dans la sphère publique ou privée, en ligne ou hors ligne, avec pour objet ou effet de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant ; ou de maintenir et de renforcer les stéréotypes de genre »¹⁵⁸.

En Tunisie, comme ailleurs, au nom de la liberté d'expression, les blagues sexistes restent souvent banalisées et tolérées. En effet, le travail sur le genre (entendu ici comme le sexe en tant qu'il est socialement construit) permet un accès aux représentations sociales et aux enjeux du pouvoir qui les accompagnent (Damian-Gaillard *et al.* 2014). Si l'essor des réseaux sociaux numériques a fortement contribué à réduire le seuil de tolérance aux propos et images sexistes, l'image de la femme dans les médias numériques souffre encore de nombreux stéréotypes (Granchet, 2017). Par ailleurs, l'offense aux femmes est perceptible par des blagues dites « misogynes » ou au travers de propos « sexistes » (Droin, 2017).



Figure 1. Une capture d'écran du *post* de Ghazi sur la marque de lingerie de la kamikaze. Traduction : « La question qui se pose : quelle est la marque de la culotte de la femme qui s'est fait exploser ? Son jean est en miettes et sa culotte est intacte ! »

Nous analysons ici les façons dont les normes genrées sont représentées. Voici une sélection de quelques captures d'écran¹⁵⁹ du profil privé de Ghazi (homme, 40 ans, bac+6, pharmacien) rédigé en arabe dialectal que nous traduisons sous chaque figure.



Figure 2. Une capture d'écran du *post* de Ghazi sur la lingerie de la kamikaze. Traduction « Jusqu'à maintenant, personne n'a revendiqué l'attentat terroriste de l'avenue Habib Bourguiba... Ils ont tous honte à cause de l'histoire des sous-vêtements. »

¹⁵⁸ D'après le rapport annuel sur l'état du sexisme en France, Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, mars 2019, p. 23.

¹⁵⁹ Toutes les captures d'écran sont publiées avec l'accord des propriétaires de profil.

Les représentations sociales diffusées dans l'espace public amènent les pouvoirs publics à s'emparer de la question des femmes. Un élément marquant qui ressort des publications est les sous-vêtements de la kamikaze, et plus particulièrement la lingerie. En effet, lorsque le sexisme est exprimé sous l'aspect de l'humour, il peut sembler moins offensif. Toutefois, l'analyse tend à démontrer un certain usage caricatural de l'intimité de la femme, comme le démontre la figure ci-dessous.



Figure 3. Une capture d'écran du *post* de Nizar sur le protège-slip de la kamikaze.

D'après nos enquêtes, ce point s'explique en partie par le dispositif Facebook, qui favorise un format court, provocateur et parfois blagueur, comme le décrit Nizar (homme, 38 ans, bac+4, artiste) : « Facebook a dépassé la machine policière de l'État. Le citoyen est journaliste, et ce qui m'a interpellé dans l'attentat, c'est le slip de la fille, il est très visible contrairement au reste de son corps et en parfait état. J'ai voulu poster ça pour rigoler ».

L'une des formes que prend cet humour est la réduction de la femme à son corps et de celui-ci à un objet sexuel. En effet, le corps d'une femme est souvent dissocié de sa personne, comme le démontre la figure ci-dessous, issue des pages publiques des « Tunisiens, libres, modernes et tolérants » (41 000 abonnés) et « Tunisiens Libres et Tolérants » (102 000 abonnés).



Figure 4. Des captures d'écran des mêmes concernant la lingerie de la kamikaze.

Par définition, le sexisme est asymétrique. En effet, lorsque nous abordons la question délicate de l'humour et de la moralité face à cette tragédie, nous avons différents positionnements. Nous supposons que par le biais du déclaratif, les enquêtés donnent, a posteriori, une autre version des faits pour essayer d'enjoliver leur image. Comme le mentionne Quemener (2014), « l'humour peut participer à des transformations sociales ». Or, lors de nos entretiens, cette hypothèse ne se vérifie pas. Nos enquêtés assument parfaitement leurs propos, nous pouvons penser que cela est lié à un processus de déshumanisation qu'on verra plus loin.

Nizar déclare : « nous sommes une génération rebelle, nous avons évolué avec tous les évènements, de l’analogique au numérique, la révolution de 2011, les attentats de 2015, nous postons ce genre de mèmes, car cela nous fait oublier cette tragédie ». Dans un autre témoignage, Sana (femme, 37 ans, bac+5, designer de machine industrielle) déclare, quant à elle, que « c’est une forme de protection et de défense pour passer vite à autre chose. Notre cerveau est traumatisé depuis les attentats de 2015, nous faisons un *self* hypnose pour oublier ». Pour autant, il existe des hypothèses selon lesquelles les propos offensants ne sont pas réprimandés ; c’est le cas lorsqu’ils s’inscrivent dans le cadre de l’humour (Droin, 2017).

Tout laisse à penser que les enquêtés sont, à la manière décrite par Goffman, dans la représentation de soi, mais pas que, ils sont à la quête d’une identité sociale. Les travaux de Tajfel et Turner (1979) considèrent que l’identité sociale est « constituée par les aspects de l’image de soi d’un individu qui dérivent des catégories sociales auxquelles il voit qu’il appartient ». Cette polarisation met en évidence que de nombreux processus psychosociaux existent entre l’individu en situation de construction de soi et un social perçu de manière subjective.

3.2 Humour dépolitisant

Si on s’intéresse au détail des pratiques de notre échantillon, la discrimination à l’encontre des femmes sous forme d’humour dépolitisant persiste. La manière d’envisager les questions politiques devient superficielle, comme on peut le voir dans la symbolique liée à l’État islamique (Daech) qui est utilisée dans les commentaires autour de l’attentat.

Ci-dessous, à gauche, se trouve une capture d’écran d’une vidéo de propagande et à droite, une autre image de la même vidéo transformée en mème.



Figure 5. Image issue d’une vidéo de propagande.



Figure 6. Image de la même vidéo transformée en mème.

À gauche, le drapeau est le symbole de l’État islamique (EI), étendard qui frappe aujourd’hui les esprits. Il devient un marqueur d’appartenance à l’EI de mouvements djihadistes. Il est donc indispensable de décrire une analyse sur ce qu’il signifie. L’inscription sur la partie haute est tirée de la formule arabe أشهد أن لا إله إلا الله / *Achadou an lâ illâha illa-llâh*, qui peut se traduire par « j’atteste qu’il n’y a pas de divinité en dehors de Dieu ». Une traduction littérale pourrait être « j’atteste qu’il n’y a pas de Dieu sauf Allah ».

Il faut savoir que lors de la révolution tunisienne du 14 janvier 2011, le départ de Ben Ali a libéré de nouvelles voix. Des discours qui avaient disparu pendant la dictature, du fait de la

répression, ont refait surface grâce à la liberté d'expression retrouvée. Cependant, si certains appellent à la laïcité, à la citoyenneté, d'autres prônent un régime politique fondé sur la radicalisation islamiste, sur la charia et le khalifat, deux institutions politiques et religieuses qui remettent en cause les principes de la République tunisienne que sont les élections démocratiques, la liberté, l'alternance au pouvoir et le pluralisme politique (Chekir, 2014).

Seulement, le mouvement islamiste Ennahdha¹⁶⁰ a voulu prendre le pouvoir, car il s'agissait du mouvement le plus organisé, le plus fort dans le pays qui ne pouvait pas être concurrencé par les petits partis politiques. Dans ce paysage politique, les femmes constituaient l'une des cibles les plus importantes des bouleversements. En effet, toute régression sociale passe par la remise en cause du statut des femmes, qui sont les premières victimes.

Face à cette situation, notre échantillon a utilisé ce même qui devient un phénomène de moquerie et d'ironie pour cibler le parti islamiste Ennahdha. Ghazi (homme, 40 ans, bac+6, pharmacien) déclare que « c'est une provocation pour l'État, tout le monde sait que c'est le parti islamiste Ennahdha qui est derrière tout cela. On ne va plus s'attarder dessus, c'est pour cela que j'ai posté un hashtag nommé "Qui a appuyé sur la détente ?" ».



Figure 7. Une capture d'écran de Ghazi avec un hashtag nommé « Qui_a_appuyé_sur_la_détente ? »

Plutôt que de s'interroger et de comprendre pourquoi une femme se retrouve à faire un acte terroriste, certains observés passent leurs temps à faire des parodies. C'est là une forme de dépolitisation masquée sous l'ironie et la critique. Si nous établissons le parallèle avec le milieu politique, ceci est un procédé classique. Si on essaie de désavouer une femme politique, on ne l'attaque pas sur des éléments qui pourraient être similaires pour les hommes.

3.3 Humour déshumanisant

D'après Josse (2018), on entend par *déshumanisation* « le processus psychologique par lequel un individu perçoit et traite ses semblables extrinsèques ou inférieurs au genre humain [...]. Elle est intimement liée à la perte de la relation de la sympathie et de l'attitude de compassion ». Elle rajoute : « pour passer à l'acte terroriste il faut absolument avoir perdu la sympathie à l'égard des gens que l'on agresse ». Pour ce, il faut déshumaniser la cible. C'est cette dernière qui subit cette déshumanisation.

¹⁶⁰ Ennahda, ou mouvement Ennahda, signifiant « Mouvement de la Renaissance », est un parti politique tunisien islamiste conservateur. Il a été fondé en 1981 sous le nom de Mouvement de la tendance islamique (MTI), avant de changer de nom en 1989 (source : Wikipédia).

Toutefois, dans notre recherche, c'est l'inverse qui s'est produit, c'est-à-dire que les personnes ont déshumanisé la terroriste ; comme en témoignent les messages ci-dessous.

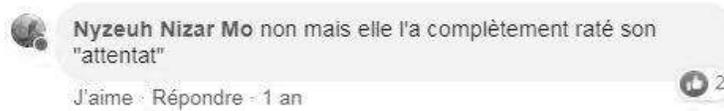


Figure 8. Une capture d'écran du *post* de Nizar



Figure 9. Une capture d'écran du *post* de Nizar



Figure 10. Une capture d'écran du *post* de Nizar

Dans le processus de déshumanisation, l'endoctrinement rend inopérant l'attachement aux êtres (Josse, 2018). Le futur terroriste n'existe plus en tant qu'individu, il devient insensible à la douleur d'autrui. L'unisson émotionnel, la solidarité et le respect de la vie sont bafoués, et les règles de base régissant l'humanité sont transgressées. Pendant notre enquête, nous remarquons que c'est notre échantillon qui prend cette posture et qu'il n'a aucune considération pour le respect de la dignité humaine.

En effet, pour notre enquêté Nizar, la terroriste est « une criminelle, elle a agi comme un animal sauvage, sans cerveau. Je ne dis pas qu'elle mérite sa mort, mais je n'ai aucun respect pour elle et j'ai beaucoup de mépris [...] Aucun être bien constitué ne peut faire un acte barbare, sans réfléchir aux conséquences des victimes qu'il y a autour ». Ghazi mentionne qu'« elle n'est pas victime, mais partie prenante. Elle ne mérite aucun respect, c'est un animal sauvage ». La condamnation de la terroriste, à plusieurs reprises qualifiée d'« inhumaine » et d'« animale », démontre ce processus de déshumanisation.

D'après J-P. Leyens (2012), la déshumanisation revêt différentes formes. Nous avons retenu celles qui correspondent à notre étude : celles de la « bestialisation » identifiant l'Autre à un animal cruel, « l'infantilisation » considérant l'Autre comme incapable de rationalité et de raisonnement, et, pour finir, « l'infériorisation » cataloguant l'Autre de barbare. Toujours dans le même contexte de déshumanisation, les commentaires et les discours de notre échantillon montrent un aspect blagueur face à cette tragédie, comme le confirment les propos de Wael (homme, 39 ans, bac+6, ingénieur en informatique) : « Le peuple tunisien aime châtier par nature. Vu qu'il n'y a eu aucune victime lors de l'attentat, tout le monde peut se permettre de se moquer d'elle et de la charrier ». Ce résultat peut être lié au positionnement des commentateurs. Nizar déclare que le « spectateur

est roi » tant qu'il n'est pas concerné directement par l'attentat, il devient un « troll¹⁶¹ pour créer de l'embrouille sur les réseaux sociaux ».

CONCLUSION

Notre recherche a montré que le recours aux « blagues sexistes » va à l'opposé d'une société égalitaire et réduit la parité entre les sexes. Ainsi, l'humour sexiste peut favoriser la « norme préjugée » en permettant aux gens de s'exprimer volontairement sans craindre une contre-attaque. Les normes de genre sont activées afin de faire des femmes une cible acceptable d'humour sexiste (Strain, Saucier et Martinens, 2015). Ce qui est particulièrement frappant dans ce cas, c'est le fait que l'activation de stéréotypes sexistes a lieu lors d'un événement dramatique tel qu'un attentat terroriste. Ceci est une preuve supplémentaire que malgré les progrès réalisés en matière d'égalité des femmes, l'humour sexiste reste un problème majeur sur les médias sociaux. Selon Hafidha Chekir (2014), le combat des femmes dans le monde arabe constitue un enjeu politique et identitaire important. En dépit de l'élaboration de textes juridiques qui protègent les femmes, leur statut demeure fragile. Les discriminations persistent à leur encontre, car elles s'appuient sur des règles d'origine religieuse qui continuent à régir la société et la famille.

BIBLIOGRAPHIE

Chekir, Hafidha. (2014). « Le combat pour les droits des femmes dans le monde arabe », FMSH-WP-2014-70.

Cherif Ammari, Alya (2007). « La condition juridique des femmes dans le code de la famille en Tunisie ». *Après-demain*, 1, nf, p. 24-32.

Damian-Gaillard, Béatrice, Sandy Montañola et Aurélie Olivesi (dir.). (2015). « L'assignation de genre dans les médias. Attentes, perturbations, reconfigurations ». *Études de communication*, 44(1), p. 178-181.

Droin, Nathalie (2017). « Outrage aux femmes et propos sexistes (misogynes) à l'épreuve de la loi sur la presse du 29 juillet 1881 ». *Revue de science criminelle et droit pénal comparé*, 3, p. 481-494.

Granchet, Agnès (2017). « Lutter contre le sexisme dans les médias : des usages stratégiques du droit par les associations féministes françaises ». *Le Temps des médias*, 29(2), p. 125-140.

Ikiz, Simruy (2018). « Les violences à l'encontre des femmes sur les réseaux sociaux ». *Topique*, 143(2), p. 125-138.

Josse, Évelyne (2018). « Comment en arrive-t-on à commettre un acte terroriste ? Les processus psychologiques et psychosociaux à l'œuvre ». *Revue psychothérapie*, 38(1), p. 39-46.

¹⁶¹ Troll : en argot internet, cela caractérise un individu ou un comportement qui vise à générer des polémiques. Il peut s'agir d'un message, d'un débat conflictuel dans son ensemble ou, plus couramment, de la personne qui en est à l'origine.

Kchouk, Bilel et Amel Ben Rhouma (2019). « Gouvernance politique, diversité du genre et transition démocratique : leçons tunisiennes ». *Maghreb-Machrek*, 240(2), p. 93-120.

Kozinets, Robert (2015). *Doing ethnographic research online*. London: Sage publishing.

Le Caroff, Coralie et Mathieu Foulot (2019). « L'adhésion au « complotisme » saisie à partir du commentaire sur Facebook ». *Questions de communication*, 35, p. 255-280.

Leyens, Jacques-Philippe (2012). *Sommes-nous tous racistes ? Psychologie des racismes ordinaires*. Wavre : Mardaga.

Quemener, Nelly (2014). *Pouvoir de l'humour. Politiques des représentations dans les médias en France*. Paris : Armand Colin/INA.

Strain, Megan, Donald Saucier et Amanda Martinens (2015). « Sexism humour in Facebook profile: Perceptions of humour targeting women and men ». *International journal of humour research*, 28(1), p. 119-141.

Tajfel, Henri, et Jhon-Charles Turner (1979). « An integrative theory of intergroup conflict » In S.Worchel and w Austin (EDS). *The social psychology of intergroup relations*, p. 33-48.

Thomas, Caroline A. et Esses Victoria M. (2004). « Individual differences reactions to sexist humour ». *Group process and intergroup relations*, 7(1), p. 89-100.

Les communautés en ligne de l'anorexie : valeurs et influences

AZIMANI Leila

azimani.leila@courrier.uqam.ca

CORDELIER Benoît

cordelier.benoit@uqam.ca

Notices biographiques

Leila Azimani est candidate à la maîtrise à la Faculté de communication, Université du Québec à Montréal (UQAM).

Benoît Cordelier est professeur titulaire au département de communication sociale et publique, Université du Québec à Montréal (UQAM).

Résumé

L'objectif principal de notre étude est de contribuer à la compréhension de la place des réseaux sociaux, particulièrement Facebook, dans le quotidien de personnes ayant un trouble alimentaire, en particulier l'anorexie mentale. Nous analysons la manière dont interagissent ces personnes entre elles lorsqu'elles se retrouvent dans des espaces en ligne dans un cadre qui peut être positif ou pas. Nous nous intéressons au rôle de la communication dans la valorisation des représentations, des principes axiologiques dominants qui s'y constituent et des modalités de socialisation qui en découlent. Précisément, nous cherchons à comprendre comment ces réseaux et groupes en ligne contribuent à la construction de l'identité de ses participantes en relation avec les normes sociales qui s'y développent et comment cela influence, positivement ou non, leur quotidien notamment dans une perspective de recherche de soutien social en ligne. L'étude s'articule autour d'une ethnographie en ligne composée d'entrevues pour relever les types d'interactions et en valider la portée en matière d'influence. Après avoir présenté les fondements de notre recherche (revue de littérature et méthodologie), nous visons à proposer une taxonomie des modalités de socialisation identifiées en mettant l'accent sur les principes axiologiques mis en œuvre.

Mots-clefs : Groupes en ligne, interactions en ligne, troubles du comportement alimentaire, pro-anorexie.

INTRODUCTION

Ces dernières années, l'infrastructure de l'internet a évolué de façon très rapide tout en procurant aux internautes de plus en plus d'options technologiques interactives et nouvelles. Le réseau informatique est ainsi passé d'un Web traditionnel où l'on pouvait y trouver de l'information à, plus tard, un Web participatif où les individus pouvaient naviguer et interagir entre eux par le biais, entre autres, des réseaux sociaux et de nouvelles fonctions comme le partage de vidéos (Auclert, 2019).

Ainsi, avec l'installation des réseaux sociaux numériques ces deux dernières décennies, les individus ont davantage d'opportunités de communiquer entre eux sur divers centres d'intérêt qu'ils partagent, et ce, bien que ces échanges ne soient pas toujours à caractère positif. Ainsi, des personnes à risque de développer, ou ayant un trouble du comportement alimentaire, par exemple, pourraient faire accroître ce risque en visitant des sites web qui seraient malsains.

Ce type d'enjeu se retrouve notamment dans des groupes en ligne réunissant des personnes qui prônent l'anorexie nerveuse et que l'on nomme « pro-anorexiques », ou « pro-Ana ». Les principaux objectifs de cette étude sont donc de comprendre, à partir du cadre théorique de l'interactionnisme symbolique avec en particulier les notions goffmaniennes d'identité et de déviance (Becker, 1985)¹⁶², ce que ce type de groupes représente pour les jeunes femmes qui en sont membres, quelles en sont les logiques d'influences, et surtout, comment les jeunes femmes développent leur identité en relation avec leur participation à ces groupes en ligne. Pour cela, nous avons analysé comment la communication et les liens d'amitié développés au sein de ces réseaux et groupes en ligne peuvent avoir un impact, positif et/ou négatif, sur certaines jeunes femmes ayant un vécu avec un trouble du comportement alimentaire ; principalement l'anorexie nerveuse.

MÉTHODOLOGIE

Dans le cadre de cette étude, et pour répondre à nos objectifs de recherche, nous avons réalisé 12 entrevues semi-dirigées avec des jeunes femmes âgées de 18 ans et plus. Celles-ci sont d'origine française, et les entretiens se sont déroulés en face-à-face ou par téléphone. De plus, toutes les participantes ont un vécu, passé ou présent, avec le trouble du comportement alimentaire et ont toutes eu un compte sur le réseau social de Facebook et sur des groupes en ligne à caractère pro-anorexique. Le recrutement s'est fait par réseau et par la suite, par effet boule de neige.

Au moment de la réalisation de notre recherche, les participantes sont âgées de 20 à 30 ans, et, pour toutes, le déclenchement du trouble du comportement alimentaire s'est fait durant l'adolescence, entre 13 et 18 ans.

RÉSULTATS

Dans cette section, nous allons discuter des principaux résultats d'analyse que nous avons pu récolter tout au long de cette étude. Ainsi, nous verrons la présentation de soi en premier lieu, l'identité en second lieu et, pour finir, les résultats d'analyses reliés à la notion de déviance en troisième lieu.

¹⁶² Nous ne le présentons pas par manque de place.

1. PRÉSENTATION DE SOI

Cette notion nous est parue particulièrement importante puisque nous avons pu avoir une meilleure compréhension de la présentation de soi de jeunes femmes aux prises d'un trouble du comportement alimentaire dans des réseaux, comme Facebook, où celui-ci est mis en avant. Cela nous a permis de comprendre s'il y avait un écart (ou non) entre leur présentation de soi sur les réseaux sociaux et/ou groupes en ligne pro-anorexiques, et leur présentation de soi hors ligne avec leur famille et leurs proches, par exemple. Ainsi, nous aborderons, dans cette partie, deux principaux éléments : l'anonymat et l'authenticité.

Anonymat

L'anonymat a été un élément souvent amené par les participantes. En effet, nous avons remarqué que la plupart d'entre elles avaient deux comptes distincts. Précisément, les jeunes femmes nommaient le premier compte « officiel », celui-ci contenant leur nom et des informations concernant leur vie réelle, ainsi que leur entourage, comme les membres de la famille et/ou ami·e·s. Le second compte est un compte secret qu'elles appelaient leur « compte pro-ana ou Ana ». Les termes « pro-ana » et « Ana » sont d'ailleurs les noms familiers que les internautes de ces réseaux et groupes en ligne utilisent pour caractériser le trouble de l'anorexie mentale.

Ainsi, comme nous pouvons le voir dans les prochains extraits, les participantes nous ont raconté qu'elles préféraient rester anonymes afin de protéger leur identité :

Mais... Après moi... C'était juste un compte que j'avais mis pour pas qu'on me reconnaisse mon identité... Je me suis dit que si je fais ça, il faut quand même que je sois discrète.

Avant, j'avais deux comptes Facebook... Un compte « officiel » on va dire... Hmm pour mes amis et ma famille... Et un autre qui était secret. Là où je parlais avec les filles qui avaient un TCA¹⁶³, mon compte Ana. Je me retrouvais tellement dans ce qu'elles disaient que... On dirait que j'étais comme dans un monde parallèle.

Nous avons également remarqué que la plupart des jeunes femmes considèrent cet aspect de leur vie comme étant un autre monde par rapport à celui où elles vivent au quotidien. Pour se préserver, l'une des participantes nous a confié qu'elle sentait devoir avoir un second compte, voire une double vie, pour ne pas se sentir exclue ou incomprise par les autres :

Si on est rendue qu'on se crée une deuxième vie, c'est pas qu'on est folle, c'est parce qu'on se sent tellement incomprise par des gens du monde supposément normal qu'on est obligée de se créer une autre vie.

Par conséquent, les précédents extraits nous ont permis de mieux comprendre pourquoi certaines jeunes femmes préféraient séparer cet aspect de leur vie quotidienne et ainsi éviter toute sorte de stigmatisation en restant secrètes et/ou « discrètes » avec tout ce qui est en lien avec leur compte Ana. Toutefois, le fait d'avoir deux comptes distincts permet à certaines jeunes femmes de s'exprimer davantage sur leur compte Ana, en plus d'échanger avec les autres individus sur le trouble alimentaire et de s'y sentir plus authentiques.

¹⁶³ Trouble des conduites alimentaires.

Authenticité

Le thème de l'authenticité a également été relevé lors de nos analyses. Nous avons constaté que la majorité de nos participantes ont affirmé être plus authentiques sur leurs réseaux et groupes en ligne qu'avec leur environnement hors ligne. Effectivement, étant donné qu'elles se sentent comprises et partagent des valeurs communes avec des individus vivants des situations similaires, les jeunes femmes dévoilent une facette d'elles-mêmes qu'elles ne montreraient pas à leur entourage hors ligne, comme il a été affirmé dans cet extrait :

C'est sûr que tu es plus authentique en ligne quand tu sais que les autres ne vont pas te juger parce qu'ils vivent des choses similaires à toi alors que tes proches peut-être qu'ils comprendront pas... Alors là oui, tu es plus toi-même en ligne.

Pour certaines jeunes femmes des réseaux et groupes en ligne pro-Ana, dans la vie réelle et hors ligne, la crainte d'être incomprise et/ou jugée par autrui peut jouer dans la manière dont elles vont se présenter et interagir avec les autres. Cependant, lorsqu'elles sont dans un espace en ligne où elles ne présentent que les parties d'elles-mêmes qu'elles veulent exposer aux autres, les jeunes femmes se sentiront plus en sécurité de se dévoiler quant à leur façon de penser, et surtout, par rapport à tout ce qui a trait au trouble du comportement alimentaire. De cette manière, comme nous l'avons relevé dans certains entretiens, des participantes nous ont confié qu'elles portaient un masque lorsqu'elles échangeaient avec des proches de la vie hors ligne. Cela peut montrer une dimension et une facette que certaines personnes voudraient garder pour elles-mêmes afin qu'il n'y ait pas de questionnements et/ou pour éviter de possibles incompréhensions de la part de leur famille et/ou ami·e·s.

L'influence du groupe en ligne

Par ailleurs, nous avons constaté que les jeunes femmes des réseaux et groupes en ligne pro-anorexiques créent des relations entre elles pouvant mener à des amitiés aussi importantes que celles de la vie hors ligne. Cela étant, dans certains groupes et/ou cercles amicaux, l'influence du groupe se développe peu à peu. En effet, comme nous l'avons remarqué durant nos analyses, certaines participantes suivaient des conseils reliés à la perte de poids, par exemple, qu'elles trouvaient sur certains groupes pro-Ana. Ainsi, une participante nous a confié qu'elle ne voulait pas décevoir les autres du groupe et que les membres du groupe s'encourageaient à perdre davantage de poids :

Avant, c'était plus psychologique, du bourrage de crâne. Je vais sur ce site-là pour euh... Pour voir des filles qui ne mangent pas. Ça m'aide à ne pas manger, ça m'aide, voilà ! Puis aussi se faire encourager, ne pas vouloir décevoir... Puis même par rapport... Même la honte, à reprendre du poids par rapport à elles.

Nous remarquons donc l'influence que peuvent avoir certains groupes pro-Ana sur une personne, car, au-delà de l'objectif de perte de poids, il y a une envie d'être incluse dans un groupe et, en conséquence, de s'y conformer. La notion de présentation de soi devient donc nécessaire pour les personnes au sein de ces réseaux et groupes en ligne, car cette envie d'inclusion est indirectement reliée à leur construction identitaire.

2. IDENTITÉ

La communication groupale est perçue « comme un processus qui peut troubler les limites du soi. Lorsque ces limites sont incertaines et que le sentiment d'identité est fragile, la multiplicité des regards peut entraîner un sentiment de "dépersonnalisation" » (Marc, 2005 : 89). Le questionnement quant au concept de l'identité, dans le cadre de notre étude, est orienté vers des éléments essentiels comme la possible influence de groupes en ligne pro-anorexiques sur l'identité personnelle d'une jeune femme aux prises avec un trouble du comportement alimentaire ou encore du sentiment de légitimité par rapport à soi et aux autres. En effet, nous considérons qu'il est important de comprendre comment ces jeunes femmes se construisent lorsqu'elles fréquentent des réseaux et groupes en ligne pro-Ana.

Une jeune femme présente sur les réseaux et groupes en ligne pro-anorexiques pourrait porter beaucoup d'attention à ce qu'elle observe, voit et entend de son entourage, pouvant la déconnecter d'elle-même et de ce qu'elle veut intérieurement, afin de s'accorder avec les idées que défend autrui et/ou le groupe avec lequel elle évolue. D'une part, les interactions et échanges entre les individus sur ces réseaux et groupes en ligne peuvent permettre certaines pratiques malsaines, comme l'a indiqué cette participante :

Je parlais avec une fille tous les jours, bah quand elle mettait une publication où elle décrivait ce qu'elle avait fait pour perdre 2kgs, par exemple, bah j'y croyais et je voulais faire pareil... C'était pareil avec d'autres aussi.

L'interaction et les échanges avec d'autres peuvent donc jouer un rôle important dans la construction identitaire de certaines personnes puisque ces dernières ressentiront le besoin d'adopter certaines pratiques afin de perdre du poids, et par le fait même, de se conformer aux règles du groupe, ces dernières faisant simultanément partie intégrante de leur personne et de leur quotidien.

D'autre part, la diffusion d'images de corps minces, par exemple, peut affecter certaines jeunes femmes quant à leur perception de leur image corporelle, mais peut également avoir une grande influence sur elles et sur leurs motivations liées à la perte de poids. Précisément, ces images vont s'imprégner en elles et les inciter, indirectement ou non, à prendre des mesures malsaines pour atteindre, entre autres, leurs objectifs de poids. De plus, il y a un certain encouragement entre les internautes de ces espaces en ligne où les corps minces, voire maigres, sont mis de l'avant. Ainsi, certaines jeunes femmes peuvent ressentir le besoin de maintenir et/ou d'accentuer leurs pratiques pour perdre plus de poids dans des délais démesurés. Par exemple, une des participantes nous a affirmé que :

On va voir les photos d'une personne plus mince ou maigre que nous, et du coup, bah on va se sentir mal par rapport à ça, donc on va se dire « moi aussi je veux être mince comme ça » donc ça encourage encore le truc.

Ainsi, le trouble du comportement alimentaire peut jouer, entre autres, sur la manière dont une jeune femme pense et peut se voir physiquement et mentalement. Cela peut inciter et stimuler le cercle vicieux du trouble alimentaire dans lequel elle se trouve. Cet élément permet de mieux voir cette réalité en ligne et comment les interactions sociales et la diffusion d'images de corps minces, par exemple, peuvent affecter certaines jeunes femmes quant à leur perception de leur

image corporelle et leurs motivations en lien à la perte de poids, mais également avoir une grande influence sur leur construction identitaire.

3. DÉVIANCE

Ce troisième concept répond à notre dernier questionnaire lié à l'écart et à l'isolement des jeunes femmes des réseaux et groupes en ligne pro-anorexiques avec le reste de la société. En effet, la plupart des participantes nous ont confié se sentir étrangères à la majorité des individus de la société. De ce fait, nous rappelons qu'une personne peut être considérée comme étant déviante si elle s'oppose et/ou conteste une norme respectée par la majorité (Becker, 1985). Dans cette section, nous présenterons deux aspects essentiels : l'isolement et le passage de la relation en ligne à la relation en face-à-face.

3.1. L'isolement

Le fait de se sentir incomprise fait en sorte que les jeunes femmes des groupes en ligne pro-anorexiques préfèrent échanger entre elles et s'isoler du monde réel qui les entoure afin de ne pas ressentir de jugement ou de solitude. De plus, plusieurs participantes disaient avoir créé des relations exclusives avec d'autres membres et s'être de ce fait isolées. En effet, beaucoup utilisaient des termes tels que « s'être enfermée » et/ou « isolée » des autres et du monde réel. Par exemple, une jeune femme nous a affirmé :

C'était enfermement total et coupure totale et... Avec mon entourage, avec mes amis... J'étais complètement dans un vide de la société... De la société proche de moi et de la société en général.

Lors de l'analyse des entrevues, nous avons compris que les jeunes femmes passaient davantage de temps sur leur réseau Facebook et les groupes en ligne pro-Ana puisque cela leur permettait de ne pas s'isoler complètement de toute socialisation. En fait, discuter et échanger en ligne pouvait les aider et les rassurer quant à leur trouble du comportement alimentaire tout en leur donnant l'impression de ne pas être seules et/ou isolées des autres.

3.2. De la relation en ligne vers la relation en face-à-face

Lors de nos entretiens, nous avons relevé un élément essentiel à détailler dans cette section : la majorité des participantes, soit neuf jeunes femmes sur douze, sont passées des échanges et liens en ligne à des rapports et relations en face-à-face. Cette observation est intéressante, car malgré les distances qui les séparent, ces jeunes femmes ont pu créer des liens assez forts pouvant : 1) renforcer le groupe et/ou les relations hors ligne d'individu à individu et 2) mener à des relations en face-à-face consistant à rompre cet isolement. Selon certaines participantes, ces relations allaient au-delà du trouble alimentaire qui les avait réunies initialement :

Oui, je crois qu'on peut vraiment créer des liens à travers ça même si c'est pas toujours euh, dans le positif [...] C'est là-dessus que je l'ai rencontrée... Puis, j'aurais pas pu trouver une meilleure personne dans ma vie.

Et d'un côté on a pu trouver d'autres points communs que la maladie. Donc du coup, les filles que j'ai rencontrées, c'est des filles avec qui je... je ne vais parler que de maladie en fait !

De plus, nous avons constaté que les jeunes femmes préféreraient passer du temps entre elles, car elles n'avaient pas à se justifier auprès des autres quant à leur alimentation, par exemple, ce qui pouvait donner plus d'authenticité à la relation. En effet, comme l'une pouvait comprendre la problématique de l'autre personne quant au trouble alimentaire, lorsque les jeunes femmes se rencontraient, celles-ci ne faisaient pas de l'alimentation un sujet central :

Moi, en fait, quand j'allais les voir, au final, on y allait. Mais en fait, on allait boire un café ou vraiment passer de bons moments... Donc du coup, le symptôme en soi, en fait on n'en parlait pas beaucoup hein c'était plus qu'un détail !

J'en ai rencontré plusieurs ouais ! ... Ça a bien évolué... Je suis restée amie avec une des filles et ça a bien évolué ! On n'est pas restées concentrées au niveau des troubles quoi !

En d'autres termes, comme il n'y avait pas d'incompréhension liée au trouble alimentaire, les jeunes femmes ne ressentaient pas, par exemple, une pression du groupe à manger comme elles auraient pu le ressentir avec des individus qui n'ont pas cette compréhension vis-à-vis du trouble alimentaire. Cette façon de briser l'isolement total d'une personne peut constituer un premier pas vers la socialisation hors ligne avec autrui.

CONCLUSION

Nous avons trouvé que l'authenticité était plus présente au sein des réseaux sociaux et groupes en ligne pro-anorexiques et/ou Ana, faisant en sorte que certaines personnes se créaient, en quelque sorte, un personnage avec leurs relations hors ligne. Cela est possible, car les jeunes femmes se sentent plus à l'aise avec des personnes vivant des situations qui ressemblent aux leurs par rapport à la relation qu'elles ont avec leur corps et/ou leur façon de s'alimenter. Cela ne présage toutefois pas forcément une issue positive. En effet, certains échanges, interactions et publications sur les réseaux sociaux et/ou groupes en ligne à caractère pro-anorexique peuvent affecter la construction identitaire et la perception que de jeunes femmes auraient d'elles-mêmes, les poussant vers des pratiques malsaines afin de se conformer aux règles et valeurs de la majorité du groupe en ligne.

À ce jour, la relation avec le trouble du comportement alimentaire est compliquée pour sept participantes, tandis que les cinq autres en sont complètement rétablies. D'ailleurs, la majorité d'entre elles, neuf jeunes femmes sur douze, n'ont pas eu recours à de l'aide professionnelle.

Enfin, comme toute étude, celle-ci rencontre quelques limites. Premièrement, il nous a été difficile de contacter de jeunes hommes qui seraient touchés par cette problématique, car ceux-ci ont montré une certaine réticence par rapport à l'étude qui était en cours. Deuxièmement, dans la mesure où notre échantillon est constitué de jeunes femmes ayant un vécu avec des troubles du comportement alimentaire, il a été difficile d'avoir le témoignage de femmes se considérant complètement comme pro-anorexiques et qui perçoivent le trouble alimentaire comme un mode de vie.

Par ailleurs, nous pensons qu'il serait intéressant d'explorer cette réalité avec des adolescentes et adolescents qui ont peut-être un regard différent sur les réseaux et groupes en ligne en lien avec les troubles du comportement alimentaire. De plus, il pourrait être pertinent de voir comment s'exprime cette réalité sur différents réseaux sociaux autres que Facebook. Une autre

suggestion serait de voir quelles ont été les répercussions de la pandémie et du confinement sur les interactions sociales des personnes vivant avec un trouble du comportement alimentaire.

BIBLIOGRAPHIE

Auclert, Fabrice (2019). « Le web a 30 ans : les quatre grandes phases de son évolution. Dans *Futura Tech* ». Repéré à <https://www.futura-sciences.com/tech/actualites/internet-web-30-ans-quatre-grandes-phases-son-evolution-75312/>, consulté le 6 juillet 2021.

Becker, Howard (1985). *Outsiders*. Paris : Éditions Métailié. Repéré de <https://www-cairn-info.proxy.bibliotheques.uqam.ca/outsidere--9782864249184.htm> consulté le 6 juillet 2021.

Casilli, Antonio et Paola Tubaro (2016). *Le phénomène « pro-ana » : troubles alimentaires et réseaux sociaux*. Paris : Presses des Mines.

Marc, Edmond (2005). *Psychologie de l'identité : Soi et le groupe*. Paris : Dunod.

Marcellini, Anne et Mahmoud Miliani (1999). Lecture de Goffman. *Corps et Culture*, 4, p. 1-21. Repéré de <http://journals.openedition.org/corpsculture/641>, consulté le 10 juillet 2021.

Wenger, Étienne (2005). *La théorie des communautés de pratique. Apprentissage, sens et identité*. Québec : Presses de l'Université Laval.